



HAL
open science

Analyse de la politique du sport au Liban (1991/2012)

Nadim Nassif

► **To cite this version:**

Nadim Nassif. Analyse de la politique du sport au Liban (1991/2012). Education. Université de Grenoble, 2013. Français. NNT: 2013GRENS029 . tel-01062233

HAL Id: tel-01062233

<https://theses.hal.science/tel-01062233>

Submitted on 9 Sep 2014

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

THESE
Présentée pour l'obtention du
Doctorat en STAPS de l'Université de GRENOBLE

Ecole Doctorale Ingénierie pour la Santé, la Cognition et
l'Environnement (EDISCE)
Laboratoire SENS (Sport et Environnement Social / EA 3742)
Université Joseph Fourier - GRENOBLE I

ANALYSE DE LA POLITIQUE DU SPORT AU
LIBAN, 1991-2012

Par Nadim NASSIF
Sous la direction du Professeur Michel Raspaud

Thèse soutenue le Mercredi 23 Octobre 2013, à 14h00, à l'amphi B à
l'UFR-APS

Membres du jury:

Mme Monia LACHHEB, maître assistante à l'Université de La Manouba, Tunisie.

M. Malek BOUHAOUALA, maître de conférences à l'Université Joseph Fourier -
Grenoble 1.

M. Sébastien FLEURIEL, rapporteur, professeur à l'Université Lille 1.

M. William GASPARINI, président du jury, rapporteur, professeur à l'Université
de Strasbourg.

M. Michel RASPAUD, directeur de la thèse, professeur à l'Université Joseph
Fourier - Grenoble 1.

Ecole Doctorale Ingénierie pour la Santé, la Cognition et
l'Environnement (EDISCE)
Laboratoire SENS (Sport et Environnement Social / EA 3742)
Université Joseph Fourier - GRENOBLE I

ANALYSE DE LA POLITIQUE DU SPORT AU LIBAN, 1991-2012

Par Nadim NASSIF
Sous la direction du Professeur Michel Raspaud

Thèse soutenue le Mercredi 23 Octobre 2013, à 14h00, à l'amphi B à
l'UFR-APS

Membres du jury:

Mme Monia LACHHEB, maître assistante à l'Université de La Manouba, Tunisie.

M. Malek BOUHAOUALA, maître de conférences à l'Université Joseph Fourier -
Grenoble 1.

M. Sébastien FLEURIEL, rapporteur, professeur à l'Université Lille 1

M. William GASPARINI, président du jury, rapporteur, professeur à l'Université
de Strasbourg.

M. Michel RASPAUD, directeur de la thèse, professeur à l'Université Joseph
Fourier - Grenoble 1.

Cette thèse est dédiée à ma cousine Reem El Khoury Tambe, qui a lutté avec le plus grand courage et la plus grande dignité contre le cancer, maladie à laquelle elle a succombé le Vendredi 20 Janvier 2012.

Reem, journaliste et professeur de français, voulait corriger mes erreurs d'orthographe et de grammaire une fois que j'aurais terminé mon travail. J'espère que de là où elle se trouve, elle est fière de ce que j'ai tenté d'accomplir.

N.N

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION	7
PREMIERE PARTIE : Revue de littérature	12
Présentation	13
Chapitre premier. Politique sportive nationale	16
Chapitre deuxième. Politique sportive liée à des jeunes pays ayant acquis leur indépendance	27
Chapitre troisième. Politique sportive locale	37
Chapitre quatrième. Le sport, identité et politique internationale	44
Chapitre cinquième. La femme et le sport	53
Chapitre sixième. Le sport, société divisée et intégration	59
DEUXIEME PARTIE : Cadre théorique et Problématique	72
Cadre théorique	73
L'institution	75
L'institution sportive	78
Les organisations sportives	81
Problématique	85
Le Liban géopolitique, historique, social et communautaire	87
L'influence des différentes communautés religieuses	91
TROISIEME PARTIE : Hypothèses et méthodologie	98
Hypothèses	99
Méthodologie	104
QUATRIEME PARTIE : Présentation des résultats et discussion	110
Chapitre premier : Structuration, rôles et objectifs des différents acteurs du système sportif libanais	112
I-A- Début du mouvement sportif libanais	114
I-B- Le sport libanais pendant la guerre civile de 1975 à 1990	117
I-C- Le sport au Liban de 1991 à 2009	120

I-D- Le sport au Liban depuis 2009	152
Chapitre deuxième : Mode de financement du système sportif libanais	195
II-A- Mode de financement du sport libanais de 1933 à 2000	196
II-B- Mode de financement du sport libanais de 2000 à 2009	213
II-C- Mode de financement du sport libanais depuis 2009	238
CONCLUSION	253
BIBLIOGRAPHIE	258
RECAPITULATIF DES SCHEMAS ET TABLEAUX	276
SCHEMAS	277
TABLEAUX	279

INTRODUCTION

Le Liban moderne a vu le jour après des siècles de conflits internes et externes. Les invasions successives¹ sur son territoire et les différentes religions qui constituent sa mosaïque sociale ont pu paver la voie à une nation moderne au passé culturel très riche. Mais ce passé a également contraint les Libanais à construire une République à l'équilibre fragile. La force des différents occupants² fut de réussir inmanquablement à tirer profit des conflits civils interlibanais³. A cause des disparités et des dissensions résultant de la diversité religieuse sur le territoire, les forces étrangères réussissaient presque toujours à provoquer un conflit interne pour ensuite jouer les réconciliateurs en parvenant à unir les belligérants autour d'un accord de paix qu'ils avaient auparavant concocté. C'est lourd de cet héritage de faiblesses internes et de dépendance presque naturelle par rapport au pouvoir externe que l'indépendance du Liban fut proclamée en 1943.

Pour comprendre la complexité de la scène Libanaise, il est important d'avoir une vue générale de l'histoire de ce pays. En 1943, l'indépendance libanaise fut déclarée, puis reconnue par le gouvernement français en exil à Londres en 1944. La République créée par les Libanais consistait en fait en un partage équitable du pouvoir entre les différentes communautés. Le président de la République serait un chrétien maronite, le Premier ministre un sunnite et le président de la Chambre un chiite. Les autres communautés (druzes, chrétiens orthodoxes, catholiques, arméniens) se sont vues octroyer un quota de personnel politique pour les représenter au sein du gouvernement⁴. A l'époque, les hommes politiques libanais pensaient que ce compromis était essentiel pour la stabilité politique du pays. Pour les citoyens d'une « démocratie moderne », les postes de responsabilité doivent être occupés par des personnes compétentes choisies pour leurs capacités à prendre en charge la gestion de la chose publique, et non pour leur appartenance ethnique ou religieuse. Le partage religieux et communautaire instauré dans le système démocratique libanais peut donc être perçu comme étant un arrangement constitutionnel illogique et pervers, même s'il peut être justifié dans une société aussi complexe que la société

¹ Kamal Salibi, *The Modern History of Lebanon*. Worcester and London: Ebenezer Baylis and Son, The Trinity Press, 1965, pp. 3-120.

² Kamal Salibi, *A House of Many Mansions. The History of Lebanon Reconsidered*. I.B. Tauris & Co Ltd, 1993, pp. 200-216.

³ Farid El Khazen, *The Breakdown of the State in Lebanon*. London: I.B. Tauris & Co Ltd, 1999, p. 247.

⁴ *The Lebanese Constitution*, translated by Gabriel M. Bustros B.Sc. (Econ). London, 'Bureau of Lebanese and Arab Documentation', 1973.

libanaise. En effet, il est presque impossible de trouver dans une autre région du monde un pays aussi réduit – 10 452 km carrés – et qui abrite dix-huit religions différentes.

Néanmoins, tous ces efforts tendant à mettre en place un équilibre entre les différentes composantes de la société n'ont pas réussi à effacer les tensions qui ont mené à plusieurs reprises à des conflits majeurs. De fait, la situation économique et politique a souvent été instable. Pour ce qui est du sport, la « morale » voudrait tant au Liban que dans le monde, que ce domaine ne soit pas lié à la politique. Toutefois, et comme l'a maintes fois démontré l'histoire sportive du XXe siècle, le sport a de tout temps été le miroir de la situation politique et socio-économique d'un pays donné⁵. Et cela est d'autant plus vrai au Liban⁶. Ainsi, et même si officiellement il n'y a pas de répartition communautaire au sein des différentes fédérations, des clubs et du ministère de la Jeunesse et des Sports, il existe sans nul doute des compromis qui sont faits afin que puisse régner un climat « pacifié » à l'intérieur des organismes de sport. A titre d'exemple, il est communément admis que si certaines fédérations sont majoritairement composées de musulmans, les suppléants devront être chrétiens⁷. Ces « arrangements » officieux sont très souvent réalisés « sous la table », l'objectif principal étant de permettre à chaque composante d'obtenir une part du « gâteau » communautaire. Et cela a pour effet de favoriser le clientélisme, le manque de professionnalisme, l'absence de transparence, la corruption et les divisions religieuses au sein du sport libanais⁸.

Cette thèse fait suite à celle de de George Nseir⁹, pionnière dans le domaine du sport et de l'environnement social au Liban, dont l'objet de recherche et l'orientation théorique focalisaient sur l'influence du communautarisme sur les pratiques et identités sportives au Liban. Bien qu'il porte également une analyse sur l'emprise du communautarisme sur le sport libanais, le principal axe de recherche de ce travail, est, d'analyser la politique sportive au Liban entre 1991, date de la

⁵ Alfred Erich Senn, *P`wer, P`litics and the Olympic Games*. Human Kinetics, 1999, pp.49-287.

⁶ Pierre Blanc, Le sport au Liban : un révélateur de la société. *Les Cahiers de C`nfluences*, décembre 2004, pp. 159-161.

⁷ - Pierre Blanc, *ibid*.

- Leah Boukhater, Basket au Liban. *Outre terre, Revue Française de Gé`p`litique*, n° 8, 2004, pp. 129-130.

- Entretien effectué le 18 Février 2003 avec Georges El-Hajj, responsable du Squash dans le club « Escape », à Beyrouth, Liban.

⁸ Entretien effectué le 3 Juin 2007 avec Jihad Salamé, la personne derrière le dossier sur la corruption du sport Libanais présenté en 2005 au Comité International Olympique à Lausanne.

⁹ George Nseir, *Des c`mmunautés et des sp`rts au Liban Enjeux des regr`upements sp`rtifs et des renc`ntres Interc`munautaires*, thèse soutenue le 13 Janvier 2012 à la Faculté des Sciences du Sport de l'Université de Strasbourg.

fin de la guerre civile, et 2012. Ce travail examinera si le Liban dispose des éléments constitutifs d'une politique sportive, où bien si la mise en place de cette dernière s'est soldée par un échec à cause du communautarisme présent au sein de la société libanaise.

J'ai commencé cette thèse avec en tête le désir d'essayer de changer les choses. En effet, ayant débuté dans mon adolescence des compétitions nationales de sport de combat et de football dans le milieu des années quatre-vingt-dix, j'ai grandi avec une frustration présente chez la plupart de mes partenaires sportifs : « Pourquoi le niveau technique du sport au Liban est si faible ? Pourquoi sommes-nous si loin des pays sportivement développés ? Pourquoi les compétitions locales sont-elles si mal organisées ? »

Cette frustration s'est accrue lorsque j'ai entrepris, en 1997, des études d'Education Physique et sportive, dans l'Université de Balamand, première institution à avoir dispensé un programme en sciences du sport. Je devais faire chaque jour plus de 150 km de déplacement. Et les questions qui venaient le plus fréquemment étaient : « Pourquoi faire autant de déplacement pour faire des études de sport ? Est-ce qu'un diplôme en sport existe ? Qu'est-ce que nous y apprenons ? A quoi ce diplôme va-t-il te servir ? » Ces questions, bien que simplistes, témoignaient du manque de connaissance, voire de culture sportive de la population libanaise.

C'est avec la forte motivation de vouloir comprendre pourquoi le sport au Liban était aussi délaissé que j'ai démarré en Avril 2009 ma thèse sur « l'analyse de la politique sportive au Liban de 1991 à 2012 » au laboratoire du Sport et de l'Environnement Social de l'Université Joseph Fourier à Grenoble avec la même approche. Les luttes pour le développement que j'ai rencontré dans mes années d'athlète, d'entraîneur, de dirigeant et plutard de responsable de programme d'EPS à l'Université Notre-Dame au Liban m'ont poussé à entamer cette thèse avec le fort désir de vouloir approfondir mes recherches afin de proposer des solutions pour le développement.

Ce travail portera dans un premier temps sur une revue de littérature dont l'objectif est de faire le point sur les écrits scientifiques traitant de la sociologie du sport, particulièrement les questions liées à la politique sportive nationale, l'identité nationale, l'intégration sociale, la participation de la femme et le sport dans des sociétés divisées.

Ensuite sera présentée la problématique et le cadre théorique de la thèse, qui consistera en la mise en question de l'analyse de la politique sportive au Liban de 1991 à 2012, par l'intermédiaire de la discipline scientifique utilisée dans cette recherche, la sociologie du sport. Dans cette partie seront exposés les grands principes de cette discipline et de ses concepts

opératoires qui permettent de questionner et d'analyser la politique sportive de ce pays au cours de ces vingt dernières années.

Dans la troisième partie, des hypothèses seront énoncées et serviront de fils conducteurs pour la partie liée aux résultats. Dans cette partie seront exposés également la méthodologie utilisée dans ce travail et les moyens concrets qui ont permis le recueil des informations nécessaires pour répondre aux questions posées dans cette recherche.

Une fois la revue de littérature, la problématique, les hypothèses ainsi que la méthodologie proposées, les résultats du travail seront présentés. La partie liée aux résultats décrira d'abord les débuts du mouvement sportif libanais. Elle exposera ensuite la situation du sport libanais pendant la guerre civile de 1975 à 1990, puis l'analyse se focalisera très précisément sur la politique sportive au Liban de 1991 à 2012, objet de cette thèse.

La conclusion reviendra enfin sur les résultats les plus significatifs de ce travail et ouvrira la porte à de nouvelles perspectives de recherche.

PREMIERE PARTIE : REVUE DE LITTERATURE

Présentation

Cette première partie de la thèse consistera en une revue de littérature relative à la question des politiques sportives nationales, de leurs objectifs qui peuvent être de divers ordres (construction du corps guerrier, conquête de médailles dans les compétitions internationales pour la valorisation nationale, développement du sport à des fins de santé, constitution d'un espace temps de loisirs récréatifs en complément et dérivatif des activités laborieuses, de la mise en place de structures et activités collectives facilitant l'intégration sociale par la participation, etc.), et des relations avec les enjeux du développement du sport par les fédérations internationales (CIO, FIFA, fédérations continentales et régionales) qui fédèrent les organismes nationaux (comités nationaux olympiques, fédérations nationales...).

L'analyse portera sur six thématiques, constituant autant de chapitres de cette revue de littérature :

- Politique sportive nationale;
- Politique sportive liée à des « jeunes pays » ayant acquis leur indépendance ;
- Politique sportive régionale ;
- Le sport, identité et politique internationale ;
- La femme et le sport ;
- Le sport, société divisée et intégration.

Les trois premiers thèmes (Politique sportive nationale ; Politique sportive liée à des « jeunes pays » ayant acquis leur indépendance ; Politique sportive régionale) constituent une approche théorique générale, expliquant, exposant ou définissant les différentes formes de politique sportive mise en œuvre dans divers pays aux contextes politique, économique et social très variés : Danemark, Norvège, France, Ecosse, Nouvelle-Zélande, Croatie, Bénin, Maroc, Algérie, Tunisie, Sénégal, Congo, Cameroun, Namibie, Botswana, Iran, Israël, Tanzanie et République Tchèque.

Le quatrième thème (Sport, identité et politique internationale) présente le sport dans une optique de politique extérieure.

Si les quatre thèmes mentionnés ci-dessus optent pour une approche généraliste applicable dans une multitude d'Etats, les deux derniers (Femme et sport ; Le sport, société divisée et intégration) représentent des cas de figures beaucoup plus proches du contexte Libanais.

Les thèmes ont été utilisés dans cet ordre afin de tenter de donner d'abord un cadre théorique général de ce que peut être une politique sportive nationale et ensuite pour essayer d'expliquer comment une politique sportive nationale pourrait être pertinente dans la mise en place d'une politique extérieure, stratégie fortement utilisée et recherchée par des jeunes pays indépendants, groupe dont le Liban, de par son histoire, en fait partie. Enfin, à partir des données exposées dans les quatre premiers thèmes, l'objectif recherché dans les deux derniers thèmes était d'identifier quelles sont les variables spécifiques dans l'optique d'une étude du cas libanais.

Chapitre premier

POLITIQUE SPORTIVE NATIONALE

Dans cette première partie de la revue de littérature, nous allons, à travers l'étude du sport dans des pays développés (France¹⁰, Norvège¹¹, Nouvelle-Zélande¹², Ecosse¹³ et Danemark¹⁴) et en se référant aux recherches sur les méthodes d'analyse d'une politique sportive (celles de Houlihan, Allison et McGarry), nous allons tenter d'exposer une approche généraliste de la politique sportive nationale.

Pour Jean-Paul Callède, la centralisation politique en France a toujours été déterminante dans la définition des politiques sportives¹⁵. L'évolution de celles-ci, s'inscrivant dans une volonté étatique de démocratisation et de modernisation de la société Française, a connu des transformations structurelles dont l'analyse serait très significative au niveau d'une étude sociologique, et précisément de la sociologie politique. La traditionnelle centralisation politique française, mêlée aux relations particulières entre le mouvement sportif et l'Etat, fait du système sportif français un modèle de structuration et d'organisation sociale bien spécial.

Nils Asle Bergsgard et Hilmar Rommetvedt tentent ici de montrer le parallélisme existant entre le changement de la politique de l'Etat et le changement de politique sportive¹⁶. Est-ce que le sport est généralement avant-gardiste, retardataire ou déviant de la voie prise par le gouvernement ? Pour répondre à cette question, ils utilisent le cas de la Norvège. C'est également ce pays qui est pris comme étude de cas par Bernard Enjolras et Ragnhild Holmen Wladahl pour tenter de montrer comment une politique sportive est établie suite aux interactions entre l'administration sportive publique, le système politique et les fédérations¹⁷. Ils essaient également de montrer l'approche théorique derrière la formulation de cette politique : le corporatisme, la politique des communautés ou le « clientélisme ». Toujours dans l'aire géoculturelle scandinave, H. Thomas et R. Persson analysent les nécessités, difficultés et avantages qu'auraient les organisations sportives à développer une politique qui tiendrait compte de leur capital et

¹⁰ Jean-Paul Callède, Les politiques du sport en France. *L'Année sociologique*, vol. 52, n° 2, 2002, pp. 437-457.

¹¹ Nils Asle Bergsgard & Hilmar Rommetvedt, Sport and Politics: The Case of Norway. *International Review for the Sociology of Sport*, vol. 41, n°1, 2006, pp. 7-27.

¹² Michael P. Sam & Steven J. Jackson, Sport Policy Development in New Zealand, Paradoxes of an Integrative Paradigm. *International Review for the Sociology of Sport*, vol. 39, n° 2, 2004, pp. 205-222.

¹³ Grant Jarvie, Communitarianism, Sport and Social Capital, 'Neighbourly Insights into Scottish Sport'. *International Review for the Sociology of Sport*, vol. 38, n° 2, 2003, pp. 149-153.

¹⁴ H. Thomas & R. Persson, Social Capital and Social Responsibility in Denmark, More than Gaining Public Trust. *International Review for the Sociology of Sport*, vol. 43, n° 1, 2008, pp. 35-51.

¹⁵ Jean-Paul Callède, Les politiques du sport en France. *L'Année sociologique*, vol. 52, n° 2, 2002, pp. 437-457.

¹⁶ Nils Asle Bergsgard & Hilmar Rommetvedt, Sport and Politics: The Case of Norway. *International Review for the Sociology of Sport*, vol. 41, n°1, 2006, pp. 7-27.

¹⁷ Bernard Enjolras & Ragnhild Holmen Wladahl, Policy-Making in Sport: The Norwegian Case. *International Review for the Sociology of Sport*, vol. 42, n°2, 2007, pp. 201-216.

responsabilité sociale, c'est-à-dire de leur capacité à développer un réseau social et à contribuer à son développement. Ils utilisent ici le cas des organisations sportives au Danemark.¹⁸

Pour leur part, Michael Sam et Steven Jackson mettent en évidence, dans un autre contexte de politique nationale¹⁹, les paradoxes résultants du développement d'une politique sportive de centralisation du gouvernement. Ils utilisent dans cet article le cas du gouvernement Néo-zélandais, qui, en 2000, suite à une forte politique sportive de décentralisation qui a débuté en 1984, a opté pour une stratégie d'intégration du secteur sportif au gouvernement.

Barrie Houlihan, à partir de l'étude des quatre modèles utilisés dans le cadre de l'analyse d'une politique donnée, celui des étapes, des institutions, des niveaux multiples, de la coalition, essaie d'identifier quelle serait la démarche adéquate pour analyser une politique sportive entreprise par le secteur public²⁰. Il tente aussi et surtout de remédier au manque de recherches entreprises dans ce domaine délaissé de la sociologie du sport.

Enfin, Grant Jarvie souligne, à travers l'exemple du sport Ecossais, qu'il est difficile pour le sport de contribuer au développement du capital social, au communalisme et à l'engagement civil en ignorant les problèmes liés à la propriété, à la masse des différents obligataires et titulaires des parts de marché.²¹

Bien que ces textes portent tous sur le même thème, ils n'ont pas une approche identique et similaire de ce secteur de la sociologie du sport. Ils peuvent en fait être distribués sur plusieurs sous thèmes :

- Les difficultés liées à la mise en place d'une politique sportive

Selon Thomas et Persson, l'analyse du sport au Danemark permet d'avoir une vision plus générale sur la nouvelle donne gouvernementale « socialiste » concernant les politiques sportives appliquées dans les Etats de l'Union Européenne. Pour les auteurs, il est aujourd'hui nécessaire,

¹⁸ H. Thomas & R. Persson, Social Capital and Social Responsibility in Denmark, More than Gaining Public Trust. *Internati`nal Review f`r the S`ci`l`gy `fSp`rt*, vol. 43, n° 1, 2008, pp. 35-51.

¹⁹ Michael P. Sam & Steven J. Jackson, Sport Policy Development in New Zealand, Paradoxes of an Integrative Paradigm. *Internati`nal Review f`r the S`ci`l`gy `fSp`rt*, vol. 39, n° 2, 2004, pp. 205-222.

²⁰ Barrie Houlihan, Public Sector Sport Policy: Developing a Framework for Analysis. *Internati`nal Review f`r the S`ci`l`gy `fSp`rt*, vol. 40, n° 2, 2005, pp. 163-185.

²¹ Grant Jarvie, Communitarianism, Sport and Social Capital, 'Neighbourly Insights into Scottish Sport'. *Internati`nal Review f`r the S`ci`l`gy `fSp`rt*, vol. 38, n° 2, 2003, pp. 149-153.

voire indispensable pour les différentes associations sportives (clubs, fédérations, comité Olympique) des pays du « Vieux Continent » de s'inscrire dans la politique de « responsabilité » sociale pratiquée par leurs Etats. Cette tâche ne va pas sans difficulté, vu les moyens dont disposent ces organisations. Cependant, la non-participation des agents sportifs à cette stratégie d'intégration sociale réduirait leur capital social, caractérisé par leur réseau d'adhérents, d'investisseurs (dont fait surtout partie le gouvernement qui, à ce jour, reste le principal pourvoyeur de fonds des associations sportives en Europe) et de partenaires commerciaux, et risquerait à long terme de les mettre au ban de la communauté sportive.

Selon Sam et Jackson, le paradigme de la politique de centralisation est paradoxal. En voulant centraliser, les gouvernements réduisent systématiquement l'initiative privée et donc affectent l'efficacité qu'ils déclarent rechercher. Ce phénomène, selon les auteurs, est dû au fait que les énonciateurs d'une nouvelle politique sportive, censés rechercher le « bien » de leur système, prennent parfois de nouvelles mesures, comme la réduction des acteurs externes, pour satisfaire des intérêts beaucoup plus personnels que collectifs. Ils profitent, en fait du manque de questionnement concernant leur nouvelle stratégie, et de l'évidence de leur affirmation « puisqu'ils l'affirment », pour faire passer des nouvelles lois en leur faveur. Ce paradoxe d'intérêt commun et particulier, lié aux agents de l'ordre public, remet fortement en question l'efficacité des politiques sportives de centralisation et d'intégration, qui sont souvent plus liées à des luttes de pouvoirs qu'à une recherche véritable de l'intérêt commun.

Selon Jarvie, il est aujourd'hui, à l'ère de la globalisation, impossible pour le sport, surtout professionnel, de contribuer au communalisme, capital social et à la consolidation de la société civile sans l'élaboration d'un débat sur les questions de propriété et d'obligation. Le sport ne peut plus prétendre encourager la participation de la communauté en mettant en place un mécanisme dirigé par une élite et qui l'exclut totalement du pouvoir décisionnel.

- Les modèles de mise en place de politique sportive

Pour Enjolras et Waldahl, le cas de la Norvège a permis de montrer comment l'élaboration de la politique sportive est passée du système corporatiste au nouveau système, mélange de « clientélisme » et de politique des communautés. Cependant, selon les auteurs, les deux cas utilisés dans ce texte ne permettent pas de montrer la généralité de ce phénomène. Est-

ce que ce type de transformation est provisoire, transitionnel ou bien est-elle durable et permanente ? Selon eux, des études plus poussées, examinant plus profondément ce processus de pluralisation du système sportif, doivent être entreprises pour pouvoir répondre à ces questions.

Selon Bergsgard et Rommetvedt, au cours des deux dernières décades, les relations entre sport et politique en Norvège sont devenues beaucoup plus complexes. Les auteurs pensent que les relations entre le pouvoir politique et les instances sportives seraient encore plus compliquées dans des pays où l'intervention du gouvernement est relativement récente. Ils considèrent donc qu'une comparaison avec d'autres pays semble nécessaire afin de développer les recherches académiques dans ce domaine. Il est aujourd'hui indispensable pour les différentes instances du secteur sportif, dans une optique d'intervention de l'Etat dans le sport, d'être très informées sur les nouvelles voies et données politiques prises par leur gouvernement.

Jean-Paul Callède propose un compte-rendu historique très complet des différentes politiques sportives entreprises en France. Pour lui, ces dernières se sont développées pour répondre aux différentes questions et problèmes liés au sport Français : développement de la pratique, structuration des rapports entre les différents acteurs, augmentation des installations sportives, protection de l'éthique sportive. Elles ont d'abord été « pensées » dans les années 1920 par Henry Paté, qui, avec son rôle de médiateur, a été le premier à développer le secteur sportif en l'inscrivant dans une politique gouvernementale générale. Elles ont ensuite été officiellement analysées et proposées par le gouvernement sous l'impulsion de Jean Zay en 1939 et par le gouvernement de la France libre de 1943. Elles ont par la suite surtout été mises à l'œuvre par Maurice Herzog dans la première décade de la V^{ème} République. Cette période a été déterminante dans le développement des politiques sportives en France. Le programme de Maurice Herzog, qui commence à sa nomination à la Jeunesse et aux sports en 1958, se divise en deux étapes : jusqu'en 1961, il entreprend des réformes au niveau des lois étatiques concernant le sport, du sport scolaire, de masse et celui de haut niveau. Ensuite, à partir de 1961, il s'occupe de ce qui constituait le problème principal du sport Français de l'époque : le manque d'installations sportives. En imposant l'Education physique comme matière scolaire, Herzog offre au sport un débouché indispensable et met à sa disposition un énorme potentiel humain constitué par les élèves des établissements scolaires. Cette action est poursuivie par les municipalités qui, en offrant les installations sportives et en coordonnant ces actions avec les associations sportives, offrent un accès gratuit à tous les citoyens Français.

Cette politique sportive entreprise par Herzog a été poursuivie dans le milieu des années 1970 par Pierre Mazeaud, qui met l'accent sur la classification des différents types de pratiques (haut niveau, loisir, sport pour tous...) et sur le développement de la haute performance lié au sport international. La politique entreprise par Edwige Avice, ministre déléguée au Temps libre à la Jeunesse et aux Sports des années 1980 a suivi la même voie. Dans la décennie 80, le sport suit la politique de décentralisation. Ainsi, sous Roger Bambuck, ministre des sports de la fin des années 80, l'Etat ne dirige plus le mouvement sportif, mais devient son « associé ». Cette réorganisation de l'espace géographique et sportif donne un nouvel ordre de valeurs caractérisé par un équilibre entre le pouvoir central et régional. Au cours des années 1990, le pouvoir public opère également dans de nouveaux domaines qui relèvent de l'éthique sportive : le dopage, la protection des mineurs dans les centres de formation des clubs professionnels et le contrôle des dérives liées au sport-spectacle. Une dernière mesure a été prise par Marie-George Buffet, ministre des Sports de la fin des années 90, qui propage de façon officielle l'action de l'Etat dans les différents secteurs de la vie associative Française.

En étudiant l'évolution du mécanisme de fonctionnement du système sportif Français au cours du XXème et début du XXIème siècle, Pierre Chifflet effectue une analyse complète et globale du système sportif Français²². Son idée principale est de parvenir à exposer les problèmes liés à cette structure : Les contradictions, ambiguïtés, difficultés et surtout les inaptitudes à pouvoir répondre aux exigences et besoins des participants du sport Français. Selon lui, jusqu'en 1958, mis à part le sport scolaire, le sport Français était l'apanage du milieu fédéral. L'Etat intervenait très peu dans cette structure. A la création de la Vème République, en 1958, l'Etat Français décide, pour des raisons sociales (formation civique du citoyen) et politiques (grandeur internationale de la France), de mettre en place une politique sportive dont le milieu fédéral serait toujours le principal régisseur.

C'est là que se révèlent, selon Chifflet, les principales contradictions du service public sportif Français :

- En optant pour le sport fédéral, l'Etat a choisi un système de compétition, de recherche de l'élite, donc d'exclusion des « faibles » qui va à l'encontre de son principal objectif recherché : la formation civique des citoyens.

²² Pierre Chifflet, *Idéologie sportive et service public en France, Mythe d'un système unifié*. Presses Universitaires de Grenoble, Grenoble, 2005.

- Le sport fédéral est également basé sur des notions d'amateurisme et de valeurs morales. Or, à la fin du XXème début du XXIème siècle, le sport, surtout celui de l'élite, doit répondre aux exigences de l'économie de marché. En choisissant le sport fédéral comme fer de lance de sa politique sportive, le service public ne s'est pas véritablement préparé à faire face aux nouvelles réalités économiques exigées par cette nouvelle ère du sport.

Donc, pour Chifflet, le système sportif Français, mécanisme régi par le service public et les fédérations, basé sur la formation du citoyen et la renommée nationale, rencontre beaucoup de difficultés pour répondre à ses propres objectifs. En effet, son idéologie est contradictoire, puisque par sa structure élitiste, il n'arrive pas à rassembler l'ensemble de la population et par son essence d'amateurisme, il ne parvient pas à s'adapter aux réalités économiques du sport moderne.

Le modèle Français du sport a également été analysé par Gérard Barreau²³ qui y a principalement relevé sa particularité. Selon lui, à la différence des pays de l'ex-bloc communiste, où le sport était totalement régi par l'Etat, ou bien des pays Anglo-Saxons (Grande-Bretagne et Etats-Unis), où au contraire le mouvement sportif se veut totalement autonome, le sport Français offre un modèle mixte caractérisé par une « combinaison » des actions du mouvement sportif avec celle des pouvoirs publics. En effet, l'intervention de l'Etat, à travers également les collectivités locales, s'effectue à plusieurs niveaux dans le mouvement sportif : l'éducation physique et sportive, le sport de Haut Niveau et la protection des sportifs. Cette complémentarité « Etat-mouvement sportif » est également définie par la reconnaissance par le gouvernement du CNOSF (Comité National Olympique et Sportif Français, organisme regroupant toutes les fédérations sportives agréées) comme le principal représentant du mouvement sportif national. L'Etat légalise, supporte financièrement et techniquement (cadres techniques de l'Etat) le mouvement sportif. Celui-ci doit en contrepartie définir ses objectifs qui doivent inclure le développement du sport de masse et de Haut-Niveau.

Pour Barreau, le système sportif Français, grâce au fort interventionnisme de l'Etat, présente un modèle unique et « envié » en Europe. Il doit cependant faire face aujourd'hui à de nouveaux défis. Par exemple, l'évolution du marché du travail relié au sport va accroître le nombre de salariés et d'employeurs qui vont s'organiser en institutions sociales et vont constituer une nouvelle force avec laquelle ce système devra « apprendre » à composer. Egalement,

²³ Gérard Barreau, Le modèle français du sport. *Revue Française d'administrati`n publique*, n° 97, janvier-mars 2001, pp. 15-28.

l'internationalisation des politiques sportives (uniformisation des modèles d'organisation en Europe, lutte contre le dopage dans le monde) va obliger ce système à devoir soit s'imposer mondialement, soit au contraire s'adapter au mode de fonctionnement imposé par l'ère de la globalisation.

Egalement dans une optique d'étude de la politique sportive en France, Pierre Gaborit a axé son travail sur le Ministère de la Jeunesse et des Sports²⁴. A travers un compte-rendu historique de cette institution, il a analysé son développement, ses particularités liées au modèle Français, ses différentes fonctions et sa « survie » malgré les nombreuses difficultés qu'il a rencontrées tout au long du XXème siècle.

Pour Gaborit, les difficultés rencontrées par le Ministère de la Jeunesse et des Sports, institution peu commune en Europe (seule la Turquie dispose de ce type d'institution), ont depuis longtemps été multiples :

- Ses tâches, principalement celle de la Jeunesse, ont souvent été partagées par d'autres ministères, d'où le développement d'une « concurrence inter ministérielle » qui a « compliqué » son fonctionnement.

- Avec la décentralisation, il s'est vu également concurrencé par les collectivités locales

Ces problèmes ont entravé son étendue (bilan relativement faible et budget amoindri) et en ont fait plus un ministère d'accompagnement que de décision. Mais malgré cela, il a su, par sa souplesse liée à sa capacité de jongler entre le pouvoir étatique et le mouvement privé associatif, resté une institution déterminante de la structure « Jeunesse et sports » en France. Sa suppression menacerait tout l'équilibre du système sportif Français. Selon Gaborit, il serait intéressant pour assurer la pérennité de cette institution, d'alléger ses tâches en le plaçant sous la tutelle d'un grand ministère à vocation sociale.

A travers son analyse sur les principales transformations liées à la décentralisation administrative Française des années 80, Charles Pasqua a, lui, focalisé sur l'engagement des collectivités locales à travers le sport scolaire, la politique communale d'équipements sportifs, le sport de haut niveau, le sport de masse et le sport de loisir²⁵. Cette intervention des collectivités locales s'est parallèlement accompagnée d'un désengagement de l'Etat qui constitue aujourd'hui une lacune de la politique sportive Française. Selon Pasqua, il était impératif, dix ans après la

²⁴ Pierre Gaborit, Le ministère de la Jeunesse et des sports. *P'uv'irs*, n° 61, 1992, pp. 57-69.

²⁵ Charles Pasqua, Sport et collectivités locales. *P'uv'irs*, n° 61, 1992, pp. 85-89.

décentralisation, que l'Etat Français établisse une politique sportive nationale pour accompagner et compléter les actions entreprises par les collectivités locales. En effet, bien que celles-ci aient fait preuve d'un fort dynamisme, elles ne peuvent, à elles seules, suffire à répondre aux « besoins sportifs » des citoyens Français.

Toujours dans le domaine d'étude de la politique sportive en France, François Alaphilippe a analysé les nouveaux défis auxquels doit faire face aujourd'hui le pouvoir fédéral, imposés par les nouvelles réalités sociales, économiques et politiques du sport moderne, où l'engagement des pouvoirs publics et des investisseurs privés constitue des supports financiers mais également des concurrents à son hégémonie²⁶. En effet, l'évolution du sport a aujourd'hui conduit au développement d'un système large et complexe où la fonction du pouvoir fédéral en tant que « pouvoir-gendarme » (réglementer, interdire et sanctionner) est aujourd'hui largement prise en main par le pouvoir public sous ses différentes formes (Etat central et collectivités territoriales). Le pouvoir public, en plus des investisseurs privés et des médias, ont également fortement réduit son rôle de « pouvoir-providence » (financier du système sportif). De ce fait, le pouvoir fédéral, basé sur le volontarisme, n'a plus véritablement les moyens de remplir les rôles de « gendarme » et de « providence » qui lui ont été historiquement assignés. Il doit impérativement, au risque de se voir sérieusement remis en question, s'adapter à ces nouvelles réalités socio-économiques en impliquant au sein de sa structure, un personnel professionnel de gestion et de management sportif. Pour Alaphilippe donc, la solution aux nouveaux défis rencontrés par le pouvoir fédéral ne réside pas dans sa mise à l'écart. En effet, ce système, constitué par des liens de forte solidarité sur le plan national et international, a largement fait ses preuves, et assure une autonomie indispensable au monde du sport. Il n'est donc pas question de lui substituer une autre structure, mais de lui donner les moyens de se métamorphoser pour lui permettre de répondre aux nouvelles exigences du sport moderne.

- Méthodologie d'analyse de la politique sportive

Pour Barrie Houlihan, les quatre modèles existants, celui des étapes, des institutions, des niveaux multiples, de la coalition sont incomplets dans le cadre de l'étude d'une analyse d'une

²⁶ François Alaphilippe, Le pouvoir fédéral. *P'uv`irs*, n° 61, 1992, pp. 71-85.

politique sportive. En effet, bien qu'étant très utilisé, le modèle des étapes, basé justement sur les étapes successives dans lesquelles s'inscrit une politique, est jugé trop descriptif et simpliste.

Le modèle des institutions, bien qu'il offre une étude poussée des structures et des acteurs influant sur la politique entreprise, manque de poids dans le cadre de l'analyse de la dynamique derrière l'adoption d'une politique.

Le modèle des niveaux multiples et celui de la coalition offrent un éventail beaucoup plus riche dans l'analyse d'une politique. Le premier se veut réaliste et fortement lié aux facteurs externes au sport, comme l'influence de la diplomatie, de l'éducation et de la santé. Cependant, il a la faiblesse d'être relativement partial, et d'ignorer les processus de la mise en place d'une politique. Enfin, le modèle de la coalition est, selon l'auteur, parmi les quatre modèles étudiés le plus efficace. Il possède en effet tous les éléments nécessaires pour une analyse appropriée de la politique sportive : étude sur une période de plus de dix ans, prise en compte des acteurs régionaux, nationaux et internationaux du secteur sportif, et du processus d'implantation de la politique en question. Son point faible réside cependant dans son manque de prise en compte des facteurs externes au secteur sportif.

L'auteur propose alors un modèle d'analyse dont le point de départ serait le modèle de coalition, mais qui tiendrait compte des facteurs externes et qui est composé de trois niveaux majeurs :

- Le niveau superficiel, sujet au changement, et qui tient compte des variables liés au système de financement et au modèle administratif.
- Le niveau moyen, plus stable, qui tient compte de l'interaction des différents acteurs du secteur sportif.
- Le niveau structurellement ancré, basé sur l'idée principale qui définit la politique sportive utilisée.

Pour Houlihan, le rôle et l'intervention de l'Etat dans le secteur sportif se sont fortement accrus au cours des dernières années. Il serait très inapproprié, pour les spécialistes de la sociologie du sport, de continuer d'occulter et d'ignorer ce phénomène dont l'étude pourrait fortement contribuer au domaine de la recherche dans le sport.

- Développement du sport et mondialisation

Dans son ouvrage intitulé, « *The Global Politics of Sport: The Role of Global Institutions in Sport* »²⁷, Allison touche à plusieurs éléments clés liés à l'impact des politiques de mondialisation dans le sport : la nouvelle relation entre les institutions sportives et l'Etat, la transformation des organisations sportives internationales en entreprises multinationales, le développement d'un pouvoir « imaginé » dans les pays en voie de développement, la transformation des célébrités locales en stars internationales, les mouvements de résistance à la mondialisation et les problèmes administratifs liés à la mondialisation. Allison est principalement focalisé sur des éléments négatifs de la mondialisation. Selon McGarry, qui en fait la critique²⁸, il présente une lacune principale liée aux avantages obtenus par la mondialisation quant à la transparence dans l'organisation actuelle d'événements sportifs. Pour McGarry, toujours, Allison présente une vision « occidentale » de la mondialisation et ignore quelque peu les réactions de personnes venant de pays en voie de développement en ce qui concerne ce phénomène.

Après avoir examiné les différents concepts et définitions liées à la politique sportive nationale dans les pays développés, nous allons tenter de voir si les critères relevés sont applicables dans le cas de jeunes pays ayant acquis leurs indépendance.

²⁷ Lincoln Allison, *The Global Politics of Sport: The Role of Global Institutions in Sport*. New York, Routledge, 2005.

²⁸ Karen McGarry, Book Review: Lincoln Allison (ed.), *The Global Politics of Sport: The Role of Global Institutions in Sport*. *International Review for the Sociology of Sport*, vol. 42, n° 2, 2007, pp. 232-235.

Chapitre Deuxième

POLITIQUE SPORTIVE LIEE A DES JEUNES PAYS AYANT ACQUIS LEUR INDEPENDANCE

En rassemblant les similitudes des caractéristiques des systèmes sportifs Marocain, Algérien, Tunisien, Sénégalais, Béninois, Congolais et Camerounais, Patrick Bouchet et Mohammed Kaach ont tenté d'établir les bases théoriques d'un modèle sportif commun pour les pays Africains francophones²⁹. Cette recherche est très utile dans le cadre de l'analyse de la politique sportive au Liban. En effet, comme les sept pays mentionnés ci-dessus, le Liban fait partie des pays appartenant à l'organisation mondiale de la francophonie. Cet article serait d'autant plus intéressant dans le cadre d'une comparaison avec le Maroc, la Tunisie et l'Algérie, pays « Arabes francophones » comme le Liban. Cette étude intervient dans une ère de mondialisation, qui creuse l'écart entre les pays développés et les pays en voie de développement au niveau du marché sportif, de l'organisation et des victoires obtenues dans les événements sportifs majeurs. En effet, hormis le football et l'athlétisme, les pays « pauvres » ne sont pas suffisamment économiquement et socialement développés pour pouvoir concurrencer les pays « riches » dans l'ensemble des disciplines sportives. De plus, ces pays, issus la plupart de la colonisation, ont voulu adopter les structures sportives de leurs anciens « mentors » afin de s'affirmer sur le plan international. Cependant, l'application de ce système de performance s'est révélé inadapté avec les mœurs et traditions culturelles de ces sociétés. Un des buts de cette recherche serait donc également d'expliquer les raisons de la différence dans le sport entre les pays Africains francophones et des pays développés, en particulier la France.

Selon Bouchet et Kaach, les points communs qu'ont les Pays Africains Francophones dans leurs structures sportives au niveau culturel, économique, politique et social, mais également au niveau de la centralisation bureaucratique étatique et de la domination de quelques individus des classes aisées sur la « communauté sportive » démontrent l'existence d'un modèle sportif pour ces pays. Ce trait de la domination des élites a également été relevé par Ali Benhaddou dans son étude sur l'organisation du pouvoir au Maroc³⁰. Benhaddou a cherché à montrer la représentativité de l'organisation politique Marocaine dans le secteur sportif, où les élites du royaume ont mis un mécanisme à double rôle, le premier leur permettant de contrôler les classes populaires en leur inculquant les valeurs d'identité nationale et le deuxième, par la participation à des sports « huppés », leur permettant de se démarquer de ces mêmes classes populaires. La

²⁹ Patrick Bouchet et Mohammed Kaach, Existe-t-il un 'modèle sportif' dans les pays Africains Francophones ? *Revue STAPS*, n° 65, 2005, pp 7-26.

³⁰ Ali Benhaddou, *Les élites du r`yaume, Enquête sur l`rganisati`n du p`uv`ir au Mar`c*. Riveneuve éditions, Paris, 2009.

situation de ces pays Africains est en fait similaire à celle de la France avant la période de décentralisation avec, en plus, un manque de support de l'Etat, une petite taille du marché sportif et une faible professionnalisation et compétence des cadres sportifs. La supériorité politique, économique et sociale qu'ont la France et les autres pays occidentaux sur eux leur permettent d'avoir un contrôle total sur leur marché sportif, le recrutement de leurs athlètes de haut niveau et sur leurs activités de tourisme et loisir sportif.

C'est également ce qu'a essayé de montrer Abdel Rahmane Baba-Moussa dans son analyse de l'organisation du sport au Bénin depuis 1990³¹. Tout comme Bouchet et Kaach, Baba-Moussa pense qu'à leur indépendance, par souci d'autonomie et d'identité nationale, les Pays Africains Francophones ont voulu développer une politique sportive axée sur le sport de performance, et donc, sur les résultats obtenus dans les compétitions internationales. Cependant, l'application de ce modèle s'est vue incompatible avec les caractéristiques économiques, politiques, sociales et culturelles de ces pays. Cette politique sportive inadéquate avec les réalités du pays a également été entreprise par le gouvernement socialiste Béninois entre 1970 et 1990. C'est pour tourner le dos à cette « erreur stratégique » que le gouvernement qui a pris place à la tête du pays dans les années 90 a voulu opter pour une politique visant le développement du sport de masse. Cependant, force est de constater qu'une politique visant la diffusion des activités physiques et sportives sur l'ensemble de la population Béninoise était une mesure officiellement présente dans la Charte du sport dans le gouvernement socialiste qui précédait 1990. Le but de ce texte est donc de voir si la nouvelle politique sportive fait l'objet d'un changement par rapport au modèle précédent ou si, au contraire, elle s'est inscrite dans une continuité non voulue.

Pour Baba-Moussa, le sport au Bénin souffre d'un manque d'identité. La volonté de ce pays en voie de développement de s'affirmer sur le plan international le pousse à tout prix à vouloir copier un modèle de réussite sportive internationale. De ce fait, il s'est retrouvé perdu entre le système sportif Français et Soviétique. Il a d'abord, à son indépendance, adopté le système Français, qu'il a hérité de la période du colonialisme. Voyant que ce modèle ne correspondait pas à son objectif de victoires internationales, il a ensuite opté dans les années 70, suite également et surtout au changement du régime en place, pour le système Soviétique. Ce

³¹ Abdel Rahmane Baba-Moussa, L'organisation du sport au Bénin. Continuités et ruptures depuis 1990. *Revue STAPS*, n° 65, 2005, pp. 61-78.

dernier n'a également pas apporté les résultats sportifs voulus, et en 1990, à la fin du régime autoritaire, le système sportif Béninois s'est réorienté vers le modèle Français. Il s'est avéré que les caractéristiques culturelles, économiques et sociales du Bénin ne permettent ni l'application de la structure sportive Soviétique ni de la structure sportive Française. Les responsables du sport Béninois sont passés d'un modèle à l'autre sans analyser les problèmes réels du sport dans leur pays et ont commis les mêmes erreurs stratégiques sous les deux régimes. En suivant la charte des sports de 1991, le milieu fédéral compte sur l'investissement du gouvernement, qui en plus d'avoir peu de moyens, est tenu de régler des problèmes économiques, sociaux et éducatifs qui selon lui, relèvent d'une plus grande importance. Cet état de choses entraîne un certain laxisme chez les différentes associations sportives. Pour contrecarrer cette attitude statique des acteurs fédéraux, l'Etat a proposé la circulaire N.109 où il déclare officiellement qu'il investira principalement sur les compétitions nationales qui opposent les meilleures équipes des départements. Pour obtenir des aides financières, les fédérations doivent donc d'abord organiser des rencontres au niveau départemental pour ensuite mettre en place un championnat national pour les meilleures d'entre elles, d'où sortira l'équipe représentant le Bénin dans les compétitions internationales. Cette stratégie n'a également pas rencontré de succès puisque les fédérations se sont trouvées également dépendantes de la politique de l'Etat et sont rentrées dans un système sportif favorisant les compétitions et délaissant le sport de masse, tout comme lors de la période du régime marxiste. La volonté « d'éducation par le sport » de l'Etat béninois s'oppose à la nécessité d'obtenir des résultats sur le plan international des agents du milieu sportif. De plus, en voulant toujours contrôler ce secteur, et en étant lui-même fort intéressé par cette reconnaissance internationale, le gouvernement va favoriser, comme dans la période communiste, un système sportif dominé par une élite recherchant une ascension politique et par un dénigrement du sport de la base. Si la forme de la structure sportive béninoise a changé après 1990, le fondement de la politique sportive est resté le même.

Robert Chappell a également analysé la politique sportive d'un pays ex-colonisé³², lorsqu'il a étudié le cas des différentes organisations sportives namibiennes depuis 1990, date de l'indépendance de ce pays. Il a tenté d'examiner si le cas de la Namibie correspondait à un modèle sportif de pays ayant les difficultés, contraintes, stratégies et progrès d'un jeune pays en

³² Robert Chappell, Sport in Namibia: Conflicts, Negotiations and Struggles since Independence. *International Review for the Sociology of Sport*, vol. 40, n° 2, 2004, pp. 205-222.

voie de développement, sorti de plusieurs décades de colonialisme. Selon lui, le sport a eu une place prépondérante dans le processus de construction de la nation Namibienne après son indépendance. Les succès sportifs ont permis à ce pays de se faire connaître sur le plan international. Et les difficultés rencontrées par les différentes instances sportives de ce pays pour établir sa structure sportive, un mouvement de « sport pour tous » et des résultats internationaux, est un exemple très pratique des problèmes auxquels fait face un jeune pays indépendant sorti du colonialisme.

Chappell a également exposé l'état de développement du sport dans un autre jeune pays Africain, le Botswana³³. Dans ce pays, le sport n'a jamais eu une grande place dans la culture locale. Et la situation économique difficile héritée à l'indépendance n'en a pas fait une des priorités du gouvernement. Cependant, les grands progrès économiques accomplis par ce pays au cours des deux dernières décennies ont permis au gouvernement d'établir des politiques de développement très intéressantes au niveau de l'éducation, du développement social et donc sportif. Les succès de ces mesures dans le secteur sportif ont été remarquables sur le plan de l'organisation et des résultats. Mais ces avancées ont été fortement entravées par les épidémies causées par le SIDA, dont le taux de diffusion dans ce pays est le plus fort au monde. Cette situation alarmante a forcé le gouvernement Botswanais à en faire une priorité dans son agenda et de ce fait, a mis au ban des secteurs comme le sport.

Malgré toutes les difficultés le caractérisant, le Botswana a fait des progrès remarquables dans le sport international. Selon Chappell, pour que le développement sportif soit plus optimal, le Comité National Sportif Botswanais devrait entreprendre plus de mesures pour le développement du sport de masse, pour encourager la transparence au sein de ses organisations sportives et établir plus de projets de coopération avec des pays « sportivement » plus avancés, les fédérations internationales et le CIO.

A travers une historique du développement du sport en Tanzanie, Hamad Ndee analyse les différents traits de la politique sportive entreprise dans ce pays depuis son indépendance³⁴. Pour lui, le sport a principalement été utilisé dans la politique du gouvernement Tanzanien à fin d'établir un régime politique de type socialiste. L'objectif était d'inculquer chez les citoyens de

³³ Robert Chappell, Sports Development in Botswana. *The Sport Journal, United States Sports Academy*, vol. 13, n° 2, 2010, pp. 1-11.

³⁴ Hamad S. Ndee, Modern Sport in Independent Tanzania: 'Adapted' Sport and the Process of Modernization. *The International Journal of the History of Sport*, vol. 19, n° 4, 2002, pp. 89-113.

ce pays, à travers le sport, une « discipline collective ». Mais en adoptant le sport international, ce pays est rentré dans un processus de modernisation, ou plutôt d'occidentalisation inadaptée à ses propres caractéristiques. Cette adoption du sport international l'a également dénaturé en le poussant à se délaissier de ses pratiques physiques traditionnelles. Cependant, selon Ndee, il n'est pas exclu que la tradition et la modernité se combinent et constituent un atout majeur pour une entrée en force de la Tanzanie dans la famille du sport international.

- Les pays d'Europe de l'Est sortis du communisme

Dino Numerato et Srdjan Vrcan ont chacun exposé les cas de jeunes pays ex-communistes de l'Europe de l'Est³⁵. En utilisant le cas de la République Tchèque, Numerato fait une analyse sur les difficultés rencontrées par les fédérations sportives dans l'application de leur politique sportive, qui est basée sur le volontarisme, l'engagement et la responsabilité civils. Il tente ici, par une approche cognitive, non pas de montrer les avantages liés à leur capital social, mais aux problèmes relationnels qui en découlent et qui de ce fait le limitent. Vrcan, quant à lui, fait une analyse du conflit survenu, dans la Croatie post-communiste, entre d'une part, le président de la République, Franjo Tuđman, et d'autre part, une « tribu » de supporters, à propos du problème lié au changement de l'appellation du club de football « Dinamo Zagreb » pour le nouveau nom « Croatia Zagreb ». Vrcan cherche à montrer que cette histoire, banale à première vue, porte en elle un sens politique très profond, et qu'elle est un exemple de la capacité du sport, et particulièrement du football, à pouvoir révéler les grands « malaises » sociaux.

Pour Numerato, le cas de la République Tchèque est très typique des pays sortis du communisme. Les dirigeants sportifs locaux sortent « fatigués » du volontarisme organisé des années communistes, et de ce fait rencontrent beaucoup de difficultés à se motiver pour des actions civiques. Les responsables nationaux, quant à eux, ne sont également pas encore adaptés à ce nouveau type de gouvernance « démocratique », ce qui a tendance à entraîner chez eux des abus de pouvoir ainsi que des comportements autoritaires et intéressés qui vont à l'encontre de l'intérêt commun de leur sport, tâche à laquelle ils doivent veiller. En utilisant l'approche

³⁵ - Dino Numerato, Czech Sport Governing Bodies and Social Capital. *International Review for the Sociology of Sport*, vol. 43, n° 1, 2005, pp. 21-34;

- Srdjan Vrcan, The Curious Drama of the President of a Republic Versus a Football Fan Tribe: A Symptomatic Case in the Post-communist Transition in Croatia. *International Review for the Sociology of Sport*, vol. 37, n° 1, 2005, pp. 59-77.

cognitive pour analyser les relations entre les différentes organisations sportives tchèques, l'auteur a réussi à montrer une autre facette de leur capital social. En effet, au lieu de montrer les avantages au niveau social qu'elles peuvent offrir, il a focalisé sur les difficultés qu'elles rencontrent dans leur développement. L'élaboration d'un capital social par les fédérations sportives n'est pas ici synonyme de bien-être social, mais d'un terrain d'opposition entre les fédérations locales et nationales, qui finissent par développer chacune un capital social qui leur est propre.

Selon Vrcan, les problèmes survenus entre les dirigeants pro-gouvernement et les supporters du club de football de Zagreb ont des raisons beaucoup plus profondes que le changement de l'appellation de leur équipe « Dinamo » pour le nouveau nom « Croatia ». Ce conflit démontre en fait les problèmes rencontrés par le gouvernement croate à se comporter, comme il l'affirme, en régime démocratique et libéral respectant la volonté de son peuple. Le cas de la Croatie s'est retrouvé dans la plupart des pays sortants d'un demi-siècle de communisme et passant au capitalisme. Ces états rencontrent beaucoup de difficultés dans leur transfert d'un régime à l'autre, et leurs nouveaux gouvernements adoptent des politiques tout aussi autoritaires que les gouvernements qui les précèdent. Ce problème, survenu dans ce club de football, a réussi à montrer ce malaise d'ordre politique et social, et à montrer la capacité du football à parvenir, beaucoup plus que d'autres secteurs et domaines, à « mettre le doigt » sur les problèmes cachés d'une société.

- Le cas Israélien

Pour Yair Galily, le développement du Basket-ball en Israël est étroitement lié aux différentes étapes et caractéristiques du processus de formation de cet Etat³⁶. Il était d'abord, comme tout sport dans ce pays au cours de cette époque, 1935-1956, un terrain d'opposition entre les partis travaillistes et bourgeois, le premier représenté par l'organisation sportive 'Hapoel' et le deuxième par l'organisation sportive 'Maccabi'. Cette division politique a fortement été reflétée dans le basket-ball et a longtemps retardé la création d'une ligue et d'une équipe nationale. D'ailleurs, lorsque celle-ci a plus tard été formée, elle devait répondre à un quota de 50 % de

³⁶ Yair Galily, *Playing Hoops in Palestine: The Early Development of Basketball in the Land of Israel, 1935-56. The International Journal of the History of Sport*, vol. 20, n° 1, 2003, pp. 143-151.

joueurs appartenant à 'Hapoel' et 50 % à 'Maccabi'. Plus tard, à travers ses différents succès aux championnats d'Europe en 1953 et sa qualification aux championnats du monde en 1954, entraînant la création de la ligue nationale en 1955, le basket-ball Israélien a contribué à la reconnaissance internationale par le sport à laquelle le Premier Ministre Ben-Gurion misait fortement dans sa politique de renforcement de cet Etat nouvellement indépendant.

- L'utilisation symbolique d'un champion sportif par le pouvoir politique en Iran

A travers l'histoire du lutteur Gholamreza Takhti, figure la plus prolifique de l'histoire du sport Iranien, H.E. Chehabi a cherché à montrer le lien entre sport et politique en Iran³⁷.

Bien qu'il fut le premier lutteur Iranien à gagner une médaille internationale, ce n'est pas le talent sportif qui a fait de Takhti l'athlète le plus populaire de son pays. Ceci est surtout dû au fait que Takhti incarnait toutes les valeurs de « pahlavan » (chevalerie) prônées par la culture perse (pré-islamique, avant le XVIème siècle) et Chiite (post-islamique) de cette nation : Courage, humilité, respect des autres, gentillesse, miséricorde, équité...

Sa popularité n'a pas échappé aux hommes politiques iraniens, dont il a été une arme dans leur combat idéologique dans la deuxième moitié du XXème siècle. Sympathisant du Front National Iranien, parti revendiquant la nationalisation du pétrole de ce pays, il était une figure opposante au Shah, proche des grandes nations occidentales, lesquelles voulaient voir garder la compagnie de pétrole Anglo-Iranienne entre les mains des Britanniques. Il était également l'adversaire des communistes, « ennemi naturel » de la droite représentée par le Front National Iranien, et qui eux aussi s'étaient entourés d'athlètes pour renforcer leur message politique. Son suicide, « suspicieux » aux yeux du peuple Iranien qui l'adulait avait été mis sur le compte de la SAVAK, la police du shah sous la forme d'un assassinat. Plus tard, après la révolution Iranienne de 1979, Takhti a été reconnu par le régime islamiste comme pionnier de la lutte contre la tyrannie du Shah. Ce même régime a également nié sa sympathie pour le Front National Iranien (parti laïque, donc contre la révolution Iranienne), qu'il a soupçonné de s'être servi de sa crédulité pour « l'utiliser » dans son combat politique.

³⁷ H.E. Chehabi, Sport and Politics in Iran: The Legend of Gholamreza Takhti. *The International Journal of the History of Sport*, vol. 12, n° 3, 1995, pp. 48-60.

L'étude de la politique sportive nationale dans les jeunes pays ayant acquis leurs indépendances nous a permis d'identifier deux modèles :

- Un modèle de pays en voie de développement francophones³⁸ (Maroc, Algérie, Sénégal, Bénin³⁹, Congo et Cameroun) et anglophones (Namibie⁴⁰, Botswana⁴¹ et Tanzanie⁴²) manquant de culture et d'identité sportive voulant « à tout prix » ressembler aux pays développés en recherchant des victoires internationales. Cet objectif s'avère difficile à atteindre étant donné leurs lacunes dans les infrastructures sportives. De plus, cette démarche les dénature de leurs activités physiques traditionnelles.
- Un modèle de jeunes pays faisant face à de fortes tensions politiques (République Tchèque⁴³, Croatie⁴⁴, Israël⁴⁵ et Iran⁴⁶) liées à l'ère de transition post-communiste (République Tchèque et Croatie), à l'opposition entre classes sociales (Israël) et au positionnement face aux interventions des puissances étrangères (Iran).

L'identification de ces modèles est fort intéressante dans le cadre d'une analyse de la politique sportive libanaise étant donné que le Liban est un jeune pays francophone en voie de développement ayant une faible identité et culture sportive tiraillé depuis son indépendance par des tensions politiques internes⁴⁷. Le cas libanais serait un mélange de ces deux modèles et pourrait constituer un modèle très particulier de politique sportive.

³⁸ Patrick Bouchet et Mohammed Kaach, Existe-t-il un 'modèle sportif' dans les pays Africains Francophones ? *Revue STAPS*, n° 65, 2005, pp 7-26.

³⁹ Abdel Rahmane Baba-Moussa, L'organisation du sport au Bénin. Continuités et ruptures depuis 1990. *Revue STAPS*, n° 65, 2005, pp. 61-78.

⁴⁰ Robert Chappell, Sport in Namibia: Conflicts, Negotiations and Struggles since Independence. *International Review for the Sociology of Sport*, vol. 40, n° 2, 2004, pp. 205-222.

⁴¹ Robert Chappell, Sports Development in Botswana. *The Sport Journal, United States Sports Academy*, vol. 13, n° 2, 2010, pp. 1-11.

⁴² Hamad S. Ndee, Modern Sport in Independent Tanzania: 'Adapted' Sport and the Process of Modernization. *The International Journal of the History of Sport*, vol. 19, n° 4, 2002, pp. 89-113.

⁴³ Dino Numerato, Czech Sport Governing Bodies and Social Capital. *International Review for the Sociology of Sport*, vol. 43, n° 1, 2005, pp. 21-34.

⁴⁴ Srdjan Vrcan, The Curious Drama of the President of a Republic Versus a Football Fan Tribe: A Symptomatic Case in the Post-communist Transition in Croatia. *International Review for the Sociology of Sport*, vol. 37, n° 1, 2005, pp. 59-77.

⁴⁵ Yair Galily, Playing Hoops in Palestine: The Early Development of Basketball in the Land of Israel, 1935-56. *The International Journal of the History of Sport*, vol. 20, n° 1, 2003, pp. 143-151.

⁴⁶ H.E. Chehabi, Sport and Politics in Iran: The Legend of Gholamreza Takhti. *The International Journal of the History of Sport*, vol. 12, n° 3, 1995, pp. 48-60.

⁴⁷ Pierre Blanc, Le sport au Liban : un révélateur de la société. *Les Cahiers de C`nfluences*, décembre 2004, pp. 159-161.

Après avoir exposé les références liées à une approche théorique de la politique sportive nationale et celles liées aux jeunes pays sortis de l'indépendance, nous allons examiner la littérature relative à la politique sportive locale. Dans cette partie de la revue de littérature, deux pays seront étudiés: la France et la Norvège.

Chapitre Troisième

POLITIQUE SPORTIVE LOCALE

Pour Christine Dulac, dans les années 1960, en France, les sportifs étaient principalement des licenciés faisant partie de la pyramide fédérée du sport de compétition⁴⁸. Au cours des années 1970, dû à plusieurs raisons, dont le développement économique et social et la migration des populations vers les centres urbains, le sport connaît un « boom » sans précédent en nombre de licenciés et d'activités sportives. Face à ce nombre croissant de sportifs et de disciplines sportives, l'objectif de l'Etat, et donc des municipalités, était de réduire le déficit des infrastructures sportives et d'encadrer le sport dans les régions. Dulac a donné un aperçu général de ce phénomène en analysant les différents types de stratégies et de comportements adoptés par les principaux acteurs du système sportif régional Français: D'un côté, la municipalité, qui représente le pouvoir politique et de l'autre, les clubs sportifs et l'Office Municipal des Sports (OMS) représentant le milieu associatif. Pour définir la relation entre ces différents acteurs, Dulac s'est appuyée sur l'histoire du système sportif de la ville de Grenoble de 1965 à 1995⁴⁹.

Jusqu'à la fin des années 1960, le but principal de la politique sportive grenobloise était la réalisation des Jeux Olympiques d'hiver. Dans les années 1970, l'objectif était le développement d'une politique de sport de masse. Le sport d'élite était aidé, mais de façon modérée. Cette politique commença à rentrer en conflit avec les volontés du sport associatif, surtout celles des équipes de haut niveau, qui, avec l'OMS, considéraient qu'une politique sportive était incomplète sans la présence d'équipes d'élite compétitives. L'OMS et les clubs d'élite se sont organisés en lobby contestataire de cette politique sportive municipale, et une véritable tension s'est installée entre pouvoir politique et associatif. L'OMS de Grenoble, qui, en se retirant de la FNOMS (Fédération Nationale des Offices Municipaux des Sports) et en développant un personnel super qualifié, a gagné une grande autonomie et a pu donc faire pression sur la municipalité pour l'orientation de son budget en faveur du sport d'élite. Cette démarche a réussi et la municipalité a dû accepter d'augmenter les parts déléguées au sport de haut niveau. Dans le milieu des années 1980, la politique sportive grenobloise, due à une certaine atmosphère générale de sport Français caractérisé par une sur-médiatisation de l'événement sportif, était principalement orientée vers le sport d'élite. Cette politique s'est avérée fort coûteuse en matière de subventions et d'infrastructures sportives, et a conduit, à la fin des années 1980, à un très grand déficit financier

⁴⁸ Christine Dulac, Politiques sportives et stratégies d'acteurs. L'exemple d'un conflit municipal : Grenoble en 1975 *Revue STAPS*, vol.19, n° 45, 1998, pp. 37-51.

⁴⁹ Christine Dulac, Lobbies Sportifs et Mandats Municipaux. L'exemple de Grenoble de 1965 à 1995. *Les Annales de la Recherche Urbaine*, n° 79, 1998, pp. 78-89.

des principaux clubs-phares de la ville. Ceci a poussé la municipalité de Grenoble à diminuer ses aides envers le sport d'élite et ré-orienter ses objectifs vers le développement du sport de masse. La municipalité s'est donc rendue compte des désavantages qui peuvent advenir à long terme de l'existence des lobbies sportifs représentés par l'OMS et les clubs d'élites. Afin de contrôler le contre-pouvoir représenté par ces derniers, et pour qu'ils adhèrent à sa politique sportive, la municipalité opta pour une stratégie de compromis avec le milieu associatif. En effet, entre 1989 et 1995, beaucoup de sportifs Grenoblois se sont engagés dans le milieu politique et ont ainsi pu s'insérer dans la politique municipale. Cet « échange de bon procédés » a permis à la municipalité de réorienter son budget pour le développement du sport pour tous sans pour autant rentrer en conflit avec les clubs d'élite, dont elles jugeaient toujours la présence indispensable pour compléter sa politique sportive.

Dulac a ensuite exposé de façon plus détaillée le conflit municipal survenant à Grenoble en 1975 entre les différents acteurs de la politique sportive locale⁵⁰. Pour elle, la « lourde » tâche imposée aux communes consistant à pallier le manque d'infrastructure sportive au niveau national les a mises dans une situation complexe où, en plus de devoir répondre aux besoins croissants de pratiquants et de sports, elles devaient aussi répartir le budget entre les activités sportives et les activités culturelles, et également diviser leur financement entre le sport d'élite et le sport de masse. Pour mieux répondre à tous ces besoins et pour mieux établir et structurer ses relations avec les associations locales, et avoir la capacité de mieux orienter leurs politiques sportives, les municipalités ont au départ développé des organisations comme l'OMS (office municipal des sports), auxquelles elles ont délégué une partie de leur travail. Le but de l'OMS était a priori surtout de conseiller la municipalité sur la politique sportive à entreprendre. Entre l'OMS, considéré comme une organisation autonome et la commune se tient une relation de coexistence, de collaboration parfois forcée et d'interdépendance. La commune finance le sport associatif qui à son tour assure une certaine notoriété à la commune. Cependant, en pratique, des difficultés parfois surviennent et la relation entre la municipalité, qui représente le système politique et l'OMS, qui représente le système sportif devient alors problématique. Dulac a ainsi posé les questions fondamentales suivantes : Est-ce que la relation entre l'OMS et la commune

⁵⁰ Christine Dulac, *art.cit.*

est véritablement égalitaire, basée sur la négociation ? Ou bien est-ce une relation basée sur le rapport de force ? En fait, lors de sa création, l'OMS était considérée comme une commission des sports autonomes. Sa relation avec la municipalité était vue comme égalitaire. Mais ensuite, on a demandé à l'OMS de s'intégrer à la politique communale. L'OMS a vu cela comme une volonté de domination du politique, ce qui a conduit à une situation conflictuelle.

Selon Dulac, l'origine de ce problème vient d'abord du fait que les élus de Grenoble, d'appartenance politique socialiste, avaient pour objectif la socialisation de la ville. L'objectif de leur politique sportive était donc le développement du sport pour tous. En fait, ces élus voulaient développer le sport de masse sans dénigrer le sport d'élite mais sans rentrer également dans la surenchère des clubs-phares de la ville. Cette politique sportive ne convenait plus aux clubs d'élite de Grenoble, qui avaient besoin de plus de soutien et d'appui financier de la part de la commune. Dans ce rapport de force, l'OMS de Grenoble évolue de sa position de conseiller et prend parti. Selon l'OMS, trop d'argent est dépensé par la commune sur les spectacles culturels au détriment du sport d'élite, qui est essentiel, selon lui, pour le développement de toute politique sportive locale. La municipalité, quant à elle, critique l'OMS pour son manque d'intérêt pour le sport scolaire et populaire. L'OMS de Grenoble devient officiellement autonome en se retirant de la fédération nationale des OMS, dont il refuse les directives qui lui recommandent de se tenir à son rôle de conseiller technique, développe un personnel super qualifié propre à lui et déclare ouvertement que son rôle est d'établir le lien entre la municipalité et les clubs d'élite. Grâce au soutien des clubs d'élite et de l'ensemble du milieu associatif, l'OMS acquiert alors une position de force. La municipalité est contrainte alors de se plier à ses revendications et d'augmenter le budget réservé aux clubs de haut niveau. Cette situation conflictuelle va durer jusqu'en 1983, date des nouvelles élections municipales.

Yves Châteaurenaud a également exposé et analysé ce type de conflit local en utilisant l'exemple d'un conflit entre une municipalité et une association sportive qui est advenu entre 1983 et 1987 dans la commune du Haillan en Gironde⁵¹. Pour Châteaurenaud, depuis 1982, la décentralisation du système sportif Français, résultat d'une décentralisation de l'ensemble de l'administration Française, a augmenté considérablement le pouvoir des municipalités sur

⁵¹ Yves Châteaurenaud, *Le Sport : Nouvel Enjeu de Pouvoir au Niveau Local*, *Revue STAPS*, vol.10, n° 20, 1989, pp. 7-13.

l'organisation du sport au niveau local. En fait, les principaux dirigeants des mairies se sont beaucoup intéressés au phénomène sportif car ils ont vu en lui un excellent moyen de véhiculer une image positive de la municipalité. Ce phénomène a créé une situation problématique. En effet, les Associations sportives locales qui représentent les fédérations sportives nationales (et donc l'Etat central) se sont senties menacées par l'extension du pouvoir des municipalités. Etant donné que les relations légales entre les municipalités et les associations sportives ne sont définies par aucun article ni loi, cela a créé des conflits entre ces deux corps. Le sport est en fait devenu un enjeu de la lutte politique entre les associations sportives et les municipalités.

Selon Châteaurenaud, les associations sportives ont de plus en plus besoin d'infrastructures sportives développées qui ne peuvent être offertes que par les municipalités. C'est ici que se pose le problème, car on aura d'une part les associations sportives qui sont à la recherche d'autonomie et de l'autre, les municipalités, qui vont s'assurer du financement et de la mise en place de l'infrastructure de ces associations sportives. Sans présence de loi, ces conflits ne pourraient se résoudre que par une négociation entre les deux parties, si bien entendu, leur attitude est positive. Cela dit, dans la plupart des cas, les municipalités et les associations sportives font preuve de souplesse dans leur négociation et leurs relations ne sont donc pas souvent conflictuelles.

Eivind Skille a, quant à lui, tenté de construire une théorie pour l'analyse de l'application de la politique sportive dont le point de départ seraient les clubs sportifs volontaires au niveau du sport de masse⁵². Pour y parvenir, il a analysé trois théories existantes, l'implantation classique du haut vers le bas, la théorie des « outils de la politique » et la théorie de la coalition dans le cadre du sport Norvégien. Pour Skille, ces trois modèles d'analyse sont incomplets dans le cadre de l'étude d'une analyse d'une politique sportive basée sur l'implantation par les clubs volontaires du sport de masse.

En effet, la théorie de l'implantation classique du haut vers le bas a beaucoup d'avantages dans le cadre de l'analyse des relations entre le secteur public et le sport volontaire au niveau national, mais elle est très limitée lorsqu'il s'agit d'analyser justement le sport de masse au

⁵² Eivind A. Skille, *Understanding Sport Clubs as Sport Policy Implementers. A theoretical framework for the Analysis of the Implementation of Central Sport Policy through Local and Voluntary Sport Organizations* *International Review for the Sociology of Sport*, vol. 43, n° 2, 2008, pp. 181-200.

niveau local, surtout que ce dernier est constitué de nombreux volontaires n'ayant aucune obligation ni lien légal avec l'Etat.

La théorie des « outils de la politique », basée justement sur les outils que sont l'information, les subventions et les contrats, parvient à prendre en considération la division du travail caractérisant le sport norvégien. Cependant, tout comme la théorie de l'implantation classique du haut vers le bas, elle a beaucoup de limites dans son analyse du sport de masse, constitué, comme il a été dit ci-dessus, d'une « armée » de volontaires loin des subventions, contrats et même de l'information de l'Etat.

La théorie de la coalition est plus complète que les deux modèles mentionnés ci-dessus. Il combine une approche du haut vers le bas et du bas vers le haut et parvient ainsi à offrir un modèle assez global de la politique sportive. Elle adopte une position centrale, pas trop loin ni des faiseurs de politique ni de ses exécutants. Cependant cette théorie a des limites dans son analyse de l'implantation des politiques sportives, surtout dans le cadre du sport norvégien.

Skille choisit alors d'adopter le modèle néo-institutionnel de la « traduction » qui, en plus d'adopter l'approche globale du modèle de coalition, démarre sa théorie dans le travail du club local, qui offre une vision plus variée et réaliste de l'application de la politique sportive. Pour lui, ce modèle a beaucoup de précision dans l'analyse de la politique sportive initiée au niveau du sport de masse. Il parvient à prendre en compte un fait majeur : l'application d'une politique sportive n'est pas en fait l'application de directives dictées par l'Etat, mais plutôt une initiative des volontaires locaux dont le travail répondrait à des besoins sociaux régionaux et dont les résultats correspondraient justement à la politique sportive nationale. La « traduction » de la politique nationale par les représentants locaux est en fait un point de rencontre des besoins sportifs des citoyens et de la politique sportive nationale établie par l'Etat.

Ainsi, si Dulac et Châteaureynaud ont donné des exemples spécifiques sur des stratégies et politiques sportives entreprises par différents acteurs du sport local, Skille a présenté une approche analytique du rôle joué par les organisations locales dans le cadre de la mise en place d'une politique sportive nationale.

Après avoir vu, dans les trois premiers chapitres, les différents articles scientifiques exposant les politiques sportives dans un cadre local et national, nous allons maintenant voir les textes liés à la politique sportive dans le cadre de la politique étrangère. Ce quatrième chapitre de la revue de littérature commencera d'abord par une approche généraliste du sport comme vecteur

essentiel dans les politiques étrangères⁵³ ensuite par des cas spécifiques de politique internationale entreprise à travers le sport : Le sport dans le cadre de la diplomatie entre les deux Corées⁵⁴, la démonstration du nationalisme arabe dans les jeux panarabes et méditerranéens⁵⁵, la recherche d'identité nationale par les pays d'Afrique noire francophone⁵⁶ et anglophone⁵⁷ dans le cadre de leurs participations au mouvement olympique.

⁵³ - Pierre Colomb, Sport et Etat. *P`uv`irs*, n° 61, 1992, pp. 39-51.

- Alain Calmat, Sport et Nationalisme. *P`uv`irs*, n° 61, 1992, pp. 51-57.

⁵⁴ Udo Merkel, The Politics of Sport Diplomacy and Reunification in Divided Korea: One Nation, Two Countries and Three Flags. *Internati`nal Review f`r the S`ci`l`gy `f Sp`rt*, vol. 43, n° 3, 2008, pp. 289-311.

⁵⁵ - Ian P. Henry, Mahfoud Amara and Mansour Al-Tauqui, Sport, Arab Nationalism and the Pan-Arab Games *Internati`nal Review f`r the S`ci`l`gy `f Sp`rt*, vol. 38, n° 3, 2003, pp. 295-310.

- Sylvain Adami, Les jeux méditerranéens. Un reflet de la situation géopolitique de l'espace méditerranéen. *Les cahiers de c`nfluence*, n° 50, 2004, pp. 71-81.

⁵⁶ - Pierre Chifflet et Souaïbou Gouda, Olympisme et identité nationale en Afrique noire francophone. *Revue STAPS*, vol.17, n° 41, 1996, pp. 93-105.

- Pierre Chifflet et Souaïbou Gouda, Sport et politique nationale au Bénin de 1975 à 1990. *Revue STAPS*, vol.13, n° 28, 1992, pp. 71-81.

- Aboubacar Djirmey, Gardik Tago, Mahaman Seriba, Chipkao Labo, Abdou Kongui, Pierre Chifflet. Lutte et identité culturelle eu Niger. *P`litique Africaine*, n° 45, 1992, pp. 142-148.

⁵⁷ Hamad S. Ndee, Modern Sport in Independent Tanzania: 'Adapted' Sport and the Process of Modernization. *The Internati`nal J`urnal `f the Hist`ry `f Sp`rt*, vol. 19, n° 4, 2002, pp. 89-113.

Chapitre Quatrième

LE SPORT, IDENTITE ET POLITIQUE INTERNATIONALE

Pour Pierre Colomb, l'importance accordée au sport par les Etats trouve son explication dans deux axes principaux⁵⁸ :

- Sa représentativité de l'image des nations : Leur existence (dans le cas notamment de nations nouvellement indépendantes), leur force (supériorité de la nation symbolisée par les victoires internationales) ainsi que dans leur prise de position politique (boycott ou participation pour exprimer un refus ou une volonté de réconciliation avec une autre nation) ;
- Son efficacité dans les relations diplomatiques. La guerre par le biais des prises de positions dans les événements sportifs internationaux est beaucoup moins coûteuse que les guerres économiques et politiques, ne causant aucune destruction matérielle et, de ce fait, pouvant donc être utilisée par tous les pays, les faibles comme les forts.

Donc, selon Colomb, par sa « malléabilité », le sport est un outil idéal utilisé par les Etats pour envoyer un message politique. Et bien qu'il soit difficile de le mesurer, son impact dans les issues des « bras de fers » diplomatiques est indéniable.

Pour Alain Calmat, le nationalisme à travers le sport se reflète à plusieurs niveaux⁵⁹ :

- L'athlète, dont la participation, victoire ou défaite dans les compétitions internationales est synonyme de victoire ou défaite de la nation ;
- Le public, qui s'identifie aux équipes nationales ;
- Les médias, dont l'audience est fortement dépendante de la participation et victoire de ses équipes nationales ;
- L'encadrement des sportifs, dont la recherche de performance relève de la mission nationale ;
- L'Etat, qui aujourd'hui, est le principal régisseur de l'ordre sportif.

Selon Calmat, à la fin du XIXème début du XXème siècle, lors des « premiers pas » du sport moderne, le nationalisme n'était pas véritablement de mise. Les rencontres sportives étaient principalement des oppositions entre individus. Lors de la deuxième partie du XXème siècle, l'envergure du sport international s'est développée à un tel point qu'il arrive aujourd'hui à galvaniser les sentiments de nationalisme.

⁵⁸ Pierre Colomb, Sport et Etat. *P`uv`irs*, n° 61, 1992, pp. 39-51.

⁵⁹ Alain Calmat, Sport et Nationalisme. *P`uv`irs*, n° 61, 1992, pp. 51-57.

A travers une analyse de l'efficacité du sport en tant qu'outil de la diplomatie dans la politique extérieure des deux Corées, Nord et Sud, Udo Merkel a tenté de donner un exemple pertinent sur la potentialité et la crédibilité qu'aurait le sport à être un acteur de premier rang dans les politiques extérieures gouvernementales⁶⁰.

Pour Merkel, il serait naïf de penser que le sport pourrait à lui seul résoudre les problèmes liés à la relation entre les deux Corées. En effet, les divergences économiques, politiques, idéologiques, sociales et culturelles qui datent depuis plus d'un demi-siècle ne peuvent pas être effacées par la simple élaboration ou organisation d'un programme ou événement sportif. Cependant, bien qu'il ait été une occasion de montrer une opposition politique (le boycott par la Corée du Nord des Jeux Olympiques de 1988 organisés à Séoul en Corée du Sud), le sport a été (et est encore) également une opportunité de montrer une volonté de réconciliation et la vision d'un avenir commun pour les deux pays (présentation d'une seule délégation pour les deux pays au cours des cérémonies d'ouverture des Jeux Olympiques de Sydney, Athènes et Pékin, organisation de rencontres sportives, coopération pour la tentative d'obtention des Jeux d'hiver de 2014 à Pyeongchang). Donc, à défaut de pouvoir faire faire des pas véritables vers la réunification, le sport réussit à entretenir le rêve de la réalisation de ce projet, et parvient à « jouer les pompiers » lorsque la relation entre ces deux pays passe par des moments de forte tension politique.

Merkel arrive ainsi à montrer, à l'aide de l'exemple de la Corée, l'importance que pourrait avoir les organisations sportives sur le plan de la politique extérieure entreprise par les différents Etats du monde entier. Le sport ne peut pas résoudre à lui seul les différents conflits politiques, mais il peut contribuer à leur atténuation. En montrant cela, sans critiquer ou rejeter les approches Marxistes et Réalistes de la politique internationale, il met en avant l'approche Pluraliste qui ne se limite pas aux relations inter-pays exclusivement économiques et sécuritaires, mais inclut également dans son « agenda » le domaine environnemental, social et culturel dont fait partie, en quelque sorte, le secteur sportif.

L'importance du sport dans la politique extérieure a également été analysée par Ian Henry, Mahfoud Amara et Mansour Al-Tauqui dans leur étude sur la manière dont les Jeux

⁶⁰ Udo Merkel, *The Politics of Sport Diplomacy and Reunification in Divided Korea: One Nation, Two Countries and Three Flags*. *International Review for the Sociology of Sport*, vol. 43, n° 3, 2008, pp. 289-311.

Panarabes reflètent les tensions, difficultés et contradictions rencontrées par les pays arabes dans leur volonté de construire une nation arabe unique⁶¹.

Les jeux Panarabes ont été créés au milieu du XXe siècle pour deux raisons principales : la première, pour inculquer chez la jeunesse du monde arabe le sentiment d'appartenance à la nation arabe ; la seconde, pour améliorer le niveau sportif de ces pays en vue de leur participation aux événements sportifs majeurs comme les Jeux Olympiques. Ces jeux sont en fait venus renforcer le Traité Culturel signé par les pays de la Ligue Arabe en 1946. La première édition de ces jeux a eu lieu en 1953 en Egypte, première puissance sportive de la région, et surtout fer de lance arabe du refus de l'impérialisme et de l'opposition au colonialisme. Les Jeux Panarabes demeurent jusqu'à ce jour la plus grande manifestation sportive où les pays de la région démontrent leur sentiment d'appartenance à la « nation arabe ».

Cependant, ces jeux ont également démontré des oppositions et tensions au sein de cette communauté qui remettent en question la volonté réelle de ces différents pays de créer et d'appartenir à une même nation. En effet, lors des Jeux de 1997 organisés à Beyrouth, sur une décision prise par l'ensemble des pays arabes, à cause des actions qu'il a commises à l'encontre du Koweït lors de la guerre du Golfe, l'Irak a été interdit de participation. Lors des Jeux de 1999 organisés à Amman, la participation de l'Irak fut acceptée de nouveau, entraînant le boycott du Koweït, qui n'envoya que des diplomates, pour protester contre la présence des détenus Koweïtiens dans les prisons irakiennes. Au cours de cette édition, les scènes de violence rencontrée opposant des supporters adverses lors du tournoi de football, la volonté de certains pays de triompher à tout prix (naturalisation d'athlètes étrangers, dopage) ont démontré beaucoup plus leur envie de se distinguer que leur désir de faire partie d'une même entité politique et culturelle.

Ainsi, pour Henry, Amara et Al-Tauqui, les Jeux Panarabes, qui reflétaient au départ l'opposition des pays arabes à l'impérialisme et au colonialisme de « l'Ouest », et donc aux frontières qu'il y a tracées, ont été rattrapés par le concept de l'Etat-nation diffusé par ce même Occident, et sont devenus l'arène des oppositions et des tensions entre ces pays. Ces derniers considèrent d'ailleurs cet événement dorénavant comme une compétition sportive de second plan dans leur stratégie principale dont l'objectif est de se distinguer dans le sport international.

⁶¹ Ian P.Henry, Mahfoud Amara and Mansour Al-Tauqui, Sport, Arab Nationalism and the Pan-Arab Games *International Review for the Sociology of Sport*, vol. 38, n° 3, 2003, pp. 295-310.

Ce reflet de la politique internationale par des « jeux régionaux » a également été exposé par Sylvain Adami dans son analyse du « sens » géopolitique des Jeux Méditerranéens⁶². Tout comme les Jeux Panarabes, les Jeux Méditerranéens sont communément appelés par le Comité International Olympique « jeux régionaux », et consistent en des compétitions pluridisciplinaires opposant des pays appartenant à un ensemble culturel et géographique commun. Pour Coubertin, ces jeux avaient plusieurs fonctions : diffuser mondialement les sports olympiques, permettre aux petites nations d'acquérir une expérience sportive internationale et, également, d'offrir à certaines villes une occasion d'organiser une compétition internationale.

Ce sont les Egyptiens qui sont derrière la fondation de ces jeux. En effet, les dirigeants Egyptiens, désirant faire de leur nation une puissance dans la région du Moyen-Orient, ont très vite compris que l'organisation d'une compétition sportive internationale serait essentielle pour la réalisation d'un tel objectif. Comprenant qu'ils n'avaient pas la capacité d'organiser une compétition internationale de l'envergure des Jeux Olympiques, ils ont d'abord fourni tous les efforts nécessaires pour organiser les Jeux Africains. Cette entreprise a échoué à plusieurs reprises. Elle a été d'abord rejetée dans les années 1920 par les puissances coloniales d'alors, la France et la Grande-Bretagne. Elle a été retentée dans les années 1950, mais cette fois, à cause du nombre insuffisant de pays indépendants nécessaire pour en faire une compétition intéressante, cette tentative a de nouveau essuyé un échec. L'Egypte a donc eu l'idée d'organiser les Jeux Méditerranéens. Les premiers Jeux sont organisés alors à Alexandrie en 1951. Ils concernaient principalement des pays du nord et de l'est de la Méditerranée.

Deux étapes principales ont succédé à ces débuts dans l'histoire de ces Jeux, une première qui a vu l'inclusion des pays du sud, issus de la décolonisation et une autre qui a vu l'inclusion des pays issus de l'éclatement de la Yougoslavie. En général, les pays participent peu après l'obtention de leur indépendance. Ainsi, en prenant part à ces manifestations sportives, ces Etats obtiennent une reconnaissance internationale.

Selon Adami, comme toutes les compétitions sportives internationales du XXe siècle, les Jeux Méditerranéens n'échappent pas à la règle des tensions et représentations politiques. L'exclusion d'Israël, à cause du conflit Arabo-Sionniste, l'exclusion de la Yougoslavie entre

⁶² Sylvain Adami, Les jeux méditerranéens. Un reflet de la situation géopolitique de l'espace méditerranéen. *Les cahiers de c`nfluence*, n° 50, 2004, pp. 71-81.

1992 et 1995 pour protester contre ses actions dans le conflit des années 1990 des Balkans et la participation de la République Arabe Unie (union de l’Egypte et de la Syrie) en 1958 sont autant de messages politiques qui le démontrent.

Organiser les Jeux Méditerranéens suscite également chez les petites nations, une opportunité de mettre en place et de développer une infrastructure sportive nationale. Pour les pays riches du bassin méditerranéen, c’est l’occasion de développer l’industrie touristique des villes et des régions les moins prospères.

Tout comme ils le font lorsqu’ils y participent, pour s’affirmer sur la scène internationale, les pays se présentent aussi comme candidats à l’organisation des Jeux Méditerranéens peu après avoir obtenu leur indépendance. Réussir dans l’organisation de ces jeux permet à ces villes de progresser dans la hiérarchie mondiale des villes organisatrices de grands événements sportifs. En fait, par la souplesse dans la mise en place de leurs programmes, les Jeux Méditerranéens sont adaptables à un grand nombre de villes du bassin méditerranéen qui pourraient proposer un programme qui correspond à leurs infrastructures. On pourra donc facilement voir, à travers la taille de leurs programmes, le degré de développement du sport dans ces pays.

Ces jeux, de par le degré de la participation féminine, sont également un indice de développement social de ces pays. Certains pays se voyant attribués l’organisation de ces jeux, orientent leur politique sportive en faveur d’une plus grande participation féminine pour montrer un certain développement culturel de leur société.

Pour Adami, les objectifs principaux recherchés par les fondateurs de ces jeux ont été acquis. En effet, les sports olympiques ont été bien répandus dans toute la région méditerranéenne et la quasi-totalité des pays du bassin méditerranéen participe à ces jeux.

Toutefois, les tensions politiques de la région demeurent fortement présentes et ces jeux souffrent d’un très fort manque de médiatisation dans les grands pays européens qui y participent. Ces jeux démontrent surtout la trop grande différence technique qui subsiste entre les grands pays européens et les pays du sud et est de la Méditerranée, et qui traduit en fait leur supériorité économique et politique. En effet, les grands pays européens dominent largement ces compétitions. Les Jeux Méditerranéens ne sont également pas considérés de la même façon par ces pays, qui s’en servent comme expérience pour essayer leurs équipes « B » en vue de compétitions internationales majeures, et les petites nations, qui mettent tout leur poids afin d’acquérir une renommée internationale qu’il leur est quasi-impossible d’obtenir aux Jeux

Olympiques. De plus, ce sont les villes des grandes nations européennes à qui échoit, la plupart du temps, l'organisation de ces jeux.

Pierre Chifflet et Souaïbou Gouda ont, quant à eux, analysé la recherche d'identité nationale entreprise par les pays d'Afrique noire francophone dans le cadre de leur participation au mouvement olympique⁶³. Pendant les années de colonialisme, les sports olympiques ont été introduits dans ces pays par les Français qui avaient délaissé les pratiques physiques traditionnelles locales. A leur indépendance, ces Etats ont voulu affirmer leur identité en refusant le concept d'universalisation des valeurs de performance technique tel qu'il est perçu dans les sociétés occidentales. Or, le sport de performance proposé par l'olympisme revêt des mêmes valeurs de progrès technique prônées par l'Occident et inadaptables dans les pays d'Afrique noire. En voulant s'adapter et réussir dans le sport de performance international, ces pays ont encore une fois délaissé leurs pratiques physiques traditionnelles. De plus, le système de développement du sport occidental dans ces pays n'était pas véritablement régi par leurs gouvernements puisqu'il était principalement organisé par plusieurs institutions internationales dont le mouvement de la « solidarité olympique » (au sein du CIO).

Les aides financières du mouvement de la « solidarité olympique » sont très importantes pour les pays d'Afrique noire. Elles représentent une part considérable de leur budget sportif. Cependant, cette aide se réduit juste aux équipes nationales et ne concerne que les sports du programme olympique. En voulant utiliser le sport de performance pour affirmer une certaine identité nationale, les dirigeants des pays d'Afrique noire n'ont fait qu'encourager le modèle d'internationalisation du sport en éliminant leurs pratiques corporelles et culturelles traditionnelles et en délaissant totalement le développement du sport de masse. Leurs mouvements sportifs ont également perdu de leur autonomie et sont devenus presque totalement dépendants d'institutions sportives internationales dont l'influence dépasse largement le cadre de leurs Etats.

Si le modèle olympique participe en quelque sorte à l'affirmation des identités nationales des pays d'Afrique noire, il ne contribue à aucun développement social similaire à celui qu'il

⁶³ - Pierre Chifflet et Souaïbou Gouda, Olympisme et identité nationale en Afrique noire francophone. *Revue STAPS*, vol.17, n° 41, 1996, pp. 93-105.

- Pierre Chifflet et Souaïbou Gouda, Sport et politique nationale au Bénin de 1975 à 1990. *Revue STAPS*, vol.13, n° 28, 1992, pp. 71-81.

suscite dans les pays industrialisés. Le travail du CIO, comparé par Chifflet et Gouda à une multinationale surpuissante, est beaucoup plus axé sur son hégémonie mondiale que sur le développement sportif des pays pauvres. Cette ultra-représentation mondiale du CIO serait en fait le principal objectif recherché par le mouvement de « solidarité olympique ».

Cette « internationalisation » du sport africain a été vue sous un autre angle avec l'analyse effectuée par Aboubacar Djirmey, Gardik Tago, Mahaman Seriba, Chipkao Labo, Abdou Kongui et Pierre Chifflet à propos de l'exemple de la lutte nigérienne⁶⁴. Le cas exposé ici n'est pas celui d'une importation de sports occidentaux, mais celui d'une « occidentalisation » d'une activité physique traditionnelle. La lutte nigérienne, pratiquée lors des fêtes coutumières de ce pays de l'Afrique de l'ouest, évolue aujourd'hui pour devenir un sport moderne. Ce passage d'une activité traditionnelle à un sport moderne symbolise en fait toute l'évolution de la société nigérienne vers la modernisation.

La lutte nigérienne a de tout temps existé au rythme des saisons et n'obéissait pas aux normes reconnues par le sport de compétition. Ainsi, à l'ère de la colonisation, cette pratique traditionnelle a été jugée non-sportive et a été écartée pour laisser la place aux sports occidentaux. Cependant, à son indépendance, le gouvernement nigérien, comme tout pays africain de l'ère post-coloniale voulant s'affirmer en redonnant de l'importance à ses activités physiques traditionnelles, a tout mis en place pour développer la lutte : insertion dans les programmes scolaires, mise en place d'un championnat régional. Cette prise en main de la lutte traditionnelle par le gouvernement nigérien qui a voulu faire de cette activité locale un sport moderne à l'échelle de l'Afrique de l'ouest lui a fait adopter tous les critères du sport moderne : entraînement intensif, mise en place d'une structure de cadres pour organiser la pratique, calendrier prenant en compte les compétitions principales.

Cependant, selon Djirmey et *al.*, bien que la lutte nigérienne ait adopté beaucoup de traits d'une pratique sportive moderne, on ne peut pas encore affirmer qu'elle réponde véritablement aux normes de modernisation vues par l'occident. En effet, beaucoup d'aspects de cette activité physique ne répondent pas encore aux normes du sport moderne. Par exemple, deux lutteurs ayant des liens de parenté ne peuvent pas se rencontrer. Ou encore, l'attitude du Griot, essentielle

⁶⁴ Aboubacar Djirmey, Gardik Tago, Mahaman Seriba, Chipkao Labo, Abdou Kongui, Pierre Chifflet. Lutte et identité culturelle en Niger. *P`litique Africaine*, n° 45, 1992, pp. 142-148.

lors de ces manifestations pour perturber l'adversaire, serait perçue en occident comme étant non éthique. Comme et surtout, serait vue comme irrationnelle, la place prépondérante donnée à la force mystique, qui, selon la plupart des acteurs de la Lutte Nigérienne, issus la plupart du milieu rural, est un facteur de victoire ou de défaite bien plus important que la préparation physique, technique ou psychologique.

En fait, la sortie de la lutte de son esprit « mystique » et son passage vers un sport moderne améliorera sûrement son niveau technique et facilitera sa diffusion internationale. Mais cette transformation pourra en contrepartie la détacher des « normes » traditionnelles de la culture nigérienne.

Pour Djirmey et *al.*, les responsables du sport et du gouvernement nigérien doivent décider de la politique à suivre : développer leur sport sur le plan technique pour en faire une discipline apte à être diffusée au niveau international (comme le judo japonais selon les auteurs) ou le préserver dans ses coutumes traditionnelles (comme le sumo japonais selon les auteurs).

L'utilisation du sport comme outil de la politique internationale a été également présenté par Hamad Ndee dans son analyse de la politique sportive en Tanzanie⁶⁵. Le gouvernement de ce pays a recherché deux objectifs à travers le sport :

- La promotion de l'unité Africaine par le sport qui s'est soldée par un échec ;
- Le lobbying auprès du CIO pour le boycott de l'Afrique du Sud dans la période de l'Apartheid qui a fait preuve d'un succès remarquable.

Après avoir vu les références liées au sport dans le cadre d'une politique étrangère, nous allons exposer la littérature relative à la participation de la femme dans le sport, sujet très pertinent dans le monde arabo-musulman, contexte géographique et géopolitique auquel le Liban appartient. Ce chapitre analysera les caractéristiques et difficultés que les femmes musulmanes rencontrent dans leurs participations dans le sport en Egypte, Grande-Bretagne, Tunisie ainsi que dans les compétitions internationales.

⁶⁵ Hamad S. Ndee, *art.cit.*

Chapitre Cinquième

LA FEMME ET LE SPORT

Kristin Walseth et Kari Fasting ont tenté de mesurer l'influence qu'aurait l'Islam sur la participation des femmes musulmanes dans le sport en exposant le point de vue de vingt-sept femmes Égyptiennes sur la relation entre l'Islam et la pratique sportive⁶⁶.

Les entretiens effectués par Walseth et Fasting auprès de ces femmes ont permis d'identifier deux groupes principaux définis par leurs types de croyances religieuses ainsi que leur idéologie politique :

- Les filles, dont la pensée religieuse est traditionaliste et la doctrine politique fondamentaliste, qui portent le « Krimar » (habit cachant une grande partie de leur corps ne montrant que le visage) ou bien le « Nikab » (habit cachant la totalité du corps ne montrant que les yeux) ;
- Les filles dont la pensée religieuse est moderniste et la doctrine politique laïque, qui portent un voile ou bien n'en portent pas du tout.

Théoriquement, pour les deux groupes, et selon le Coran également, le sport est très bénéfique pour les femmes musulmanes car il est synonyme de santé, loisir et de force. Cependant, « sur le terrain », beaucoup de barrières semblent limiter la pratique sportive féminine.

Pour les femmes qui portent le « Krimar » ou le « Nikab », leurs habits rendent la pratique sportive techniquement très difficile et l'exécution de certains mouvements pourraient avoir une connotation sexuelle et provoquer les hommes, ce qui, selon leurs croyances religieuses, est immoral. Pour qu'elles puissent pratiquer plus facilement des activités sportives, il faudrait mettre à leur disposition des centres sportifs exclusivement féminins. Le nombre de ces derniers étant très limité, la pratique sportive des femmes se voit « de facto » très limitée.

Pour les femmes qui portent un voile ou celles qui n'en portent pas, les problèmes sont différents. Il ne s'agit pas ici de « difficulté technique », de connotation sexuelle ou bien même de pratique sportive dans de centres sportifs exclusivement féminins. La difficulté liée à leur pratique sportive réside dans la relation homme-femme prescrite par le Coran, où l'homme est le principal décideur des affaires de la femme, et où son accord est souvent indispensable pour permettre à la femme de pratiquer une activité sportive.

Les raisons rendant la pratique sportive féminine en Égypte difficile sont multiples et dépendent de l'interprétation de la relation entre femme et Islam dans les différentes philosophies

⁶⁶ Kristin Walseth and Kari Fasting, *Islam's View on Physical Activity and Sport: Egyptian Women Interpreting Islam. International Review for the Sociology of Sport*, vol. 38, n° 1, 2003, pp. 45-60.

de pensée Musulmanes. Cependant, dans tous les cas de figure, cette recherche effectuée par Walseth et Fasting démontre que l'islam influence fortement la pratique sportive féminine en Egypte.

Tess Kay a essayé, quant à elle, de mesurer l'influence qu'aurait la cellule familiale Musulmane sur la participation de leurs jeunes filles dans des activités sportives⁶⁷. Cette étude, effectuée à l'aide de questionnaires administrés par sept jeunes filles de minorités musulmanes britanniques aux membres de leurs familles, démontre une forte influence de leurs parents non seulement sur leur participation dans le sport, mais également sur leur carrière éducative et professionnelle.

En général, ces familles étaient favorables à la participation de leurs filles dans le sport, étant donné que l'islam encourage la pratique sportive. Cependant, cette participation devait être conforme aux lois de leur religion et les filles étaient généralement consentantes à cette autorité. Cela montre un nouveau type de comportement de cette nouvelle génération de minorités musulmanes, désirant s'intégrer dans la société Britannique en prenant part au sport, au travail et à l'éducation sans toutefois tourner le dos à leur religion, qui demeure le principal code régissant leur existence.

Fethi Tlili a lui effectué une analyse de l'attitude qu'a la société tunisienne à l'encontre du sport féminin, perçu dans ce pays comme un « import » de la culture occidentale⁶⁸. Son but recherché était de voir quels sont les critères, propres aux mœurs et traditions des sociétés des pays du « Maghreb », entravant le développement du sport féminin en Tunisie. A travers le sport, Tlili a en fait cherché à donner une image très représentative de la place réservée à la femme dans ces pays d'Afrique du Nord.

Dans l'ordre social religieux et traditionnel des sociétés du Maghreb, la femme est reconnue comme différente, et seconde par rapport à l'homme. L'image du corps féminin est complètement séparée du corps masculin. Un comportement de la femme ressemblant à celui de l'homme est considéré dans les mœurs locales comme un délaissement de sa particularité féminine. Le corps de la femme représente la tendresse et la faiblesse alors que celui de l'homme

⁶⁷ Tess Kay, Daughters of Islam. *International Review for the Sociology of Sport*, vol. 41, n° 3, 2006, pp. 357-373.

⁶⁸ Fethi Tlili, Statut féminin, modèle corporel et pratique sportive en Tunisie. *Revue STAPS*, n° 57, 2002, pp 53-68.

la dureté et la virilité. Cette fragilité féminine est associée à son rôle de garante de l'honneur et de l'équilibre familial. Son exposition aux activités extérieures de la cellule familiale l'éloignerait de sa moralité et perturberait cet équilibre des valeurs qu'elle maintient. De ce fait, le sport est perçu comme un lieu externe à la cellule familiale et donc une occasion pour la femme de s'immiscer dans des activités immorales. De plus, les transformations physiques résultant de la pratique sportive s'opposent à l'idéal de la beauté féminine d'une femme robuste avec une peau blanche par opposition à la femme sportive occidentale, bronzée et svelte.

Beaucoup de lois ont été votées par l'Etat en Tunisie afin de promouvoir l'égalité entre l'homme et la femme. Cependant, ce projet étatique, bien qu'efficace dans l'application des lois égalitaires dans la vie publique, manque souvent de légitimité au sein d'une cellule familiale où l'autorité parentale, régie par les hommes de la maison, conditionne la plupart du temps les voies que les femmes doivent suivre. Ces instructions, envers lesquels un projet étatique ne peut rien, imposent très souvent à l'adolescente tunisienne d'arrêter ses études et de ne pratiquer aucune activité sportive. Malgré le fait que la situation sociale, scolaire et professionnelle des femmes s'est améliorée, les normes et valeurs concernant tout ce qui se rapporte à son corps restent attachées au système religieux discriminatoire.

Egalement, même si elle a fait l'objet de progrès palpables, sa présence dans le monde du travail est beaucoup moins forte que celle de l'homme, spécialement dans les emplois nécessitant de hautes qualifications. Lorsqu'elles travaillent, les femmes le font pour aider financièrement leur conjoint tout en s'occupant des tâches domestiques, qui restent leur principale fonction. Cet emploi du temps surchargé rend très difficile toute pratique sportive.

De plus, la tenue sportive qui révèle une grande partie du corps de la fille est considérée comme immorale et contraire aux normes de l'habit traditionnel. L'idée d'une adolescente ou d'une femme dénudée, se montrant en spectacle devant les hommes est fortement rejetée. Ainsi, le sport est vu comme une activité enfantine, inutile et dérisoire lorsqu'une jeune fille arrive à l'âge où elle doit se préparer pour être une épouse et une mère. Par conséquent, beaucoup de femmes arrêtent le sport à leur adolescence et il y a trois fois moins de femmes sportives adultes que cadettes.

Avec l'idéal corporel et moral féminin soumis et docile mis en valeur dans la culture des sociétés des pays du Maghreb, et son indisponibilité liée aux fonctions imposées par cette même société patriarcale, la participation sportive féminine sera automatiquement très faible. En effet,

on compte six fois plus de licenciés masculins que féminins. Tout comme l'éducation scolaire et universitaire et la situation professionnelle, le sport n'échappe donc pas à la discrimination sexuelle de la société patriarcale tunisienne.

Sylvain Adami a exposé la situation sportive féminine dans le bassin Méditerranéen à travers l'analyse de la participation féminine aux Jeux Méditerranéens⁶⁹. Depuis toujours, la Méditerranée a été un carrefour de civilisations et de cultures émergentes. La deuxième partie du XXe siècle y a fait l'objet de tensions et de conflits au niveau politique et de diffusion du mode de vie occidental au niveau culturel. C'est dans cet aspect que s'inscrit la diffusion du sport moderne, qui est un trait de la civilisation occidentale représenté au niveau méditerranéen par les grands pays européens. Cette diffusion ne s'est toutefois pas déroulée de façon homogène dans l'ensemble des pays de la Méditerranée. Les Jeux Méditerranéens montrent une image très représentative de cette disparité. Un des principaux traits de cette différence est la participation féminine à cet événement, beaucoup plus élevée chez les pays du Nord de la mer que chez les pays du Sud. Adami a cherché ici à savoir si cet écart dans la présence féminine dans ces jeux est véritablement représentatif de la différence dans la condition sociale des femmes Européennes et Nord Africaines.

Au niveau de la participation et de la performance, les femmes de la partie Nord de la Méditerranée, hormis la Grèce, ont une présence bien plus élevée que celle des pays d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient. Trois étapes marquent en fait l'histoire de la femme aux Jeux Méditerranéens :

- Une première, marquée par une indifférence de l'Europe, opposée au souci de modernisme de quelques nations d'Afrique du Nord ;
- Une deuxième où, dus au féminisme et à l'entrée en lice des athlètes de l'Est, on a vu un très fort progrès de la femme en Europe. Ce phénomène a entraîné une hégémonie totale des femmes du « Vieux Continent » sur ces Jeux ;
- Une troisième, caractérisée par un début de victoires d'athlètes féminines de certains pays d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient, notamment le Maroc dans les épreuves d'Athlétisme.

Cette compétition oppose en fait des pays aux objectifs bien différents. Pour les grandes puissances Européennes, il s'agit de faire participer leurs équipes « B » afin d'y gagner de

⁶⁹ Sylvain Adami, Les femmes aux Jeux Méditerranéens. *C`nfluences Méditerrannée* N.50, 2004, pp 53-68.

l'expérience en vue des compétitions majeures telles que les championnats du monde et les Jeux Olympiques. Pour les femmes des autres pays, c'est au contraire une occasion unique de montrer un certain succès et donc une image de modernité. Les meilleurs éléments dans les différentes disciplines y sont donc envoyés. Les victoires de ces femmes dans ces pays, fortes de symboles, sont très médiatisées. Cependant, malgré la visibilité de ces quelques succès, l'écart entre la condition des sportives du sud de la Méditerranée et celles du nord reste vaste et témoigne de la différence dans la condition sociale féminine entre ces pays.

Si les difficultés liées à la pratique sportive féminine dans un contexte arabo-musulman sont présentes au Liban, du fait de la forte représentativité des musulmans dans la société libanaise, le dernier chapitre de cette revue de littérature, « sport, société divisée et intégration » constitue la partie la plus spécifique au sport dans la société libanaise, en proie depuis son indépendance aux tensions internes qui ont plusieurs fois politiquement divisé ce pays.

Cette partie exposera d'abord une étude sur un programme d'intégration sociale par le sport en Afrique du Sud, des analyses pragmatiques sur la capacité du sport à intégrer différentes communautés (Pays-Bas, Norvège et Israël), un exemple sur le sport comme arène des oppositions politiques (Israël), un exemple du sport comme outil de développement de consensus national (Yémen) et des exemples de l'utilisation du sport pour l'émission de messages politiques dogmatiques (Iles Maurice et Australie). A ces différentes études, succédera des travaux relatifs au rôle joué par le sport comme vecteur d'identité confessionnelle au Liban, caractéristique qui constitue un axe principal dans l'analyse de la politique sportive au Liban.

Chapitre Sixième

SPORT, SOCIETE DIVISEE ET INTEGRATION

A travers l'analyse du « Programme 2006 de développement sportif Afro-Australien » dans le village rural de Tshabo en Afrique du Sud, Cora Burnett a tenté de montrer comment un club sportif peut être utilisé pour développer le capital social dans une communauté économiquement pauvre⁷⁰. Ce programme, basé sur la mise en place des « clubs de communauté active » a réussi à créer, consolider et renforcer des réseaux de relations humaines qui étaient faibles voire inexistantes auparavant.

Sur le plan individuel, il a permis aux habitants de ce village d'avoir une meilleure image d'eux-mêmes (satisfaction et sentiment de succès), de renforcer leur positionnement social (reconnaissance de leur nouveau statut : entraîneur, administrateur sportif) et donc de contribuer à leur donner une position de force sur le marché du travail. Ceci, par conséquent, leur donnera une occasion à long terme, de pouvoir à leur tour offrir des opportunités d'emploi pour d'autres personnes de cette même communauté. L'épanouissement individuel est un garant du développement du capital social et donc, dans le cas de ce village sud africain, de la lutte contre le chômage.

Dans l'Afrique du Sud « Post-Apartheid », la politique gouvernementale était axée sur la lutte contre les inégalités, la pauvreté et le chômage. Dans cette optique, le développement du capital social dans les différentes communautés, surtout les plus appauvries, était une clé de la réussite de cette entreprise. L'auteur a réussi à montrer, à travers ce texte, la capacité dont dispose le sport à s'inscrire dans cette politique nationale à fort accent social.

Andre Krouwel, Nanne Boonstra, Jan Willem Duyvendak et Lex Veldboer offrent, quant à eux, une image plutôt différente de la capacité qu'a le sport à intégrer les différentes communautés ethniques et religieuses au sein d'une même société⁷¹. En prenant le cas des Pays-Bas au lendemain des élections de 2002 qui ont vu une montée en puissance de l'extrême droite, phénomène qui a totalement remis en question l'entente sociale et multiethnique au sein de ce pays, ils ont tenté de vérifier si le sport, connu pour rassembler des personnes issues de milieux divers, a réussi à maintenir son rôle d'intégrateur social.

⁷⁰ Cora Burnett, Building Social Capital through an 'Active Community Club'. *International Review for the Sociology of Sport*, vol. 41, n° 3, 2006, pp. 283-294.

⁷¹ André Krouwel, Nanne Boonstra, Jan Willem Duyvendak and Lex Veldboer, A Good Sport? Research into the Capacity of Recreational Sport to Integrate Dutch Minorities. *International Review for the Sociology of Sport*, vol. 41, n° 2, 2006, pp. 165-180.

Le sport aux Pays-Bas n'est pas, comme certains peuvent le penser, un lieu d'entente pour tous, au-dessus de toutes barrières sociales, religieuses ou ethniques. Bien qu'il demeure toutefois un acteur primordial dans l'intégration des enfants pré-pubères de la société néerlandaise, il est, à partir de l'adolescence, au contraire, un moyen de montrer sa différence et d'affirmer son appartenance communautaire. En effet, les rencontres de football (sport numéro un aux Pays-Bas), sport lui-même ayant une nature « agressive », opposant des équipes dont les membres sont issus de milieux divers, se déroulent très rarement sans altercations physiques ou verbales.

L'analyse de Krouwel et *al.* permet de donner une image très pragmatique des rencontres sportives et d'éviter les « clichés » qui mettent le sport au-dessus de toutes barrières politiques, sociales, religieuses ou raciales. Au contraire, le sport est très souvent l'arène des oppositions et des différences intercommunautaires. Le gouvernement et les différentes instances sportives devraient prendre en compte le caractère conflictuel du sport et mettre en place une politique sportive « attentionnée » où les membres des différentes communautés ne seraient pas « forcés » de se rencontrer. Les divers groupes sociaux ne doivent pas se sentir « obligés » de s'intégrer à travers le sport. Les résultats de ce genre de politique, ignorant la différence, peuvent être contraires à ceux qui sont recherchés. Au lieu de réussir à intégrer les différentes minorités, cette stratégie pourrait les exclure. Il serait préférable donc, selon Krouwel et *al.* d'avoir une participation « conditionnée » plutôt qu'une non-participation.

Cette vision réaliste du sport dans sa capacité à être un terrain des oppositions politiques et sociales a également été relevé par Amir Ben-Porat dans son analyse du club de football Israélien du Beitar Jerusalem⁷². Les supporters du Beitar sont, pour la plupart, des Sépharades Israéliens appartenant au parti « Herut » qui se considèrent comme des laissés pour compte de la sphère politique, économique et sociale Israélienne, tenus par l'élite politique « Hidrastut » dont l'équipe représentative est l'Hapoel. Leurs encouragements considérés comme excessifs voire violents sont en fait l'expression de leur grande frustration à l'égard de l'élite politique du pays.

⁷² Amir Ben-Porat, 'Oh Beitar Jerusalem: The Burning Bush Protest'. *The International Journal of the History of Sport*, vol. 18, n° 4, 2001, pp. 123-139.

Kristin Walseth a également tenté de fournir une analyse pragmatique du rôle intégrateur du sport lorsqu'elle a effectué des entretiens avec vingt-et-une jeunes femmes norvégiennes musulmanes immigrées⁷³. Parmi ces personnes interviewées, Walseth distingue trois différents groupes :

- Un premier groupe de femmes, qui à travers leur participation à des sports traditionnels comme le football, renforcent leur sentiment d'appartenance à des communautés normatives (c'est-à-dire des groupes sociaux définis par des pratiques, normes et règles communes), qui sont très souvent caractérisées par l'équipe de leur quartier (constituée très souvent de jeunes filles de la même communauté ethniques), région et parfois même de leur nation. Dans ce dernier cas, plus que de sentiment d'appartenance, il s'agirait d'une véritable intégration de ces jeunes immigrées à la société Norvégienne ;

- Un deuxième groupe de femmes, qui à travers leur participation à des sports modernes comme le « street-basketball », « l'aérobic », le « snowboard », la « self-défense », tentent de s'affirmer en tant qu'individus et de créer et participer à des communautés « expressives », caractérisées par l'affirmation d'une identité à travers leur participation à une activité donnée. Dans ce cas, le sentiment d'appartenance à la communauté est faible et c'est plutôt la recherche d'une image qui leur soit propre qui prédomine ;

- Un troisième groupe de femmes qui, à travers leur participation à des équipes constituées de joueurs appartenant à la communauté majoritaire (Norvégienne indigène), ont ressenti un sentiment d'exclusion.

Pour Walseth, la participation au sport n'est pas toujours synonyme de sentiment d'appartenance. Bien qu'il soit consolidé, voire renforcé, dans les cas des équipes locales constituées de personnes de la même communauté ethnique dans des sports traditionnels comme le football, il est également, à travers des activités sportives modernes (« street-basketball », « aérobic », « self-défense »), un lieu de refuge, d'apaisement, et parfois même de contestation des contraintes imposées par les normes et valeurs de ces mêmes communautés ethniques. Comme il peut être dans certains cas, lorsque des personnes des minorités ethniques jouent dans des équipes de la majorité ethnique, un lieu d'exclusion sociale.

⁷³ Kirstin Walseth, Sport and Belonging. *International Review for the Sociology of Sport*, vol. 41, n° 3, 2006, pp. 447-464.

Selon Thomas Stevenson, le sport peut toutefois être un important agent pour le développement d'un consensus national. Beaucoup d'études entreprises ont démontré l'importance du sport pour renforcer le sentiment d'identité socioculturelle d'un certain groupe donné dans une société multiethnique. Stevenson a utilisé le cas du Nord Yémen pour montrer comment le sport peut également être utilisé pour intégrer différents groupes, divisés par l'histoire politique de leur pays, au sein d'un système gouvernemental national dont l'influence et l'autorité s'exercent sur tout le pays⁷⁴.

Après la révolution de 1962 et les huit années de guerre civile qui ont suivi, le pays a été fortement divisé et le gouvernement nord yéménite a eu de nombreuses difficultés à établir une politique qui pouvait s'appliquer sur l'ensemble du territoire. L'allégeance à la région était beaucoup plus forte que le sentiment d'appartenance au gouvernement central. Ce n'est qu'avec le Pacte National de 1980 que le gouvernement a réellement « démarré » un programme national unifiant véritablement le pays. La stratégie adoptée fut de créer des « Associations de développement régional », semblables aux très influentes coopératives locales formées dans les années 60 par certains « leaders » régionaux, et de les inscrire dans un programme national uniforme. Le gouvernement a compris que le développement de ce type de structure avait plusieurs avantages :

- Réduire le coût financier en faisant participer ces organisations locales ;
- Encourager ces régions à participer au programme national tout en préservant un sentiment d'identité et d'autonomie.

Cette méthode a également été adoptée dans le secteur sportif, où le Conseil Suprême pour la Jeunesse et les Sports, en encourageant le développement de clubs représentant une certaine région, a réussi à rassembler la jeunesse du pays dans un programme national commun.

La politique sportive appliquée par le gouvernement Nord Yéménite, par le biais du Conseil Suprême pour la Jeunesse et les Sports, a joué un rôle important dans sa politique de cohésion nationale. Les statistiques établies par Stevenson montrent clairement que le sport peut être un vecteur essentiel pour le développement d'une nation. Les compétitions sportives permettent aux différentes ethnies, groupes ou régions d'un certain pays de s'affronter selon des

⁷⁴ Thomas B. Stevenson, Sports Clubs and Political Integration in the Yemen Arabic Republic. *International Review for the Sociology of Sport*, vol. 24, n° 4, 1989, pp. 299-312.

normes et valeurs acceptées et selon des règles bien établies qui vont renforcer leur sentiment d'appartenance à l'Etat.

En utilisant également l'exemple spécifique du football au Yémen, Thomas Stevenson et Abdul Karim Alaug ont tenté de montrer l'importance que pourrait avoir le sport pour un groupe social donné dans une logique d'affirmation symbolique de résistance, d'intégration et d'identité⁷⁵.

Dans le Sud Yémen, le football a d'abord été, au cours de la fin du XIXe siècle et de la première moitié du XXe, sous l'égide de l'empire britannique, seulement réservé aux colons et à l'élite locale. Le football était principalement vu alors comme symbole de modernité. La plupart des clubs étaient contrôlés par les Britanniques, qui n'encourageaient pas le développement d'équipes formées par des Yéménites de peur de voir ces équipes se transformer en mouvement nationaliste.

Dans les années 1950, avec la montée du nationalisme Arabe et de l'anti-colonialisme, les clubs de football ont commencé à revendiquer un refus de l'impérialisme. Ceci s'est vu avec la formation par les nationalistes de la Fédération de Football d'Aden qui s'opposait au Comité Sportif d'Aden créé par les Britanniques.

A l'indépendance du Sud Yémen, le nouveau gouvernement formé par le parti vainqueur, le Front National de Libération, décida de donner une forte importance au secteur sportif. La Fédération Yéménite de Football, héritière de la Fédération de Football d'Aden, a été incluse dans le Conseil Suprême pour les Sports. La politique entreprise a été de développer le football dans les différentes parties du pays par la formation de clubs représentant chacun une région. Le football a alors suivi la politique sportive du pays, qui était d'encourager les compétitions sportives entre des clubs représentant différentes régions du pays afin de créer un sentiment d'identité nationale.

Dans le Nord Yémen, dans la première partie du XXe siècle, le football était associé à la modernité et à l'opposition au gouvernement isolationniste de l'imâm. Les clubs de football étaient d'ailleurs regardés d'un mauvais œil par le gouvernement. Après le coup d'état de 1962,

⁷⁵ Thomas B. Stevenson and Abdul Karim Alaug, Football in Newly United Yemen: Rituals of Equity, Identity and State Formation. *Journal of Anthropological Research*, vol. 56, 2000, pp. 453-475.

le nouveau gouvernement en place commença à développer une politique sportive similaire à celle du Sud Yémen.

Après la réunification du Yémen en 1990, le football a eu un très fort rôle symbolique. En effet, le pays avait toujours deux armées, deux monnaies d'échange, deux compagnies nationales d'avions, mais une seule équipe de football, à travers laquelle tous les Yéménites ressentent le sentiment d'appartenance à la nation⁷⁶. Cependant, paradoxalement, le championnat local était une occasion de montrer le sentiment d'allégeance à sa région.

Selon Stevenson et Alaug, sous tous ses visages, le football au Yémen a été un vecteur essentiel dans la démonstration du sentiment d'appartenance locale et nationale ou bien d'opposition ou d'intégration politique. Cette importance du football n'a pas échappé à de nombreux gouvernements de la seconde moitié du XXe siècle qui en ont fait un élément clé de leur politique sportive et nationale.

Shafick Osman s'est, quant à lui, posé la question si le sentiment d'identité nationale, ressenti par les Mauriciens lors de l'organisation des 6èmes Jeux des îles de l'Océan Indien en 2003 sur leur territoire, repose sur des données réelles ou s'il est tout simplement illusoire⁷⁷ ? En fait, cette même année, pour la première fois depuis l'indépendance de l'île en 1968, un non hindou était élu Premier ministre. Paul Béranger, un créole, dont la communauté est minoritaire dans une population à majorité hindoue, a été nommé à la tête du gouvernement après des années de lutte sociale et politique entre les deux communautés. Ce conflit avait débuté en 1994, suite à une politique gouvernementale de séparation entre les établissements secondaires publics catholiques et les établissements publics hindous. Il s'est également intensifié avec la forte opposition du parti travailliste, à forte composante hindoue, à la nomination de Béranger. Cette situation a abouti à un consensus en 2003 qui a vu une uniformisation du secteur éducatif ainsi qu'une cohabitation politique entre l'ex-premier ministre d'origine hindoue, Anerood Jugnauth, et Paul Béranger, qui a promu ce dernier à la tête du gouvernement. C'est dans ce contexte de « réconciliation nationale » que s'inscrit l'organisation des Jeux de l'Océan Indien, qui ont, au

⁷⁶ Thomas B. Stevenson and Abdul Karim Alaug, *Football in Yemen: Rituals of Resistance, Integration and Identity*. *International Review for the Sociology of Sport*, vol. 32, n° 3, 1997, pp. 251-265.

⁷⁷ Shafick Osman, *Maurice : Les Jeux à l'Océan ? Outre terre, Revue Française de Géopolitique*, n° 8, 2004, pp. 105-114.

cours de leur déroulement été le théâtre d'une véritable ferveur populaire de bon augure pour la reconstruction nationale et pour l'avenir.

Selon Osman, les grandes espérances que le peuple mauricien a mises au cours de ces Jeux se sont en fait illustrées par un cuisant échec. Ces jeux ont été utilisés par le gouvernement à dominance « créole » qui s'en est servi, à l'aide de stratagèmes politiques, de fausses promesses et de propagande, pour s'imposer sur le plan politique. Le peuple a très vite senti la supercherie et l'espoir procuré au cours des jeux s'est très vite dissipé.

Le problème principal réside en fait dans la volonté du gouvernement de faire, par tous les moyens, de la « lutte contre le communalisme » un emblème national de sa politique, et cela, en dénigrant le droit à la différence communautaire. Il n'y aurait pas véritablement, dans ce pays, un problème de division nationale, mais plutôt, un problème de dialogue entre les communautés. Vouloir supprimer l'identité des communautés viserait à renforcer le sectarisme et nuire au concept de la nation Mauricienne. Dans ce sens, utiliser le sport dans cette « politique de fausses promesses » et de décommunalisation illusoire renforcerait en fait le communalisme, et surtout, affaiblirait des sports mauriciens, comme le football qui se verrait dénué de l'intérêt qu'il suscite en opposant des équipes représentant les communautés différentes.

Egalement dans ce contexte d'utilisation d'un événement sportif international pour la transmission de messages politiques dogmatiques, Catriona Elder, Angela Pratt et Cath Ellis ont fait une analyse de la manière dont les Jeux Olympiques de 2000 Sydney ont été utilisés par le gouvernement Australien pour transmettre à la communauté internationale une fausse idée de la réconciliation entre les communautés indigènes (Aborigènes) et non indigènes (communauté « blanche ») de ce pays⁷⁸.

En effet, dans les mois qui ont précédé l'organisation des Jeux Olympiques de Sydney, la stratégie du gouvernement et des médias Australiens a été de tout mettre en œuvre pour promouvoir l'image de Cathy Freeman, la championne dont l'attitude apolitique, pacifiste et pro-Jeux Olympiques convenait à l'image de nationalisme et de réconciliation sociale qu'ils ont voulu montrer à la communauté internationale. Ils ont, de la même façon, axé leur politique sur la

⁷⁸ Catriona Elder, Angela Pratt and Cath Ellis, Running Race: Reconciliation, Nationalism and the Sydney 2000 Olympic Games. *International Review for the Sociology of Sport*, vol. 41, n° 2, 2006, pp. 181-200.

« négativation » de Charles Perkins qui, par son attitude contestataire, représentait le refus de la paix sociale et incarnait donc le modèle « à ne pas suivre » pour tout Australien patriotique.

Les Jeux Olympiques sont une opportunité pour chaque pays organisateur d'exposer à la communauté internationale une « belle vitrine » de sa société. Ils sont également une occasion pour cette même communauté internationale de relever les problèmes sociaux rencontrés dans ce pays.

Lors des Jeux Olympiques de Sydney, le gouvernement et les médias Australiens se devaient de montrer au monde entier que leur société est véritablement rentrée dans l'ère de la réconciliation entre les communautés blanche et indigène, et que les problèmes rencontrés font maintenant partie du passé. Cependant, une grande partie des aborigènes, représentées ici par Charles Perkins, ne veulent pas oublier ou plutôt négliger les torts infligés par la communauté « blanche », et demandent toujours à cette dernière des excuses officielles. La communauté non indigène, dominante sur le plan économique, politique et sociale, refuse toujours de présenter des excuses concernant des actions qu'elle prétend ne pas avoir commises, et accuse ses détracteurs, à l'instar de Perkins, d'exagérer les faits survenus par le passé.

Le gouvernement et les médias Australiens, constitués principalement de non indigènes, ont glorifié la victoire de Cathy Freeman aux quatre-cents mètres des Jeux Olympiques pour promouvoir « leur idée » de la réconciliation tout en condamnant la volonté de boycott de certains indigènes, sans même se soucier de la légitimité de ces revendications. La communauté « blanche » a, d'une certaine façon, utilisé cet événement sportif international pour imposer aux aborigènes leur modèle de nationalisme, tout en négligeant la mise en place d'un véritable plan de réconciliation sociale qui respecterait et tiendrait compte des exigences de la communauté indigène.

John Sugden a essayé de montrer la capacité du sport à pouvoir résoudre des conflits et à contribuer à la co-existence dans une société politiquement, religieusement et économiquement divisée⁷⁹. Il a utilisé le cas du projet « Football For Peace », entrepris par des étudiants de l'université de Brighton en partenariat avec le consulat Britannique, dont l'objectif était de se

⁷⁹ John Sugden, Teaching and Playing Sport for Conflict Resolution and Co-existence in Israel. *International Review for the Sociology of Sport*, vol. 41, n° 2, 2006, pp. 221-240.

servir du football pour rassembler sur le même « terrain » des enfants des communautés Juives et Arabes de la région de Galilée en Nord Israël.

Le projet « Football For Peace » a eu un succès indéniable. Il a pu accomplir la tâche difficile de rassembler des enfants venant de communautés ségréguées par une histoire de conflits et de guerres acharnés. Il a réussi également à entretenir un espoir de réconciliation même aux yeux des citoyens les plus sceptiques qui considèrent que, bien qu'il faille beaucoup plus qu'un projet sportif pour régler un des conflits les plus vieux et intense de la planète, ce genre d'entreprise ne peut avoir que des effets bénéfiques. Ce projet a cependant également connu des limites :

- Un plus grand taux de participation des communautés Arabes plus intéressées par le football que les communautés Juives, dont le statut social plus favorisé leur permettait de jouir d'activités beaucoup plus diverses et donc d'avoir un intérêt moindre pour le sport ;
- Un faible taux féminin, dû aux réticences culturelles des communautés Juives et Arabes à l'encontre de la participation de la femme au sport ;
- Une domination de l'hébreu comme langue utilisée dans les camps d'entraînement, ce qui remet en question l'idée d'égalité entre les communautés Juives et Arabes ;
- Une attitude parfois trop compétitive de certains entraîneurs dont les objectifs, trop axés sur la réussite sportive, les éloignait du véritable « sens de ce projet ».

Pour Sugden, il serait naïf de penser qu'un problème politique de la complexité du conflit Arabo-Israélien serait réglé par un projet sportif ou social. Dans ce genre de cas, une réconciliation ou une résolution ne peut survenir que d'une solution élaborée par les plus hautes sphères politiques. Cependant, un projet sportif étudié et tenant compte du contexte social et culturel de ces sociétés pourrait réussir à entretenir l'espoir de paix et à renforcer la volonté de co-existence des différents citoyens. Ainsi, le projet « Football For Peace », avec toutes ses limites, a réussi dans sa tâche principale : tenter de contribuer à la résolution de ce conflit.

Pour Pierre Blanc, le sport reflète toujours le fonctionnement d'une société. Le Liban en est un bon exemple⁸⁰. En effet, la démarcation communautaire reste le trait principal du sport Libanais. Cette affirmation d'une identité communautaire à travers le sport était déjà très forte

⁸⁰ Pierre Blanc, Le sport au Liban : un révélateur de la société. *Les Cahiers de C`nfluences*, décembre 2004, pp. 159-161.

avant le déclenchement des hostilités qui ont duré de 1975 à 1990. Elle l'est devenue encore plus après 1990, où après quinze ans de conflits, la carte du Liban a été totalement redéfinie en fonction de ses différentes communautés. Ainsi, que ce soit pour le club-phare des Arméniens, « Homentmen », ou celui des Sunnites, « Ansar », ou celui des Chiites, « Nijmeh », ou encore celui des Maronites, « Sagesse », l'objectif principal d'une participation sportive au Liban est l'affirmation de son identité communautaire. Par le biais de leurs équipes, certaines communautés politiquement « opprimées » ont pu s'exprimer et rejeter leurs frustrations. Parfois également, au milieu des années 1990, cette tension communautaire a conduit à de violents affrontements entre supporters représentant des communautés différentes.

La situation s'est améliorée par la suite. Certains clubs ont fait des efforts pour intégrer des joueurs venant d'autres communautés dans leurs équipes. De plus, certains clubs passionnés, comme celui de rugby des « Phoeniciens » de Beyrouth, réussissent à développer leur pratique en faisant une totale abstraction de l'appartenance communautaire de leurs athlètes.

Blanc a cherché à exprimer le reflet de l'ambiguïté de la société Libanaise contemporaine sur le sport, celui d'une société à deux visages, l'un basé sur l'affirmation d'une identité communautaire et l'autre basé sur la recherche de la construction nationale. Il a essayé de mesurer également laquelle de ces deux identités, communautaire ou nationale, est la plus présente dans le sport Libanais.

Les clubs faisant abstraction de l'appartenance communautaire de leurs athlètes restent minoritaires. Selon Blanc, pour pouvoir créer un sentiment d'identité nationale à travers le sport, il serait essentiel de créer une équipe nationale capable d'obtenir de bons résultats internationaux, rendant fier l'ensemble des Libanais. Cette tâche reste cependant très difficile. Les fédérations manquent considérablement de moyens financiers et le nombre de licenciés sportifs est relativement très bas. À part ce manque de moyens financiers et humain, la question est de savoir si, aussi bien dans le sport que dans les autres compartiments de la société libanaise, les Libanais ont le désir de se réunir et de travailler ensemble.

Dans ce contexte du sport libanais, Leah Boukhater fait une analyse sociale et politique du basket-ball qui, à la fin du XXe siècle, grâce aux succès de son équipe nationale et de ses clubs-phares, est devenu le sport « numéro un » au Liban⁸¹. Pour Boukhater, le basket-ball reflète

⁸¹ Leah Boukhater, Basket au Liban. *Outre terre, Revue Française de Géopolitique*, n° 8, 2004, pp. 129-130.

parfaitement la société libanaise et répond parfaitement à deux de ces plus importants critères : le confessionnalisme et le clientélisme. Ce sport est en fait ancré dans le système confessionnel libanais. En effet, la plupart des équipes sont réparties en fonction des régions, qui sont pour la grande majorité, confessionnellement homogènes. Donc, la plupart des joueurs faisant partie d'une équipe sont de la même religion. Le basket-ball libanais a donc prolongé la tension et séparation confessionnelle causée par la guerre. Pour preuve, de violents incidents ont lieu régulièrement entre les deux équipes-phares du pays, Sagesse, le club Chrétien de Beyrouth et Sporting, le club Musulman de la même ville. Pour les supporters, une victoire est plus à mettre sur le compte de leur communauté que de celui de leur équipe.

Cette tension confessionnelle est également présente au niveau des équipes nationales. En effet, au niveau des différentes équipes (Seniors, Juniors, Cadets), pour éviter des plaintes sur une éventuelle discrimination confessionnelle de la fédération de basket-ball, les joueurs sélectionnés sont à 50 % musulmans et 50 % Chrétiens. Par contre, la plupart des membres de la Fédération Libanaise de Basket-ball sont chrétiens. Ceci est dû au fait que la majorité des équipes libanaises sont Chrétiennes et que ce sont leurs conseils d'administration qui élisent l'équipe à la tête de leur fédération.

Concernant le clientélisme, Boukhatér prétend que le basket-ball libanais obéit aux mêmes règles de la vie politique, sociale, économique et judiciaire libanaise qui sont tenues par des chefs patrimoniaux qui en font leur apanage. En effet, chacun des principaux clubs appartient à un « leader », qui utilise le succès de son équipe, pour conserver une forte position politique.

Boukhatér a peu de doute sur la passion qu'ont les Libanais pour le basket-ball. Mais elle se demande s'ils auraient eu la même ferveur si ce sport n'avait pas constitué le lieu symbolique d'oppositions politiques et religieuses.

Pour Daniel Reiche, le Liban représente un contre-exemple à l'idée du potentiel qu'a le sport d'unir des sociétés divisées⁸². Pour lui, le confessionnalisme, caractérisant le système politique libanais, crée les conditions propices à la compétition entre les différentes communautés. Les clubs d'élite de basketball et de football sont financés par les leaders politiques qui, en contre-partie, s'attendent à une loyauté totale de ces équipes à leurs partis.

⁸² Danyel Reiche, *War Minus the Shooting? The politics of sport in Lebanon as a unique case in comparative politics Third World Quarterly*, Vol, 32, n° 2, 2011, pp. 261-277.

Selon Reiche, même si les équipes nationales ont la capacité d'unir une société, elles ne pourraient le faire au Liban que si le système politique passe du confessionnalisme à la laïcité.

Dans ce qui est la première thèse (et dernière en date) de doctorat de sociologie du sport sur le Liban⁸³, George Nseir a également relevé le confessionnalisme de mise dans la société libanaise. Pour Nseir, si le sport est communément considéré dans les pays occidentaux comme une école de la vie intégrant les jeunes dans la société, il est au contraire, au Liban, un terrain d'opposition entre les partis politiques, représentant chacun une communauté religieuse. Nseir a donné des statistiques très précises et pertinentes sur cette sur-représentation confessionnelle dans le sport.

La plupart des recherches effectuées sur le sport dans le contexte d'une société divisée ont permis de montrer les relations étroites entre la politique et le sport dans plusieurs pays. Au Liban, comme il a été relevé par Blanc, Boukhater, Reiche et Nseir, le système politique multiconfessionnel entraîne une forte intervention de la politique dans le sport. Ainsi, il serait difficile, voire impossible, d'envisager la mise en place d'une politique sportive sans la prise en compte de l'influence politique. Cette dualité entre le politique et la politique sportive constituera la « colonne vertébrale » de cette thèse.

⁸³ George Nseir, *Des communautés et des sports au Liban Enjeux des regroupements sportifs et des rencontres Interculturelles*, thèse soutenue le 13 Janvier 2012 à la Faculté des Sciences du Sport de l'Université de Strasbourg.

**DEUXIEME PARTIE : CADRE THEORIQUE ET
PROBLEMATIQUE**

CADRE THEORIQUE

La branche de la sociologie utilisée pour analyser la politique sportive entreprise par les différentes institutions sportive libanaises entre 1991 et 2012 est la sociologie des institutions. Dans ce cadre théorique, il convient d'abord de donner une définition de ce qu'est, en sociologie, une institution en général et une institution sportive en particulier.

L'institution

Selon Montesquieu, l'institutionnalisation est très similaire à la socialisation, dont « les lois contribuent à former les mœurs, les manières et le caractère d'une nation⁸⁴ ». Pour Montaigne également, « l'institutionnalisation des enfants » constitue une première socialisation, en inculquant des « valeurs et des pratiques communes, comme la langue, les manières et la moralité⁸⁵ ».

Une première définition du terme « institution » a été donnée par l'école durkheimienne. Pour les durkheimiens, les institutions, « ce sont des manières de faire, de sentir et de penser, 'cristallisées', à peu près constantes, contraignantes et distinctives d'un groupe social donné ». Ainsi, selon eux, le concept de l'institution ne peut être appliqué que pour un groupe social spécifique, régi par des règles et des structures relationnelles bien définies : famille, marché économique, système politique et religieux⁸⁶.

Parsons et Gurvitch ne sont pas entièrement d'accord avec la définition donnée par les durkheimiens, définition qu'ils jugent très rigide. Selon eux (préciser : Parsons et Gurvitch), la notion d'institution n'est pas uniquement liée à un groupe social spécifique, mais à toute sorte de comportement social, « publique ou privé »⁸⁷.

Le point commun entre toutes les écoles de sociologie concernant le concept de l'institution est son lien systématique avec les concepts de socialisation et de civisme, tel qu'il a été décrit par Boudon et Bourricaud⁸⁸: « Le comportement institutionnel est un comportement civil, en ce sens qu'exprimant un préjugé de confiance mutuelle, il établit entre les partenaires des rapports ordonnés, qui ne peuvent se maintenir que parce qu'ils intéressent les membres d'une communauté soumis aux mêmes lois et aux mêmes mœurs ».

La définition de Boudon et Bourricaud est très pertinente dans le cadre d'une analyse du comportement institutionnel libanais. Bien que les Libanais sont de facto compatriotes, les lois et les mœurs qui définissent leurs comportements civils sont aussi, voire plus dans certains cas, liés à leurs allégeances communautaires qu'à leur identité nationale. Le système multiconfessionnel Libanais va plus loin que la Constitution Libanaise écrite et re-écrite en 1943, avec le Pacte National, en 1989 avec les accords de Taef et en 2008 avec les accords de Doha. Le

⁸⁴ Raymond Boudon et François Bourricaud, *Dicti`nnaire Critique de la S`ci`l`gie*. Paris: Presses Universitaires de France, 1982, p.307.

⁸⁵ Raymond Boudon et François Bourricaud, `p.cit, p.312.

⁸⁶ Raymond Boudon et François Bourricaud, `p.cit, p.308.

⁸⁷ *ibid.*

⁸⁸ Raymond Boudon et François Bourricaud, `p.cit, p.313.

confessionnalisme ou communautarisme au Liban est une culture, une manière de penser, une manière de voir les choses qui est présente au niveau des médias, de l'éducation, de la santé et des mariages⁸⁹. Selon la définition de l'UNESCO (« United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization », Organisation Educative, Scientifique et Culturelle des Nations-Unies), « la culture, dans son sens le plus large, est considérée comme l'ensemble des traits distinctifs, spirituels et matériels, intellectuels et affectifs, qui caractérisent une société ou un groupe social. Elle englobe, outre les arts et les lettres, les modes de vie, les droits fondamentaux de l'être humain, les systèmes de valeurs, les traditions et les croyances⁹⁰. » Le confessionnalisme crée donc chez les Libanais, en marge d'une culture nationale, une culture propre à leurs communautés. Cette dichotomie dans le comportement civil qu'ont les Libanais dans leurs appartenances à deux communautés, leurs confessions et leurs nations, rend unique le concept de l'institution relatif au Liban, et influera, voire définira les concepts de l'institution et l'organisation sportive libanaise.

⁸⁹ Danyel Reiche, *art.cit.*

⁹⁰ <http://www.bak.admin.ch/themen/04117/index.html?lang=fr>: Site Officiel de l'Office fédéral de la culture de la Confédération Suisse: Déclaration de Mexico sur les politiques culturelles. Conférence mondiale sur les politiques culturelles, Mexico City, 26 juillet - 6 août 1982.

L'institution sportive

Le concept d'institution est présent dans des définitions liées au sport⁹¹ :

- « Le sport est un système institutionnalisé de pratiques compétitives, à dominante physique, délimitées, codifiées, réglées conventionnellement dont l'objectif avoué est, sur la base d'une comparaison de performances, d'exploits, de démonstrations, de prestations physiques, de désigner le meilleur concurrent ou d'enregistrer la meilleure performance ».
- « Le sport est l'institution que l'humanité a découverte pour enregistrer sa progression physique continue ».

Selon Bouet, « tout le sport de compétition est organisé institutionnellement pour reproduire le meilleur rendement »⁹². Selon Brohm, le sport est également une institution « fortement hiérarchisée à tous les niveaux »⁹³:

- Entre les athlètes des différentes disciplines sportives. En effet, les sportifs d'élites pratiquant des disciplines reines (athlétisme, natation) sont plus valorisés que d'autres et cette hiérarchisation, similaire à celle du milieu professionnel selon Parsons, fait de l'institution sportive, à la différence de ce qui est communément conçu, une structure non-démocratique et technocratique.
- Entre les nations qui vont, comme pour le secteur économique, concourir pour obtenir le plus grand nombre de victoires internationales.
- Au niveau social, où le sport offre des opportunités pour les classes populaires des opportunités d'ascension sociale.

Selon Weber, l'aspect le plus représentatif de l'institutionnalisation du sport est sa bureaucratisation⁹⁴ : organisation du travail, hiérarchisation, règlement et rémunération selon des critères bien définis.

La bureaucratisation du sport se fait à différents niveaux⁹⁵ :

- « Infrastructure organisationnelle » constituée des différents agents de la structure sportive : fédérations, associations sportives, divisions régionales.
- « Infrastructure technique » constituée de la gestion des ressources humaines et matérielles nécessaires à l'organisation du sport.

⁹¹ Jean-Marie Brohm, *Sociologie Politique du Sport*. Paris: Editions Jean Pierre Delaye, 1976, p.45.

⁹² Jean-Marie Brohm, *Op.cit.*, p.46.

⁹³ Jean-Marie Brohm, *Op.cit.*, pp.47-52.

⁹⁴ Jean-Marie Brohm, *Op.cit.*, pp.52-53.

⁹⁵ Jean-Marie Brohm, *Op.cit.*, p.53-54

- « Infrastructure juridique » constituée du recensement des athlètes, de leurs classifications et de leurs médiatisations.

Le développement accru de l'institutionnalisation du sport depuis les années 1990 a touché tous les secteurs sportifs (récréatif, scolaire, touristique, professionnel...) et a conduit, depuis cette période, à l'essor de la sous-discipline sociologique qu'est la sociologie des organisations sportives⁹⁶.

⁹⁶ William Gasparini, *L'organisation sportive*. Paris: Editions Revues EPS, 2003, pp.7-11.

Les organisations sportives

Pour comprendre la sociologie des organisations sportives, il est important de comprendre le concept de l'organisation. Gasparini a donné trois fonctions principales à l'organisation⁹⁷ :

- Une « structure sociale réunissant plusieurs acteurs dans un projet commun » suivant un règlement bien défini.
- Une structure dotée d'une culture spécifique située dans un milieu propice à son fonctionnement.
- Une structure, qui, derrière et au-dessus de son fonctionnement concret et mécanique, est inspirée d'une vision idéologique qui le dirige.

Ainsi, le concept de l'organisation serait très similaire à celui de l'institution. Weber considère même que ces deux termes sont synonymes⁹⁸. Pour Dubet, « si la plupart des institutions peuvent être organisées, toutes les institutions ne sont pas des organisations, c'est-à-dire des organisations engendrant une forme particulière de socialisation⁹⁹ ». Selon Gasparini, « une organisation devient une institution lorsqu'elle engendre une forme particulière de socialisation, de contrôle et de régulation¹⁰⁰ ». Et les organisations sportives peuvent être réparties en trois catégories¹⁰¹ :

- Association à but non lucratif. Ces associations peuvent être des associations déclarées et non agréées, des associations agréées, des associations affiliées à une fédération, des fédérations, des unions, des mouvements de jeunesse, des sociétés d'économie mixte sportive locale et des sociétés à objet sportif.
- Entreprise commerciale : Ces entreprises peuvent être des entreprises individuelles, des entreprises à responsabilité limitée, des groupements économiques et des sociétés anonymes sportives professionnelles.
- Administration publique : Cette catégorie représente les entreprises publiques, les administrations d'État et les administrations territoriales du secteur sportif public. Selon Gasparini, « ces organisations ont pour mission de contrôler, gérer et encadrer les activités physiques et sportives et répondent à des objectifs d'intérêt général¹⁰² ».

⁹⁷ William Gasparini, *L'organisation sportive. Op.cit.*, p.14.

⁹⁸ Max Weber, *Économie et société*. Paris: Plon, 1971, p.55.

⁹⁹ François Dubet, *Le déclin de l'institution*, Seuil, Paris, 2002.

¹⁰⁰ William Gasparini, *L'organisation sportive. Op.cit.*, p.17.

¹⁰¹ William Gasparini, *Le rôle de l'organisation sportive*. Paris: La Découverte, 2000.

¹⁰² William Gasparini, *L'organisation sportive. Op.cit.*, p.24.

Pour Gasparini, deux aspects principaux constituent une organisation sportive¹⁰³:

- Un aspect matériel: organigramme, procédures de travail, forme juridique, budget, équipements etc.
- Un aspect symbolique qui « l'idéalise » et qui en fait une garante des biens et services sportifs qu'elle offre. Mais derrière les slogans idéalistes visant à unir ses acteurs et partenaires sociaux, une organisation sportive est toujours la proie de luttes internes politiques, symboliques et économiques¹⁰⁴.

Selon Chifflet, le fonctionnement d'une organisation sportive ne se fait pas systématiquement selon les règles formelles établies¹⁰⁵. Par exemple, au sein d'une association sportive, des acteurs n'en faisant officiellement pas partie, agissent de façon informelle en vue d'obtenir les objectifs recherchés par cette organisation. Pour Gasparini, c'est la résultante entre l'opposition d'une part, du système formel imposé de façon hiérarchique du haut vers le bas de la structure de l'organisation, et d'autre part, les comportements autonomes observés dans le bas de cette structure qui vont diriger le fonctionnement quotidien de cette organisation¹⁰⁶.

En plus de ces pressions internes, l'organisation sportive est sujette à des impositions du mouvement sportif (fédérations nationales, Comité National Olympique, Comité International Olympique) et de l'État (Ministère de la Jeunesse et des Sports), dont l'intervention s'est fortement accrue avec la professionnalisation du sport à la fin du XX^{ème} siècle¹⁰⁷.

Les configurations des organisations sportives ne sont pas uniformes. Elles varient en fonction de la taille, du système de procédures, de la division des tâches, de l'environnement, de l'idéologie et des enjeux au sein de cette organisation¹⁰⁸.

Mintzberg relève sept « configurations organisationnelles » qui peuvent être retrouvées dans les organisations sportives¹⁰⁹ :

- « Organisation entrepreneuriale », retrouvée dans les petites entreprises offrant des services sportifs (club de santé). Les procédures y sont peu formalisées et le directeur de l'organisation peut s'occuper de plusieurs tâches¹¹⁰.

¹⁰³ William Gasparini, La construction sociale de l'organisation sportive, *STAPS*, n° 43, 1997, pp. 51-70.

¹⁰⁴ William Gasparini, *L'organisation sportive. Op.cit.*, p.49.

¹⁰⁵ Pierre Chifflet dans William Gasparini, *L'organisation sportive. Op.cit.*, p.30.

¹⁰⁶ Jean-Daniel Reynaud, *Les règles du jeu. L'action collective et la régulation sociale*. Paris: Armand Collin, 1989.

¹⁰⁷ William Gasparini, *L'organisation sportive. Op.cit.*, pp.56-57.

¹⁰⁸ William Gasparini, *L'organisation sportive. Op.cit.*, pp.58-59.

¹⁰⁹ Henry Mintzberg, *Structure et dynamique des organisations*, Paris: Editions d'organisation, 1982.

¹¹⁰ William Gasparini, *L'organisation sportive. Op.cit.*, p.59.

- « Organisation mécaniste », présente dans des services des sports des grandes villes qui font appel à un personnel peu qualifié pour des « tâches d'entretien, d'accueil ou d'animation »¹¹¹.
- « Bureaucratie professionnelle », présente dans les grandes structures qui font appel à un personnel très qualifié : Université, Ministère de l'Éducation Nationale, Ministère de la Jeunesse et des Sports¹¹²etc.
- « Organisation divisionnelle », « constituée d'unités définies sur la base des produits ou du marché et contrôlées par la hiérarchie », comme les multinationales de matériel sportif (Adidas, Puma, Nike) et les fédérations internationales (FIFA)¹¹³.
- « Adhocratie », présente dans des entreprises de consultation et de marketing sportif, qui font appel à des experts en management du sport¹¹⁴.
- « Organisation missionnaire »¹¹⁵, focalisée sur la dissémination d'un idéal (CIO).
- « Organisation politique », objet de conflits politiques et économiques (Gasparini donne l'exemple de la Ligue de Football Professionnel, sujette aux luttes entre présidents de clubs, État, télévisions, sponsors, groupe de communication et syndicat¹¹⁶).

Notre travail, qui porte sur la politique sportive nationale du Liban de 1991 à 2012, devra tenir compte de deux catégories d'organisations sportives : L'association à but non-lucratif (associations affiliées à une fédération, union et fédérations) et l'administration publique (administrations d'État du secteur sportif public). Une partie de l'objectif de notre travail serait de comprendre comment fonctionnent ces organisations? Sont-elles des organisations mécanistes? Des bureaucraties professionnelles? Des organisations missionnaires? Des organisations politiques? Est-ce que ces modèles d'organisations sportives sont applicables dans le contexte libanais? Est-ce que ce dernier permet l'élaboration d'un système relationnel entre ces organisations en vue de la mise en place d'une politique sportive nationale?

Avant de pouvoir répondre à ces questions, il serait important, à travers la problématique, de tenter d'analyser la situation géopolitique du Liban.

¹¹¹ *ibid.*

¹¹² *ibid.*

¹¹³ William Gasparini, *L'organisation sportive. Op.cit.*, p.60.

¹¹⁴ *ibid.*

¹¹⁵ *ibid.*

¹¹⁶ William Gasparini, *L'organisation sportive. Op.cit.*, p.61.

PROBLÉMATIQUE

A la suite des enseignements de la revue de littérature, et étant donné la complexité du contexte sociologique (société multi confessionnelle), politique et géopolitique libanais, il s'agira de faire un retour sur l'histoire politique du Liban, avec en particulier une explicitation du mode de fonctionnement du système politique propre à un pays multiculturel et multiconfessionnel au sein duquel le jeu politique est plus que subtil en égard à sa situation géopolitique (influence syrienne, conflit israélo-palestinien, présence de camps de réfugiés palestiniens). Ce mode de fonctionnement politique a bien sûr des effets sur la composition des gouvernements et les équilibres internes à ceux-ci, dont participe la désignation du Ministre de la Jeunesse et des Sports et donc des différents agents du sport Libanais, les clubs, les fédérations et le Comité Olympique Libanais.

**Le Liban géopolitique, historique, social et
communautaire.**

Données géopolitiques et sociales du Liban

Cette section offre un aperçu sur la taille « réduite » du Liban en termes de population, d'économie et de développement. Elle servira à contextualiser l'analyse des ressources sportives qui sera menée dans une étape ultérieure de la recherche. Ces données aideront aussi lorsqu'une étude comparative avec d'autres pays sera effectuée.



Le Liban entouré de ses voisins Arabes¹¹⁷

Comparé à ses voisins, le Liban est l'un des pays les plus petits de la région (10 452 km² pour une population de 4 125 247 habitants¹¹⁸). Seuls Chypre, Bahreïn et le Qatar sont plus réduits en superficie et en population.

¹¹⁷ Site officiel de l'université d'Arkansas (<http://ualr.edu/programsabroad/index.php/home/destination-2/>), 2010



Carte du Liban¹¹⁹

La capitale du Liban est Beyrouth. Les villes principales sont Tripoli (au Nord), Saida (au Sud), Tyr et Zahlé (A l'Est dans la région de la Bekaa). Le Liban est composé de six divisions administratives appelés « Mohafazats » : Beyrouth, la Bekaa, le Liban-Nord, le Liban-Sud, le

¹¹⁸ Site officiel de la CIA – “The World Factbook” (<https://www.cia.gov/library/publications/the-world-factbook/geos/le.html>) Juillet 2010

¹¹⁹ Google Map Lebanon (http://www.google.com/imgres?q=Map+lebanon&hl=en&client=firefox-a&hs=QV&sa=X&rls=org.mozilla:en-US:official&biw=1215&bih=798&tbn=isch&prmd=imvns&tbnid=KY1RASbVgJDfyM:&imgrefurl=http://www.destination360.com/middle-east/lebanon/map&docid=WrcKdebn3M_F7M&imgurl=http://www.destination360.com/maps/lebanon-map.gif&w=415&h=435&ei=xB7_T6y5J6aA4gSh_bzdBg&zoom=1&iact=hc&vpx=401&vpy=159&dur=6351&hovh=230&hovw=219&tx=94&ty=111&sig=105514213753404826982&page=1&tbnh=136&tbnw=130&start=0&ndsp=31&ved=1t:429,r:10,s:0,i:172)

Mont-Liban et Nabatiyé. Le climat y est méditerranéen : modéré à froid, des hivers humides avec des été chauds et secs. Les montagnes Libanaises connaissent en hiver d'importantes chutes de neige. Le point le plus bas en altitude est la mer Méditerranée, et le pic se situe à Kornet el-Sawda, à 3088 mètres¹²⁰.

Pour ce qui est de la situation économique du pays, il convient de signaler que la livre Libanaise (LL) est de faible valeur puisqu'un dollar américain équivaut environ à 1500 LL. La dette publique de ce pays est très élevée, représentant près de 156 % du Produit Intérieur Brut¹²¹. Le taux de chômage plafonne à 9,2 % de la population active¹²² et le taux de personnes vivant en dessous du seuil de pauvreté atteint les 28 %. Le PIB par habitant est de 13 000 US\$ annuel.

La langue officielle du Liban est l'Arabe. Le Français, l'Anglais et l'Arménien sont toutefois parlés et enseignés. Le taux d'alphabétisation est de 87,4 %¹²³.

¹²⁰ *ibid.*

¹²¹ *ibid.*

¹²² *ibid.*

¹²³ *ibid.*

L'influence des différentes communautés religieuses

Le système politique multi confessionnel constitue le trait principal de la société Libanaise. Cette particularité intervient en fait dans tous les aspects de la société, y compris le secteur sportif. Cette partie sera consacrée à l'analyse de l'implication des différentes religions dans les différents aspects de la vie au Liban et, permettra ainsi de comprendre l'influence de ces groupes sur la scène sportive.

S'il y a dix-huit communautés différentes au Liban, elles peuvent être séparées en trois groupes principaux¹²⁴ :

- Les Musulmans qui représentent 59,7 % de la population (Chiites, Sunnites, Druzes, Ismaélites, Alaouites) ;
- Les Chrétiens qui représentent 39 % de la population (Maronites, Orthodoxes, Melkites Catholiques, Arméniens Orthodoxes, Syriens Catholiques, Arméniens Catholiques, Syriens Orthodoxes, Romains Catholiques, Chaldéens, Assyriens, Coptes, protestants) ;
- Les autres minorités, non reconnues, représentent 1,3 % de la population.

Avec cette large palette de religions et, par conséquent, de communautés, sur une surface géographique aussi réduite, et en prenant en considération la guerre civile qui a éclaté dans le pays durant le XIX^{ème} siècle¹²⁵, il a rapidement été question de mettre en place un gouvernement qui puisse instaurer une « harmonie nécessaire » entre les différents groupes religieux qui composent le tissu social national. Les auteurs de la Constitution ont toujours eu à l'esprit une volonté d'instaurer un Etat non-confessionnel, tout en étant conscient de la difficulté que cela représenterait¹²⁶. Il fut alors très tôt convenu que l'instauration d'un Etat laïc devait se faire graduellement et cela fut inscrit dans la Constitution de 1926, dans le Pacte national de 1943 et dans l'accord de Taef qui a mis un terme à la guerre civile de 1975-1990¹²⁷.

La constitution Libanaise relève d'une certaine ambiguïté qui a rendu le « juste équilibre » entre les communautés difficile à atteindre. En effet, bien que le préambule indique clairement dans ses alinéas 9, 10 et 19 que les croyances et diversités religieuses ne devraient pas interférer à aucun moment dans la ligne suivie par le gouvernement, les articles 22, 24 et 95 indiquent que l'égalité dans la participation des groupes religieux au sein de l'Etat est obligatoire pour que l'abolition du

¹²⁴ Site officiel de la CIA – “The World Factbook” (<https://www.cia.gov/library/publications/the-world-factbook/geos/le.html>) Juillet 2010.

¹²⁵ Kamal Salibi, *A House of Many Mansions. The History of Lebanon Reconsidered*. I.B. Tauris & Co Ltd, 1993, pp. 200-216.

¹²⁶ *The Lebanese Constitution*, translated by Gabriel M. Bustros B.Sc. (Econ). London, ‘Bureau of Lebanese and Arab Documentation’, 1973.

¹²⁷ Accords de Taef signés par le gouvernement Libanais en 1989 dans la ville de Taef en Arabie Saoudite.

confessionnalisme puisse être atteint. Ces mesures se sont avérées plusieurs fois contradictoires et ont rendu le consensus national difficile à consolider. Ceci s'est traduit par l'éclatement de la guerre civile à deux reprises, en 1958 et surtout en 1975, conflit qui a duré quinze ans.

La guerre civile Libanaise de 1975 à 1990 est très complexe et comprend plusieurs dimensions¹²⁸. La considérer comme étant une guerre simplement civile serait inexact puisque plusieurs forces étrangères (Syrie, Israël, Palestine, France, Etats-Unis) étaient profondément impliquées dans ce conflit. Les références religieuses trop souvent présentes dans cette guerre pourraient laisser croire également que la guerre était simplement motivée par des considérations religieuses. Les parties Libanaises rivales, même si elles s'opposaient « manu militari » pour des motifs en partie religieux, combattaient surtout à cause de divergences politiques importantes.

En 1990, la scène politique Libanaise était modelée par une décennie et demie de conflits armés internes. Après le démantèlement des différentes milices par l'armée Syrienne en 1990, la plupart des factions armées se sont recyclées en partis politiques à l'exception du Hezbollah, qui, en plus de sa structure de parti politique, a conservé ses armes pour combattre l'armée israélienne, présente dans une partie des territoires Libanais.

La majorité des partis politiques de l'Après-guerre représente principalement les différentes communautés religieuses du pays. Le lecteur trouvera ci-dessous, la liste des partis politiques¹²⁹, leur « appartenance communautaire » et leur participation dans la guerre civile de 1975-1990 :

- Les Forces Libanaises, ce parti est l'héritier de la milice Maronite qui a combattu durant la guerre civile.
- Le Courant Patriotique Libre, dirigé par un ancien général en chef – Premier Ministre exilé en France de 1990 à 2005, Michel Aoun, ce parti cristallise les idées de ce dernier. Même s'il se veut laïque, la plupart des membres de ce parti sont chrétiens.

¹²⁸ - Farid El Khazen, *The Breakdown Of The State In Lebanon*. London: I.B. Tauris & Co Ltd, 1999, p. 247.

- Jillian Becker, *The PLO: Rise And Fall Of The Palestine Liberation Organization*. London: Wiedenfeld & Nicolson, 1984.

- Robert Fisk, *Pity The Nation*. London: Simon and Schuster, 1990.

- Jonathan Randal, *The Tragedy Of Lebanon*. London: Chatto & Windus, 1983.

- Said Aburish, *Arafat: From Defender To Dictator*. New York: St.Martin's Press, 1988.

- Rex Brynen, *Sanctuary And Survival: The PLO in Lebanon*. Boulder: Westview Press, 1990.

- Thomas Friedman, *Beirut To Jerusalem*. New York: Farrar, Straus and Giroux, 1989.

- John Laffin, *The War Of Desperation 1982-85*. London: Osprey, 1985.

- Bob Woodward, *The Secret Wars Of The CIA*. New York: Simon and Schuster, 1987.

- F.I. Qubain, *Crisis In Lebanon*. Washington, D.C: The Middle East Institute, 1961.

¹²⁹ Liste des parties politiques qui ont pris part aux élections législatives de 2009, Ministère de l'intérieur, Beyrouth, Liban

- Le « Hezbollah », parti Chiïte dont le terme signifie en Arabe « Parti de Dieu », continue d'avoir l'autorisation du gouvernement de poursuivre la résistance armée contre Israël.
- Le mouvement « Amal », héritier de la milice Chiïte qui a combattu durant la guerre.
- Le Parti National Libéral, dirigé par Dory Chamoun, fils de feu Camille Chamoun, ancien président de la République, ce parti était l'une des milices chrétiennes, les Tigres, qui a combattu durant la guerre.
- Le Parti Phalangiste, « Kataeb », fondé par Pierre Gemayel, fut le premier parti Chrétien à prendre les armes contre l'Organisation de Libération de la Palestine.
- Le Parti du « Futur », fondé en 1993 par l'ancien Premier Ministre assassiné Rafik El-Hariri. Ce parti domine totalement la scène politique sunnite depuis 2005¹³⁰.
- Le Parti Socialiste, fondé par le leader Druze Kamal Joumblatt. Même s'il est principalement inspiré par des idéaux marxistes et donc non-religieux, et même s'il comprenait des membres non-Druzes avant le déclenchement de la guerre, ce parti, milice Druze pendant la guerre civile, est aujourd'hui presque exclusivement constitué de Druzes.
- La « Jam'a Islamiya », regroupant les groupes Sunnites Islamistes de Tripoli.
- Le Parti Syrien National Social, fondé par un philosophe Chrétien Orthodoxe, Antoun Saadé, qui prônait la création d'une nation Arabe laïque comprenant la Syrie, le Liban, la Jordanie et l'Irak.
- Le Parti Nassérien, qui reprend les idées du président Egyptien Jamal Abdelnasser qui oeuvrait pour la création d'une nation Arabe unie. Les membres de ce parti sont des anciens membres de la milice Sunnite « Mourabitoun ».
- Le Parti Communiste, dont les membres ont indiqué que le Liban serait le dernier endroit où ils tenteraient d'instaurer le communisme, et cela principalement pour la raison fondamentale que le pays est fondé sur la religion, et durant les élections, il est très improbable pour les citoyens de voter sans prendre en considération leur appartenance religieuse. Toutefois, ce parti s'allia durant la guerre avec les « Mourabitoun » et les Palestiniens contre les milices Chrétiennes au début de la guerre. Au début des années 2000, ce parti s'est allié avec « Kornet Chehwan », mouvement politique principalement composé de Chrétiens.

¹³⁰ Danyel Reiche, War Minus the Shooting? The politics of sport in Lebanon as a unique case in comparative politics *Third W`rld Quarterly*, Vol, 32, n° 2, 2011, pp. 261-277.

- Les Gardiens des Cèdres, parti Chrétien qui a participé pendant la guerre aux côtés des Forces Libanaises contre les Palestiniens.
- « Al Macharîh Al Islamiya », parti ayant débuté ses actions sous formes d'œuvres caritatives avant de devenir un mouvement politique. Considéré comme le rival de la « Jam'a Islamiya », son slogan est l'Islam modéré.
- Le Parti « Tachnag », représentant la droite Arménienne, ce parti tout comme les autres mouvements politiques Arméniens ont conservé une « ligne neutre » pendant la guerre.
- Le Parti « Henschag » qui représente la gauche Arménienne dans sa tendance sociale démocrate.
- Le Parti « Ramgavar », de mouvance « centre-droit », libéral et démocrate, représente la bourgeoisie Arménienne.
- Le Parti « Baas », qui appelle à l'unification de la nation Arabe.
- Le Parti « Wa'ed », fondé par l'ancien chef des Forces Libanaises, Elie Hobeika, assassiné en 2002, soutient également l'idée d'un Liban dénué des considérations religieuses.
- Le Parti « Marada », fondé par l'ancien président de la république Sleiman Franjîeh, a tissé de solides relations avec le gouvernement Syrien et prône « l'arabité » des Chrétiens du Liban.

Il y a deux termes scientifiques qui peuvent être utilisés pour décrire le système politique libanais : le consociationalisme et le confessionalisme¹³¹.

Le consociationalisme est un mode de gouvernance où les élites politiques représentant les différentes communautés font coalition pour gouverner, et cela malgré les intenses divisions entre elles. Cette appellation a pour la première fois été utilisée pour expliquer comment les différents groupes religieux au Pays-Bas au début du XXème siècle¹³² ont été capables de surmonter leurs profondes divergences politiques pour faire coalition et gouverner ensemble. Le

¹³¹ - *ibid.*

- S.Haddad, Lebanon: from consociationalism to conciliation, *Nationalism and Ethnic Politics*, 15, 2009, pp. 398-416.

- AN Hamzeh, Clientelism, Lebanon: roots and trends, *Middle Eastern Studies*, 37(3), 2001, pp.167-178.

- T Hanf, *Civil existence in Wartime Lebanon: Death of a State and Birth of a Nation*, Lanham, Maryland: University Press of America, 1992.

- H Kashan, *Inside the Lebanese Confessional Mind*, University Press of America, 1992.

- M Weiss, The historiography of sectarianism in Lebanon, *Historical Compass*, 7(1), 2009, pp.141-154.

¹³² McGarry, John; O'Leary, Brendan, Introduction: The macro-political regulation of ethnic conflict". In McGarry, John and O'Leary, Brendan. *The Politics of Ethnic Conflict Regulation: Case Studies of Protracted Ethnic Conflicts*. London: Routledge, 1993, pp. 1-40.

consociationalisme s'est par la suite répandu pour inclure d'autres systèmes politiques, la Belgique, le Canada, la Colombie, le Liban et l'Inde¹³³.

Le confessionnalisme peut être vu comme étant une forme de consociationalisme et est utilisé pour décrire le cas unique du système politique libanais. Le confessionnalisme est un système de gouvernance où le pouvoir est distribué selon les différentes communautés, ethniques ou religieuses, selon leurs pourcentages dans la population¹³⁴.

Les dix-huit communautés religieuses reconnues par le gouvernement libanais ont deux fonctions principales :

- La première concerne leur responsabilité pour toutes les affaires de lois liées au statut-personnel (mariage, divorce, garde d'enfants, héritage).
- La deuxième concerne leur accès aux positions politiques, qui leurs sont attribuées de façon proportionnelles¹³⁵. Le système des quotas des communautés dans le personnel politique a été légiféré par le Pacte National en 1943, qui donne la présidence de la république aux chrétiens maronites, la position de premier ministre aux musulmans sunnites et celle de président de l'assemblée aux musulmans chiites¹³⁶.

L'accord de Taef, signé en septembre 1989, qui a mis officiellement fin à la guerre civile au Liban, a réaffirmé le Pacte National de 1943 mais a introduit des changements en faveur des communautés musulmanes, dont la population augmentait. Avec l'accord de Taef, les musulmans et chrétiens ont dorénavant le même nombre de sièges au parlement alors que le Pacte National attribuait un ratio de 6/5 en faveur des chrétiens. De plus, les pouvoirs du président de la République ont été réduits, puisque les décrets doivent maintenant être co-signés par le premier ministre¹³⁷.

¹³³ GB Peters, *Approches in comparative politics*, in D Caramani, *Comparative Politics*, Oxford: Oxford University Press, 2008, p.52

¹³⁴ I Harb, *Lebanon's Confessionalism: Problems and Prospects*, Washington, DC: United States Institute of Peace, March 2006, dans <http://www.usip.org/resources/lebanon-confessionalism-problems-and-prospects>.

¹³⁵ US Department of State, *International Religious Freedom Report*.

¹³⁶ Danyel Reiche, *art.cit.*

¹³⁷ Accords du Taef signés par le gouvernement Libanais en 1989 dans la ville de Taef en Arabie Saoudite.

L'accord de Doha, signé le 23 Mai 2008, qui a terminé une crise politique de dix-huit mois¹³⁸, a confirmé les idées principales de l'accord de Taef mais a, en plus, conduit à la formation d'un gouvernement d'union nationale composé de trente ministres distribués de la sorte : seize pour la majorité, onze pour l'opposition et trois choisis par le président de la République. L'accord de Doha stipule également que les différentes parties formant le gouvernement garantissent de ne pas démissionner ou obstruer les différentes actions prises par le gouvernement¹³⁹.

Les accords de Taef et Doha ont complexifié les politiques prises à l'échelle nationale et ont renforcé les communautés dans leurs rôles « d'états à l'intérieur de l'état »¹⁴⁰. Cette sur-représentation confessionnelle se voit dans plusieurs secteurs de la société libanaise. Chaque communauté a ses propres médias : La chaîne télévisé « Future TV » a été fondée et financée par l'ancien premier ministre Rafik Hariri et supporte l'idéologie du parti du Futur ; la chaîne « Al-Manar » supporte le Hezbollah ; « NBN TV » le parti Amal ; « OTV », le courant patriotique libre¹⁴¹... Les établissements scolaires et les hôpitaux ont également des affiliations communautaires, même s'ils font preuve de plus d'hétérogénéité étant donné que les familles libanaises, musulmanes ou chrétiennes, recherchent plus la qualité que l'appartenance confessionnelle lorsqu'il s'agit de santé et d'éducation¹⁴².

Comment ces oppositions politiques et communautaires de la société libanaise sont-elles représentées dans le sport ? Est-ce que le sport, secteur de confrontation directe, « war minus shooting »¹⁴³, perpétue cette tendance ultra-confessionnelle ? Est-ce que cette tendance ultra-confessionnelle se retrouve dans les institutions sportives et produit des effets sur la mise en place, ou non, d'une politique sportive nationale ? Ou alors, est-ce que les institutions sportives parviennent à échapper – et dans quelles conditions – aux rouages propres à ce système confessionnaliste ?

¹³⁸ Aida Kanafani-Zahar, *Acteurs civils c`ntre la vi`lence, la crise libanaise de 2007-2008*, dans Anna Bozzo et Pierre-Jean Luizard, *Les S`ciétés Civiles dans le M`nde Musulman*, Paris: Editions la découverte, 2011, pp.451-473.

¹³⁹ Accords de Doha (www.bloggingbeirut.com/archives/1359-Full-Text-of-Doha-Agreement.html)

¹⁴⁰ Danyel Reiche, *art.cit.*

¹⁴¹ Danyel Reiche, *art.cit.*

¹⁴² *ibid.*

¹⁴³ Citation de George Orwell.

**TROISIEME PARTIE : HYPOTHESES ET
METHODOLOGIE**

HYPOTHESES

Deux hypothèses majeures organisent notre travail :

1) La complexité de la société libanaise ainsi que les « arrangements » propres à l'organisation institutionnelle de son fonctionnement politique, constituent un handicap à la mise en place d'une politique sportive. Dans ce cadre, il y a une importante nuance concernant le terme « politique », qui comporte deux définitions :

- Une relative au mode de fonctionnement du système politique ou bien à l'interventionnisme de l'état dans un certain secteur, « politics » selon la définition « anglophone ».

- Une autre qui s'inscrit dans le cadre d'une stratégie générale utilisée pour développer un certain secteur (économique, agricole ou sportif), « policy » selon la sémantique anglophone.

En effet, le système politique (« politics ») libanais est formé de façon à ce que tous les postes des différents secteurs étatiques soient attribués suivant l'appartenance communautaire et/ou politique (« politics »), et non pas suivant les compétences requises (Article 24 de la Constitution Libanaise). Cet état des choses est également de mise dans le mouvement sportif libanais qui est façonné selon les allégeances confessionnelles¹⁴⁴, avec un personnel « parachuté » sans tenir compte de ses qualités techniques dans le domaine de l'administration, gestion ou management du sport. Cette situation ne permet donc pas, dans le secteur sportif, d'avoir les personnes qualifiées capables d'établir des plans à court, moyen et long termes qui incluraient des éléments d'une politique (« policy ») sportive nationale.

2) Y a-t-il eu une politique (« policy ») sportive au Liban entre 1991 et 2012? Plus précisément, est-ce que nous pouvons identifier les éléments constitutifs¹⁴⁵ suivants qui permettraient de confirmer la mise en place d'une politique (« policy ») sportive au cours de cette période :

¹⁴⁴ Voir:

- Leah Boukhater, *art.cit.*

- Danyel Reiche, *art.cit.*

¹⁴⁵ Voir:

- Jean-Paul Callède, *art.cit.*

- Pierre Chifflet, *p.cit.*

- Gérard Barreau, *art.cit.*

- Pierre Gaborit, *art.cit.*

- Charles Pasqua, *art.cit.*

- François Alaphilippe, *art.cit.*

A) L'existence d'une structuration des rapports, rôles et objectifs des différents acteurs du système sportif. En effet, pour Jean-Paul Callède, ces critères constituent un vecteur essentiel pour la mise en place d'une politique (« policy ») sportive¹⁴⁶. Car, l'un des objectifs de cette dernière a justement été de pallier à l'absence de structuration des rapports entre les différents acteurs du système sportif français, qui, selon Callède, était, entre 1920 et 1960, un des problèmes principaux de l'absence de politique (« policy ») sportive en France. En effet, si une politique (« policy ») a d'abord été « imaginée » dans les années 1920 par Henry Paté, proposée par l'Etat à la fin des années 1930 avec Jean Zay, elle a été mise en place au début de la Vème République par Maurice Herzog. La structuration des rapports dans le système sportif français a été poursuivie, au milieu des années 1970 par Pierre Mazeaud, qui a classifié les différents types de pratiques : sport de haut niveau, sport de loisir, sport pour tous. Selon Callède, si la politique (« policy ») suivie dans les années 1980 par Edwige Avice a suivi celle entreprise par Mazeaud, la structuration des rapports entre les différents acteurs s'est modifiée à la fin des années 1980, où avec la décentralisation administrative, il n'y a plus eu de relation verticale entre l'Etat et le mouvement sportif, mais une relation horizontale de partenariat. A la fin des années 1990, sous l'impulsion de Marie-George Buffet, les réformes entreprises par le Ministère de la Jeunesse et des sports, considéré comme « dirigeant du sport français » ont contribué à la protection de l'éthique sportive et la structuration de façon définitive des rapports entre l'Etat et les associations sportives dans l'ensemble du territoire français.

Pierre Chifflet a également noté que la structuration des rapports entre les différents acteurs du système sportif français ainsi que leurs rôles et objectifs ont été officiellement mis en application à l'avènement de la Vème République, en 1958¹⁴⁷. Avant cela, le sport français était totalement contrôlé par le milieu fédéral. La structuration des rapports, à la création de la Vème République, a mis en place un système qui, selon Chifflet, est certes officialisé par l'Etat, mais où le milieu fédéral reste le principal dirigeant.

Pour Gérard Barreau, la structuration des rapports entre les différents acteurs du système sportif français est caractérisée par une complémentarité entre l'Etat et les collectivités locales d'un côté et le mouvement sportif de l'autre. Ce état des choses particularise le système sportif français et le différencie par rapport aux pays de l'ex-bloc communiste où le sport était totalement contrôlé

¹⁴⁶ Jean-Paul Callède, *ibid.*

¹⁴⁷ Pierre Chifflet, *p.cit.*

par l'Etat, ou bien par rapport aux pays Anglo-Saxon, où le mouvement sportif est, au contraire, autonome¹⁴⁸.

Cette unicité dans la structuration des rapports au sein système sportif français a également été remarquée par Pierre Gaborit, qui a focalisé son travail de recherche sur le Ministère de la Jeunesse et des Sports¹⁴⁹.

Charles Pasqua, a, quant à lui, axé son étude sur les collectivités locales, qui, selon lui, sont devenues les acteurs principaux du sport français à la suite de la décentralisation administrative des années 1980¹⁵⁰.

Si Gaborit et Pasqua ont analysé les acteurs sportifs représentant l'Etat, François Alaphilippe, a focalisé sur « l'autre partie » de la structure, le mouvement sportif¹⁵¹.

B) L'existence d'un mode de financement du système sportif. En effet, l'élaboration d'un mode de financement est primordiale pour le développement d'une politique (« policy ») sportive. En France, elle devait répondre, comme le dit Callède, aux manques d'installations sportives et, par conséquent, au faible développement de la pratique sportive¹⁵² dans le milieu du XXème siècle. Callède a donc expliqué, quelle a été, la stratégie utilisée dans les différentes politiques (« policy ») sportives pour répondre à ce besoin : utilisation des infrastructures scolaires par la mise en place de l'éducation physique et sportive comme matière scolaire obligatoire et intervention des collectivités locales. Pour Callède, le système de financement inclut également le développement du sport de haut niveau.

Pour Chifflet également, le système de financement est essentiel pour l'établissement d'une politique (« policy ») sportive spécialement dans l'entrée du sport dans l'ère d'économie de marché de la fin du XXème début du XXIème siècle¹⁵³.

Pour Barreau, le mode de financement du système sportif français est caractérisé par un support financier de l'Etat au mouvement sportif, qui en contrepartie doit définir ses objectifs en terme de

¹⁴⁸ Gérard Barreau, *art.cit.*

¹⁴⁹ Pierre Gaborit, *art.cit.*

¹⁵⁰ Charles Pasqua, *art.cit.*

¹⁵¹ François Alaphilippe, *art.cit.*

¹⁵² Jean-Paul Callède, *art.cit.*

¹⁵³ Pierre Chifflet, *p.cit.*

sport de masse et de haut niveau¹⁵⁴. Barreau a également noté que cette structure de financement devait être adapté à l'évolution du marché du travail.

Dans son analyse du Ministère de la Jeunesse et des Sports, Pierre Gaborit a remarqué que les problèmes financiers rencontrés par cette institution ont changé la nature même de ses relations avec le mouvement sportif¹⁵⁵, en le faisant passer d'un ministère de décision à un ministère d'accompagnement.

Pasqua a analysé l'engagement financier des collectivités locales suite à la décentralisation administrative des années 1980, dans le sport scolaire, les installations sportives, le sport d'élite, le sport de masse ainsi que le sport de loisir¹⁵⁶.

Alaphilippe a souligné le besoin qu'à aujourd'hui le pouvoir fédéral de s'adapter aux nouvelles réalités économiques du sport où il est aujourd'hui concurrencé par le pouvoir public (Etat et collectivités locales) et privé (médias et investisseurs privés) qui vont l'obliger à se transformer s'il ne veut pas être mis en écart dans son rôle de « pouvoir-providence »¹⁵⁷. Ceci implique forcément une professionnalisation de sa structure. La structuration des rapports et le financement sont les deux éléments majeurs constitutifs d'une politique (« policy ») sportive.

Ainsi, pour identifier l'existence d'une politique (« policy ») sportive au Liban, deux éléments vont être recherchés :

- 1- Le mécanisme du système sportif libanais constitué de la structuration des rapports, rôles et objectifs des différents acteurs (institutionnels et individuels) de ce système (Comment ce système fonctionne-t-il? Quels en sont les différents acteurs institutionnels? Quels rôles ont-ils ? Quelles sont les relations qu'ils entretiennent?)
- 2- Le financement du système sportif libanais (D'où vient l'argent ? Comment est-il réparti ? Dans quel objectif est-il dépensé ?)

¹⁵⁴ Gérard Barreau, *art.cit.*

¹⁵⁵ Pierre Gaborit, *art.cit.*

¹⁵⁶ Charles Pasqua, *art.cit.*

¹⁵⁷ François Alaphilippe, *art.cit.*

METHODOLOGIE

Pour recueillir les informations nécessaires à la réalisation de la recherche et vérifier les hypothèses, plusieurs sources et méthodes doivent être mobilisées.

1) Ce travail aura pour premier objet d'analyser les différents textes de lois, décrets et documents officiels établis entre 1991 et 2012 par les quatre principales institutions sportives libanaises : le Comité Parlementaire de la Jeunesse et des Sports, le Ministère de la Jeunesse et des Sports, le Comité Olympique Libanais, l'Unité du Sport et du Scoutisme du Ministère de l'Education. La période de 1991 à 2012 a été choisie car 1991 représente la première année de l'après-guerre civile au Liban et donc de la reconstruction de l'appareil étatique libanais après les accords de Taef et 2012 car cette année la dernière année et donc le dernier cycle en date. Ces informations factuelles seront utilisées afin d'identifier les éléments nous permettant de vérifier si une structure du sport au Liban existe bien. Si tel est le cas, nous tenterons d'analyser son fonctionnement. Cette étude tentera d'identifier quels sont les rôles des différentes institutions sportives libanaises et quelles sont les relations entre elles.

2) Il analysera également les évolutions budgétaires, entre 1991 et 2012, des différents organismes sportifs libanais (Ministère de la Jeunesse et des Sports, Comité Olympique Libanais, Unité du Sport et du Scoutisme du Ministère de l'Education, et les différentes fédérations sportives). Ici encore, ces informations factuelles seront utilisées afin d'identifier les éléments nous permettant de vérifier si un mode de financement du sport au Liban existe bien. Si tel est le cas, nous tenterons également d'analyser son fonctionnement. Ces informations seront très pertinentes si nous devons « mesurer » la corruption et le clientélisme dans le mouvement sportif libanais.

Dans sa définition la plus simple, la corruption signifie une conduite malhonnête et frauduleuse de personnes au pouvoir. Sur le plan d'une politique gouvernementale, la mesure de la corruption est définie par l'Organisation Non-Gouvernementale¹⁵⁸ « Transparency International » comme étant « un soudoiment de fonctionnaires publiques et un détournement des fonds et biens publiques ».

¹⁵⁸ Site officiel de l'ONG «Transparency International»
(http://www.transparency.org/cpi2011/in_detail#myAnchor3)

Le concept de « l'Etat Clientélaire », quant à lui a été avancé pour qualifier un « système politique dans lequel un parti dominant accapare l'appareil étatique, les biens collectifs et les circuits de leur allocation, dans le but de préserver son hégémonie »¹⁵⁹. « Dans la Rome Antique, les patriciens entretenaient une vaste clientèle d'affidés à laquelle, en contrepartie de son allégeance et de son soutien politique, ils apportaient leur protection économique et prodiguaient leurs largesses »¹⁶⁰. « A l'époque féodale, la relation unissant un vassal à son seigneur supposait des engagements de nature privée impliquant la fidélité et l'assistance mutuelles »¹⁶¹.

Les liens de clientèle n'ont pas disparu avec la constitution des Etats modernes démocratiques. Les classes aisées de la IIIème république en France ont accédé aux charges politiques en mobilisant à des fins électorales les biens matériels et la considération sociale dont ils disposaient en raison de leur position prééminente dans les rapports socio-économiques locaux. Il en a été de même pour des propriétaires fonciers des communautés paysannes du sud de l'Europe ou des élites agraires de nombreux pays en voie de développement¹⁶². Avec le développement des partis de masse organisés, des « politiciens spécialisés » venant de la classe moyenne et ne détenant pas de patrimoine susceptible d'être converti en ressources de clientèle, le vote et les affiliations politiques devaient découler du partage des convictions, de l'idéologie, de la défense de programmes ou d'intérêts collectifs. Les transactions intéressées leur apparaissaient comme contraires aux principes démocratiques et étaient désignées comme des actes de corruption. « L'expansion de l'intervention de l'Etat et des collectivités territoriales offrait aux hommes politiques la possibilité de contrôler des ressources publiques et d'en faire éventuellement usage pour mobiliser et fidéliser des fractions de leur électorat »¹⁶³. Dans ce système, les relations de clientèle se nouaient entre des secteurs entiers de l'Etat (ministères, organismes bureaucratiques) et des groupes catégoriels organisés (associations patronales, lobbies, syndicat).

Ainsi, contrairement à ce que l'opinion commune de la majorité des spécialistes des sciences sociales et politiques jusqu'aux années 1970, le clientélisme a bien demeuré dans l'ère de la démocratie. Il s'est même accru puisque l'élargissement du champ de l'action publique a permis

¹⁵⁹ - Robert K. Merton, *Eléments de théorie et de méthode sociologique*, Plon, Paris, 1965
- Percy Allum, *Politics and Society in Post-War Naples*, Cambridge University Press, 1973

¹⁶⁰ Paul Veyne, *Le Pain et le cirque*, Seuil, 1976

¹⁶¹ Marc Bloch, *La Société féodale*, Albin Michel, 1968

¹⁶² Julien Pitt-Rivers, *The People of the Sierra*, Chicago University Press, 1961

¹⁶³ - Robert K. Merton, *Eléments de théorie et de méthode sociologique*, Plon, Paris, 1965
- Percy Allum, *Politics and Society in Post-War Naples*, Cambridge University Press, 1973

aux dirigeants politiques d'utiliser leur influence pour offrir des biens et services en échange de voix électorales. Pour Putnam et Graziano¹⁶⁴, « le clientélisme est un dysfonctionnement de la démocratie et un détournement des institutions opérés par des dirigeants politiques uniquement occupés à conserver leur pouvoir. »

A partir de ces définitions, nous allons voir si le mode de financement du sport libanais est sujet à la corruption et au clientélisme.

3) Une série d'entretiens auprès de hauts responsables des différentes institutions sportives libanaises (Président du Comité Parlementaire de la Jeunesse et des Sports, Conseiller auprès du Ministère de la Jeunesse et des Sports, Président du Comité Olympique Libanais et Chef de l'Unité du Sport et du Scoutisme du Ministère de l'Education), de hauts dirigeants du mouvement sportif libanais (responsables de fédérations sportives) de journalistes sportifs et diverses personnes liées directement ou indirectement à la structure du sport au Liban sera entreprise au cours des années 2011 et 2012. Les différents points de vue de ces personnes, bien que subjectifs de par leurs positions d'acteurs dans le système sportif libanais, nous permettront d'abord de voir quels sont les conflits et les oppositions politiques (« politics ») dans le mouvement sportif libanais. Ces témoignages nous donneront également une idée sur la présence du professionnalisme dans le système sportif libanais qui sera par la suite comparée aux travaux de Reiche, Boukhater, Blanc et Nseir.

¹⁶⁴ - Robert D. Putnam, *Making Democracy Work*, Princeton University Press, 1993
- Luigi Graziano, *Clientelism e sistema politico*, Franco Angeli, Turin, 1984

Tableau n°1. Liste des personnes interviewées, leurs positions dans le mouvement sportif et les faits recherchés

Noms	Positions dans le mouvement sportif	Faits recherchés
Wadih Abdelnour	Journaliste sportif Journal « Al-Hayat »	Informations sur les investissements de riches promoteurs dans les différents sports libanais.
Simon Abi Ramia	Député, président du Comité Parlementaire de la Jeunesse et des Sports	Informations sur la structure et le mode de financement dans le sport au Liban.
Tony Akari	Ancien étudiant en sciences du sport à l'Université Antonine, actuel préparateur physique	Informations sur une présentation faite à l'Université Antonine au début des années 2000 par l'ancien ministre des sports, Sebouh Hovnanian.
Rola Assi	Présidente de la Fédération Libanaise Paralympique, trésorière du Comité Olympique Libanais et présidente du Comité Libanais pour la femme et le sport	Informations sur le sport féminin au Liban.
George Bitar	Professeur à l'Université Américaine de Beyrouth et consultant auprès du Ministère des Finances	Informations sur les cycles budgétaires au Liban.
Hassan Chararah	Conseiller auprès du Ministère Libanais de la Jeunesse et des Sports	Informations sur la structure et le mode de financement dans le sport au Liban.
Antoine Chartier	Président de la Fédération Libanaise de Danse Sportive et Président du Comité Olympique Libanais	Informations sur la structure et le mode de financement dans le sport au Liban.
Anonyme	Employée de la section de l'enseignement supérieur au Ministère de l'Education	Informations sur les permis donnés par le Ministère de l'Education aux différentes universités pour établir des programmes d'Education Physique et Sportive
Fadia Hallal	Chef de la section sport du Ministère de la Jeunesse et des Sports	Informations sur la structure et le mode de financement dans le sport au Liban.
Adnane Hammoud	Chef de l'Unité du sport et du scoutisme dans le Ministère de l'Education	Informations sur le sport scolaire
Carol Kfour	Doyenne de la Faculté des Sciences Humaines à l'Université Notre-Dame	Informations sur les diplômes d'Entraîneur sportif
Ezzat Kraytem	Président de la Fédération Libanaise des Echecs et Secrétaire Général du Comité Olympique Libanais	Informations sur les stratégies du Comité Olympique Libanais
George Nader	Secrétaire Général de la Fédération Libanaise du Sport Universitaire	Informations sur le Sport Universitaire
Khalil Nassar	Kinésithérapeute de l'équipe nationale de basketball	Informations sur le financement du basketball au Liban
Mazen Ramadan	Président de la Fédération Libanaise de Canoe-Kayak et Conseiller auprès du Ministère Libanais de la Jeunesse et des Sports	Informations sur la structure du sport au Liban
Raymond Touma	Chef de l'administration au Ministère de la Jeunesse et des Sports	Informations sur le mode de financement du sport au Liban

4) Une étude comparative entre le modèle sportif libanais et d'autres pays (jeunes pays ayant acquis leur indépendance comme le Maroc, l'Algérie, la Tunisie, le Sénégal, le Bénin, le Congo, le Cameroun, le Botswana, la Tanzanie, la Namibie ainsi que des pays aux sociétés divisées : Israël, Yémen, Pays-Bas, Australie, Ile Maurice, Afrique du Sud, Irlande, Bosnie-Herzégovine) sera également travaillée au cours de cette thèse. La pertinence de cette étude réside dans les caractéristiques du Liban qui est à la fois un pays à la société divisée et un jeune pays indépendant. Quelles sont les similarités et différences entre le modèle sportif libanais et celui des pays nouvellement indépendant et des pays divisés? Y a-t-il une particularité propre au modèle sportif libanais considérant l'unicité du système politique dans ce pays.

**QUATRIEME PARTIE : PRESENTATION DES
RESULTATS ET DISCUSSION**

Afin de pouvoir affirmer l'existence ou non d'une politique (« policy ») sportive au Liban entre 1991 et 2012, nous allons donc vérifier si les deux éléments clés d'une politique (« policy ») sportive (le mécanisme du système sportif et son mode de financement) s'appliquent dans le contexte libanais. Ces deux éléments constitueront les deux chapitres qui façonneront l'ossature de cette partie liée aux résultats :

**CHAPITRE PREMIER : STRUCTURATION, ROLES ET
OBJECTIFS DES DIFFERENTS ACTEURS DU SYSTEME
SPORTIF LIBANAIS**

L'étude du mécanisme sportif libanais se fera avec un compte-rendu historique du mouvement sportif libanais de 1920 à 2012.

I-A-Début du mouvement sportif libanais

Si l'indépendance du Liban fût déclarée en 1943, les premières activités sportives au Liban avaient commencé bien avant cette date. Ainsi, dès 1920, avec la fin de l'occupation de l'Empire Ottoman et le début du mandat français, le Liban commença à bénéficier d'une certaine autonomie et à l'instar de ce qui se passait dans les colonies françaises, ou dans les pays sous influence française, c'est le football qui fut le premier introduit au Liban. En 1933, la Fédération libanaise de football fut créée¹⁶⁵ et en 1935 elle devint membre de la FIFA. C'est principalement entre 1943 et 1948 que la plupart des fédérations sportives furent créées et certaines regroupaient plusieurs sports. Par exemple la lutte, la boxe et l'haltérophilie faisaient partie de la même fédération. C'était également le cas de la natation, du ski, du cyclisme et de l'athlétisme. Le Comité olympique libanais fut créé en 1948¹⁶⁶ et le Liban participa aux jeux d'hiver de 1948 à Saint-Moritz, puis aux jeux d'été à Londres. En 1952, il prit part aux jeux d'hiver à Oslo puis à ceux d'Helsinki. De même, il participa aux premiers et seconds jeux Méditerranéens, en 1951 en Alexandrie et 1953 à Barcelone. En 1953, également, il participera aux premiers jeux panarabes, également en Alexandrie.

Peu de temps après, en 1957, le gouvernement décida de construire la « Cité Sportive de Beyrouth », stade multisports pouvant accueillir 50000 personnes, la plus grande installation sportive jamais mise en place dans l'histoire du Liban¹⁶⁷. Ce projet, entrepris pour permettre au Liban d'organiser des compétitions internationales, marqua la volonté de ce pays de se distinguer dans le sport international. En effet, dès la première année de son inauguration, en 1957, cette enceinte accueillit les deuxièmes jeux panarabes, et deux ans plus tard, en 1959, les troisièmes jeux Méditerranéens. Cet essor de l'infrastructure sportive libanaise s'est accompagné par un développement du mouvement sportif puisque, au cours de la même période, le nombre de fédérations nationales augmenta des chiffres. Ainsi, l'année 1959 fût une année charnière dans l'histoire du sport Libanais. Plusieurs fédérations regroupant plusieurs sports se scindèrent en deux ou en trois et c'est ainsi que de nouvelles fédérations virent le jour. La même année, le gouvernement créa la Direction Générale de la Jeunesse et des Sports afin de gérer et de contribuer au développement du sport dans les établissements scolaires et les universités. Le gouvernement soutenait financièrement et matériellement les fédérations nationales et le Comité olympique libanais, et la direction de la Jeunesse et des Sports aidait à leur développement et leur

¹⁶⁵ Joseph Sacre *Le Sport Au Liban*, Beyrouth, Edition Joseph Reaydé, 1980

¹⁶⁶ *ibid.*

¹⁶⁷ Rapport officiel soumis par Joseph Sacre au gouvernement libanais en 1990.

promotion. Ce développement a été rendu possible grâce à la stabilité et prospérité économiques du Liban durant cette période¹⁶⁸. Au milieu des années 1960, le sport poursuivra son développement et des compétitions internationales en ski, tennis et ski nautique furent organisées. Mais cette progression fut ralentie entre 1966 et 1970 à cause de deux raisons principales :

- La première, économique, caractérisée par la faillite de la banque INTRA en 1966, qui a fortement entravé l'investissement financier dans le mouvement sportif.

- La deuxième, politique (« politics »), caractérisée par la guerre qui a éclaté entre Israël et les pays Arabes en 1967 et qui a conduit à l'expulsion des Palestiniens et, par conséquent, à la révolution politique (« politics ») du Liban en 1969¹⁶⁹. Ce phénomène a systématiquement « refroidi » les initiatives visant à organiser des événements sportifs au Liban.

En 1972, le gouvernement prit conscience que le sport devait être modernisé et adapté aux besoins d'une nouvelle ère du sport mondial, et la Direction de la Jeunesse et des Sports en coopération avec le Ministère de l'Education décida de réformer le sport au Liban. Un comité commun entre ces deux institutions prenant en considération le développement économique et démographique de la population libanaise fut créé, avec pour mission d'établir des décrets et des projets de lois qui devaient par la suite être entérinés par le Parlement. En théorie, l'aval de toute la « famille » sportive libanaise était prévu, mais lorsque le gouvernement décidera d'appliquer les décisions adoptées, il fut confronté à un refus. Entre 1972 et 1975, c'était la corruption, la passivité, la recherche de l'intérêt personnel et le clientélisme qui prévalaient¹⁷⁰.

¹⁶⁸ *ibid.*

¹⁶⁹ - Jillian Becker, *`p.cit.*

- Said Aburish, *`p.cit.*

¹⁷⁰ Rapport officiel soumis par Joseph Sacre au gouvernement libanais en 1990

I-B- Le sport libanais pendant la guerre civile de 1975 à 1990

La guerre s'est ensuite installée entre 1975 et 1990¹⁷¹. Malgré certaines initiatives individuelles et une participation réduite à quelques rencontres internationales, le sport au Liban connaîtra durant cette période un moment de stérilité totale, surtout en 1975 et 1976, années durant lesquelles toutes les réformes amorcées dans le secteur sportif furent arrêtées. Le Liban continuera toutefois à participer de manière symbolique aux jeux Méditerranéens organisés cette année-là en Algérie. En 1977, un retour momentané au calme, un nouveau Président et un Premier ministre dynamique, donneront un bref espoir pour l'avenir du sport libanais. Des lois et des décrets furent rédigés dans ce contexte par le ministre de l'Education dans le but de réformer le sport dans le pays. Mais certains membres de fédérations et du Comité olympique libanais se sont personnellement interposés pour bloquer l'entrée en vigueur de ces réformes. Le système clientéliste a permis à ces personnalités disposant de connexions politiques (« politics »), en dépit des lois et de la Charte olympique ainsi adoptées, de refuser d'en appliquer les termes, conscients que ces nouvelles régulations allaient leur faire perdre leurs positions au sein de ces institutions¹⁷². En 1978, la situation politique (« politics ») se détériora et le pays fut en proie à plus d'instabilité et d'insécurité. En 1979, le Liban réussit tout de même à prendre part aux jeux Méditerranéens en Yougoslavie, mais aussi à l'Assemblée générale de la jeunesse et des sports en Irak, et au festival Arabe au Maroc¹⁷³. Assez singulièrement, et en dépit de tous les obstacles politiques (« politics »), en 1980, les espoirs sportifs libanais renaquirent avec une médaille de bronze en lutte gréco-romaine lors des jeux Olympiques de Moscou. D'autres réformes suivirent au Liban mais, en 1981, l'échéance présidentielle marqua l'arrêt des activités sportives dans le pays, et 1982 fut une année de forts conflits politiques (« politics ») aux conséquences très graves pour le sport en particulier et le pays en général. En effet, le Liban fut envahi par Israël, le président de la République assassiné, et surtout la Cité sportive totalement détruite¹⁷⁴. Les années allant 1982 à 1990 furent en fait les plus difficiles de la guerre civile libanaise. Le gouvernement devait faire face à de graves problèmes politiques (« politics »)¹⁷⁵ et le sport était naturellement délaissé. A la fin du conflit, en 1990, l'écart sur le plan sportif entre le Liban et les nations « sportivement développées » s'est encore plus creusé.

¹⁷¹ Farid El Khazen, *p.cit.*,

¹⁷² Rapport officiel soumis par Joseph Sacre au gouvernement libanais en 1990

¹⁷³ Joseph Sacre, *p.cit.*

¹⁷⁴ Robert Fisk, *p.cit.*

¹⁷⁵ Rapport officiel soumis par Joseph Sacre au gouvernement libanais en 1990

En effet, dans les années 1980, les grandes sommes d'argent investies par les sponsors et medias ont augmenté la visibilité des événements sportifs internationaux comme les Jeux Olympiques et, par conséquent, ont entraîné une hausse considérable des budgets consacrés aux mouvements sportifs des pays « sportivement développés »¹⁷⁶. Les sportifs d'élite de ces pays ont bénéficié de cet investissement et ont, dès lors, été en mesure de s'entraîner à temps plein pour leurs pratiques. Si le Liban a donc accusé tellement de retard sur la scène sportive à la fin des années 90, ce n'est donc pas seulement à cause des quinze années de guerre civile, mais également à cause des grands progrès du sport international durant ces mêmes années. Si ce conflit était probablement survenu à une autre période, il aurait peut-être été plus facile de combler ce retard. Cette idée est d'ailleurs soulignée par Walid Younes, avocat, ex-capitaine de l'équipe du Liban de volleyball, ex-secrétaire général de la fédération de volleyball durant une interview effectuée en 2003¹⁷⁷: « *La guerre a eu un impact désastreux sur nous. Avant, le Liban était considéré comme l'un des meilleurs pays de volleyball sur le plan Arabe, aux côtés de la Tunisie et de l'Egypte. Lorsque la guerre a éclaté, le Liban a reculé pendant que les autres continuaient de progresser, et c'est pour cela que nous ne dominons plus la scène sportive arabe* ».

¹⁷⁶ Patrick Bouchet et Mohammad Kaach, *art.cit.*

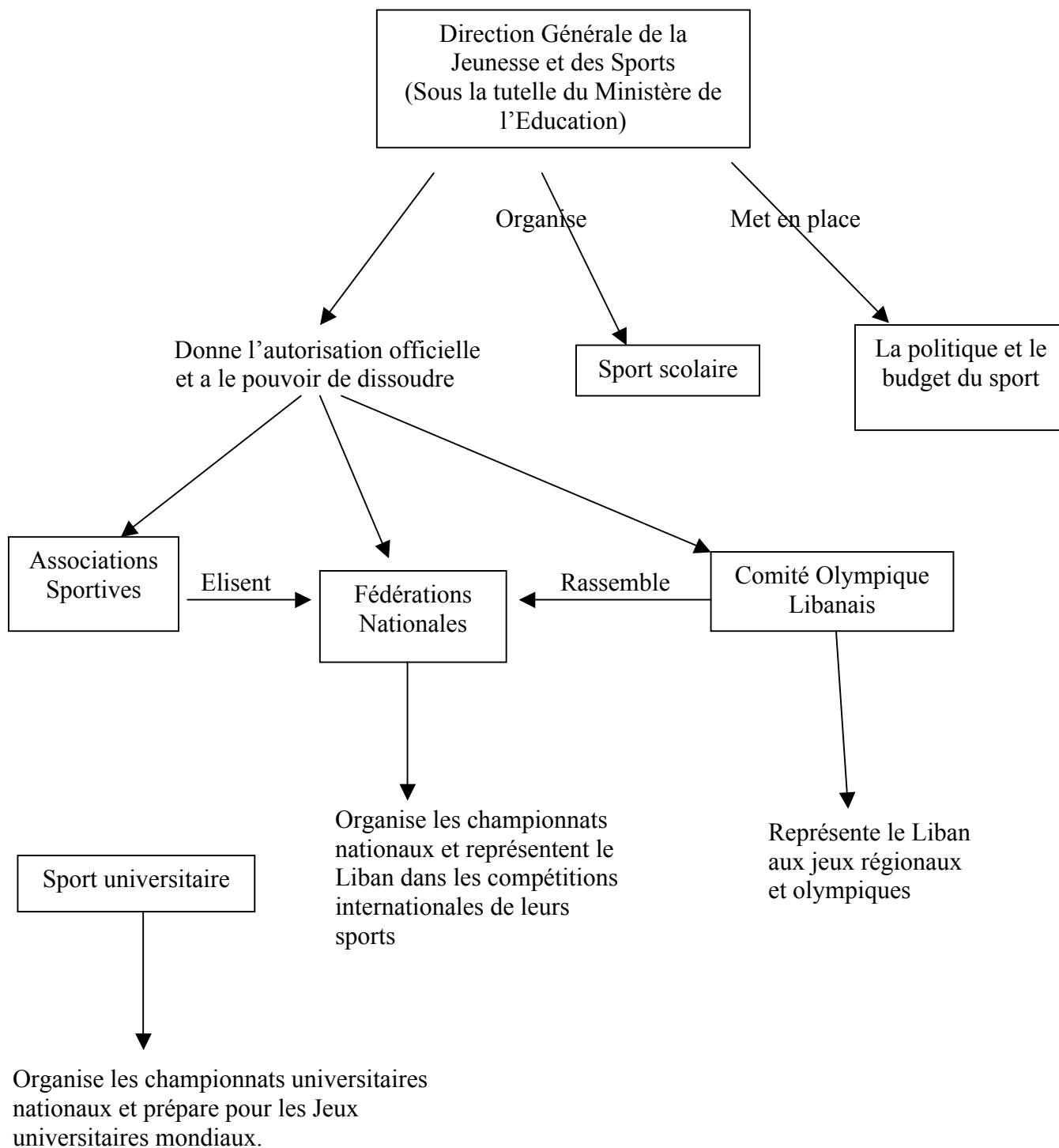
¹⁷⁷ Entretien avec le secrétaire générale de la fédération Libanaise de Volleyball Mr Wallid Younes en Juin 2003, dans la banlieue de Beyrouth, Liban.

I-C- Le sport au Liban de 1991 à 2009

1991 fut la première année de la période d'après-guerre. Pour la population, il fallait « panser les plaies ». Le principal objectif du Gouvernement Libanais était la reconstruction des infrastructures du pays et la réhabilitation de l'économie¹⁷⁸. Lors de la première partie de la période post guerre civile qui a duré environ une décade (1991-1999), aucune mesure officielle n'a été entreprise par le gouvernement libanais en faveur du sport. Le conseiller de la Direction de la Jeunesse et des Sports, fin 1990, l'ancien champion du Liban de boxe et membre de l'équipe nationale de basketball, Joseph Sacre, a proposé un plan de base pour reconstruire l'organisation sportive libanaise. La structure proposée par Sacre se définit de la façon suivante :

¹⁷⁸ Rapport officiel de Joseph Sacre soumis au Gouvernement Libanais en 1990.

Schéma n°1. Interprétation de la structure proposée par Joseph Sacre au gouvernement libanais en 1990



Source : Rapport officiel soumis par Joseph Sacre au gouvernement libanais en 1990

Selon la proposition de Sacre¹⁷⁹, bien que la Fédération Libanaise du Sport Universitaire doive être un organisme officiel reconnu par le gouvernement libanais, elle n'a pas de lien direct avec les autres institutions sportives libanaises qui font fonctionner le mécanisme sportif du pays. Son rôle est seulement l'organisation des championnats universitaires nationaux et la préparation pour les Jeux Universitaires.

Par conséquent, les acteurs principaux de cette structure sont les suivants :

- Le gouvernement, représenté par la Direction Générale de la Jeunesse et des Sports du Ministère de l'Education. Son rôle est de donner les permis officiels pour les clubs, les fédérations et le Comité Olympique. Il a également le pouvoir de les dissoudre. En outre, le gouvernement est chargé de mettre en place la politique (« policy ») et le budget pour le sport à l'échelle nationale. Il a aussi la responsabilité d'organiser et d'orienter le sport scolaire.
- Le Comité Olympique Libanais, qui représente toutes les fédérations nationales, responsable de la participation du Liban aux Jeux Régionaux et Olympiques.
- Les fédérations nationales, désignées par les associations de leurs sports respectifs, ont pour mission de développer leur sport aux différents niveaux (sport d'élite et de masse) et de préparer les équipes qui représenteront le Liban dans les compétitions internationales organisées par les fédérations internationales de leur sport.
- Les associations sportives, qui doivent être reconnues par le gouvernement et qui constituent et désignent les membres des fédérations nationales.

Dans la proposition de Sacre, les collectivités locales ne font pas partie de la structure du sport libanais.

Cette structure proposée par Joseph Sacre à la fin de l'année 1990 n'a jamais été établie¹⁸⁰. En fait, aucun article de loi expliquant le fonctionnement du système sportif libanais n'a été établi entre 1991 à 1999. Cette période a été marquée sur le plan sportif par la mise en place de mesures indépendantes, séparées et non coordonnées :

En 1993, la section de l'enseignement supérieure a donné les premiers permis aux universités pour commencer à établir des programmes d'Education Physique et Sportive¹⁸¹.

¹⁷⁹ Rapport officiel soumis par Joseph Sacre au gouvernement libanais en 1990

¹⁸⁰ Entretien effectué le 18 Mars 2011 avec Adnane Hammoud, chef de l'Unité sportive et de scoutisme du Ministère de l'Education (bureau de l'Unité sportive et de scoutisme du Ministère de l'Education, Banlieue Sud de Beyrouth, Liban).

¹⁸¹ Entretien effectué le 26 Mars 2011 à la Section de l'enseignement supérieur au Ministère de l'Education, Beyrouth, Liban. (La personne n'a pas voulu révéler son identité).

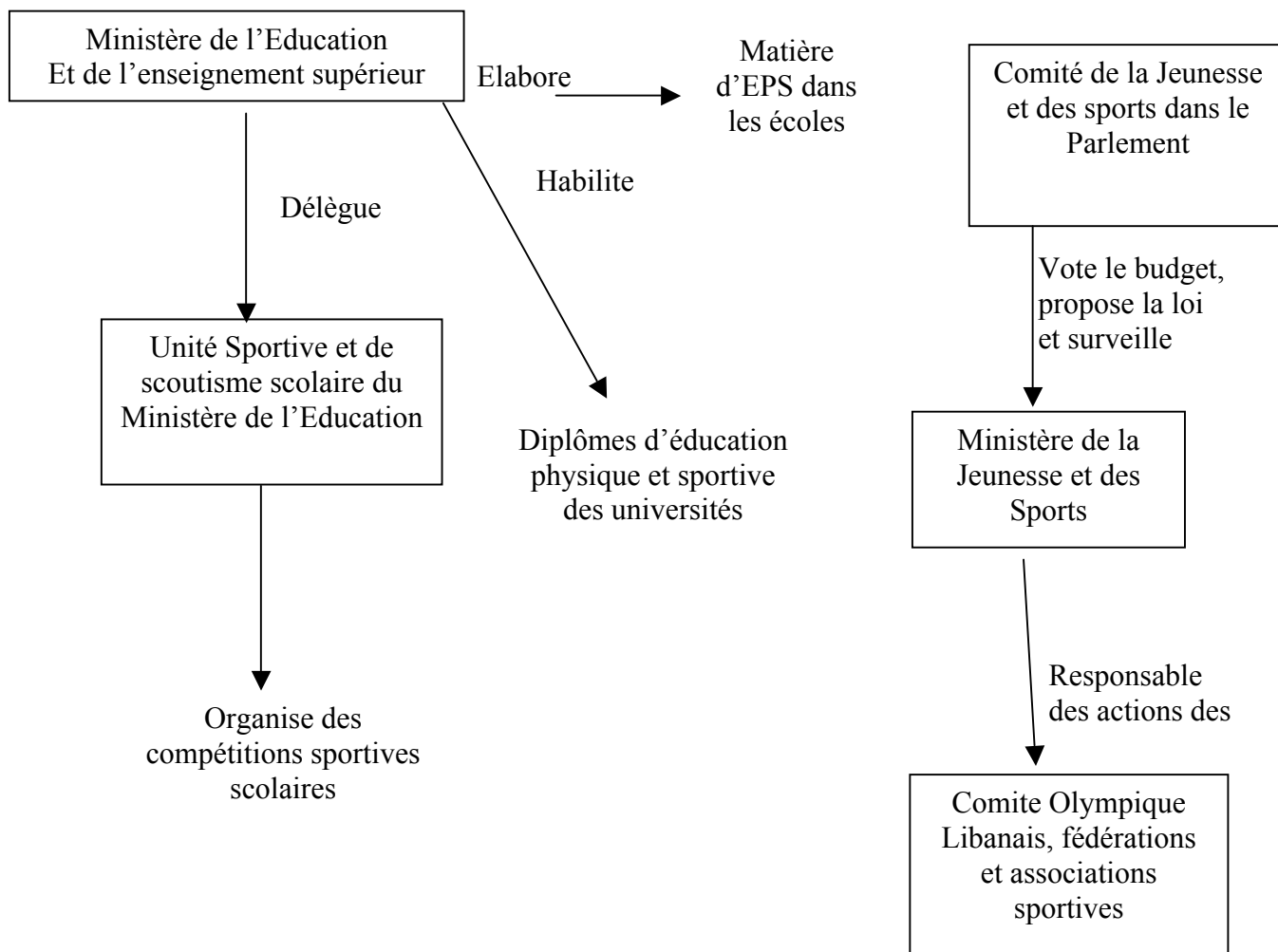
En 1997, le Décret 10227 a officiellement inscrit l'EPS comme matière officielle dans le programme scolaire libanais¹⁸².

Le premier projet de loi entrepris par le gouvernement visant à définir l'organisation sportive libanaise a été concrétisé par le Décret 247, signé en 2000, qui a « transformé » la Direction Générale de la Jeunesse et des Sports en un Ministère de la Jeunesse et des Sports et l'a séparé du Ministère de l'Education¹⁸³. L'Unité sportive et de scoutisme a été créée au sein du Ministère de l'Education pour s'occuper du sport scolaire. Les activités du Comité Olympique National, des fédérations nationales et des associations sportives sont désormais devenues l'apanage du nouvellement créé Ministère de la Jeunesse et des Sports dont le budget est voté, les lois établies et actions surveillées par le Comité de la Jeunesse et des Sports dans le Parlement libanais (Comité formé dans le Parlement à la suite de la formation du Ministère de la Jeunesse et des sports en 2000)

¹⁸² Entretien téléphonique effectué le Jeudi 7 Avril 2011 avec Nizar Gharib, le président du Bureau de la préparation et de l'entraînement des cadres dans le Centre de l'Education, du développement et de la recherche. (Cette organisation est sous la tutelle du Ministère de l'Education).

¹⁸³ Entretien effectué le 18 Mars 2011 avec Adnane Hammoud.

Schéma n°2. Interprétation de l'organisation sportive libanaise après la signature du Décret 247 en 2000



Source : Décret 247 (Ministère de la Jeunesse et des Sports)

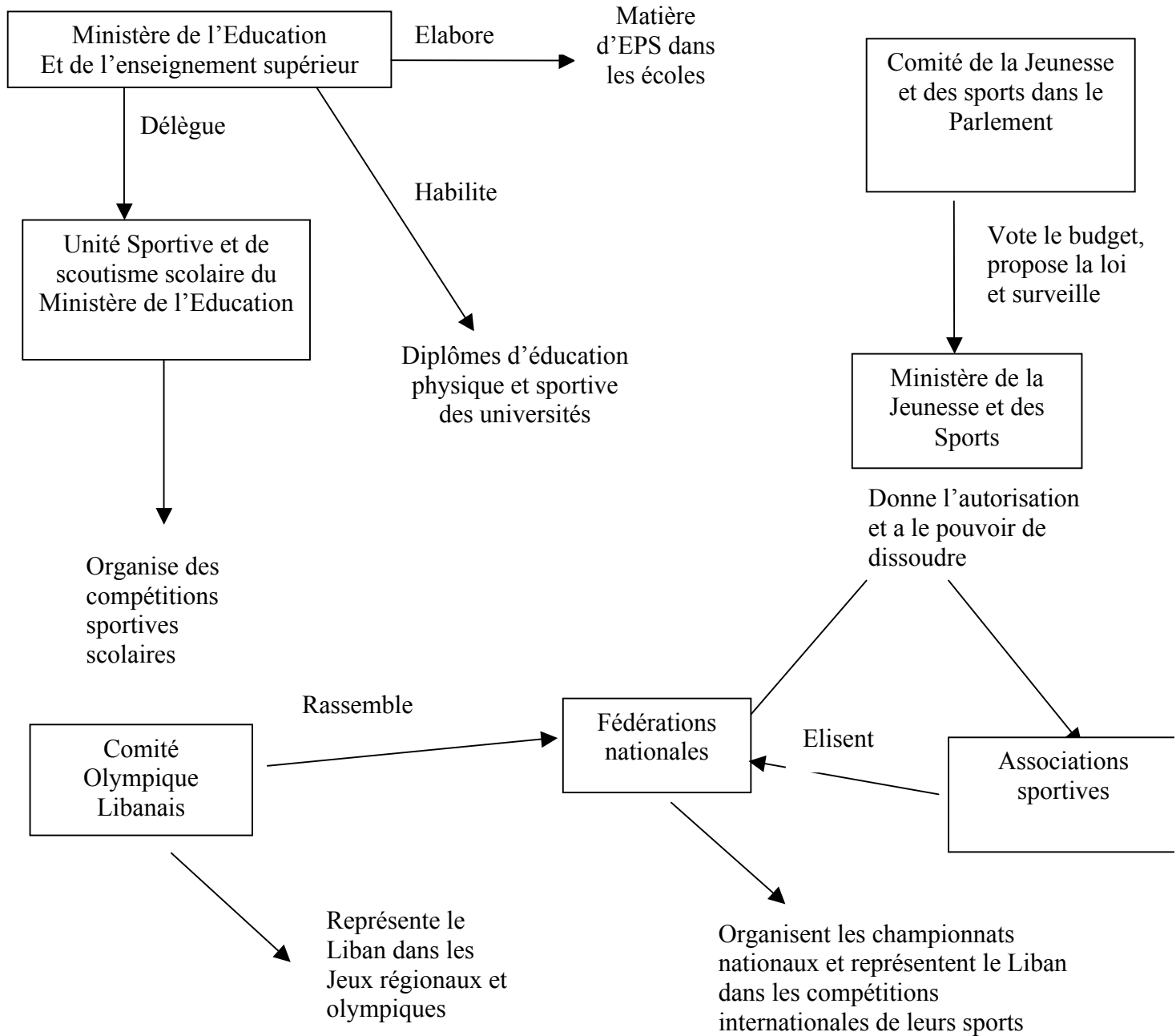
En Décembre 2001, le Décret 6997¹⁸⁴, expliquant les règles de chaque institution sportive (Comité olympique, fédérations et associations sportives), la relation entre elles et leurs relations avec le Ministère de la Jeunesse et des sports, a été signé par le gouvernement libanais. Les institutions politiques (« politics ») n'ont plus de pouvoir direct sur le COL, qui est désormais lié

¹⁸⁴ Entretien avec Andée Nassour, Administratrice au Ministère libanais de la Jeunesse et des Sports, Siège du Ministère de la Jeunesse et des Sports le 18 Décembre 2005.

directement avec le mouvement olympique international. Le lien entre le COL et le Ministère de la Jeunesse et des Sports est, lui, devenu indirect depuis Décembre 2001¹⁸⁵. Le Ministère de la Jeunesse et des Sports a le pouvoir de reconnaître et de dissoudre les fédérations nationales. Et le COL reconnaît les sports faisant partie du programme des Jeux Panarabes, Méditerranéens, Asiatiques et Olympiques. La structure du sport libanais après le Décret 6997 a été la suivante :

¹⁸⁵ Pour le financement du COL, voir p.207.

Schéma n°3. Interprétation de l'organisation sportive libanaise après la signature du Décret 6997 (Décembre 2001)



Source : Décret 6997 (Ministère de la Jeunesse et des Sports).

En 2004, le Comité de la Jeunesse et des Sports dans le Parlement a voté la Loi 629 qui explique le règlement qui régit le fonctionnement interne du Ministère de la Jeunesse et des Sports.

En 2005, un programme de collaboration entre l'ambassade de France et le Ministère de la Jeunesse et des Sports a fait appel à deux experts en sport français, Henri-Pierre Gazzeri¹⁸⁶ et Jean-François Isnard¹⁸⁷ avec pour mission d'étudier la possibilité de mettre en place un Brevet d'Etat d'Educateur Sportif (inspiré du modèle de Brevet d'Etat Français) au Liban¹⁸⁸. En France, les brevets d'Etat sont octroyés par les fédérations nationales, déléguées par le Ministère de la Jeunesse et des Sports. Selon Isnard et Gazzeri, le Ministère de la Jeunesse et des Sports du Liban n'a pas suffisamment de moyens financiers pour mettre en place ces diplômes. Pour eux, c'est dans les universités que se trouvent les seules ressources humaines et pédagogiques capables de soutenir ce genre de programme. C'est ainsi avec la collaboration entre le Ministère de l'Education et de l'enseignement supérieur et le Ministère de la Jeunesse et des Sports qu'il a été permis aux universités de dispenser des diplômes d'entraîneurs sportifs. Ces diplômes existent officiellement mais ne font pas l'objet d'uniformité puisque les universités peuvent les modifier à leur guise¹⁸⁹.

Le 27 Mars 2007, a été signé le dernier article de loi en date concernant le mécanisme sportif libanais, le Décret 213. Ce Décret a en fait remplacé le Décret 6997 signé en 2001. La principale différence entre le Décret 213 et le Décret 6997 se situe au niveau du sport universitaire. En effet, le Décret 213 a mis la Fédération Libanaise du Sport Universitaire (FLSU) sous la tutelle du Ministère de l'Education. Le président de la FLSU, M.Nasri Lahoud, se basant sur l'article de loi 14046 signé en 1946 qui stipule que la FLSU est une fédération reconnue par le gouvernement libanais, a porté une plainte légale contre cette décision¹⁹⁰. Pour Lahoud, la place de la FLSU est dans le Ministère de la Jeunesse et des Sports. Pour George Nader, ex-

¹⁸⁶ Professeur EPS, détaché chef de département au CREPS d'Antibes.

¹⁸⁷ Enseignant en Master des STAPS (Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives) de l'Université de La Méditerranée Aix-Marseille II

¹⁸⁸ Rapport rédigé en 2005 au titre du protocole de la coopération entre l'ambassade de France et le Ministère libanais de la Jeunesse et des Sports préparé par Henri-Pierre Gazzeri et Jean-François Isnard concernant la mission d'évaluation pour la mise en oeuvre des diplômes d'entraîneurs. (Ministère libanais de la Jeunesse et des Sports, Beyrouth, Liban).

¹⁸⁹ Entretien effectué en Avril 2010 avec Dr. Carol Kfoury, Doyenne de la Faculté des Sciences Humaines de l'Université Notre-Dame, au campus de l'Université Notre-Dame, Zouk-Mosbeh, Liban (L'Université Notre-Dame étudie un projet de mise en place de diplômes d'entraîneurs de basketball).

¹⁹⁰ Entretien effectué le Jeudi 24 Mars 2011 avec George Nader, Secrétaire Général de la Fédération Libanaise du Sport Universitaire (FLSU) au campus de l'Université Notre-Dame, Zouk-Mosbeh, Liban.

joueur de Division 1 de basketball, directeur des équipes sportives de l'Université Notre-Dame et Secrétaire Général de la FLSU, le Ministère de l'Education a voulu fonder une « nouvelle » fédération du sport universitaire au sein de laquelle la FLSU y serait fondue. Ceci va à l'encontre de l'article 14046. Pour Nader, le Ministère de l'Education veut « s'accaparer » le sport universitaire sans proposer aucun budget, et cette décision est surtout basée sur des motifs politiques (« politics »). En effet, le président de la FLSU est le frère du président de la République Emile Lahoud (encore sous mandat lors de l'année 2007, date de la signature du Décret 213), adversaire politique (« politics ») du Parti du Futur, qui avait « en main » le Ministère de l'Education. Ainsi, le litige sur le sport universitaire constituait une des « arènes » du conflit entre le Parti du Futur, dont le fondateur était l'ex-Premier Ministre Rafic Hariri, assassiné le 14 Février 2005 et le Président Emile Lahoud, accusé d'être un « acolyte » du régime Syrien, premier accusé de l'assassinat de Hariri¹⁹¹.

Cette opposition sur la question du sport universitaire, étant un enjeu pour le contrôle politique (« politics »), est plus encore, un trait, voire une caractéristique du système confessionnel libanais, qui, pour le besoin de la sur-représentation politique (« politics ») d'une communauté religieuse dans un certain secteur (définie par Reiche¹⁹²), entraîne une complexification de la structuration des rapports entre les différents acteurs concernés et par conséquent, rend difficile la mise en place d'une politique (« policy ») sportive nationale cohérente.

L'autre problème survenu après le Décret 213 concerne le sport scolaire. Le Ministère de la Jeunesse et des Sports (MJS) et le Comité de la Jeunesse et des Sports dans le Parlement, considèrent que le sport scolaire devrait appartenir au MJS¹⁹³, car il pourra constituer un vivier de talents que les fédérations nationales pourraient exploiter pour améliorer leurs niveaux techniques. Inversement au sport universitaire, le sport scolaire appartenait en fait à l'Unité Sportive et de Scoutisme du Ministère de l'Education et de l'Enseignement Supérieure depuis la signature du Décret 247 en 2000. Avec le Décret 213, le MJS et le Comité de la Jeunesse et des Sports dans le Parlement espéraient changer cette donne et « annexer » le sport scolaire au MJS. Pour l'Unité Sportive et de Scoutisme du Ministère de l'Education et de l'Enseignement

¹⁹¹ Titre de la une du Journal *L'Orient Le Jour*, 15 Février 2005 : « Ils veulent tuer l'espoir ! »

¹⁹² - Danyel Reiche, *art.cit.*

¹⁹³ - Entretien effectué le Jeudi 18 Mars 2011 avec Hassan Chararah, Conseiller auprès du Ministère de la Jeunesse et des Sports, au bâtiment de la Jeunesse et des Sports, Beyrouth, Liban.

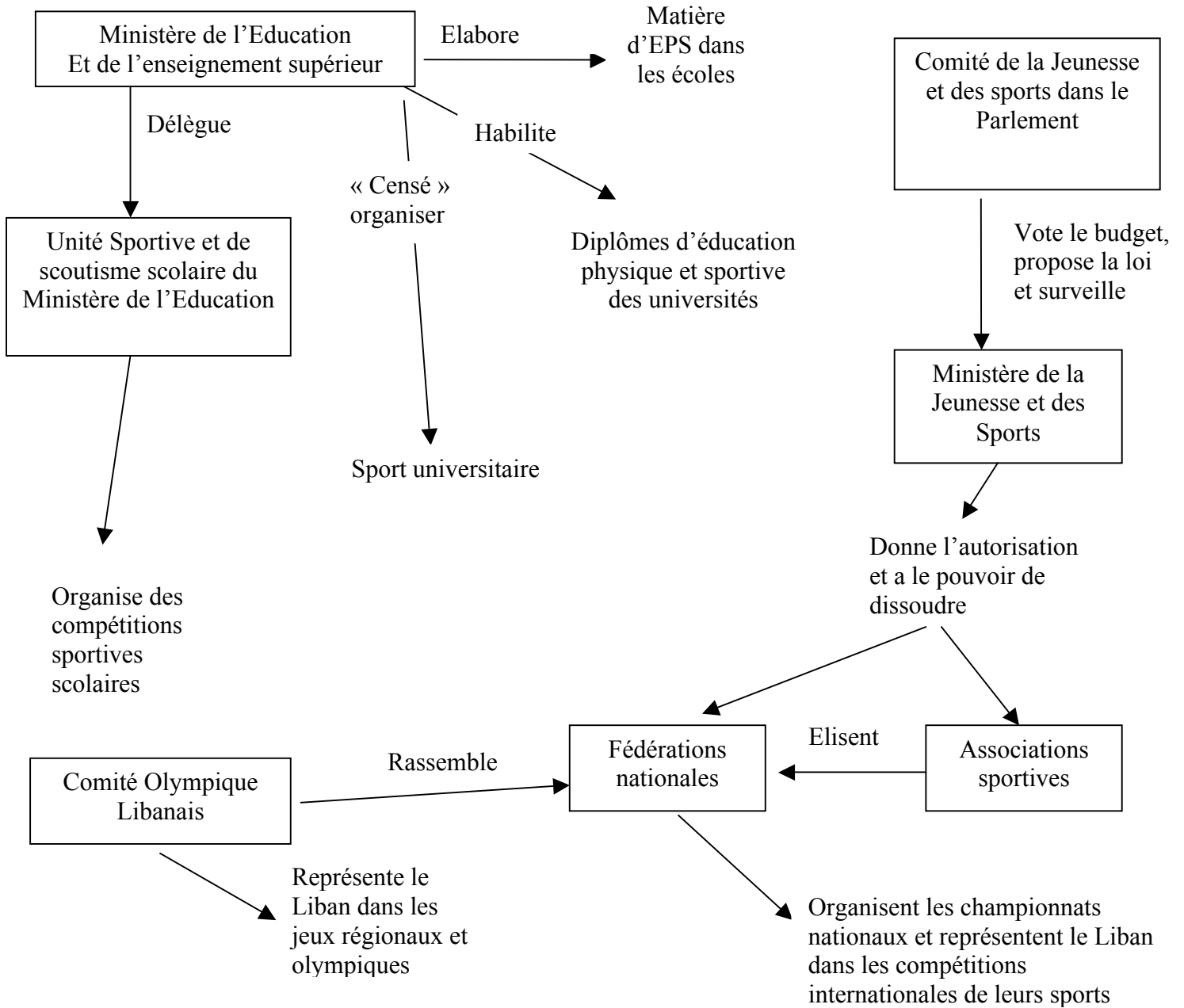
- Entretien avec Simon Abi Ramia, député Libanais, président du Comité de la Jeunesse et des Sports dans le Parlement Libanais, 19 Février 2010.

Supérieure¹⁹⁴, cette volonté du MJS de « reprendre » le sport scolaire va à l'encontre de l'article 4 de la loi 629, qui définit l'organisation interne du MJS, et qui stipule que toutes les activités liées au sport scolaire seront prises en charge par le Ministère de l'Education et de l'Enseignement Supérieure (MEES). Il n'y a pas eu de plainte légale à ce sujet (comme celle portée par la FLSU), mais des tensions entre MJS et MEES concernant « l'apanage » du sport scolaire sont, depuis la signature du Décret 213, toujours fortement présentes¹⁹⁵.

¹⁹⁴ Entretien effectué le 18 Mars 2011 avec Adnane Hammoud.

¹⁹⁵ *ibid.*

Schéma n°4. Interprétation de l'organisation sportive libanaise après la signature du Décret 213 signé le 27 Mars 2007



Source : Décret 213 (Ministère de la Jeunesse et des Sports)

Ainsi, la première structuration des rapports entre les différents acteurs institutionnels du sport libanais a été effectuée en 2000 avec la signature du Décret 247 qui a séparé le Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement Supérieur du Ministère de la Jeunesse et des Sports. La deuxième version de cette structuration a été redéfinie en Décembre 2001 avec le Décret 6997, qui expliqua les règlements internes de chaque institution sportive, les relations entre elles et leurs relations avec le Ministère de la Jeunesse et des sports. Et la dernière version de cette structuration a été signée le 27 Mars 2007 avec le Décret 213 qui a remplacé le Décret 6997.

La version finale (Décret 213) de la structuration des rapports entre les différents acteurs du système sportif libanais comportent plusieurs « lacunes » :

1- La première réside dans les litiges entre le Ministère de l'Éducation et le Ministère de la Jeunesse et des Sports concernant l'organisation des compétitions sportives scolaires et universitaires (Expliqués ci-dessus), conséquence directe du système politique (« politics ») confessionnel libanais (le problème politique (« politics ») lié au sport scolaire sera expliqué dans la partie liée à l'analyse de la politique (« policy ») du sport au Liban depuis 2009.

2- La deuxième réside dans l'application du Décret 10227, qui inscrit officiellement l'EPS comme matière scolaire dans le cursus scolaire libanais. Avec ce décret, chaque établissement scolaire, public ou privé, se doit de mettre à disposition des élèves deux heures d'EPS par semaine¹⁹⁶. Cette mesure est censée être surveillée par des contrôleurs régionaux, envoyés par le Ministère de l'Éducation, et par les Directeurs de ces établissements scolaires. Cependant, en raison du manque d'infrastructures sportives dans la plupart des établissements scolaires, les directeurs ne sont pas obligés d'imposer la matière d'EPS dans le cursus de leurs établissements. De ce fait, celle-ci n'est également pas imposée dans l'examen du Baccalauréat libanais. Pour Nizar Gharib, le président du bureau de la préparation et de l'entraînement des cadres dans le Centre de l'Éducation, du développement et de la recherche¹⁹⁷, le faible budget donné par le gouvernement au Ministère de l'Éducation ne permet pas à ce dernier de construire des établissements scolaires ayant des infrastructures sportives adéquates. Ce manque de moyens est

¹⁹⁶ Entretien téléphonique effectué le Jeudi 7 Avril 2011 avec Nizar Gharib.

¹⁹⁷ Cette organisation, administrativement et financièrement indépendante mais sous la tutelle du Ministère de l'Éducation, s'occupe de tout le travail technique du Ministère : Recherche, entraînement des cadres, statistiques, plan éducatif, programme scolaire...

la raison pour laquelle l'EPS n'a pas "réellement" pris sa place dans le cursus scolaire libanais. La mise en place de l'EPS dans un programme d'un établissement scolaire suivant le baccalauréat libanais dépend de la « bonne volonté » de son directeur, qui ne se voit pas « obligé » de le faire étant donné qu'il n'y a pas d'examen d'EPS dans le baccalauréat libanais¹⁹⁸. Cette absence de considération pour l'EPS se trouve également dans un autre pays arabe, à savoir la Tunisie. En effet, selon Lacheb, bien qu'un texte gouvernemental somme tous les établissements scolaires à dispenser la matière d'EPS, les activités liées au corps ne sont en fait traditionnellement pas valorisées par les responsables de ces institutions¹⁹⁹.

Le cas des établissements suivant le baccalauréat français est différent, puisque la matière d'EPS y est obligatoire. Leur nombre est non négligeable vu la forte influence de la France au Liban tout au long du XX^{ème} siècle²⁰⁰. En effet, le Liban a été soumis au mandat français et c'est sous son protectorat que le Liban a été créé en 1920. La France a ainsi influencé le Liban dans plusieurs domaines : social, économique, politique (« politics ») et éducationnel. La Constitution Libanaise de 1926 et le Pacte National de 1943 ont été inspirés par la Constitution de la III^{ème} République en France. De même, le système éducatif français a largement influencé le Liban puisque les différentes congrégations religieuses (protestantes, maristes, jésuites, antonins, maronites et orthodoxes) ont ouvert des établissements scolaires, ayant plusieurs branches dans l'ensemble du territoire libanais, offrant pour la plupart le baccalauréat français en option pour les élèves.

Néanmoins, le nombre d'élèves libanais suivant le baccalauréat français reste faible. En effet, le nombre moyen d'étudiants qui passent les épreuves du baccalauréat français est en moyenne de mille six-cents, alors que seize à vingt mille passent le baccalauréat libanais. Ainsi, pour chaque élève qui suit obligatoirement un programme d'EPS, plus de dix n'en ont probablement jamais fait²⁰¹.

3- L'absence d'un mécanisme officiel permettant l'intervention des collectivités locales dans le système sportif libanais. Dans le Décret 213, il n'y a pas de rôle officiel attribué aux collectivités locales. Cette mesure relève d'une décision politique (« politics ») concernant la

¹⁹⁸ Entretien téléphonique effectué le Jeudi 7 Avril 2011 avec Nizar Gharib.

¹⁹⁹ Monia Lachheb, Le statut du corps dans l'institution scolaire en Tunisie. Femmes et Sport dans les pays méditerranéens, *Actes de C`ll` que Eur` méditerranéen*, 2002, p. 390.

²⁰⁰ Entretien avec une conseillère auprès Ministère libanais de l'Education, Mme Najwa Fuleihan (Ministère de l'Education, Beyrouth, Liban), 25 Février 2008.

²⁰¹ Ibid.

« décentralisation administrative » qui était censée prendre acte depuis les accords de Taef signés par le gouvernement libanais en 1989, et qui pour des raisons politiques (« politics »), n'a toujours pas été mis en place. Ainsi, à cause du « non-démarrage » du processus de décentralisation, un mécanisme national permettant, voire obligeant, l'intervention des collectivités locales n'a pas encore été mis en place. Le développement du sport régional se fait de façon aléatoire grâce à l'initiative de certains responsables de petites et grandes circonscriptions. Par conséquent, le sport libanais reste très centralisé et densifié sur Beyrouth, la capitale et sa région. En effet, sur les vingt-quatre stades recensés par le site internet « World Stadium »²⁰², quinze appartiennent à la région de Beyrouth et ses banlieues, soit 62,5 %. Si nous prenons pour exemple la liste des clubs de division une de football pour la saison 2009-2010²⁰³, huit des douze clubs appartiennent à la région de Beyrouth et ses banlieues, soit 66% des clubs alors que la population de Beyrouth et ses banlieues ne représente que 44 % de la population du pays²⁰⁴. En basketball, sept des dix clubs appartiennent à la région de Beyrouth et ses banlieues, soit 70 % des clubs. Si nous prenons également la représentation cartographique des clubs des différentes fédérations libanaises pour l'année 2009, nous remarquons que l'absence d'une intervention officielle, coordonnée et générale des collectivités locales, crée un manque dans les infrastructures sportives et constitue un frein à la pratique sportive dans certaines régions²⁰⁵.

Ainsi, de 2007 (date de la signature du Décret 213) à 2009, la structuration des rapports entre les différents acteurs institutionnels du système sportif libanais comportait plusieurs « zones d'ombre ». La première grande conséquence de ces lacunes est un faible développement de la pratique sportive. En effet, le nombre de pratiquants sportifs au Liban est relativement très faible²⁰⁶. La fédération libanaise de basketball, sport le plus pratiqué au Liban, avait au début de la saison 2009-2010, environ quinze mille licenciés²⁰⁷. Ce nombre représente 0,36 % de la population libanaise. Cette proportion est la même qu'avait au cours de la même année, le Canoe-Kayak, treizième sport le plus pratiqué en France, qui, avec deux cent-milles licenciés, représente

²⁰² http://www.worldstadiums.com/middle_east/countries/lebanon.shtml

²⁰³ Danyel Reiche, *art.cit.*

²⁰⁴ Statistique fournie par M. Aoun, employé de la mairie de Beyrouth.

²⁰⁵ George Nseir, *Des communautés et des sports au Liban Enjeux des regroupements sportifs et des rencontres Intercommunautaires*, thèse soutenue le 13 Janvier 2012 à la Faculté des Sciences du Sport de l'Université de Strasbourg p.359

²⁰⁶ Pierre Blanc, *art.cit.*

²⁰⁷ Information donnée le Lundi 4 Avril par le Directeur de la Fédération Libanaise de Basketball, Elias El-Murr.

lui aussi 0,36 % de la population française. Le sport numéro un au Liban est donc relativement aussi pratiqué que le sport numéro treize en France.

Le faible nombre de participants est également une cause principale de la faible base de supporters dont jouit le mouvement sportif libanais. Plus de 90 % des fédérations n'arrivent pas à récolter un dollar des ventes de billet dans les stades, de droits télévisés, de vente de produits dérivés ou de sponsoring.²⁰⁸ Avec un faible niveau de participants entraînant systématiquement un faible potentiel de talents et avec une faible base de supporters entraînant un faible intérêt des investisseurs publics et privés et donc un manque de moyens dans les mains des fédérations et associations sportives, le niveau technique sera forcément affaibli et les résultats internationaux seront forcément modestes²⁰⁹.

Pour montrer ceci, nous prendrons comme indicateur une qualification aux Jeux Olympiques. Les Jeux Olympiques ont une grande visibilité, attirent beaucoup d'investisseurs privés et publics et de ce fait offre aux nations participantes une compétition d'un niveau assez relevé²¹⁰. Des Jeux Olympiques (hiver et été) de Barcelone en 1992 jusqu'aux Jeux Olympiques de Pékin en Chine en 2008, seul cinq athlètes libanais ont réussi à obtenir le «minima » pour se qualifier²¹¹.

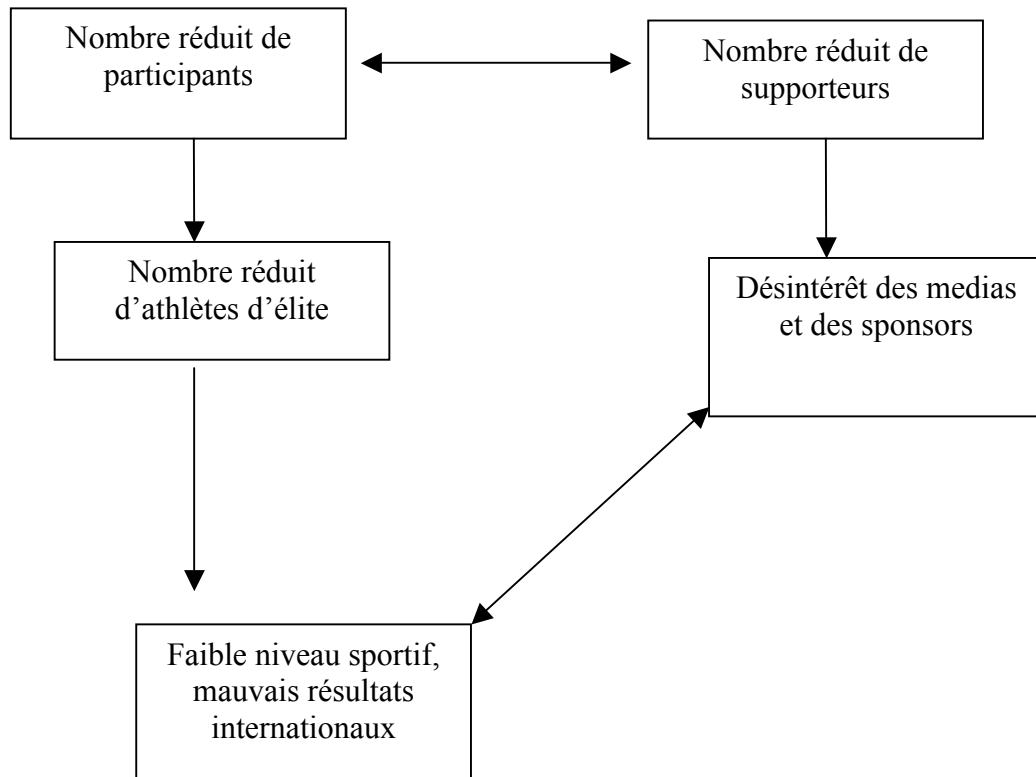
²⁰⁸ Entretien effectué le 25 Mars 2011, avec Antoine Chartier.

²⁰⁹ *ibid.*

²¹⁰ Patrick Bouchet et Mohammad Kaach, *art.cit.*

²¹¹ Information obtenue auprès du Comité Olympique Libanais.

Schéma n°5. Cercle vicieux causé par le faible nombre de participants



Source : Entretien effectué le 25 Mars 2011, avec Antoine Chartier, président du Comité Olympique libanais.

La deuxième grande conséquence de ces lacunes réside dans le manque de personnel professionnel d'encadrement, d'administration et de gestion du sport. L'absence de l'EPS dans le baccalauréat libanais crée une faible demande de professionnels du sport et par conséquent un manque dans le développement de diplômes universitaires liés aux sciences du sport (Enseignement, entraînement, recherche et administration). En effet, entre 2004 et 2009, le nombre d'étudiants en sciences des sports inscrits dans les quatre universités qui offrent ce programme (l'Université de Balamand, l'Université Libanaise, l'Université Antonine et l'Université Notre-Dame) était en moyenne de deux cents à trois cents étudiants²¹². Ce nombre est relativement faible car, par exemple, le département des Sciences et Techniques des Activités

²¹² Information obtenue auprès des administrations de ces universités

Physiques et Sportives – STAPS – de l’Université Joseph Fourier de Grenoble compte, à lui seul, pour l’année universitaire 2009-2010 approximativement mille cinq cents étudiants alors que l’agglomération de Grenoble compte environ cinq cents mille habitants, huit fois moins que le Liban.

Ce manque de professionnels crée une situation où le personnel d’administration, gestion et management du sport libanais est pour sa plus grande partie constitué de bénévoles, limitant l’efficacité de ses actions²¹³. En plus du bénévolat ou volontariat, l’élection des membres des associations sportives est soumise à des pressions des partis politiques (« politics ») qui « veillent » à leur représentativité dans le sport libanais. Ainsi, comme pour la formation du Parlement et du gouvernement, mais ici de façon non officielle²¹⁴, le besoin de satisfaire les équilibres politiques (« politics ») et communautaires de la société libanaise crée des situations où l’élection des dirigeants sportifs est beaucoup plus conditionnée par leur appartenance politique (« politics ») et communautaire que par leur expertise dans le domaine de l’administration du sport. Cette sous-spécialisation des cadres sportifs libanais est donc principalement due au système politique (« politics ») confessionnel du pays, qui privilégie la représentativité communautaire aux compétences techniques.

En effet, pendant les premières années de l’après-guerre civile, les sports libanais étaient « monopolisés » par quatre ou cinq personnes qui décidaient de tout. En 1994, un groupe de journalistes sportifs et de membres de fédérations ont commencé ce qu’on a appelé la « révolution du sport libanais ». Ces personnes ont voulu améliorer l’état du sport libanais en créant une infrastructure adéquate et en luttant contre la corruption. Cela a commencé avec la création du catalogue du Ministère de la Jeunesse et des Sports pour les associations sportives, qui a établi les règles et règlements officiels pour la création de clubs et de fédérations²¹⁵. L’objectif de cette démarche était d’empêcher la création de clubs et de fédérations fictifs, dont le seul but était de peser dans la balance électorale afin d’élire à la tête des fédérations des membres

²¹³ Entretien effectué le 25 Mars 2011, avec Antoine Chartier, président du Comité Olympique libanais (Club Mont-la-Salle, Ain-El-Saadé, Liban)

²¹⁴ - Pierre Blanc, *art.cit.*

- Danyel Reiche, *art.cit.*

- Leah Boukhater, *art.cit.*

- George Nseir, *p.cit.*

²¹⁵ Catalogue des règles et règlements pour la création de clubs et de fédérations sportives, Ministère de la Jeunesse et des Sports.

qui représentent des partis politiques (« politics »)²¹⁶. En effet, entre 1991 et 1994, quiconque ayant des « connexions » auprès des instances sportives gouvernementales pouvait créer un club ou une fédération, obtenir une subvention, détourner des fonds et ne développer aucune activité sportive²¹⁷.

En 1995, ce groupe s'est battu pour changer les personnes aux commandes de la fédération libanaise d'équitation. En 1996, ce fut autour de la fédération de basket-ball, et en 1997 les batailles se concentrèrent autour du Comité Olympique Libanais (COL) qui sera au centre d'une intense agitation. En fait, avant 1998, le programme de Solidarité Olympique du Comité International Olympique (CIO) envoyait chaque année des fonds au COL mais dans la comptabilité de ce dernier, il n'y a aucune trace de réception de ces fonds. Cette « disparition » de fonds est très commune au secteur sportif libanais et c'est précisément pour y mettre un terme que cette bataille fut engagée. Le même problème avait régulièrement lieu entre le COL et d'autres fédérations libanaises, leurs comptabilités étant toujours contradictoires. Le COL affirmait qu'il avait envoyé des fonds aux fédérations, et celles-ci répondaient qu'elles n'avaient rien reçu. Dans les deux cas, une des deux parties cache la vérité²¹⁸.

Le succès de ce programme de « mains propres » n'a pas toujours été atteint. En fait, d'après Jihad Salamé, il a été atteint dans 60 % des cas seulement. En effet, plus de la moitié des 34 fédérations se sont améliorées, 10 à 15 % se sont légèrement améliorées, et les autres 25 % ne se sont pas du tout améliorées. En ce qui concerne le financement du programme de la Solidarité Olympique, la situation s'est un peu améliorée de 1998 à 2002, où « seulement » 50 % de l'argent (au lieu de tout l'argent qui entre 1990 et 1998 était envoyé de « source sûre » par le CIO et qui « atterrissait » nulle part) disparaissait. A vrai dire, la lutte contre la corruption n'est pas une « règle » imposée par quiconque ; elle dépend en fait de l'intégrité des hauts responsables des fédérations et de leur volonté de « nettoyer » leurs associations sportives. En fait, il existe deux types de corruption qui gangrèment le sport libanais²¹⁹ :

- La corruption financière ;

²¹⁶ Intervention de Michel De Chedaverian, représentant du président du Comité de la Jeunesse et des Sports dans le parlement, président de la séance de « Politique du Sport » dans le Colloque International «Enjeux sociopolitiques du sport », organisé le Lundi 18 et Mardi 19 Avril au campus principal de l'Université des Pères Antonins, Hadath, Liban.

²¹⁷ Entretien avec Jihad Salamé, la personne derrière le dossier de la corruption du sport libanais présenté en 2005 au Comité International Olympique à Lausanne, 3 Juin 2007.

²¹⁸ *ibid.*

²¹⁹ *ibid.*

- La corruption administrative.

La pression exercée par le groupe de la « révolution du sport » à travers les médias a, dans une certaine mesure, amoindri la corruption financière dans les sports libanais. Les membres des différentes fédérations sont maintenant plus prudents et essaient d'éviter une mauvaise réputation auprès des médias. Ce type de corruption demeure cependant très fort, l'exemple le plus récent étant la « disparition » de 800 000 US\$ donnés par le gouvernement Français au Liban pour l'organisation des Jeux de la Francophonie 2009 à Beyrouth²²⁰.

Mais ce qui reste encore plus difficile à changer est le deuxième type de corruption, ce que Salamé²²¹ a appelé la corruption administrative du sport libanais. En réalité, toutes les institutions gouvernementales dans le pays sont soumises à la même règle. Elles sont semblables à un gâteau à propos duquel toute communauté religieuse ou parti politique (puisque les partis politiques au Liban représentent principalement des communautés religieuses²²²) tente de se procurer une part. Donc, ce système confessionnel et clientéliste a permis un « parachutage » de beaucoup de personnes à une certaine position dans une fédération parce qu'elles représentent ou sont partisans d'un certain parti politique (« politics »). Par conséquent, selon Salamé, 90 % des personnes travaillant dans une fédération ne sont pas « les bonnes personnes aux bons endroits », mais le résultat « d'arrangements sous la table » faits par différents hommes politiques (« politics »). Par conséquent, les différentes institutions sportives se trouvent systématiquement « encombrées » de personnes incompetentes. Il n'est donc pas surprenant que les différents athlètes indiquent que ce secteur est en proie à une « mauvaise gestion » et souffre d'un « manque de soutien et de professionnalisme » ainsi que de corruption²²³.

La « politisation » et le confessionnalisme, fruit du système politique (« politics ») mis en place, sont des problèmes majeurs du sport libanais empêchant son développement. A la fin de la guerre civile, en 1990, le rôle majeur du gouvernement était d'appliquer une « paix obligatoire » entre les différentes factions communautaires et politiques (« politics ») qui se sont combattues durant quinze ans. Dans cette optique, tout sujet ayant trait de près ou de loin aux divisions politiques (« politics ») dans la période de l'après-guerre civile demeurait tabou. Il convient de souligner

²²⁰ Entretien télévisé avec le Ministre de la Jeunesse et des Sports dans l'émission « Hiwar Sport » sur la chaîne NBN, 20 Mai 2010.

²²¹ Entretien avec Jihad Salamé.

²²² Voir dans la Problématique, la partie concernant l'influence des communautés religieuses.

²²³ Entretiens avec 8 athlètes d'élite libanais (Football, Judo, Squash, Volley-ball, Wushu, Natation, Taekwondo et ski) de Février à Septembre 2003, Beyrouth et ses banlieues, Liban.

que les faits liés à la guerre civile de 1975-1990 ne sont mentionnés dans aucun livre d'histoire scolaire²²⁴. De ce fait, il est très difficile de poser une question sur le pourcentage de Musulmans Sunnites, Chiïtes ou Chrétiens Maronites dans une institution de l'Etat, et donc, par conséquent, obtenir des informations sur la répartition communautaire du sport libanais par le moyen d'entretiens semi directifs.

Toutefois, ce phénomène pourrait être glané en prenant comme références les articles de Pierre Blanc, Léah Boukhater ou Danyel Reiche, et la thèse de Georges Nseir²²⁵, qui mettent en avant la division communautaire du sport libanais.

Un mémoire de Master en sociologie à l'Université Saint-Joseph²²⁶ montre également l'opposition entre les supporters de basket-ball des deux équipes les plus réputées au Liban, Sagesse (club Chrétien Maronite) et Sporting (club Musulman Sunnite) au début des années 2000. Les statistiques de l'auteur ont montré que les supporters de chaque côté soutiennent leur club parce que celui-ci représente leur communauté religieuse. Elle a également spécifié que le club que les supporters de Sagesse aiment le moins est Sporting. Ce « désamour » fonctionne également dans l'autre sens.

Dans l'entretien fait avec un athlète de haut niveau du football en 2003, il est affirmé que les membres des fédérations sont nommés selon leur affiliation et allégeance politique (« politics »)²²⁷. *« Le football est politisé, il reflète l'état du pays. Les fédérations sont là pour satisfaire certains hommes politiques, même s'il y a des personnes qui travaillent de façon tellement intègre. Ces personnes demeurent toutefois très rares. Il y a beaucoup plus de gens qui sont soumis à des influences politiques »*. En effet, pour avoir une idée des disparités politiques (« politics »), il suffit de voir la liste des clubs de football (le deuxième sport le plus

²²⁴ Entretien avec une conseillère auprès Ministère libanais de l'Education, Mme Najwa Fuleihan (Ministère de l'Education, Beyrouth, Liban), 25 Février 2008.

²²⁵ - Pierre Blanc, *art.cit.*

- Leah Boukhater, *art.cit.*

- Danyel Reiche, *art.cit.*

- Georges Nseir, *Des communautés et des sports au Liban Enjeux des regroupements sportifs et des rencontres Interculturelles*, thèse soutenue le 13 Janvier 2012 à la Faculté des Sciences du Sport de l'Université de Strasbourg

²²⁶ Zeina Tohme Adaime, *Analysis of a success: Lebanese basketball*. Mémoire de Master en Sociologie. Beyrouth, Université Saint-Joseph.

²²⁷ Entretien avec le footballeur Hassan Ayoub, au siège de la Banque de Beyrouth et des Pays Arabes, Beyrouth, Liban, 18 Mai 2003.

pratiqué au Liban après le basketball²²⁸) pour la saison 2009-2010²²⁹. Pour chaque club, on notera son apparence communautaire, ainsi que son allégeance au mouvement du 14 Mars (dont le leader principal est Saad El-Hariri, fils de l'ancien Premier Ministre assassiné Rafik El-Hariri. Ce parti, se proclamant « anti-Syrien », « anti-Iranien » « pro-Saoudien », « pro-occident » regroupe principalement le Courant du Futur, les Forces libanaises et les phalanges) ou à son adversaire politique (« politics »), le 8 Mars (proche de la Syrie et de l'Iran, ce mouvement est composé principalement du 'Hezbollah', du Parti 'Amal' et du Courant Patriotique Libre) :

²²⁸ Liste des signatures dans la Fédération Libanaise de Football consulté le Lundi 4 Avril 2011 au siège de la Fédération Libanaise de Football. Le football, au cours de la saison 2010-2011 avec 12500 licenciés est le 2^{ème} sport le plus pratiqué derrière le basketball, qui est pratiqué par 15000 licenciés (cette information a été donnée le Lundi 4 Avril par le Directeur de la Fédération Libanaise de Basketball, Elias El-Murr)

²²⁹ Danyel Reiche, *art.cit.*

Tableau n°2. Liste concernant l'appartenance communautaire et l'affiliation politique (« politics ») des clubs de football de Division 1 pour la saison 2009-2010

Nom du club	Appartenance communautaire	Affiliation politique
'Al-Ahli' Saida	Club Musulman Sunnite	Parti du Futur (14 Mars)
'Al Ahed' Beyrouth	Club Musulman Chiite	'Hezbollah' (8 Mars)
'Al Ansar' Beyrouth	Club Musulman Sunnite	Parti du Futur (14 Mars)
'Al Islah Bourg Shemaly' Tyr	Club Musulman Chiite	Parti 'Amal' (8 Mars)
'Sagesse' Beyrouth	Club Chrétien Maronite	Forces libanaises (14 Mars)
'Al Mabarra' Beyrouth	Club Musulman Chiite	(8 Mars)
'Shabab Al Ghazieh',	Club Musulman Chiite	Parti 'Amal' (8 Mars)
'Nejmeh' Beyrouth	Club qui appartenait auparavant à la communauté Musulmane Chiite, aujourd'hui à la communauté Musulmane Sunnite	Parti du Futur (14 Mars)
'Racing' Beyrouth	Club Chrétien Orthodoxe	Parti du Futur (14 Mars)
'Safa Sporting Club' Beyrouth	Club Druze	Parti Progressiste Socialiste (d'abord 14 Mars, a viré ensuite en Janvier 2011 au 8 Mars)
'Shabab Al Sahel' Beyrouth	Club Musulman Chiite	(8 Mars)
'Tadamon' Tyr	Club Musulman Chiite	(8 Mars)

Source : Danyel Reiche, *art.cit.*

Concernant la liste des clubs de la première division libanaise de basketball pour la saison 2009-2010²³⁰ :

Tableau n°3. Liste concernant l'appartenance communautaire et l'affiliation politique (« politics ») des clubs de basketball de Division 1 pour la saison 2009-2010

Nom du Club	Appartenance communautaire	Affiliation politique
'Anibal' Zahlé	Club Chrétien Maronite	Courant Patriotique Libre (8 Mars)
'Antranik' Antélias	Club Chrétien Arménien	'Ramgavar' (14 Mars)
'Blue Stars' Beyrouth	Club Chrétien Maronite	Courant Patriotique Libre (8 Mars)
'Champville' Deek-El-Mehde	Club Chrétien Maronite	Courant Patriotique Libre (8 Mars)
'Sagesse' Beyrouth	Club Chrétien Maronite	Forces libanaises (14 Mars)
'Hoops' Beyrouth	Club Musulman Chiite	(8 Mars)
'Kahraba' Zouk	Club Chrétien Maronite	Forces libanaises (14 Mars)
'Al-Moutahed' Tripoli	Club Musulman Sunnite	Fondation Safadi (14 Mars)
'Al-Riyadeh' Beyrouth	Club Musulman Sunnite	Parti du Futur (14 Mars)
'Sporting Club' Tebnine	Club Musulman Chiite	Parti 'Amal' (8 Mars)

Source : Danyel Reiche, *art.cit.*

Un entretien réalisé en 2003 avec un coach et administrateur de Squash a également mis en évidence que des positions sont octroyées au sein des fédérations afin de conserver l'équilibre entre les différentes communautés²³¹. Cette personne souligne que « *t`utes les fédérati`ns s`nt f`rmées c`nf`rmément à cet équilibre. Certaines fédérati`ns appartiennent à la c`mmunauté Mar`nite, d'autres aux Sunnites, `u aux Chiites, etc...* ». Nous avons tenté de vérifier ce constat en relevant les noms des présidents et secrétaires généraux (reconnus comme étant les deux postes les plus importants au sein des fédérations) de chaque fédération tels qu'ils sont publiés

²³⁰ *ibid.*

²³¹ Nadim Nassif, *p.cit.*, p.164

dans la liste des fédérations délivrée par le COL fin 2003²³². Afin d'identifier la religion de chacun de ces dirigeants, un catalogue officiel²³³ mentionnant les noms de famille, leurs villages et leurs villes d'origine ont été consultés. Ce catalogue n'a pas donné la communauté exacte (c'est-à-dire laquelle précisément entre les dix-huit communautés), mais il a pu nous permettre de savoir si la personne en question était Musulmane ou Chrétienne.

Ci-dessous, un tableau présentant la liste pour l'année 2003 des présidents et secrétaires généraux de trente-deux fédérations libanaises avec les appartenances communautaires de leurs présidents et secrétaire général.

²³² Nadim Nassif, *ibid.*, pp.174-175

²³³ Catalogue des familles, villages et cités Libanaises, Edition M.C.A, 2004.

Tableau n°4. Liste des fédérations avec l'appartenance communautaire de leurs président et secrétaire général pour l'année 2003

Fédération Nationale	Appartenance Communautaire du Président	Appart. Comm. du Secrétaire Général
Athlétisme	Chrétien	Chrétien
Volley-ball	Chrétien	Chrétien
Tae Kwon do	Chrétien	Chrétien
Aviron	Chrétien	Musulman
Ski	Chrétien	Chrétien
Ski Nautique	Chrétien	Chrétien
Gymnastique	Chrétien	Chrétien
Cyclisme	Chrétien	Chrétien
Haltérophilie	Musulman	Musulman
Tir	Chrétien	Chrétien
Badminton	Musulman	Musulman
Natation	Chrétien	Musulman
Squash	Musulman	Musulman
Escrime	Musulman	Chrétien
Equitation	Chrétien	Chrétien
Kick-boxing	Musulman	Musulman
Tir à l'Arc	Chrétien	Musulman
Karaté	Chrétien	Chrétien
Basket-ball	Chrétien	Chrétien
Tennis	Chrétien	Chrétien
Handball	Musulman	Musulman
Tennis de table	Chrétien	Chrétien
Football	Musulman	Musulman
Lutte	Musulman	Musulman
Boxe	Musulman	Musulman
Wushu	Chrétien	Chrétien
Voile	Chrétien	Chrétien
Echecs	Musulman	Musulman
Canoë-Kayak	Musulman	Musulman
Muay Thai	Musulman	Chrétien
Danse sportive	Chrétien	Chrétien
Handisport	Musulman	Musulman

Source: Nadim Nassif, *p.cit.*, pp.174-175

En 2003, sur les 32 fédérations citées, quatre combinent musulmans et chrétiens, soit 12,5 % des fédérations.

Nous avons effectué la même chose en prenant la liste de ces mêmes fédérations avec des membres nouvellement élus entre 2008 et 2009²³⁴.

²³⁴ Liste des fédérations et comités sportifs donnée par le Ministère de la Jeunesse et des Sports, le Vendredi 18 Mars 2011. (Cette liste contient la date d'élection des comités exécutifs de ces fédérations, la date de fin de leur mandat, les noms de tous les membres et leurs numéros de téléphones).

Tableau n°5. Liste des fédérations avec l'appartenance communautaire de leurs président et secrétaire général pour les années 2008 et 2009

Fédération Nationale	Appartenance Communautaire du Président	Appart. Com. du Secrétaire Général
Taekwondo	Chrétien	Chrétien
Wushu	Chrétien	Chrétien
Canoë Kayak	Musulman	Musulman
Muay-Thai	Musulman	Musulman
Dance Sportive	Chrétien	Chrétien
Karate	Chrétien	Chrétien
Handball	Musulman	Chrétien
Volleyball	Chrétien	Chrétien
Basketball	Chrétien	Chrétien
Tennis de Table	Chrétien	Chrétien
Kick-Boxing	Musulman	Musulman
Squash	Musulman	Chrétien
Gymnastique	Musulman	Chrétien
Tir	Chrétien	Musulman
Football	Musulman	Musulman
Ski Nautique	Chrétien	Chrétien
Badminton	Musulman	Chrétien
Tir à l'Arc	Chrétien	Musulman
Natation	Chrétien	Chrétien
Haltérophilie	Musulman	Musulman
Boxe	Musulman	Musulman
Lutte	Musulman	Musulman
Tennis	Chrétien	Chrétien
Ski	Chrétien	Chrétien
Equitation	Chrétien	Chrétien
Voile	Chrétien	Chrétien
Cyclisme	Chrétien	Chrétien
Aviron	Musulman	Musulman
Escrime	Chrétien	Chrétien
Echecs	Musulman	Chrétien
Athlétisme	Chrétien	Chrétien
Handisport	Musulman	Musulman

Source : Ministère Libanais de la Jeunesse et des Sports

Sur les trente-deux fédérations citées, sept combinent Musulmans et Chrétiens, soit 21 %. Bien que le pourcentage des fédérations combinant Musulmans et Chrétiens aie augmenté depuis 2003 (il est passé de 12,5 à 21 %), il reste qu'environ 80 % des fédérations sont gérées par un président et un secrétaire général de la même communauté.

Une thèse de sociologie du sport intitulé « Des communautés et des sports au Liban Enjeux des regroupements sportifs et des rencontres intercommunautaires » présentée à l'université de Strasbourg par le président de la Fédération Libanaise de Wushu, George Nseir²³⁵, a analysé l'appartenance communautaire de tous les membres des fédérations libanaises en 2009. Sur les trente-quatre fédérations²³⁶ qu'il a recensées, seize (soit 47 %) ont un rapport de plus de 80 %/20 % en faveur d'une des communautés et vingt-quatre (soit 70 %) ont un rapport de plus de 70 %/30 % en faveur d'une des communautés. Une seule des fédérations a un rapport 50 %/50 %.

Ainsi, même s'il n'y a pas de répartition officielle des fédérations sportives selon les communautés religieuses (comme pour le gouvernement), force est de constater que le confessionnalisme est aussi très fortement répandu dans les différentes institutions sportives du pays. Le fait qu'une seule communauté contrôle un sport réduit considérablement le nombre de personnes concernées par ce sport. En effet, généralement, les athlètes, arbitres et entraîneurs sont plus enclins à aller vers un sport géré par des personnes de leur communauté. En effet, selon une recherche effectuée sur le football, le deuxième sport le plus pratiqué au Liban, sur les cent trente-trois associations sportives affiliées à la fédération, plus de 85 % sont majoritairement composées de membres musulmans²³⁷. Sur les quatorze joueurs de la sélection nationale en 1998-1999, douze sont musulmans, soit plus de 85 %²³⁸. Au cours de la même année, sur les dix membres du comité arbitral, sept sont musulmans, soit 70 %²³⁹. Egalement, selon une recherche effectuée sur la Fédération de Tennis de Table, dont la plupart des membres sont chrétiens, sur les quatre vingt-deux associations sportives affiliées à la fédération pour la saison 2009-2010, plus de 71 % sont chrétiennes²⁴⁰. Ce phénomène constitue une entrave au développement du

²³⁵ George Nseir, *p.cit.*, p.99.

²³⁶ Le recensement effectué en 2003 ne concernait que les fédérations reconnues par le COL. Quant au recensement effectué par Georges Nseir, il concernait la plupart des fédérations reconnues par le COL et certaines non-reconnues (Aikido, Karaté Kyokushinkai). Au Liban, toutes les fédérations ne sont pas reconnues par le COL, même si elles sont reconnues par le Ministère de la Jeunesse et des Sports. Le COL ne reconnaît que les fédérations faisant partie du programme des Jeux Panarabes, Méditerranéens, Asiatiques ou Olympiques.

²³⁷ George Nseir, *p.cit.*, p.161

²³⁸ George Nseir, *ibid.*, p.152

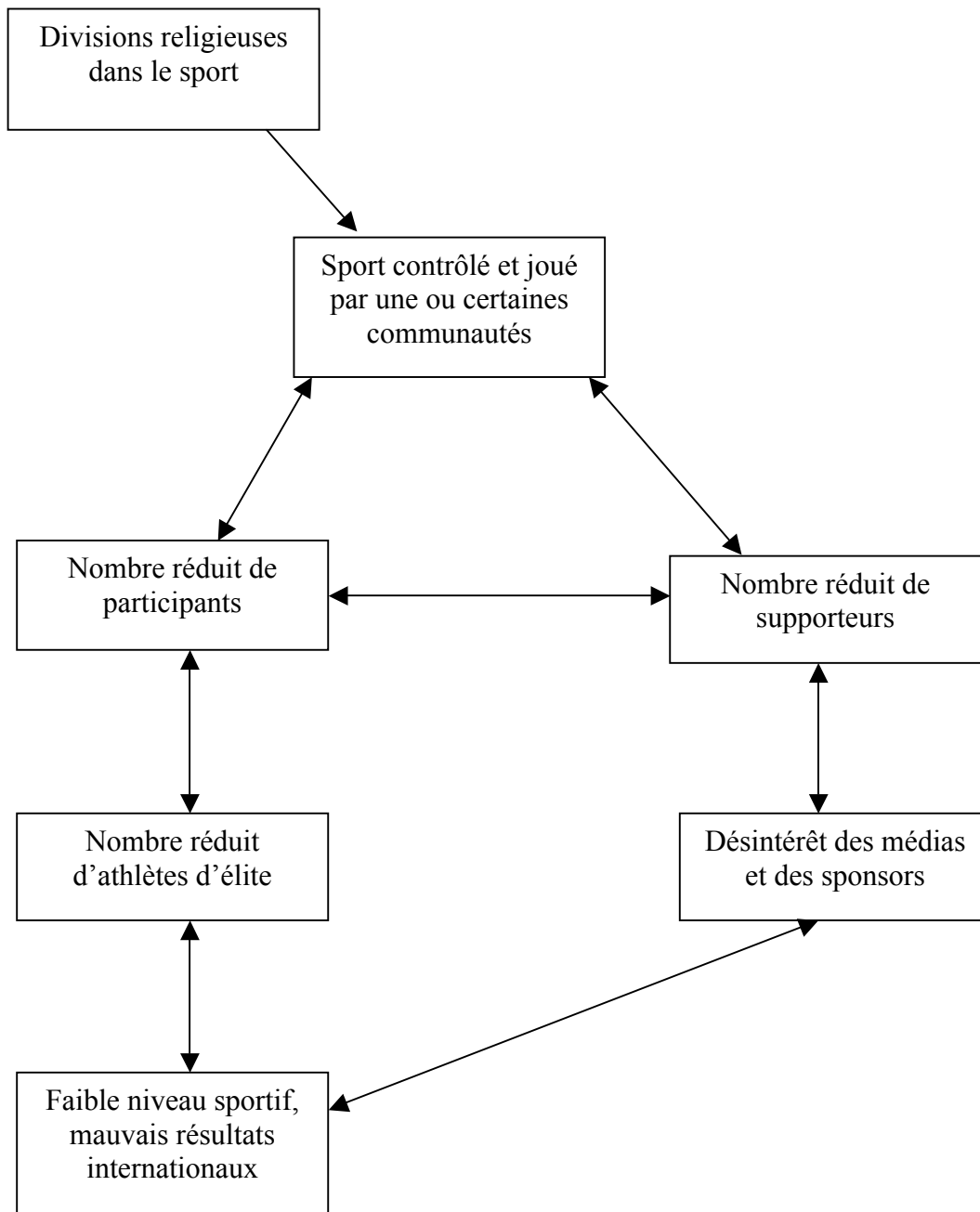
²³⁹ George Nseir, *ibid.*, p.153

²⁴⁰ George Nseir, *ibid.*, pp.182-184

nombre de pratiquants. Moins de personnes pratiquantes signifieront également un potentiel de talents réduit et, par conséquent, une moindre chance d'obtenir des résultats sportifs prometteurs sur le plan international. Sur le plan marketing, un nombre réduit de participants diminuera aussi le nombre de supporters potentiels de ce sport et par conséquent l'attention des médias et la sponsorisation des différents sports²⁴¹. La faible quantité de pratiquants et de supporters due aux divisions religieuses au sein du sport libanais va engendrer un cercle vicieux.

²⁴¹ Entretien effectué le 25 Mars 2011, avec Antoine Chartier.

Schéma n°6. Conséquences des divisions religieuses dans le sport libanais



Source : Entretien effectué le 25 Mars 2011, avec Antoine Chartier, président du Comité Olympique Libanais

Parallèlement, une des raisons qui explique la légère augmentation du nombre de fédérations combinant chrétiens et musulmans entre 2003 et 2009 réside dans le fait que la division du pays,

et donc du sport a changé après 2005. En effet, depuis l'assassinat de l'ex Premier Ministre Rafic Hariri le 14 Février 2005, le visage politique (« politics ») libanais n'est plus systématiquement caractérisé par la division chrétien-musulman, mais plutôt par l'opposition politique (« politics ») entre le « 14 Mars » et le « 8 Mars » expliquée par Daniel Reiche²⁴². Ces groupes, opposés sur la scène politique (« politics ») depuis 2005, sont tous deux constitués de chrétiens et de musulmans. Ainsi, le « nouveau » visage du sport libanais entre 2005 et 2009 a pris, dans certains cas²⁴³, les traits de l'opposition politique (« politics ») entre le « 14 Mars » et le « 8 Mars ». Les fédérations libanaises ont ainsi connu plus de mélanges « chrétien-musulman » en ce qui concerne leurs membres²⁴⁴. Bien qu'il y ait aujourd'hui, plus de « mixité » dans les fédérations sportives, il reste que le personnel d'administration du sport libanais est essentiellement donc amateur.

²⁴² Danyel Reiche, *art.cit.*

²⁴³ Entretien Jihad Salamé, la personne derrière le dossier de la corruption du sport libanais présenté en 2005 au Comité International Olympique à Lausanne, 6 Octobre 2011. Salamé a été le principal activiste dans le changement dans le Comité Olympique libanais et auprès des fédérations nationales après 2009. Ses actions en ont fait un candidat sérieux au poste de Ministre de la Jeunesse et des Sports en 2011. Salamé a expliqué que bien que certaines fédérations ont suivi l'opposition « 8 Mars » et « 14 Mars », la division principale du sport libanais reste celle qui oppose les chrétiens et les musulmans.

²⁴⁴ *ibid.*

I-D- Le sport au Liban depuis 2009

Après les élections législatives de Juin 2009²⁴⁵, une nouvelle « équipe » est venue à la tête du sport libanais : Président du comité de la Jeunesse et des Sports dans le parlement libanais (Simon Abi Ramiah nommé en Septembre 2009), Ministre de la Jeunesse et des Sports (Ali Abdallah nommé en Novembre 2009), Ministre de l'Education (Hassan Mneinmeh nommé en Novembre 2009) et président du Comité Olympique Libanais (Antoine Chartier élu en Février 2010).

Le président du Comité Parlementaire de la Jeunesse et des Sports, le Député Simon Abi Ramia, envisage, en collaboration avec le Ministère de la Jeunesse et des Sports, d'établir ce qu'il appelle une « véritable politique (policy) sportive nationale » qui « unifierait » l'ensemble des institutions et organisations sportives concernées par le sport²⁴⁶, avec comme premier objectif la fin de la division entre le Ministère de l'Education et le Ministère de la Jeunesse et des Sports. Cette volonté de mettre en place une structuration des rapports entre les différents acteurs institutionnels du sport libanais fait également partie des intentions du Comité Olympique Libanais (COL)²⁴⁷. Si le Comité Parlementaire de la Jeunesse et des Sports et le Comité Olympique Libanais ont affiché le désir de « restructurer » le sport libanais, c'est le Ministère de la Jeunesse et des Sports (MJS) qui a pris la première mesure officielle à ce sujet²⁴⁸. En effet, le 21 Septembre 2010, le Ministre de la Jeunesse et des Sports, Ali Abdallah a formé un comité constitué de membres du MJS, du COL, de juges appartenant au domaine juridique, de spécialistes dans le domaine des sciences du sport pour établir un article de loi qui prendra la place du Décret 213, qui, selon Hassan Chararah, conseiller auprès du MJS et Secrétaire Général de ce comité, comporte beaucoup de lacunes²⁴⁹. Cet article de loi s'intitule 162/1/2010. Ce document compte changer « environ 50 %²⁵⁰ » du contenu du Décret 213 et principalement les litiges entre le Ministère de l'Education et le MJS concernant le sport scolaire et universitaire. Pour Hassan Chararah et le député Simon Abi Ramia, la fin de la division entre le Ministère de l'Education et le MJS signifierait un développement significatif de la pratique sportive. En effet,

²⁴⁵ Archives du journal *L'Orient-Le-Jour* (Bureau L'Orient-Le-Jour, Beyrouth), Novembre 2009.

²⁴⁶ Entretien effectué le 4 Avril 2011, avec le député Simon Abi Ramia, président du Comité de la Jeunesse et des Sports dans le Parlement libanais (Parlement libanais)

²⁴⁷ Entretien effectué le 25 Mars 2011, avec Antoine Chartier, président du Comité Olympique libanais (Club Mont-la-Salle)

²⁴⁸ Entretien effectué le Jeudi 18 Mars 2011 avec Hassan Chararah, Conseiller auprès du Ministère de la Jeunesse et des Sports, au bâtiment de la Jeunesse et des Sports, Beyrouth, Liban.

²⁴⁹ *ibid.*

²⁵⁰ *ibid.*

en incluant le sport scolaire au sein du MJS, ce dernier pourrait profiter du grand nombre d'athlètes dans les établissements scolaires et ainsi augmenter la masse des participants. En effet, environ cinq milles élèves ont participé aux premières compétitions sportives scolaires organisées par l'Unité du Sport et du Scoutisme en 2000. Pour la saison 2010-2011, ce nombre était de trente milles. Cette augmentation considérable du nombre de participants à ces compétitions scolaires, démonstratrice d'un fort engouement de la jeunesse libanaise pour le sport, bien que très positive sur le plan du développement de la pratique sportive au Liban, génère toutefois des problèmes politiques (« politics ») entre le MJS et le Ministère de l'Education qui entravent une utilisation optimale de ce potentiel humain.

En effet, en 2000, après la séparation du Ministère de l'Education et du MJS, l'Unité du Sport et du Scoutisme a été créée au sein du Ministère de l'Education pour s'occuper du sport scolaire. L'article 4 de la loi 629 (dernier article en date définissant l'organisation interne du MJS) stipule d'ailleurs que toutes les activités liées au sport scolaire seront prises en charge par le Ministère de l'Education, et donc par l'Unité du Sport et du Scoutisme²⁵¹. La seule relation que cette unité a avec les autres organisations du sport libanais se trouve sur le plan technique avec les fédérations sportives. En effet, pour organiser les différentes compétitions sportives, elle fait appel à des arbitres officiels des différentes fédérations délégataires de ces sports. Et pour constituer l'équipe nationale scolaire, elle fait appel à des entraîneurs certifiés par ces fédérations. Afin de développer le sport scolaire et de finir avec le format de coupe²⁵² qui limitait les progrès sportifs des élèves et entraîneurs, le Ministère de l'Education a signé le 26 Janvier 2011, le Décret 147/3/2011 qui a pour but de « transformer » l'Unité du Sport et du Scoutisme du Ministère de l'Education en une « future » fédération libanaise du sport scolaire. Cette fédération sera constituée et financée par des associations sportives scolaires. En effet, selon Adnane Hammoud, les établissements scolaires désirant faire partie de cette fédération devront former des associations sportives et payer des frais d'inscription annuels. Cet argent permettra à cette fédération d'organiser des compétitions en format de championnat²⁵³. Onze²⁵⁴ sports devront

²⁵¹ Entretien effectué avec Adnane Hammoud, le 18 Mars 2011.

²⁵² Dans le format de coupe, le perdant est directement éliminé de la compétition. Dans ce système, les équipes peuvent jouer une rencontre par an, et si elles sont éliminées, elles ne pourront pas rejouer, et donc ne pourront pas progresser.

²⁵³ Le format de championnat permet aux équipes de pouvoir jouer toute l'année et donc de pouvoir progresser.

²⁵⁴ Ces onze sports ont été choisis selon Hammoud en fonction de leur adaptabilité aux infrastructures des établissements scolaires libanais.

faire partie de cette fédération : le football, futsal, basketball, volleyball, handball, tennis de table, les échecs, l'athlétisme, la natation, le badminton et la gymnastique.

Le MJS a cependant beaucoup de réticences vis-à-vis du Décret 147/3/2011 car il considère que le sport scolaire devrait être sous son égide, car il constitue la base du sport national²⁵⁵. Adnane Hammoud pense, au contraire, conformément à l'article 4 de la loi 629 du MJS, toutes les activités liées au sport scolaires doivent être l'apanage du Ministère de l'Education. Cette fédération doit donc appartenir au Ministère de l'Education. Ceci a créé un conflit entre le MJS et l'Unité du Sport et Scoutisme du Ministère de l'Education. Pour Hammoud, ce problème est surtout d'ordre politique (« politics »). Le MJS est « tenu » par le parti « Amal » et le Ministère de l'Education par le parti du « Futur », deux courants opposés politiquement. Le premier conflit a eu lieu en Juillet 2010 lors de l'organisation des Jeux Scolaires Panarabes à Beyrouth. Le MJS a annoncé qu'il devait prendre en charge cette compétition. Le Ministère de l'Education a refusé et cela a créé une tension entre ces deux institutions. Selon Adnane Hammoud, le Décret 147/3/2011 a été la « goutte qui a fait déborder le vase ». Il pense également, que « certaines personnes » du MJS veulent profiter de leur pouvoir politique (« politics ») pour « mettre la main » sur la fédération libanaise du sport scolaire, car ils savent qu'elle sera la plus grande du Liban en termes d'associations sportives et de licenciés, et pourront « se remplir les poches » grâce à la grande somme qui découlera des frais de participation dont la fédération sera l'objet. Là encore, ce système politique (« politics ») a permis à des acteurs du système sportif veulent acquérir une position institutionnelle qui leur procurerait et à eux, et à leurs partis, des avantages symboliques, politiques (« politics »), et pécuniaires.

A cause de l'absence du gouvernement entre Janvier et Juin 2011, tous les projets de loi ont été gelés. Les articles de loi 162//1/2010 et 147/3/2011 n'ont donc toujours pas été signés et appliqués. La crise et la division politique (« politics »)²⁵⁶ que le Liban connaît depuis 2009 rendent difficile l'application de tout projet de loi. En effet, bien que les élections de Juin 2009 se soient déroulées sous le contrôle d'experts internationaux et qu'elles aient donné des résultats

²⁵⁵ Entretien effectué le 4 Avril 2011, avec le député Simon Abi Ramia.

²⁵⁶ - Archives *L'Orient-Le-Jour*, Juin 2011.

- Danyel Reiche, *art.cit.*

Le nouveau gouvernement libanais, formé en Juin 2011, est jusqu'aujourd'hui boycotté par le « 14 Mars », qui le considère comme illégitime, puisque selon les hommes politiques du « 14 Mars », il refuse de reconnaître le Tribunal International concernant l'assassinat du Premier Ministre Rafic Hariri. En contrepartie, les membres de ce gouvernement, le personnel politique du « 8 Mars », considèrent ce Tribunal International comme faussé puisque selon eux, ce tribunal est « utilisé » par les Etats-Unis afin de « briser » le Hezbollah, principal bastion de la résistance contre Israël.

« justes » (certains hommes politiques ont toutefois été accusés²⁵⁷ d'avoir « soudoyé » les électeurs afin d'obtenir leurs voix)²⁵⁸, le climat politique (« politics ») du pays a depuis été sujet à une forte tension entre le « 14 Mars », proche de l'occident, favorable au Tribunal International concernant l'assassinat de l'ex Premier Ministre Rafik Hariri, et le « 8 Mars », proche de la Syrie et de l'Iran, opposé à la politique (« politics ») extérieure des Etats-Unis et de l'Union Européenne, et qui considère le Tribunal International comme étant un « alibi » utilisé par les Etats-Unis pour accuser et supprimer l'un de ses partis « leaders », le « Hezbollah »²⁵⁹. Cette « guerre froide » entre ces deux courants a atteint son summum en Janvier 2011 avec le retrait des ministres du « 14 Mars » et la chute du gouvernement libanais. Le vide politique (« politics ») de Janvier, Février, Mars, Avril et Mai 2011 a laissé la place à une reformation du gouvernement en Juin 2011. Ce nouveau gouvernement a cependant été constitué sans la présence du personnel politique (« politics ») du « 14 Mars », qui refuse de faire partie d'un gouvernement opposé au Tribunal International concernant l'assassinat de Rafik El-Hariri.

Dans ce climat de tension politique (« politics ») qui gèle tout projet de restructuration, certaines personnes, appelées par Barrie Houlihan des « faiseurs de politiques²⁶⁰ » (« policy makers »), tentent de par leur qualité de médiateur et leur réseau relationnel dans le sport libanais, d'essayer d'appliquer les réformes voulues dans les articles de loi 162/1/2010 et 147/3/2011 sans que cela nuise aux deux « protagonistes », le MJS et le Ministère de l'Education. La figure « emblématique » de cet effort se nomme Mazen Ramadan. Ce dernier, âgé de 50 ans, musulman, ancien élève du Lycée Français « Abd-El-Kader » de Beyrouth, étudiant en génie civile à l'Université Arabe de Beyrouth, ex-enseignant de génie civile à l'Université Américaine de Beyrouth, ingénieur de profession, est dispensaire d'un Master Exécutif en Management des Organisations Sportives (MEMOS), contrôleur de rencontres de football auprès de la Fédération Asiatique de Football, président de la Fédération Libanaise de Canoe-Kayak, membre et président de la commission du « sport pour tous » dans le Comité Olympique Libanais, ex-conseiller pour le MJS et président-fondateur de l'Organisation Non Gouvernementale « CCPA Lebanon ». C'est à travers cette dernière et fort de ses relations avec différents acteurs du système sportif libanais qu'il a démarré son entreprise de médiation dont l'objectif était de résoudre les

²⁵⁷ Ces accusations ont été portées sur des hommes politiques des deux camps, du 8 et du 14 Mars

²⁵⁸ Archives du journal *L'Orient-Le-Jur*.

²⁵⁹ Danyel Reiche, *art.cit.*

²⁶⁰ Barrie Houlihan, *art.cit.*

litiges concernant le sport scolaire. Ramadan veut, à travers son portefeuille relationnel, tenter de faire « tout ce qu'il peut » pour pouvoir changer le sport au Liban.

Afin de comprendre les actions de Mazen Ramadan, il est essentiel de comprendre qu'est-ce que la CCPA et quels ont été ses actions au Liban. CCPA (« Cross Cultures Project Association ») est une Organisation Non Gouvernementale créée au Danemark qui se déclare politiquement indépendante, à but non lucratif dont l'objectif est, à travers des projets culturels, de promouvoir la réconciliation et l'intégration d'individus au sein de la même société²⁶¹. Aujourd'hui CCPA est reconnu comme étant un des leaders mondiaux dans l'utilisation du football de masse comme un moyen de promouvoir la coexistence sociale, l'égalité entre les genres et la tolérance dans des sociétés divisées. Ses actions sont répandues dans plusieurs pays du monde : Bosnie-Herzégovine, Macédoine, Serbie et Monténégro, Croatie, Kosovo, Géorgie, Arménie, Azerbaïdjan, Moldavie, Ukraine, Iraq, Jordanie, Syrie et Liban.

La branche CCPA au Liban a été fondée en 2005 par Mazen Ramadan dans le but d'utiliser ce modèle danois de football de masse afin de promouvoir le dialogue entre des jeunes issus de différentes communautés, encourager la participation des filles libanaises dans la société civile, et développer le sport de masse²⁶². C'est précisément en voulant développer le sport de masse que Mazen Ramadan, à travers la branche CCPA au Liban, a démarré sa médiation afin de tenter d'appliquer les réformes voulues dans les articles de loi 162/1/2010 et 147/3/2011. En effet, connaissant les « rouages » du sport libanais de par ses différents rôles de président de la Fédération Libanaise de Canoe-Kayak, membre du Comité Olympique Libanais et conseiller dans le MJS, il défendait la position que, pour développer le sport de masse au Liban, il était essentiel de compter sur le développement du sport scolaire. En effet, pour Mazen Ramadan, utiliser les établissements scolaires serait un moyen beaucoup plus efficace de développer le sport de masse dans l'ensemble des régions libanaises étant donné l'absence d'un mécanisme dans le système sportif libanais qui fasse participer les collectivités locales²⁶³. C'est ainsi que la branche du CCPA au Liban a organisé, le 25 et 26 Octobre 2011, sous le patronage de l'Ambassade Danoise au Liban, du Ministère Libanais de la Jeunesse et des Sports, du Ministère Libanais de l'Education et du Comité Olympique Libanais une conférence dont l'objectif était le développement du sport scolaire au Liban. Des dirigeants du sport scolaire libanais, du sport

²⁶¹ Site officiel de la CCPA (www.ccpa.eu/1-76-history et www.ccpa.eu/1-73-purpose.html).

²⁶² Site officiel de CCPA Lebanon (www.ccpalebanon.com/AboutUs.aspx.)

²⁶³ Entretien effectué avec Mazen Ramadan le Mardi 25 Octobre 2011.

scolaire danois et des responsables des départements des sciences du sport des quatre universités offrant un programme d'EPS ou de sciences du sport (L'Université Libanaise, l'Université Antonine, l'Université de Balamand et l'Université Notre-Dame) ont été invités pour faire des communications sur le sport scolaire. L'objectif de cette conférence, selon initiateur, était de créer un comité d'experts reconnu par le Ministère Libanais de l'Education et le Ministère Libanais de la Jeunesse et des Sports, dont l'objectif serait d'essayer de profiter de l'expérience Danoise afin de proposer des solutions pour développer le sport scolaire malgré les tensions politiques (« politics ») entre les deux ministères²⁶⁴. Ce « comité pour le développement du sport scolaire » a été créé le 26 Octobre 2011. Les membres dirigés par Mazen Ramadan sont :

- Zeina Mina : chrétienne, âgée de 48 ans, ex-athlète olympique (400M jeux olympiques de Los Angeles en 1984), diplômé en STAPS à l'Université Antonine au Liban, ex-entraîneur d'athlétisme, ex-directrice de l'organisation des Jeux de la Francophonie organisés en 2009 à Beyrouth, ex-conseillère du Ministre de la Jeunesse et des Sports Ahmad Fatafat, actuellement consultante experte sur le volet sportif du Comité International des Jeux de la Francophonie et directrice de l'Institut du Sport et de l'Education Physique à l'Université Antonine.
- Dr.Elie Moussa : chrétien, âgé de 39 ans, ex-compétiteur en tennis de table et en volleyball, entraîneur d'une équipe de Division Une de volleyball, directeur technique nationale de la Fédération Libanaise de Volleyball, dispensaire d'un doctorat en STAPS à l'Université de Rennes en France, enseignant et directeur du département d'Education Physique et Sportive de l'Université de Balamand.
- Dr. Mazen Mrouwé : musulman, âgé de 50 ans, ex-footballeur de Division Une, dispensaire d'un doctorat en Sciences du Sports à l'Université de Kiev (ex-Union Soviétique), préparateur physique, coordinateur auprès de la Fédération Libanaise de Football pour les diplômes asiatiques de football et directeur de la Faculté du Sport et de l'Education Physique à l'Université Libanaise.
- Dr. Bachir Abdel Khalak : musulman, âgé de 46 ans, dispensaire d'un doctorat en Sciences du Sports à l'Université de Kiev (ex-Union Soviétique), membre du Comité Libanais Paralympique, membre du comité féminin de la Fédération Libanaise de

²⁶⁴ *ibid.*

Football et directeur de la Faculté du Sport et de l'Education Physique de l'Université Libanaise.

- Nadim Nassif : chrétien, âgé de 33 ans, ex-compétiteur en sports de combats, ex-joueur de l'équipe nationale de futsal, entraîneur de futsal et d'Arts Martiaux Mixtes, dirigeant national en futsal et Arts Martiaux Mixtes, Master en « Sport Management, Law and Humanities » du Centre International d'Etude du Sport (programme académique de la FIFA), Mphil en histoire du sport (thèse publiée sur l'analyse de la politique (« policy ») sportive au Liban de 1975 à 2004), doctorant en sociologie du sport à l'Université Joseph Fourier à Grenoble et conseiller académique du programme d'Education Physique et Sportive à l'Université Notre-Dame.
- Adnane Hammoud : musulman, âgé de 64 ans, ancien joueur de l'équipe libanaise de football et entraîneur de football de Division Une et président de l'unité sportive du sport scolaire du Ministère de l'Education.
- Jihad Salamé : chrétien, âgé de 46 ans, ancien compétiteur en tennis de table, taekwondo et basketball, dispensaire d'un certificat en administration sportive du CIO, conférencier olympique, ancien directeur du comité d'organisation des Jeux Panarabes en 1997 et ancien directeur du comité d'organisation de la coupe d'Asie en 2000, conseiller auprès du MJS dans les règlements et lois sportives, secrétaire général du club sportif Mont-La-Salle, représentant des établissements scolaires catholiques, président du Comité de la Jeunesse et des Sports dans le Courant Patriotique Libre et candidat depuis 2011 au poste de ministre de la Jeunesse et des Sports.
- George Zeidan : chrétien, âgé de 55 ans, entraîneur sportif au Club Mont-La-Salle, membre du Comité Exécutif du Comité Olympique Libanais, vice-président de la Commission de Compétitions à la Fédération Mondiale de Taekwondo et secrétaire général de la Fédération Libanaise de Taekwondo²⁶⁵.
- Mazen Kobeissi : musulman, 35 ans, dispensaire d'un Master en Affaires internationales et doctorant en Sciences Politiques à l'Université Arabe de Beyrouth, membre du Haut Comité de la Fédération Libanaise de Football, responsable de la commission de « Beach Soccer » (football de plage) dans la Fédération libanaise de football, responsable du sport

²⁶⁵ Le taekwondo a été le premier sport à qualifier un athlète pour les JO de Londres en 2012. Et l'appel de son secrétaire général pour ce comité servit à tenir d'exemple d'un sport « prospère »

dans les collèges libanais techniques et président du Comité de la Jeunesse et des Sports du Parti politique (politics) « Amal ».

- Ibrahim Itani : musulman, âgé de 62 ans, dispensaire d'un diplôme de professeur d'EPS à l'Ecole Normale Supérieure en 1971 et d'un Master en Education Physique et Sportive à l'Université de Kiev (Ex Union Soviétique) en 1982, ex-entraîneur de football, professeur d'EPS dans une école élémentaire et représentant du Centre de l'Education du développement et de la recherche.

En formant ce comité, Mazen Ramadan voulait réunir le plus grand nombre possible d'acteurs du système sportif : formateurs d'éducateurs physiques et sportifs (Zeina Mina, Mazen Mrouwé, Elie Moussa, Bachir Abdel Khalak, Nadim Nassif et Ibrahim Itani), représentant du secteur sportif du Ministère de l'Education (Adnane Hammoud), représentants politiques ("politics") actifs et influents dans le milieu sportif (Jihad Salamé et Mazen Kobeissi) et représentant du mouvement olympique (George Zeidan).

Les actions décidées par ce comité étaient les suivantes²⁶⁶ :

- Trouver des solutions pour régler le litige entre le Ministère Libanais de l'Education et le Ministère de la Jeunesse et des Sports concernant la fédération libanaise du sport scolaire.
- Voir quelles sont les installations sportives adéquates des établissements scolaires et universitaires qui faciliteraient l'organisation des compétitions sportives scolaires (principalement dans des régions où les collectivités locales ne peuvent pas subvenir à ces besoins)
- Trouver des solutions pour pouvoir appliquer le Décret 10227 qui inscrit l'EPS comme matière officielle dans le programme scolaire libanais.

La première réunion fut organisée par ce comité le Jeudi 3 Novembre 2011 à l'Université Antonine. Toutes les personnes de ce comité (hormis Mazen Kobeissi qui ne fut pas présent pour des raisons professionnelles) étaient présentes à cette réunion. Des trois actions décidées par ce comité, il a été décidé d'aborder, du fait de sa « gravité » liée aux impasses politiques (« politics »), celle concernant le litige entre le Ministère de l'Education et le Ministère de la Jeunesse et des Sports concernant la fédération libanaise du sport scolaire. Ce choix a été fait car deux des personnes faisant partie du comité, Jihad Salamé, représentant des établissements scolaires catholiques et Adnane Hammoud, président de l'unité sportive du sport scolaire étaient

²⁶⁶ Minutes de la conférence organisée par la branche du CCPA au Liban le 25 et 26 Octobre 2011.

des « adversaires directs » dans le conflit qui oppose le Ministère de l'Education et le Ministère de la Jeunesse et des Sports. En effet, en plus d'être représentant des établissements scolaires catholiques, Jihad Salamé est, comme il fut mentionné antérieurement, le président du Comité de la Jeunesse et des Sports dans le Courant Patriotique Libre, parti politique (« politics ») dans lequel est membre le député Simon Abi Ramia, président du Comité Parlementaire de la Jeunesse et des Sports dans le Parlement Libanais. Jihad Salamé estime donc, contrairement à Adnane Hammoud, que le sport scolaire devrait faire partie du MJS. La majorité des membres du comité ont donc décidé d'attaquer cette question afin d'apaiser les tensions pour une meilleure continuation du plan de développement du sport scolaire²⁶⁷.

Pour Jihad Salamé, l'article de loi 162/1/2010 est « en route » et devrait changer les données du décret 213 signé en 2007. Pour Adnane Hammoud, cette affirmation est illogique puisque l'article 4 de la loi 629 relative à l'organisation interne du MJS stipule que toutes les activités liées au sport scolaire seront prises en charge par le Ministère de l'Education et de l'Enseignement Supérieure (MEES). Hammoud pense qu'avant de parler de l'article de loi 162/1/2010, le MJS devrait d'abord « songer à modifier l'article 4 de son organisation interne ». De plus, la loi 162/1/2010 n'existe toujours pas alors que le Décret 147/3/2011 dont le but est de « transformer » l'Unité du Sport et du Scoutisme du Ministère de l'Education en fédération scolaire a déjà été signé le 26 Janvier 2011. Prenant compte de ces faits, les membres du comité pour le développement du sport scolaire ont décidé de ne plus aborder la question de savoir si la fédération du sport scolaire devrait appartenir au MJS ou au Ministère de l'Education puisque. Officiellement elle appartient au Ministère de l'Education. Selon Nadim Nassif, conseiller académique du programme d'Éducation Physique et Sportive de l'Université Notre-Dame et Zeina Mina ; si pour des raisons politiques (« politics ») causées par un système multiconfessionnel rigide, le sport scolaire devait rester entre les mains du Ministère de l'Education, le MJS devrait renoncer à la « lutte » pour s'accaparer la fédération du sport libanais, tout en étant convaincu des avantages qu'il pourrait bénéficier de cet état des choses. En effet, si le sport scolaire est géré par le Ministère de l'Education, c'est une garantie assurée pour le MJS d'avoir un plus grand nombre de pratiquants sans dépense d'argent. A l'âge de quitter l'école, ces personnes formées à la compétition dès leur jeunesse intégreront des équipes fédérées et cela développera la masse des participants, le nombre de talents et donc le niveau technique et

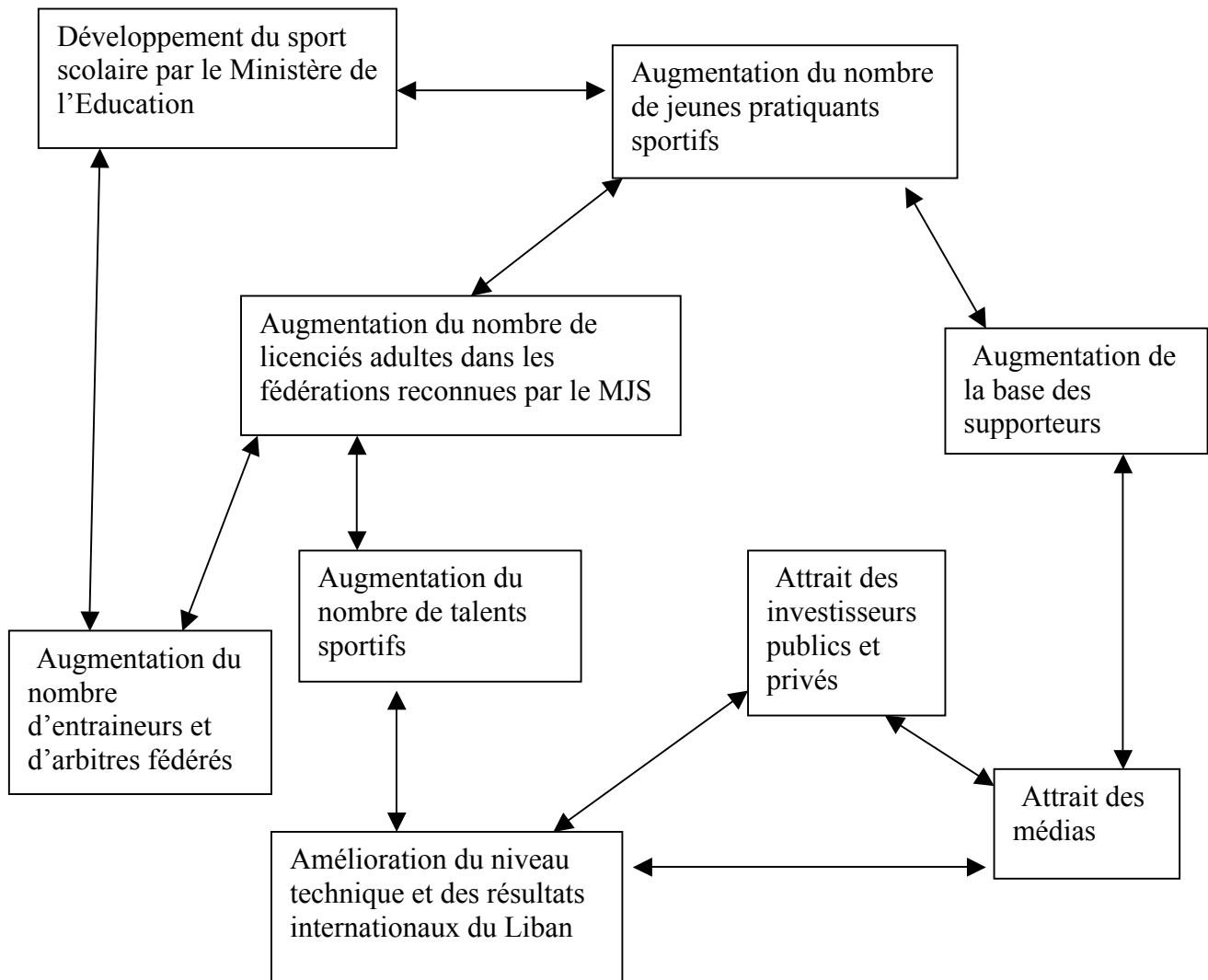
²⁶⁷ Minutes de la première réunion organisée par le comité du développement du sport scolaire le 3 Novembre 2011.

les résultats internationaux du Liban. Ceci attirera également les médias, les investisseurs publics et privés, développera une base de supporters, qui sera corrélée avec un accroissement de la masse de participants.

L'augmentation des compétitions au niveau des jeunes créera une plus grande demande d'arbitres et d'entraîneurs fédérés, puisque l'Unité du Sport et du Scoutisme a toujours fait appel à eux pour l'organisation de ses compétitions²⁶⁸. Ce mécanisme positif pourra être obtenu par le MJS sans aucun investissement sur des programmes de jeunes.

²⁶⁸ Entretien effectué le 18 Mars 2011 avec Adnane Hammoud.

Schéma n°7. Bénéfices obtenus par le MJS en « léguant » le sport scolaire au Ministère de l'Education



Source : Proposition de Nadim Nassif dans la première réunion du comité pour le développement du sport scolaire en Novembre 2011

Ceci va également permettre d'obtenir un des autres objectifs recherchés par la branche libanaise du CCPA²⁶⁹, le développement du sport féminin, secteur qui demeure encore très faible au Liban²⁷⁰ ainsi que dans maints pays arabes²⁷¹ : Égypte²⁷², Tunisie²⁷³, Maroc²⁷⁴. Lors de l'année

²⁶⁹ Entretien effectué avec Mazen Ramadan le Mardi 25 Octobre 2011.

²⁷⁰ Entretien effectué le Vendredi 27 Mai 2011 avec Rola Assi, présidente du Comité de la Femme et le Sport, à Beyrouth, Liban.

2003, au cours d'entretiens effectués avec sept différents dirigeants de fédérations sportives, ceux-ci ont souligné que le sport féminin était fortement sous représenté²⁷⁵ : Le football féminin n'existait pas encore (Il a commencé au cours de la saison 2007-2008²⁷⁶). Au volleyball, il y avait dix fois plus d'hommes que de femmes. En wushu, sur huit cents licenciés, on avait sept cents hommes et cent femmes. En squash, 90 % des licenciés étaient des hommes et 10 % des femmes. Le judo avait 25 % de participation féminine, le kayak 35 à 40 % et l'athlétisme 40 %. Des statistiques effectuées en 2011 sur le nombre de licenciés des trois plus larges fédérations sportives du pays (basketball, football et volleyball)²⁷⁷, ont mis en évidence, que, au sein de ces organisations, la participation féminine était très faible. En effet, la participation féminine dans le basketball est de 2%, dans le football de 1,92% et dans le volleyball de 6,25%. Parmi les secrétaires généraux et présidents des 32 fédérations olympiques, soit 64 personnes, il y a 4 femmes, soit environ 6 %. Et parmi les 14 personnes membres du comité exécutif du COL, il y a une seule femme, soit environ 7%²⁷⁸.

Il n'y a pas, à ce jour, une stratégie mise en place par les fédérations sportives, le MJS, le COL, le Comité Parlementaire de la Jeunesse ou l'Unité du sport et du scoutisme dans le Ministère de l'Education visant à développer le sport féminin²⁷⁹. Dans son travail de recherche visant à l'obtention de médailles olympiques, Ezzat Kraytem, secrétaire général du COL, a envisagé la

²⁷¹ Sylvain Adami, *art.cit.*

²⁷² - Kristin Walseth and Kari Fasting, *art.cit.*

- Linda Herrera, *Un jeu de filles? Négocier la pratique du sport dans l'enseignement égyptien*, dans Mounia Bannani-Chraïbi et Iman Farag, *Jeunesses des sociétés arabes. Par-delà les promesses et les menaces*. Paris: Aux lieux d'être, 2007, pp.253-269.

²⁷³ - Fethi Tlili, *art.cit.*

- Moualla Najoua, Le statut du corps de la femme tunisienne et sa relation avec l'activité physique. Femmes et Sport dans les pays méditerranéens, *Actes de C'Il' que Eur' méditerranéen*, 2002, pp. 392-397.

- Monia Lachheb et Monia Kherouf, *Le genre du p'uv'ir dans les fédérations sportives en Tunisie*, dans Mounia Lachheb, *Genre et sport en Afrique*. Dakar: CODESRIA, 2010, pp.61-70.

²⁷⁴ - Brahim Elmorchid, *La place du genre dans les politiques du sport en Afrique: l'expérience marocaine*, dans Mounia Lachheb, *Genre et sport en Afrique*. Dakar: CODESRIA, 2010, p.7.

- Rachid Smouni, et Sidi Mohamed Rigat, *Genre et sport durable au Maroc: interaction synergétique à des fins socioculturelles*, dans Mounia Lachheb, *Genre et sport en Afrique*. Dakar: CODESRIA, 2010, p.27.

- Rachid Smouni, et Sidi Mohamed Rigat, *L'intégration de la femme au développement humain*, dans Mounia Lachheb, *Genre et sport en Afrique*. Dakar: CODESRIA, 2010, p.55.

²⁷⁵ Nadim Nassif, *art.cit.*, pp.60-61

²⁷⁶ Archives obtenus en consultant la liste des licenciés dans la fédération libanaise de football

²⁷⁷ Informations obtenues aux sièges des fédérations libanaises de basketball, football et volleyball.

²⁷⁸ Information obtenue auprès du COL.

²⁷⁹ - Entretien effectué le Vendredi 27 Mai avec Rola Assi.

- Entretien effectué le Vendredi 18 Mars 2011 avec Hassan Chararah.

- Entretien effectué le 25 Mars 2011, avec Antoine Chartier.

-Entretien effectué le 18 Mars 2011 avec Adnane Hammoud.

- Entretien avec Simon Abi Ramia, député Libanais.

possibilité « d'investir » dans le sport féminin, car, du fait du niveau moins relevé sur le plan international, il représentait un moyen plus facile de récolter des victoires²⁸⁰. Ce souci du développement du sport féminin par le biais et à des fins de résultats internationaux n'est pas nouveau. Selon Sylvain Adami, une des raisons principales de l'intérêt des pays d'Europe de l'Ouest pour le sport féminin a été le souci de récolte de médailles face à la montée en puissance des pays de l'Europe de l'Est, qui, pour dominer dans le tableau des médailles (afin de montrer la supériorité de leurs doctrines politiques) ont « investi » dans le sport féminin²⁸¹.

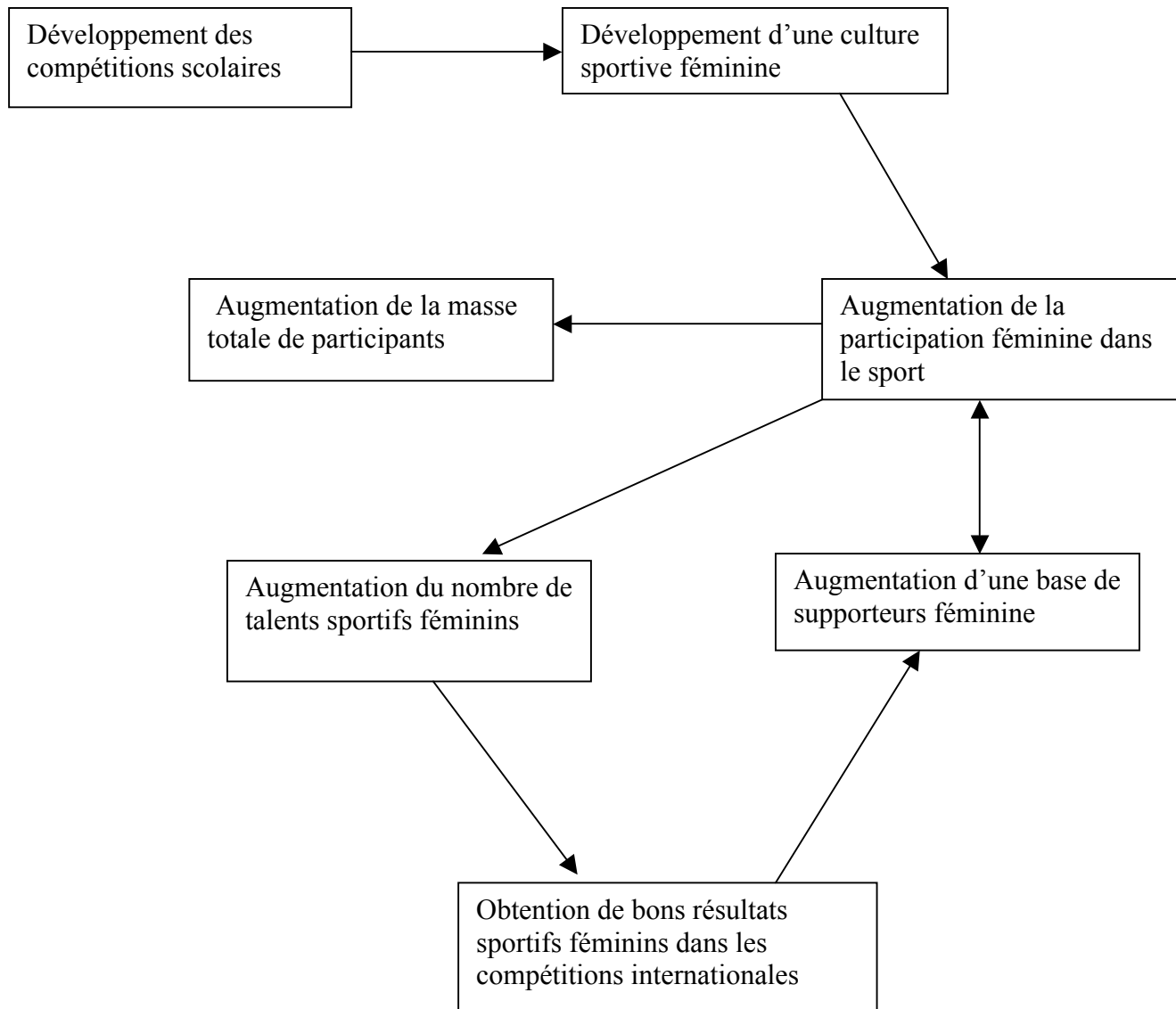
Le développement des compétitions sportives dans les établissements scolaires libanais, lieu où la participation féminine est égale à la participation masculine²⁸², permettrait justement de développer chez les jeunes filles une culture sportive qui contribuerait à l'augmentation de la masse des participants totale, l'accroissement du nombre de talents sportifs féminins et offrirait au Liban la possibilité de victoires internationales féminines. Celles-ci encourageraient à leur tour une plus grande participation féminine dans le sport.

²⁸⁰ Entretien effectué le Vendredi 29 Avril 2011, avec Ezzat Kraytem, Secrétaire Général du Comité Olympique libanais (Centre Biel, Beyrouth, Liban)

²⁸¹ Sylvain Adami, *art.cit.*

²⁸² Bilan de la participation économique des femmes au Liban
(www.lamicrofinance.org/18038_file_PARTICIPATION_ECON_FEM_...)

Schéma n°8. Effet du développement des compétitions scolaires sur la participation féminine dans le sport libanais



Source : Proposition de Nadim Nassif dans la première réunion du comité pour le développement du sport scolaire en Novembre 2011

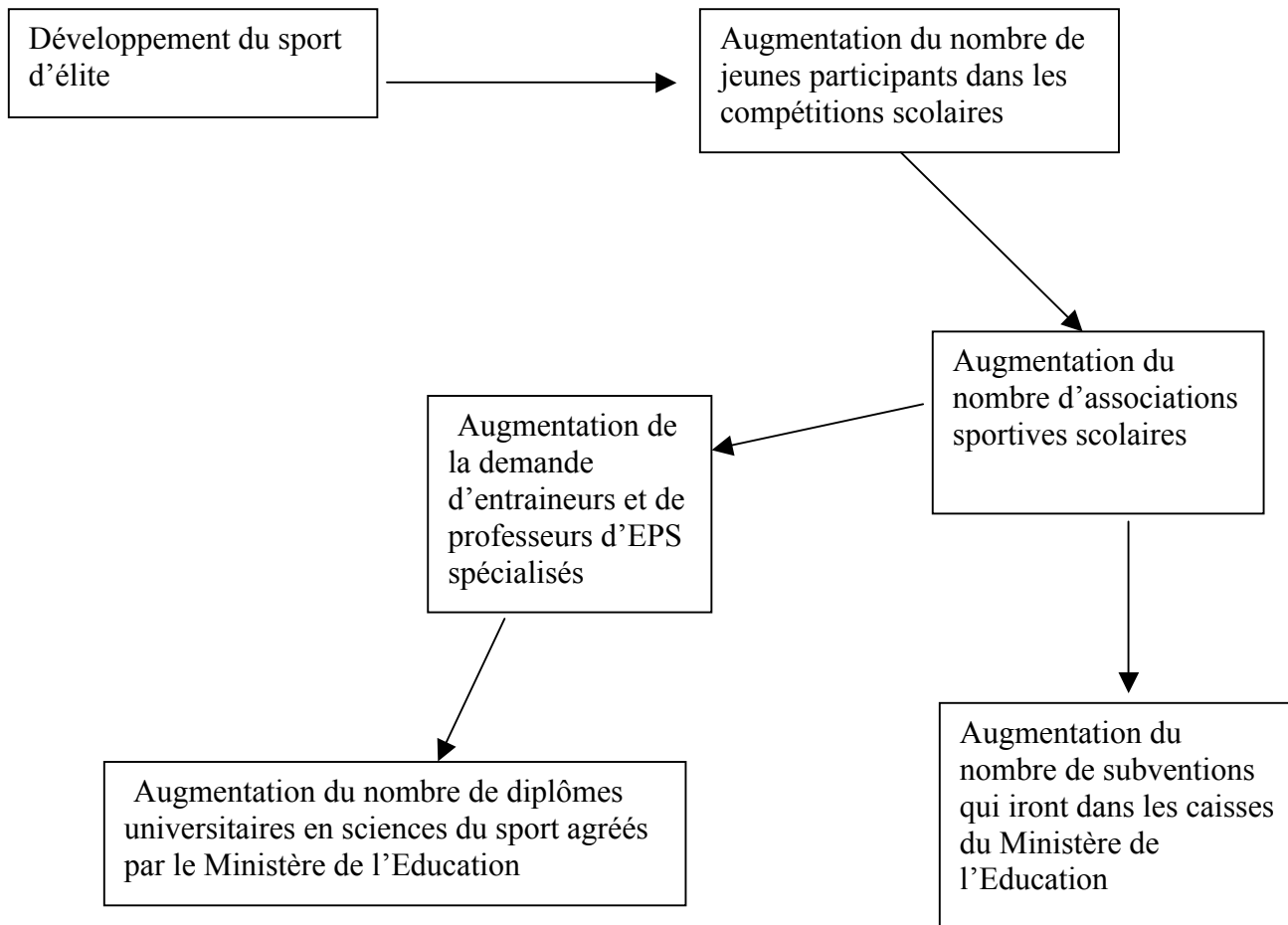
Selon les membres du « Comité pour le développement du sport scolaire », le Ministère de l'Éducation pourrait également bénéficier du développement du sport d'élite. En effet, en

développant ce dernier, plus de jeunes seront motivés à prendre part aux compétitions scolaires, puisqu'ils verront plus d'opportunités de continuer leurs carrières sportives une fois qu'ils quitteront l'école. De ce fait, il y aura une plus grande demande de participation à la future fédération libanaise du sport scolaire et donc plus de cotisations d'associations sportives scolaires qui iront dans les caisses du Ministère de l'Education (institution qui sera responsable de la fédération libanaise du sport scolaire)²⁸³. Cet engouement pour les compétitions sportives scolaires poussera les établissements scolaires à faire appel à plus d'entraîneurs et professeurs d'éducation physique et sportive (EPS) spécialisés. De ce fait, les formations d'entraîneurs et de professeurs d'EPS, proposées exclusivement par le Ministère de l'Education²⁸⁴, se développeront au sein des différentes universités du pays.

²⁸³ Décret 147/3/2011, information donnée lors de l'entretien effectué le 18 Mars 2011 avec Adnane Hammoud.

²⁸⁴ Entretien effectué le 26 Mars 2011 à la section de l'enseignement supérieur au Ministère de l'Education, Beyrouth, Liban. (La personne n'a pas voulu révéler son identité).

Schéma n°9. Bénéfices obtenus par le Ministère de l'Education par le développement du sport d'élite



Source : Proposition de Nassif dans la première réunion du comité pour le développement du sport scolaire en Novembre 2011

Le deuxième problème relatif à la fédération libanaise du sport scolaire est lié à la représentativité des membres de son comité exécutif. Pour Jihad Salamé, le nombre de ces membres est beaucoup trop en faveur des représentants des établissements scolaires publics par rapport aux privés. Selon lui, les établissements scolaires privés ont beaucoup plus d'expertise, de niveau technique et un nombre important de participants et devraient donc être beaucoup mieux représentés. Pour Adnane Hammoud, le comité exécutif de la fédération libanaise du sport est très représentatif de la situation des établissements scolaires libanais. Le Comité a demandé à Nadim Nassif

d'effectuer une recherche afin de trouver une solution aux tensions qui préoccupaient la majeure partie de cette réunion.

Un recensement du nombre d'établissements scolaires publics et privés qui ont participé aux compétitions organisées par l'Unité du Sport et du Scoutisme dans le Ministère de l'Education pour l'année académique 2010-2011 a d'abord été fait :

Tableau n°6. Nombre d'établissements scolaires publics et privés qui ont participé aux compétitions organisées par l'Unité du Sport et du Scoutisme dans le Ministère de l'Education pour l'année académique 2010-2011

Régions	Nombre d'établissements publics	Nombre d'établissements privés
BEYROUTH	67	35
MONT LIBAN	110	88
BEKAA	43	26
SUD LIBAN	72	21
NABATIEH	82	33
NORD LIBAN	87	38
TOTAL	461	241

Source : Unité du Sport et du Scoutisme du Ministère de l'Education

Sur les sept cents deux établissements qui ont participé aux compétitions scolaires organisées par l'Unité du Sport et du Scoutisme dans le Ministère de l'Education pour l'année académique 2010-2011, quatre cent soixante et un sont publics et deux cent quarante et un sont privés. Le nombre des établissements publics représente approximativement 66 %.

Ensuite, un recensement du nombre d'élèves provenant des établissements publics et privés qui ont participé aux compétitions scolaires organisées par l'Unité du Sport et du Scoutisme dans le Ministère de l'Education pour l'année académique 2010-2011 a été fait :

Tableau n°7. Nombre d'élèves provenant des établissements publics et privés qui ont participé aux compétitions scolaires organisées par l'Unité du Sport et du Scoutisme dans le Ministère de l'Education pour l'année académique 2010-2011

Régions	Nombre d'élèves provenant des établissements publics	Nombre d'élèves provenant des établissements privés
BEYROUTH	2773	1306
MONT LEBANON	5434	3590
BEKAA	2572	566
SUD LIBAN	3115	582
NABATIEH	4485	800
NORD LIBAN	3206	1356
TOTAL	21585	8200

Source : Unité du Sport et du Scoutisme du Ministère de l'Education

Sur les vingt-neuf mille sept-cent quatre-vingt-cinq élèves qui ont participé aux compétitions scolaires organisées par l'Unité du Sport et du Scoutisme dans le Ministère de l'Education pour l'année académique 2010-2011, vingt-et-un mille cinq-cent quatre-cinq proviennent des établissements publics et huit mille deux cents des établissements privés. Le nombre des scolaires provenant des établissements publics représente approximativement 72 %.

Ainsi, que ce soit en prenant en compte le nombre d'élèves ou le nombre d'établissements scolaires, la participation des élèves des établissements publics est plus élevée. Pour vérifier si les établissements privés ont un niveau technique et d'expertise plus élevé conformément aux déclarations de Jihad Salamé, un recensement des champions dans les différentes épreuves des compétitions scolaires organisées par l'Unité du Sport et du Scoutisme dans le Ministère de l'Education pour l'année académique 2010-2011 a été effectué.

Tableau n°8. Ecoles championnes des différentes épreuves des compétitions scolaires organisées par l'Unité du Sport et du Scoutisme dans le Ministère de l'Education pour l'année académique 2010-2011

SPORTS	CHAMPIONS
NATATION	Ecole Privée
ATHLETISME	Ecole Privée
TENNIS DE TABLE	Ecole Privée (50%, trois médailles) et Ecole Publique (50%, trois médailles)
FOOTBALL	Ecole Publique
FUTSAL	Ecole Publique
VOLLEYBALL	Ecole Publique
BASKETBALL	Ecole Privée
HANDBALL	Ecole Publique
ECHECS	Ecole Privée
BADMINTON	Ecole Privée
GYMNASTIQUE	Ecole Privée

Source : Unité du Sport et du Scoutisme du Ministère de l'Education

Sur les onze sports, les établissements privés ont gagné « six et demi » et les établissements publics « quatre et demi ». Après la collection de ces statistiques, trois propositions ont été formulées pour régler le litige concernant la représentativité au sein du Comité exécutif de la future Fédération Libanaise du Sport Scolaire.

1- Si les membres de ce Comité exécutif devaient être désignés selon le taux de participation des établissements scolaires, deux options se présentent :

- a- Le taux de participation selon les établissements scolaires : Dans ce cas, le taux des membres représentant les établissements publics devrait être de 66 % et celui des établissements privés 34 %.
- b- Le taux de participation selon les élèves : Dans ce cas, le taux des membres représentant les établissements publics devrait être de 72 % et celui des établissements privés 28 %.

Selon Nadim Nassif, il serait préférable si une des deux options devait être choisie, d'utiliser le taux de participation selon les établissements. En effet, de cette façon, l'administration sportive de chaque établissement scolaire serait plus représentée.

2- Si les membres de ce Comité exécutif devaient être désignés selon les résultats sportifs (comme le suggère Jihad Salamé qui pense que les établissements scolaires qui réussissent dans les compétitions ont un staff technique plus compétent qui pourrait, en faisant partie du Comité exécutif de la future fédération libanaise du sport scolaire, améliorer la gestion de cette dernière), le taux des membres représentant les établissements privées devraient représenter 59% et celui des établissements publics 41%. Le problème de cette méthode est qu'elle favoriserait les établissements disposant d'un plus gros budget fin et accentuerait le fossé entre les établissements riches et pauvres.

3- Une mesure mixte a également été proposée qui prendrait en compte le taux de participation des établissements scolaires et le niveau d'expertise : (Taux de participation + taux lié au Niveau d'expertise)/ 2

Avec cette formule, les membres représentant les établissements publiques seraient 53,5 % et ceux représentant les établissements privés 46,5 %.

L'étude de ces solutions a été ajoutée au programme de la deuxième réunion du Comité organisée au siège de l'Université Notre-Dame le Jeudi 16 Février 2012.

Pour ce qui est de savoir quelles seraient les installations sportives adéquates des établissements scolaires et universitaires qui faciliteraient l'organisation des compétitions sportives scolaires, une proposition consistant à utiliser les infrastructures des universités dans les jours de congé à été faite (samedi et dimanche, jours de congés pour les établissements universitaires et correspondant aux dates des compétitions scolaires).

Pour ce qui est de l'application du Décret 10227, deux solutions ont été étudiées :

1- La mise en place l'EPS comme examen obligatoire dans le baccalauréat libanais. Dans ce projet, ceci ne peut pas être fait systématiquement étant donné que certains établissements scolaires n'ont pas les infrastructures nécessaires pour cette tâche. La première phase de ce projet

devrait par conséquent être transitoire avec la mise en place de l'EPS comme matière optionnelle dans le baccalauréat libanais. Par optionnelle, on stipule que si l'examen de cette matière est réussi (note égale ou supérieure à la moyenne), elle sera comptabilisée dans la moyenne générale. Si, par contre, l'élève échoue à l'examen d'EPS, la note obtenue ne sera pas comptabilisée. Cette stratégie permettra au Ministère de l'Education, aux établissements scolaires et aux professeurs d'EPS de mettre à l'essai ce programme pour quelques années sans faire courir le risque d'échec aux élèves. Une fois que ces différentes institutions seront habituées à la gestion de ce programme, le Ministère de l'Education pourra instaurer deux options concernant le sport au baccalauréat libanais : Une avec l'EPS obligatoire et une autre avec l'EPS optionnel. Dans la section « EPS obligatoire », la note obtenue dans la matière d'EPS sera comptabilisée en cas de réussite, comme en cas d'échec de l'élève. L'importance de l'EPS quant à la moyenne générale sera systématiquement plus grande et ceci améliorera de facto le niveau technique des élèves.

Il est toutefois inapproprié d'imposer l'EPS dans tous les établissements scolaires car cela pénalisera de nombreux établissements qui ne disposent pas des infrastructures nécessaires pour la mise en place d'une section « EPS obligatoire ».

Il est donc indéniable qu'il y aura un écart entre certains établissements concernant les infrastructures sportives. Mais le gouvernement libanais pourrait néanmoins œuvrer pour empêcher cet écart de s'élargir en adoptant des mesures similaires à celles qui ont été de mise dans les pays de l'Ex-Yougoslavie, où pour avoir le permis d'ouverture, chaque nouvel établissement doit avoir une infrastructure sportive adéquate²⁸⁵. Il ne s'agit pas ici de copier exactement le modèle yougoslave, mais l'idée serait d'envisager le vote d'un décret stipulant que chaque établissement qui ouvrira et voudra inscrire ses élèves dans l'épreuves du baccalauréat libanais devra disposer d'un terrain de basketball couvert (soit loué soit étant la propriété de l'établissement) pour que les cours d'EPS soient pratiqués dans n'importe quelles conditions climatiques (un terrain de basketball couvert permettra d'assurer la programmation des classes d'EPS, des activités de basketball, futsal, volleyball, handball, gymnastique, tennis de table, badminton).

Afin de faciliter la mise en application de cette loi, les élèves seront obligés de choisir deux sports pour passer leurs examens. Ceci permettra aux établissements ne disposant pas

²⁸⁵ Entretien effectué en Novembre 2004, avec Mico Martic, sélectionneur national de l'équipe de Croatie de Futsal.

d'infrastructures importantes de pouvoir assurer à leurs élèves le choix de sports peu coûteux comme le tennis de table et le badminton.

2- La deuxième étudiée consiste à imposer l'EPS comme matière optionnelle dans le baccalauréat libanais. Cette mesure a été considérée comme plus pragmatique par les membres du Comité pour le développement du sport scolaire étant donné le faible budget consacré par le gouvernement libanais au sport. En effet, puisque la plupart des établissements scolaires libanais n'ont pas les infrastructures adéquates pour établir cette matière, imposer l'EPS comme matière obligatoire à l'examen du baccalauréat pénaliserait la plupart des élèves qui n'auront pas eu la formation adéquate pour y réussir. Ainsi, comme pour la future Fédération Libanaise du Sport Scolaire, où certains établissements pourront créer des associations sportives et participer, la matière d'EPS dans le baccalauréat sera choisie par des élèves faisant partie d'établissements qui auront les moyens de la proposer dans leurs programmes. Donc, à défaut d'imposer de façon inégale l'EPS comme matière scolaire obligatoire, la mise en place de l'EPS comme sujet optionnel, encouragera l'initiative privée des établissements scolaires, ainsi que leur participation aux différentes compétitions organisées par la future Fédération Libanaise du Sport Scolaire. Il serait également très important de proposer un format d'examen pour l'EPS qui soit très flexible afin d'encourager le plus grand nombre d'établissements scolaires à participer. Tout d'abord, tous les sports proposés dans le programme devront tous être les disciplines faisant partie de la future Fédération Libanaise du Sport Scolaire (Football, futsal, basketball, volleyball, handball, tennis de table, échecs, athlétisme, natation, badminton et gymnastique). Ceci favorisera la collaboration entre matière scolaire et entraînement périscolaire. Pour l'examen d'EPS, chaque établissement pourra choisir deux sports de son choix. Cela permettra aux établissements à budget limité de pouvoir participer puisqu'ils pourront inscrire leurs élèves à des épreuves où il ne sera pas nécessaire d'avoir des infrastructures importantes (échecs, tennis de table et badminton).

Ces solutions ont également été ajoutées au programme de la deuxième réunion du comité organisée au siège de l'Université Notre-Dame le Jeudi 16 Février 2012.

Le 16 Février 2012, seulement cinq des onze membres du Comité étaient présents, à savoir : Mazen Ramadan, Mazen Kobeissi, Dr.Mazen Mrouwé, Nadim Nassif et Zeina Mina. L'absence des autres experts était due à leur « manque d'optimisme » causées par les fortes et insolubles tensions politiques (« politics ») entre Jihad Salamé et Adnane Hammoud, ainsi que le peu d'intérêt que le MJS et le Ministère de l'Éducation ont montré à l'égard du travail de ce

Comité²⁸⁶. Les solutions étudiées par Nadim Nassif afin de résoudre le problème de la fédération libanaise du sport scolaire ont été discutées. Mais en raison de l'absence des principales personnes concernées, à savoir Jihad Salamé et Adanane Hammoud, il n'y eut pas de consentement. Selon Zeina Mina, les tensions politiques (« politics ») entre Jihad Salamé qui représente le Courant Patriotique Libre, considéré comme faisant partie du « 8 Mars » et Adnane Hammoud, qui représente le Ministère de l'Éducation, dont l'allégeance politique (« politics ») est le « 14 Mars » sont trop fortes pour pouvoir trouver une solution à ce problème. Zeina Mina pense qu'il serait préférable de se concentrer sur la mise en place d'un programme d'EPS dans le cursus scolaire libanais. En effet, selon elle, cette mesure n'affecte personne sur le plan politique (« politics ») et développera beaucoup plus la masse des participants et la culture sportive libanaise. Les jeunes athlètes désirant pratiquer le sport de compétition pourront le faire auprès des associations membres des différentes fédérations sportives. Nadim Nassif et Mazen Mrouwé, également universitaires, ont été tout à fait d'accord avec la proposition de Zeina Mina. Selon Mazen Ramadan, le fondateur de ce Comité, les idées avancées par Nadim Nassif et Zeina Mina sont très judicieuses, mais inapplicables sur le terrain vu la tension politique (« politics ») présente dans le pays, une tension reflétée d'ailleurs par le retrait des membres de ce Comité. Ainsi, l'initiative de Mazen Ramadan d'appeler des experts du milieu académique et sportif a été prise pour tenter de pallier l'incapacité des responsables politiques (« politics ») à appliquer la partie liée au sport scolaire et universitaire de l'article de loi 162/1/2010. Cette incapacité d'influer et de modifier la politique (« policy ») sportive du pays est là encore causée par le système confessionnel libanais qui prône la représentativité communautaire au détriment de la recherche de succès dans la mise en place d'une politique (« policy ») spécifique. En invitant des experts académiques, Mazen Ramadan tenta d'apporter une approche scientifique et objective à ce problème, tout en essayant de dépasser les divisions politiques (« politics »). La participation étant faible à la deuxième réunion et la non-programmation d'une troisième séance, force fut de constater que la tentative de Mazen Ramadan s'était soldée par un échec.

²⁸⁶ Les membres absents ont justifié leur absence à Mazen Ramadan. Selon Dr. Elie Moussa, directeur du département d'Éducation Physique et Sportive, les tensions politiques sont virulentes, et il serait inutile d'élaborer un projet qui ne sera guère pris en considération par le Ministère de l'Éducation et le MJS.

En ce qui concerne le sport universitaire, le bras de fer politique (« politics ») entre la Fédération Libanaise du Sport Universitaire et le Ministère de l'Education pour ré-annexer le sport universitaire au MJS continue²⁸⁷.

Concernant les autres mesures de l'article de loi 162/1/2010 sont :

1- Etablissement d'une Commission d'Arbitrage du Sport (CAS), qui va permettre au MJS de combattre plus efficacement les dérives dans les actions et comportements des différents partis du sport libanais : COL, fédérations, associations et athlètes.

La commission d'arbitrage du sport est censée faire face aux litiges de la « vie quotidienne » du sport libanais. Elle est inspirée du Tribunal Arbitral du Sport (TAS), institution internationale créée en 1981 par l'ex-président du CIO Juan Antonio Samaranch, dont le but est de proposer un arbitrage ou une médiation concernant les conflits liés au monde du sport. Au départ, cet organisme fut composé d'arbitres nommés par le CIO et les fédérations sportives. Aujourd'hui, il est totalement indépendant du mouvement sportif et compte cent cinquante arbitres issus de cinquante cinq pays différents sélectionnés pour leurs connaissances du droit du sport²⁸⁸. Pour Hassan Chararah, cette impartialité officialisée du TAS est une caractéristique essentielle pour la lutte contre les dérives des associations sportives²⁸⁹. Si la commission d'arbitrage du sport au Liban arrive à se forger une capacité d'impartialité, surtout à l'égard des interventions des différents partis politiques (« politics »), elle pourrait constituer un outil idéal face aux injustices du mouvement sportif libanais. Mais, pour beaucoup de dirigeants sportifs libanais, aucune institution sportive libanaise ne peut se doter d'une véritable impartialité dans un système confessionnel qui est justement caractérisé par une partialité politique (« politics ») de mise dans tous les secteurs de la vie sociale²⁹⁰.

2- Etablissement d'une commission de lutte contre le dopage.

²⁸⁷ Entretien effectué le Mardi 31 Janvier 2012 avec George Nader, Secrétaire Général de la Fédération Libanaise du Sport Universitaire (FLSU) au campus de l'Université Notre-Dame, Zouk-Mosbeh, Liban.

²⁸⁸ Site officiel du TAS (www.tas-cas.org)

²⁸⁹ Entretien effectué le Jeudi 18 Mars 2011 avec Hassan Chararah.

²⁹⁰ Entretien effectué le Mardi 31 Janvier 2012 avec George Nader.

C'est dans le même esprit que s'inscrit la création de la Commission de Lutte contre le Dopage, puisque les problèmes liés au dopage sont les thèmes les plus souvent évoqués devant le TAS²⁹¹. Jusqu'à aujourd'hui, seuls trois sports sont financièrement « capables » d'effectuer des tests d'anti-dopage : le football, le basketball et le marathon²⁹². En effet, le prix d'une analyse au laboratoire coûte environ 406 US\$ (plus dans le cas de recherches de certaines substances comme l'EPO)²⁹³. Si chacune des fédérations, pour les besoins de l'équité sportive, devra faire plusieurs tests au cours de chaque compétition, la somme dépassera facilement plusieurs milliers de dollars, chose que la plupart des fédérations, du fait de leurs moyens limités, ne peuvent pas se permettre. Le but de la création de cette commission, selon Chararah, serait de rassembler les ressources humaines et financières afin de pouvoir lutter efficacement contre ce « fléau ».

Ainsi, toutes les actions du comité créé le 21 Septembre 2010 par le Ministre de la Jeunesse et des Sports, Ali Abdallah, constitué de membres du MJS, du COL, de juges, d'experts en sport, en jeunesse et en scoutisme ont été concentrées pour mettre en place l'article de loi 162/1/2010. La loi 629, signée en 2004, expliquant le règlement interne du MJS, est toujours en vigueur, cependant ce Comité veut y effectuer certaines modifications. Mais ce Comité préfère se concentrer pour le moment sur l'article de loi 162/1/2010, qui jusqu'aujourd'hui²⁹⁴, n'a toujours pas été signé.

Le MJS a également élaboré un programme pour 2010-2020 comportant plusieurs actions où, à court terme, l'objectif serait de créer un Institut pour les cadres (entraîneurs et dirigeants) afin d'améliorer le niveau de l'administration sportive libanaise. Selon plusieurs hauts dirigeants du sport libanais, cette mesure s'avère indispensable²⁹⁵. Pour eux, l'amélioration de l'entraînement pour la performance sportive et les études en administration du sport aideront les présents et futurs cadres à se doter de connaissances managériales, en plus d'avoir acquis les bases des sciences sportives. Des étudiants en « administration du sport » peuvent jouer un très grand rôle dans la gestion des organisations sportives libanaises, puisqu'avec leur expertise en la matière, ils

²⁹¹ Site officiel du TAS (www.tas-cas.org)

²⁹² Entretien effectué le Jeudi 18 Mars 2011 avec Hassan Chararah.

²⁹³ Site de santé "Medicalorama", "sport", "Hygiène de vie du sportif", "Déroulement d'un contrôle antidopage" (www.medicalorama.com/html/sport-hygiene/sport-contrôle-antidopage/1)

²⁹⁴ Février 2012

²⁹⁵ - Entretien effectué avec Mazen Ramadan le Mardi 25 Octobre 2011

- Entretien avec Jihad Salamé le 6 Octobre 2011.

- Entretien effectué avec Antoine Chartier le 25 Mars 2011.

pourront de facto contribuer à la bonne gouvernance de ces institutions et donc endiguer la corruption qui sévit dans le sport libanais²⁹⁶. En effet, même si, du fait du système politique (« politics ») mis en place, la nomination à la tête des fédérations sportives libanaises se fera toujours conformément à l'appartenance communautaire, ces personnes auront « au moins » les connaissances en « administration du sport » requises pour mener à bien leurs actions²⁹⁷. Ceci permettra peut-être de trouver un remède aux expressions qui reviennent comme un leitmotiv dans la bouche des différents sportifs libanais : « mauvaise gestion », « manque de soutien », « manque de professionnalisme » et « corruption »²⁹⁸. Ce souci d'améliorer et de professionnaliser l'administration sportive relève d'une tendance internationale puisque cette stratégie a été démarrée au début du XXI^{ème} siècle par les grandes organisations internationales telles que la FIFA (Fédération Internationale de Football Association)²⁹⁹ et le CIO (Comité Olympique International). La FIFA a pris conscience du besoin d'améliorer les qualités des administrateurs sportifs dans le monde. Pour elle, ces personnes, bien qu'étant « de très bonne volonté » (selon les dires des responsables de la FIFA), n'ont pas à leur disposition les qualités nécessaires pour s'adapter aux changements de l'ère moderne du sport. C'est pour cette raison qu'en collaboration avec le CIES (Centre Internationale d'Etude du Sport) de Neuchâtel, la FIFA a lancé en 2000 un programme de Master en droit, management et histoire du sport (en collaboration avec trois universités européennes : Université « DeMontfort » à Leicester, Royaume-Uni, Université Bocconi à Milan, Italie et Université de Neuchâtel en Suisse) et en 2004, une série de programmes universitaires en Management du Sport (dispensé aujourd'hui, en 2012, dans 12 universités de treize pays différents dans le monde : Argentine, Brésil, Chili, Costa Rica, Egypte, Palestine, Sénégal, Afrique du Sud, Espagne, Trinidad et Tobago, Turquie et Venezuela³⁰⁰). Dans cette optique, l'Université Notre-Dame au Liban (NDU) a engagé des pourparlers officiels avec le CIES pour démarrer au cours de l'année académique 2012-2013 un cursus en Management du Sport³⁰¹.

²⁹⁶ Entretien avec Jihad Salamé le 6 Octobre 2011.

²⁹⁷ ibid

²⁹⁸ Entretiens effectués entre Février et Septembre 2003 avec des sportifs libanais d'élite.

²⁹⁹ Site officiel du Centre International d'Etude du Sport (CIES), "network des universités internationales" (<http://www.cies.ch/cies/int-university-network>)

³⁰⁰ Site officiel du "network" des universités partenaires au programme de la FIFA/CIES (www.cies-uni.org)

³⁰¹ Entretien effectué le 24 Janvier 2012 avec Carol Kfoury, doyenne de la faculté des Humanités de l'Université Notre-Dame, au campus de l'Université Notre-Dame, Zouk-Mosbeh, Liban. Le contrat entre l'Université Notre-Dame et le CIES a été signé le 24 Mai 2012.

Le CIO a, quant à lui, lancé, en collaboration avec l'Université de Genève, l'Université de Lausanne (UNIL), l'Université Fédérale polytechnique de Lausanne (EPFL) et l'Ecole supérieure suisse en administration publique (IDHEAP), un master en « études avancées en administration sportive »³⁰².

Pour Hassan Chararah, il est essentiel que le MJS parvienne à appliquer toutes ces mesures (Article de loi 162/1/2010, création d'un Institut de cadre), sans lesquelles, il est « impossible de mettre en place une politique (policy) sportive » et que le sport libanais va continuer « à ne pas exister ». Selon Hassan Chararah, l'absence « d'une réelle politique (policy) sportive » a causé une situation où les fédérations et associations « politiquement » proches du ministre, reçoivent des aides financières. Ceci est, d'après lui, dû au fait que le gouvernement n'a jamais mis le sport comme une de ses priorités. Le sport n'a d'ailleurs, depuis 1991, jamais été mis dans son plan d'action. La plupart des ministres de la Jeunesse et des Sports nommés possèdent très peu de connaissances dans le secteur sportif. En effet, depuis l'an 2000, date de la création du Ministère de la Jeunesse et des Sports, les ministres qui se sont succédés, Sebouh Hovnanian, Ahmad Fatfat, Talal Arslan, Ali Abdallah et Faical Karamé, n'ont participé pendant leurs mandats professionnels et politiques (« politics ») à aucune activité liée au secteur sportif³⁰³ :

- Sebouh Hovnanian, né en 1947, dentiste de formation, membre du parti Arménien « Tachnag », il a été élu député arménien orthodoxe du Metn en 1996 et 2000. Hovnanian a occupé le siège du Ministre de la Jeunesse et des Sports entre 2000 et 2005. Au cours d'une conférence sur le sport organisé à l'Université Antonine en 2003, demandé par l'audience quelles sont ses compétences dans le domaine du sport, il avait annoncé n'avoir pratiqué le sport qu'à titre occasionnel³⁰⁴.
- Ahmed Fatfat³⁰⁵, né en 1953, dispensaire d'un doctorat en médecine interne en 1986 à l'Université Catholique de Louvain, député musulman sunnite membre du parti politique (« politics ») du Futur, a été nommé au poste de Ministre de la Jeunesse et des Sports entre Octobre 2005 et Octobre 2008. Il a dû, au cours de l'année 2006, à cause des

³⁰² Site officiel de l'Académie Internationale des sciences et technologie du sport (www.aists.org/masters-programme/)

³⁰³ Entretien effectué le 25 Mars 2011 avec Antoine Chartier.

³⁰⁴ Entretien effectué le 9 Aout 2012 avec Toni Akari, ancien étudiant en Sciences du Sport à l'Université Antonine.

³⁰⁵ Site officiel du député Ahmad Fatfat (www.ahmadfatfat.com).

événements d'Ashrafieyeh³⁰⁶ du 6 Février 2006, prendre en charge également le Ministère de l'Intérieur. De Novembre 2006 à Mai 2008, à cause du campement de tentes dans le centre-ville de Beyrouth par les opposants du « 8 Mars », qui ont fait suite au boycott du gouvernement des ministres du « 8 Mars », il a été « forcé³⁰⁷ » de demeurer au Sérail du gouvernement avec les ministres du « 14 Mars » ainsi qu'avec le Premier Ministre de l'époque, Fouad Siniora (également membre du parti du Futur). Contraint de passer la plus grande partie de ses trois années de mandat « loin » du MJS, Fatfat n'a pas eu véritablement beaucoup de temps pour s'occuper de ce ministère. De plus, dans sa biographie mentionnée dans son site web personnel, il n'y a trace d'aucune activité liée au sport.

- Descendant d'une famille de notables druzes, l'Emir (terme signifiant prince en Arabe) Talal Arslan, né en 1965, a occupé le poste de Ministre de la Jeunesse et des des sports dans le gouvernement de transition qui a pris place entre les accords de Doha de Mai 2008³⁰⁸ et les élections législatives de Juin 2009. Arslan a une licence en sciences politiques de l'Université de George Washington aux Etats-Unis et un Master en Sciences Politiques de l'Université Américaine de Beyrouth. Il n'y a également aucune trace d'activité liée au sport dans sa biographie³⁰⁹.
- Membre du mouvement politique « Amal », Ali Abdallah a occupé le poste de Ministre de la Jeunesse et des Sports de Novembre 2009 à Juin 2012. Abdallah est chirurgien diplômé en Algérie. Au cours d'un entretien télévisé effectué le 29 Mai 2010 avec l'ancien Ministre des Sports Ali Abdallah (Emission « Hiwar Sport » de la chaine « NBN »), il avait lui-même déclaré que ses connaissances dans le domaine sportif étaient faibles.
- Fils de l'ancien Premier Ministre Omar Karamé, Faisal Karamé est descendant d'une famille de notables sunnites de Tripoli. Il a entrepris des études de sciences politiques à Londres en Grande-Bretagne. Il occupe le poste de Ministre de la Jeunesse et des Sports

³⁰⁶ Manifestations effectuées par des musulmans radicaux dans le district chrétien d'Ashrafieyeh en protestation contre les dessins caricaturaux faits à l'encontre du prophète Mahomed.

³⁰⁷ Selon ses dires (<http://www.ahmadfatfat.com/political-background/>)

³⁰⁸ Ce gouvernement a été formé en Juillet 2008.

³⁰⁹ http://www.silobreaker.com/biography-for-prince-talal-majid-arслан-5_2256907435853742080_4

depuis Juillet 2011. Avant cette nomination, Karamé n'avait jamais eu d'activités liées au secteur sportif³¹⁰.

A titre de comparaison, nous allons élaborer une liste des ministres français de la jeunesse et des sports depuis la Vème république en France avec leurs parcours sportifs:

- Maurice Herzog, Haut Commissaire à la Jeunesse et des Sports de 1958 à 1963 et secrétaire de la Jeunesse et des Sports de 1963 à 1966, premier alpiniste à avoir franchi l'Annapurma³¹¹.
- François Missoffe, Ministre de la Jeunesse et des Sports de 1966 à 1968, n'a pas eu avant cette nomination, un parcours lié au secteur sportif.
- Rolland Nungesser, Ministre de la Jeunesse et des Sports du 30 Mai 1968 au 10 Juillet 1968, n'a pas eu avant cette nomination, un parcours lié au secteur sportif.
- Joseph Comiti, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de la Jeunesse et des Sports de 1968 à 1969 et de la Jeunesse et des Sports et Loisirs de 1969 à 1974, n'a pas eu avant ces nominations, un parcours lié au secteur sportif.
- Pierre Mazeaud, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Education nationale, chargé de la Jeunesse et des Sports de mars à mai 1974 et secrétaire d'Etat auprès du ministre de la Qualité de vie, chargé de jeunesse et des sports de juin 1974, a pratiqué l'alpinisme à un haut niveau. En 1978, il dirigea la première expédition française qui réussit à gravir l'Everest et atteint lui-même ce sommet le 15 octobre de cette année³¹².
- Jean Pierre Soisson, ministre de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs de 1978 à 1981, n'a pas eu avant sa nomination, un parcours lié au sport.
- Edwige Avice, ministre déléguée à la Jeunesse et aux Sports auprès du Ministre du Temps libre de 1981 à 1983, n'a pas eu avant sa nomination, un parcours lié au sport.
- Alain Calmat, ministre délégué à la Jeunesse et aux sports de 1984 à 1986, a été avant sa nomination, médaillé de l'Académie des sports en 1963, vice-champion olympique de patinage artistique en 1964³¹³, champion du monde en 1965 et médaillé d'or de la Jeunesse et des Sports en 1976.

³¹⁰ Entretien effectué le 30 Aout 2012, avec Antoine Chartier.

³¹¹ Maurice Herzog, *Annapurma*. New York: The Lyons Press, 1997.

³¹² Olivier Guillaumont, *Pierre Mazeaud, l'Ins`umis*, Chamonix: Editions Guérin, 2012.

³¹³ <http://www.sports-reference.com/olympics/athletes/ca/alain-calmat-1.html>

- Christian Bergelin, secrétaire d'Etat auprès du Premier Ministre, chargé de la Jeunesse et des Sports entre 1986 et 1988, n'a pas eu avant sa nomination, un parcours lié au sport.
- Roger Bambuck, secrétaire d'Etat à la Jeunesse et aux sports de 1988 à 1991, a été avant sa nomination, recordman du monde en 1967 au relais 4x100M, recordman du monde en 100M, médaillé de bronze aux Jeux Olympiques au relais 4x100M et membre de l'Académie des sports en 1968³¹⁴.
- Frédérique Bredin, ministre de la Jeunesse et des Sports entre 1991 et 1993, n'a pas eu, avant sa nomination, un parcours lié au sport.
- Michèle Alliot-Marie, ministre de la Jeunesse et des Sports entre 1993 et 1995, n'a pas eu, avant sa nomination, un parcours lié au sport. Cependant, elle est issue d'une famille de sportifs, puisque son père, Bernard Marie, ancien député des Pyrénées-Atlantiques et maire de Biarritz, était arbitre international de rugby à XV³¹⁵.
- Guy Drut, ministre de la Jeunesse et des Sports entre 1995 et 1997, médaillé d'argent dans les jeux de Munich en 1972, recordman du monde en 1975 et médaillé d'or dans les jeux de Montréal dans la discipline du 110 m haies en 1976³¹⁶.
- Marie-George Buffet, ministre de la Jeunesse et des Sports entre 1997 et 2002, n'a pas eu avant sa nomination, une carrière liée au sport.
- Jean-François Lamour, ministre des sports de 2002 à 2004, ministre de la Jeunesse et des Sports et de la Vie associative de 2004 à 2007, était champion du monde (1987) et double-champion olympique (1984 et 1988) en escrime. Avant de devenir ministre en 2002, Lamour était, entre 1993 et 1995, conseiller technique pour la jeunesse et les sports au cabinet du maire de Paris et, entre 1995 et 2002, conseiller technique pour la jeunesse et les sports au secrétariat général de la présidence de la République³¹⁷.
- Bernard Laporte, secrétaire d'Etat chargé des Sports de 2007 à 2009, ancien joueur de Rugby de haut-niveau et ex-selectionneur de l'équipe de France de Rugby à XV³¹⁸.
- Rama Yade, secrétaire d'Etat chargé des Sports de 2009 à 2010, n'a pas eu avant sa nomination, une carrière liée au sport.

³¹⁴ <http://www.iaaf.org/athletes/biographies/letter=B/athcode=9757/index.html>

³¹⁵ <http://www.sudouest.fr/2011/02/17/bernard-marie-en-premiere-ligne-320428-652.php>

³¹⁶ Jean Bouilly, *Les stars du sport*, Paris: Editions Borda, 1987.

³¹⁷ <http://www.jeanfrancoislamour.fr/>

³¹⁸ Bernard Laporte, *Un bleu en politique*, Paris: Presses de la Cité, 2009.

- Chantal Jouanno, ministre des Sports de 2010 à 2011, ex-championne de France de Karaté³¹⁹.
- David Douillet, ministre des Sports de Septembre 2011 à Mai 2012, triple champion du monde (1993, 1995 et 1997) et double champion olympique (1996 et 2000) de Judo³²⁰.
- Valérie Fourneyron, ministre des Sports, de la Jeunesse, de l'Education populaire et de la Vie associative depuis Mai 2012, a été de 1984 à 1989, médecin du sport au CHU de Rouen. En 1989, elle intègre le ministère des Sports où elle se charge de l'organisation et du suivi de la médecine sportive nationale. De 1991 à 1995, elle est médecin de l'équipe de France de volleyball³²¹.

Tableau n°9. Les Secrétaires d'Etat et Ministres des Sports sous la Vème République

S.E. et Ministres	Périodes	Age	Activité sportive
Maurice Herzog	1958-1966 (8 ans)	1919 (39 ans)	Alpiniste (Annapurna)
François Missoffe	1966-1968 (2 ans)	1919 (47 ans)	-
Roland Nungesser	1968 (1 mois)	1925 (43 ans)	-
Joseph Comiti	1968-1973 (5 ans)	1920 (48 ans)	-
Pierre Mazeaud	1974-1976 (2 ans)	1929 (44 ans)	Alpiniste (Everest)
Jean-Pierre Soisson	1978-1981 (3 ans)	1934 (44 ans)	-
Edwige Avice	1981-1984 (3 ans)	1946 (35 ans)	-
Alain Calmat	1984-1986 (2 ans)	1940 (44 ans)	Patinage artistique (Champion du monde)
Christian Bergelin	1986-1988 (2 ans)	1945 (41 ans)	-
Roger Bambuck	1988-1991 (3 ans)	1945 (43 ans)	Athlète (Finaliste olympique)
Frédérique Bredin	1991-1993 (2 ans)	1956 (35 ans)	-
Michèle Alliot-Marie	1993-1995 (2 ans)	1946 (47 ans)	Père arbitre international de Rugby
Guy Drut	1995-1997 (2 ans)	1950 (45 ans)	Athlète (Champion olympique)
Marie-George Buffet	1997-2002 (5 ans)	1949 (48 ans)	-
Jean-François Lamour	2002-2007 (5 ans)	1956 (46 ans)	Escrime (Champion du monde et olympique)
Bernard Laporte	2007-2009 (2 ans)	1964 (43 ans)	Rugby (Sélectionneur national)
Rama Yade	2009-2010 (1 an)	1976 (33 ans)	-
Chantal Jouanno	2010-2011 (1 an)	1969 (41 ans)	Karaté (Championne de France)
David Douillet	2011-2012 (1 an)	1969 (42 ans)	Judo (Champion du monde et olympique)
Valérie Fourneyron	2012-...	1959 (53 ans)	Médecin Jeunesse & Sports

Ainsi, des vingt ministres chargés du sport français depuis 1958, dix (soit 50%) avaient eu, avant d'être nommés à ce poste, un parcours dans le domaine du sport et neuf (soit 45%) une carrière

³¹⁹ <http://www.lepoint.fr/actualites-sport/2010-03-07/chantal-jouanno-championne-de-france-de-karate-kata-par-equipes/921/0/431119>

³²⁰ <http://daviddouillet2012.wordpress.com/me-connaître/david-douillet/>

³²¹ <http://www.valerie-fourneyron.fr/qui-suis-je/>

de sportif de haut niveau. Ce rapport montre la volonté du gouvernement français de nommer des spécialistes dans le domaine du sport pour diriger le Ministère français de la Jeunesse et des Sports. Ceci donne également relativement raison à Hassan Chararah, pour qui, le choix de ministres n'ayant aucune expérience préalable dans le domaine sportif, prouve que ces derniers ne sont mis en place que pour contribuer à la répartition politique ("politics") et communautaire des affaires du gouvernement libanais. Pour Chararah, l'Etat libanais voit très peu d'intérêt à investir de l'argent dans le secteur sportif, malgré les recommandations des conseillers auprès du MJS, pour qui l'investissement dans le sport est un investissement dans la jeunesse qui l'éloignera de l'alcool, la drogue et la délinquance³²².

Ces idées d'intégration sociale par le sport constituent d'ailleurs un axe principal de la politique (« policy ») entreprise par le MJS depuis début 2010. En effet, le 13 Avril 2010, jour qui commémorait le trente-cinquième anniversaire de l'éclatement de la guerre civile au Liban, le MJS a organisé, dans la cité sportive de Beyrouth, en collaboration avec le gouvernement, une rencontre de football rassemblant des hommes politiques (« politics ») libanais de tous les partis politiques (« politics »). Les deux équipes « opposées » étaient constituées chacune de personnalités censées être adversaires « acharnés » dans l'arène politique (« politics ») libanaise³²³. Le slogan de cette rencontre « We are one team » (nous sommes une équipe) cherchait à montrer que malgré les divisions politiques (« politics »), le peuple libanais était uni³²⁴. Egalement, lors d'un colloque international sur les enjeux sociopolitiques du sport organisé par l'institut d'Education Physique et Sportive de l'Université Antonine le 18 Avril 2011, Mazen Ramadan a montré une projection vidéo d'une campagne publicitaire sur la vision du MJS. Ce film opposait deux équipes de volleyball, l'une appelée « 2010 » formée de véritables joueurs de volleyball ayant l'apparence de sportifs « sains et unis », et l'autre appelée « 1975 » (année du déclenchement de la guerre civile au Liban) formée de « gros bras cherchant la bagarre ». La rencontre se termine avec une victoire sans appel de l'équipe « 2010 » avec pour slogan : « Lorsque nous sommes unis, personne ne peut nous battre ». La politique (« policy ») de « réconciliation par le sport » entreprise par le MJS s'inscrit dans la lignée de plusieurs stratégies

³²² Entretien effectué le Jeudi 18 Mars 2011 avec Hassan Chararah.

³²³ Danyel Reiche, *art.cit.*

³²⁴ Communication effectuée par Mazen Ramadan, conseiller auprès du Ministère de la Jeunesse et des Sports, le Lundi 18 Mai 2011 pour le colloque International "Enjeux Sociopolitiques du sport" organisé à Baabda (Liban) par l'Institut d'Education Physique et Sportive de l'Université Antonine.

développées par des autorités sportives dans le monde (Afrique du Sud³²⁵, Yémen³²⁶, Îles Maurice³²⁷, Australie³²⁸, Israël³²⁹). Cette tentative de coexistence sociale par le sport a été également l'un des axes recherchés par Ramadan à travers l'organisation de la conférence sur le sport scolaire par la branche libanaise du CCPA. L'idée de développer un programme sportif à long terme visant la population dans son ensemble afin de contribuer à l'union nationale n'est pas particulière au Liban.

Cette tâche d'unir la société libanaise par le sport est relativement assez complexe. Selon le Préambule de la constitution libanaise³³⁰, l'abolition du confessionnalisme politique (« politics ») est un objectif national fondamental qui devra être accompli conformément à un plan graduel. Dans l'Article 24, jusqu'à ce que la Chambre adopte une loi électorale non confessionnelle, la distribution des sièges sera répartie selon les principes suivants :

- Egale représentation entre les chrétiens et les musulmans.
- Représentation proportionnelle entre les différents groupes confessionnels.
- Représentation proportionnelle des différentes régions géographiques.

L'abolition du confessionnalisme politique (« politics ») est également mentionnée dans l'Article 95 qui affirme que :

- La première Chambre des députés qui sera élue sur la base de l'égalité entre musulmans et chrétiens, prendra les mesures appropriées pour abolir le confessionnalisme politique (« politics ») selon un plan de transition. Un Comité national devra être constitué et présidé par le président de la République, en plus du président de la Chambre, du Premier Ministre et d'intellectuels renommés.
- La mission de ce Comité sera d'étudier et de proposer les moyens d'abolir le confessionnalisme, le soumettre à la Chambre des députés et aux ministres, puis de superviser l'exécution de ce plan transitionnel.
- Durant la phase de transition :

³²⁵ Cora Burnett, *art.cit.*

³²⁶ - Thomas B.Stevenson, *art.cit.*

- Thomas B.Stevenson and Abdul Karim Alaug, *art.cit.*

³²⁷ Shafick Osman, *art.cit.*

³²⁸ Catriona Elder, Angela Pratt and Cath Ellis, *art.cit.*

³²⁹ John Sugden, *art.cit.*

³³⁰ Gabriel M.Bustros, `p.cit.

- a- Les groupes confessionnels sont représentés de manière juste et équitable au sein du Cabinet.
- b- Le principe de la représentation confessionnelle devra être abrogé dans le service public conformément aux nécessités de la réconciliation nationale dans le domaine de la justice, dans les institutions militaires et de sécurité. Les postes devront être pourvus en fonction des critères de compétences et d'expertise. Toutefois les postes de première catégorie et leur équivalent sont exempts de ce principe et les fonctions devront être partagées équitablement entre chrétiens et musulmans sans qu'une fonction précise soit réservée à un groupe confessionnel particulier. Dans ce cas aussi, ce sont les critères de compétence et d'expérience qui doivent être pris en compte.

La difficulté d'appliquer l'abolition du confessionnalisme réside principalement dans l'article 95. En effet, pour réaliser cette tâche, un Comité réparti selon les différents groupes religieux sera responsable de cette tâche. Ceci crée une certaine contradiction puisque en préservant les intérêts de ces groupes, le système multiconfessionnel est encouragé. De plus, dans le point « b » de la phase de transition, il est clairement déclaré que les « postes de première catégorie », et donc les personnes proches du pouvoir décisionnel, « exempts de la nomination selon les critères de compétences et d'expertise ». C'est dans cet aspect de l'article 95 que se trouve la plus grande ambiguïté. Comment appliquer l'abolition du confessionnalisme si les personnes les plus aptes à l'effectuer, ceux qui sont assignés aux « postes de première catégorie », sont dispensés de ce changement ?

Pour les opposants au système multiconfessionnel, cette loi « illogique » a été mise en place par les leaders politiques (« politics ») libanais, représentant pour la plupart les différents groupes religieux³³¹, afin d'assurer leur position dans le gouvernement libanais³³². Ce mouvement anti confessionnel est principalement constitué d'étudiants et d'intellectuels et arrive à rassembler lors de ces « sit-in » depuis l'année 2010, quelques centaines de personnes. Ce nombre est très faible

³³¹ Voir dans la problématique, la partie liée à la liste des partis politiques.

³³² Voir :

- Reportage sur le mouvement libanais pour l'abolition du confessionnalisme politique lors du journal télévisé de la Chaîne « New TV », le Dimanche 26 Juin 2011.

- Archives du Journal « Le Monde » (p.24), Dimanche 8 – Lundi 9 Janvier 2012 : « Haqqi alayyi, les indignés de Beyrouth », Lettre du Proche-Orient de Laure Stephan.

comparé aux rassemblements du « 8 Mars »³³³ et du « 14 Mars »³³⁴ qui, en moyenne, ont toujours rassemblé plusieurs centaines de milliers de personnes. Ainsi, en plus d'être supérieurs sur le plan de la représentativité dans le parlement³³⁵, les mouvements politiques (« politics ») regroupant les partis représentant les différents groupes religieux ont une base populaire beaucoup plus importante. Il est donc très difficile d'envisager une société civile libanaise dénuée de communautarisme. A ce sujet, seuls les mariages religieux organisés par des chefs spirituels de chaque communauté sont acceptés par le gouvernement libanais. Ce phénomène a tendance à encourager la ségrégation au sein du pays³³⁶. Comment le sport, traditionnellement révélateur de l'idéologie sociopolitique d'un pays³³⁷, pourrait-il échapper à cette caractéristique dominante de la société libanaise ?

³³³ Le premier rassemblement du « 8 Mars » a été organisé le 8 Mars 2005 et a regroupé les partis Chiites « Amal » et « Hezbollah », le parti Chrétien « Marada » et le parti Syrien National libéral. Selon les archives du Journal *L'Orient-Le-Jur* du 9 Mars 2005, cette manifestation, qui protestait contre l'accusation qu'ils considéraient injustifiée de la Syrie concernant l'assassinat de l'ex Premier Ministre Rafik Hariri, a rassemblé environ un million de personnes.

Le deuxième rassemblement du « 8 Mars » a été organisé le 1er Décembre 2006 et a regroupé les partis Chiites « Amal » et « Hezbollah », le parti Chrétien « Marada », le parti Syrien National libéral et le Courant Patriotique Libre. Selon les archives de *L'Orient-Le-Jur* du 2 Décembre 2006, plus d'un million de personnes ont participé à cette manifestation

³³⁴ Le premier rassemblement du « 14 Mars » a été organisé le 14 Mars 2005 et a regroupé le parti « sunnite » du « Futur », le parti socialiste « Druze », les partis « Chrétiens » des « Forces Libanaises » du « Courant Patriotique Libre » et des « Phalanges ». Selon les archives de *L'Orient-Le-Jur* du 15 Mars 2005, cette manifestation, qui répondait à celle du 8 Mars 2005, a rassemblé plus d'un million de personnes.

Le « 14 Mars » a également réorganisé des manifestations chaque 14 Février de l'année depuis 2006 pour commémorer l'assassinat de l'ex Premier ministre Rafik Hariri et pour persister dans leur revendications de ne pas abandonner le Tribunal International concernant cet assassinat. Selon, les archives de *L'Orient-Le-Jur* les 15 Février 2006, 2007, 2008, 2009, 2010, 2011 et 2012, ces rassemblements ont à chaque fois rassemblé plusieurs centaines de milliers de personnes.

³³⁵ Le mouvement anti-confessionnel n'a aucun parti politique le représentant et donc aucun député dans le Parlement.

³³⁶ Carole Dagher, *Le Liban à la cr`isée du repli et de l`ouverture inter-c`mmunautaire* Confluences Méditerranée, n° 9, 1993, pp. 89-95.

³³⁷ - Ali Benhaddou, *art.cit.*

- Srdjan Vrcan, *art.cit.*

- Yair Galily, *art.cit.*

- H.E. Chehabi, *art.cit.*

- Pierre Colomb, *art.cit.*

- Alain Calmat, *art.cit.*

- Udo Merkel, *art.cit.*

- Ian P.Henry, Mahfoud Amara and Mansour Al-Tauqui, *art.cit.*

- Sylvain Adami, *art.cit.*

- Pierre Chifflet et Souaïbou Gouda, *art.cit.*

- Pierre Chifflet et Souaïbou Gouda, *art.cit.*

- Aboubacar Djirmey, Gardik Tago, Mahaman Seriba, Chipkao Labo, Abdou Kongui, Pierre Chifflet, *art.cit.*

- Hamad S.Ndee, *art.cit.*

- André Krouwel, Nanne Boonstra, Jan Willem Duyvendal and Lex Veldboer, *art.cit.*

- Amir Ben-Porat, *'art.cit.*

Le Comité Olympique Libanais compte également faire partie de cette nouvelle politique (« policy ») du sport qui se « dessine »³³⁸. Pour son président, Antoine Chartier, il y a beaucoup de lacunes dans le COL que la nouvelle « équipe » à sa tête essaie de combler depuis début 2010. La première partie de cette entreprise consiste à effectuer un travail d'archivage (qui n'a jamais été fait auparavant³³⁹) sur un ensemble de critères du mouvement sportif libanais (nombre de pratiquants pour chaque sport, nombre d'associations sportives pour chaque sport, évolution du mouvement olympique depuis ses débuts...). Selon Antoine Chartier, les informations sur le sport au Liban sont très limitées. En effet, jusqu'en Mars 2011, le Comité Olympique Libanais et le Ministère de la Jeunesse et des Sports n'avaient pas d'archives sur le nombre de licenciés des fédérations sportives libanaises³⁴⁰. En Mai 2011, Rola Assi, présidente du Comité libanais de la femme et le sport a demandé auprès des fédérations d'obtenir des statistiques sur le nombre de femmes licenciées au sein de leurs organisations. Sur toutes³⁴¹ les fédérations interrogées, seulement quatre ont pu répondre à sa requête³⁴². Pour Chartier, le manque d'informations sur les différentes caractéristiques du sport libanais rend très difficile toute recherche scientifique sur le sport au Liban. De plus, il « discrédite » et atteint la « légitimité » des autorités sportives du mouvement sportif de ce pays. L'absence d'archives rend compte des lacunes dans le travail des différentes organisations institutions sportives et justifie les accusations de « non professionnalisme » lancées par les athlètes d'élite³⁴³ et la presse sportive³⁴⁴. Un travail

- Kirstin Walseth, *art.cit.*

- Thomas B.Stevenson, *art.cit.*

- Thomas B.Stevenson and Abdul Karim Alaug, *art.cit.*

- Shafick Osman, *art.cit.*

- Catriona Elder, Angela Pratt and Cath Ellis, *art.cit.*

- Leah Boukhater, *art.cit.*

- Danyel Reiche, *art.cit.*

³³⁸ Entretien effectué le 25 Mars 2011, avec Antoine Chartier.

³³⁹ Aucune statistique sur le nombre d'adhérents, de clubs, de classements mondiaux n'existe au COL. Ceci a rendu très difficile la tâche des chercheurs en histoire et sociologie du sport au Liban.

³⁴⁰ - Entretien effectué le 25 Mars 2011, avec Antoine Chartier.

- Entretien effectué le Jeudi 18 Mars 2011 avec Hassan Chararah.

Ceci a rendu ce travail très difficile. Les informations données concernant le nombre des fédérations en 2003 (canoe-kayak, football, squash, athlétisme, wushu, judo et volleyball) et en 2011 (football et basketball) ont été obtenues en allant aux sièges de ces fédérations et en comptant le nombre de signatures.

³⁴¹ Les fédérations reconnue et non-reconnues par le COL.

³⁴² Entretien effectué le Vendredi 27 Mai avec Rola Assi.

³⁴³ Nadim Nassif, *p.cit.*, pp. 73-76

³⁴⁴ Intervention d'Elie Nassar, directeur de la section sport dans le journal "Al-Balad" dans le symposium sur l'Education Physique et Sportive organisée à l'Université Notre-Dame (NDU) le Samedi 29 Mai 2010.

d'archivage permet de redonner une crédibilité aux associations à la tête de la pyramide sportive libanaise.

Le COL a mis en place une stratégie pour 2010-2016. L'objectif est principalement d'obtenir les meilleurs résultats possibles pour les Jeux Olympiques d'été en 2020 (la saison d'hiver étant courte au Liban, les sports d'hiver sont relativement peu pratiqués. Chartier préfère donc que le COL focalise sur les sports d'été). Toutes les compétitions auxquelles le Liban va participer avant cette échéance (Jeux Olympiques de 2012, 2016, Jeux Olympiques Juniors, Jeux régionaux) vont permettre aux athlètes de s'améliorer.

Afin d'y parvenir, le COL pense mettre en place une structure de « sport - études », inspirée du système sportif français. Dans les années 1970, dans un but d'améliorer les performances sportives de la France dans les compétitions internationales, les Ministères de l'Education d'une part et de la Jeunesse et des Sports d'autre part ont coordonné leurs actions pour mettre en place dans les établissements scolaires des sections « sport – études ». L'objectif principal de ces établissements était de créer une section où les athlètes pourraient combiner un entraînement intensif avec leurs études. Les établissements ayant des sections « sport - études » sont en fait aménagés pour permettre aux élèves de concilier leurs entraînements avec le cursus scolaire régulier. Les écoliers qui avaient de bons résultats sur le plan académique ainsi que des performances sportives prometteuses étaient envoyés pour suivre un programme de « sport – études ». La conciliation entre entraînement intensif et cursus académique a été adoptée par de nombreux pays (Etats-Unis d'Amérique, Ex-Union Soviétique, Ex- Yougoslavie, Australie, Nouvelle Zélande). Cette politique (« policy ») permet aux athlètes de haut niveau de se « lancer » dans le sport de haut niveau sans prendre le risque d'abandonner un cursus académique qui leur offrira un débouché professionnel, essentiel dans le cas où ils « manqueraient » leur carrière sportive, ou bien si celle-ci ne leur offrait pas des avantages financiers satisfaisants (ceci est le cas de sports dans lesquels ne circulent pas de grandes sommes d'argent : escrime, taekwondo, judo). Pour Antoine Chartier, il est aujourd'hui inévitable, pour parvenir à un niveau sportif d'élite, de concilier sport de haut niveau avec cursus académique. Arriver en haut de la pyramide sportive requiert beaucoup de talent, de travail, mais également de la chance (certains sportifs ratent leur carrière à cause d'une blessure grave). De nombreux jeunes tentent d'atteindre l'élite mais très peu réussissent. En effet, aux Etats-Unis d'Amérique, seul 0,03 % des jeunes jouant dans des équipes de basketball scolaire arriveront à la ligue Nord-Américaine de

Basketball (NBA – « National Basketball Association ») et seulement 0,02 % de filles arriveront à ligue Nord-Américaine de basketball féminin (WNBA – « Women National Basketball Association »). En football américain, 0,08 % des jeunes arriveront à ligue Nord-Américaine de Football Américain (NFL – « National Football League »). De plus, la carrière sportive est très courte car la plupart des athlètes prennent leur retraite sportive à l'âge de trente-trois ans. Un très faible nombre d'athlètes gagneront assez d'argent durant leur carrière pour pouvoir vivre après leur retraite sportive sans avoir besoin de travailler. Il est donc essentiel pour les sportifs qui tentent d'arriver au haut niveau de ne pas investir tout leur temps dans leurs carrières sportives en négligeant leur carrière professionnelle. C'est pour cette raison qu'il faut que les gouvernements mettent en place une structure où ces sportifs seront assistés pour mener à bien leurs études. A part apporter un soutien financier, il convient de régler leur emploi du temps. L'idée serait que les instances sportives et les établissements scolaires et universitaires se coordonnent pour permettre à ces athlètes de poursuivre simultanément leurs cursus académiques et leurs entraînements. Cet agenda devra excuser leur absence des cours, leur assurer des séances de rattrapage en dehors de leur emploi du temps scolaire ou universitaire et fixer des dates spéciales pour la tenue de leurs examens. Ces mesures tranquilliseront psychologiquement et physiquement ces athlètes puisqu'elles diminueront les pressions auxquelles ils peuvent être soumis. Ils pourront ainsi se consacrer à ce double programme sans se sentir insécurisés au cas où ils ne réussiraient pas leur carrière sportive. Antoine Chartier pense que les programmes scolaires au Liban sont extrêmement lourds puisqu'ils comprennent des matières en français et en arabe (langue arabe, histoire, géographie et philosophie). Du complémentaire au secondaire, les élèves sont en classe durant trente-cinq à quarante heures par semaine. Ils ont également beaucoup de devoirs à effectuer à la maison et ce mode de vie est trop compliqué pour permettre à un jeune sportif de s'entraîner au moins deux heures par jour durant son adolescence. Un planning est donc nécessaire si les jeunes sportifs veulent mener à bien leurs carrières académiques et sportives, d'où l'idée de Chartier. Ce dernier a déjà proposé ce projet au Ministère Libanais de l'Education et de l'Enseignement Supérieur, mais aucune démarche officielle n'a encore été entreprise. Chartier pense également, du fait de la taille réduite de la population libanaise (en 2012, le Liban est classé cent vingt-quatrième pays dans le monde en termes de population)³⁴⁵, insuffisante selon lui pour avoir une large base de talents, « d'utiliser » les libanais de la diaspora, qui compte dix

³⁴⁵ Statistiques des Nations Unies

millions de personnes. Cette stratégie a déjà été utilisée par différentes instances sportives libanaises³⁴⁶. En fait, l'émigration est un vaste phénomène social libanais. Depuis le XIX^{ème} siècle, après la guerre civile de 1860, les Libanais ont commencé à fuir en direction de l'Égypte, de la France, du Brésil, des États-Unis d'Amérique et de l'Australie. Les deux guerres mondiales et plus spécifiquement le conflit de 1975, ont largement contribué à l'augmentation du nombre d'immigrés. De 1975 à 1990, neuf-cent mille personnes (environ le tiers de la population à l'époque) ont fui le Liban avec pour destination principale les États-Unis d'Amérique, le Canada, l'Australie, la France, l'Allemagne, la Grande-Bretagne, la Suède, le Danemark, l'Italie et l'Espagne.

Un grand nombre de ces émigrés ont contribué aux résultats internationaux du Liban après la fin de la guerre civile de 1975-1990. Durant la Coupe d'Asie de football de 2000, cinq joueurs étaient brésiliens d'origine libanaise : Jadir Morgenstern, Newton De Oliveira, Gilberto Dos Santos, Marcilio Silva et Luis Fernandes. La Fédération Libanaise de Basketball (FLB) a également lancé une campagne tendant à encourager des joueurs d'origine libanaise à venir jouer au Liban pour l'équipe nationale. Beaucoup de ces joueurs ont contribué aux trois qualifications du Liban pour les Coupes du monde 2002, 2006 et 2010 : Paul Khoury (Tonga), Brian Bechara (États-Unis d'Amérique), Ali Mahmoud (Canada), Omar El-Turk (Canada), Daniel Fares (États-Unis d'Amérique), Charbel Chibani (Canada), Sabah Khoury (États-Unis d'Amérique) et Matt Freije (États-Unis d'Amérique).

En Tennis, deux émigrés libanais vivant aux États-Unis viennent au Liban pour disputer la Coupe Davis et éviter que le pays ne régresse dans le classement de la Fédération Internationale de Tennis (ITF)³⁴⁷.

Également, en 1997, un groupe de professionnels australiens d'origine libanaise ont constitué une équipe de Rugby à XIII appelée « The Cedars » (en référence au Cèdre libanais du drapeau national). Cette équipe exprima son souhait de représenter le Liban au cours de la Coupe du monde de Rugby à XIII de 2000 organisée en France, en Grande-Bretagne et en Irlande. La Fédération Internationale de Rugby à XIII (RLIF – « Rugby League International Federation ») accepta à la seule condition de créer un championnat local au Liban³⁴⁸. C'est ainsi qu'en 2002, la

³⁴⁶ Nadim Nassif, *pt.cit.*, pp.88-92

³⁴⁷ Entretien effectué en Janvier 2008 avec Marc Keserwani, Capitaine de l'équipe libanaise de Coupe Davis.

³⁴⁸ Entretien effectué en Septembre 2003 avec Dany Kazandjian, président de la Fondation Libanaise de Rugby à XIII

RLIF envoya un joueur anglais, également d'origine libanaise, Danny Kazandjian, pour développer le Rugby à XIII au Liban.

Les Libanais de la diaspora peuvent s'avérer être un bonus du même niveau sur le plan technique que les joueurs internationaux naturalisés puisqu'ils ont effectué leurs formations dans des pays « sportivement » avancés. La mise en application d'une stratégie qui s'appuie sur la diaspora est en outre facilitée par le fait que la plupart des sportifs d'origine libanaise ont encore de la famille et une résidence au Liban³⁴⁹. Cela est de nature à faire économiser beaucoup d'argent aux fédérations qui choisiront de mettre cette stratégie en avant.

Il n'en demeure pas moins que ces athlètes sont pour la plupart des athlètes d'élite ou professionnels dans leur « deuxième pays » et les ramener au Liban doit prendre leur statut en considération. Si les fédérations nationales veulent bénéficier de l'expérience de ses sportifs de façon durable, elles devront leur offrir des conditions financières qui leur permettront de vivre au Liban. Ils devront donc recevoir un salaire similaire à celui obtenu chez eux.

En théorie donc, le Liban peut beaucoup profiter de cette stratégie de la diaspora étant donné le nombre de joueurs, entraîneurs et administrateurs sportifs présents dans des organisations sportives renommées : « NFL » (« National Football League », ligue nationale de football américain en Amérique du Nord), organisations internationales de boxe, « MLB » (« Major League Baseball », ligue majeure de baseball aux Etats Unis d'Amérique), « NCAA » (« National College Athletic Association », association sportives des universités américaines), « NRL » (« National Rugby League », ligue nationale de rugby à XIII en Australie) et première division de football au Brésil³⁵⁰. Plus les institutions sportives libanaises voudront améliorer leurs résultats internationaux, plus elles devront faire appel et « louer » ces sportifs du haut de la pyramide sportive mondiale. Ceci rend cette stratégie beaucoup plus difficile à mettre en œuvre car les salaires à payer sont relativement très élevés. Faire appel aux services d'un joueur d'origine libanaise évoluant à la NCAA requiert une somme de plus de 60 000 US\$³⁵¹. Cette somme dépasse largement le budget dont bénéficient beaucoup de fédérations libanaises³⁵².

³⁴⁹ Information donnée par le «Lebanese Emigration Research Center».

³⁵⁰ *Ibid.*

³⁵¹ Entretien effectué en Janvier 2008 avec Marc Keserwani.

³⁵² Entretiens effectués avec des responsables de fédérations sportives (football, volleyball, athlétisme, squash, canoë-kayak, judo et wushu) entre Février et Septembre 2003, dans Beyrouth et ses banlieues.

Ainsi, officiellement, du fait de la division politique (« politics ») entre le « 8 Mars » et « 14 Mars » qui empêche la signature de l'article de loi 162/1/2010, la dernière loi en date qui explique la structuration des rapports entre les différents acteurs institutionnels du système sportif libanais, leurs rôles et objectifs sont définis par le Décret 213 signé en 2007.

Ces acteurs sont :

- Le Comité de la Jeunesse et des sports dans le Parlement libanais qui vote le budget et propose les lois liées au sport dans le Parlement libanais. Il surveille également les actions entreprises par le Ministère Libanais de la Jeunesse et des Sports.
- Le Ministère de la Jeunesse et des Sports qui donne l'autorisation et a le pouvoir de dissoudre les fédérations sportives nationales et les associations sportives nationales.
- Le Ministère de l'Education et de l'Enseignement Supérieur qui élabore la matière d'EPS dans les établissements scolaires, autorise, habilite les diplômés d'éducation physique et sportive dans les universités, et organise les compétitions liées au sport universitaire. De plus, à travers l'Unité Sportive et de Scoutisme Scolaire du Ministère de l'Education, il organise les compétitions sportives scolaires.
- Le Comité Olympique Libanais qui rassemble les fédérations nationales et représente le Liban dans les Jeux régionaux et Olympiques.
- Les fédérations sportives nationales qui organisent les championnats nationaux et représentent le Liban dans les compétitions internationales de leur sport.
- Les associations sportives qui élisent les membres des fédérations nationales et participent aux différentes compétitions organisées par ces fédérations.

Sur un plan scientifique, certaines des « configurations organisationnelles » définies par Mintzberg³⁵³ sont perçues dans les organisations sportives libanaises :

- « Bureaucratie professionnelle » dans le Ministère de la Jeunesse et des Sports, le Ministère de l'Education et de l'Enseignement Supérieur et le Comité de la Jeunesse et des Sports dans le Parlement libanais.
- « Organisation missionnaire » dans le Comité Olympique Libanais, les fédérations sportives nationales et les associations sportives.

³⁵³ Henry Mintzberg, *Structure et dynamique des organisations*, Paris: Editions d'organisation, 1982.

- En raison des tensions politiques (« politics ») vives que connaît le Liban depuis 2005, d'ailleurs présentes dans les conflits entre le Ministère de l'Education d'un coté et le MJS et le comité Parlementaire de la jeunesse et des sports, et du fait du confessionnalisme présent dans les associations, fédérations sportives et donc le COL³⁵⁴, les différents acteurs du sport libanais peuvent être considérés comme des « organisations politiques ».

Ainsi, même s'il connaît des zones d'ombre (Conflit politique entre le MJS et le Ministère de l'Education concernant le sport scolaire et universitaire à propos de l'organisation du sport scolaire et universitaire) causées par le système politique (« politics ») confessionnel du pays et des limitations (absence des collectivités locales et rôle restreint du Ministère de la Jeunesse et des Sports), le Décret 213 de 2007 permet de confirmer que le premier volet d'une politique (« policy ») sportive, à savoir la structuration des rapports entre les différents acteurs du système sportif libanais ainsi que la définition de leurs rôles et objectifs, existe bien au Liban.

³⁵⁴ - George Nseir, *p.cit.*

CHAPITRE DEUXIEME : MODE DE FINANCEMENT DU SYSTEME SPORTIF LIBANAIS

II-A- Mode de financement du sport libanais de 1933 à 2000

Il convient, afin de définir un mode de financement, d'expliquer le fonctionnement d'un cycle budgétaire. Pour tenir responsable un gouvernement, la budgétisation est indexée à un cycle. Le cycle permet au système d'absorber et de répondre aux nouvelles informations et donc permet au gouvernement d'être responsable de ses actions. Tout cycle budgétaire est caractérisé par quatre phases principales³⁵⁵:

- 1- Préparation et soumission : La phase de préparation et de soumission est la plus difficile à décrire parce qu'elle est toujours sujette à des efforts de réforme. Les différentes expériences concernant la reformulation du processus de préparation et de soumission abondent. Il est vrai que dans tout système, des unités institutionnelles peuvent exister au cours du temps, cependant les procédures et la teneur réelle varient toutes les deux d'une année à une autre.

En ce qui concerne les systèmes parlementaires (comme au Liban), le premier ministre est responsable de la préparation du budget et soumet ce qui est régulièrement appelé "le budget du gouvernement" au parlement. Cependant, si une coalition de plusieurs partis s'impose pour former un gouvernement, et que la coalition est tenue conjointement par chacun des partis principaux dans la coalition contrôlant un ministère ou plus, le premier ministre aurait peu de contrôle sur la préparation du budget. En général, la préparation du budget commence en évaluant les programmes précédents, en considérant quels programmes nécessitent une révision et en voyant si de nouveaux programmes devraient être recommandés. Le Premier Ministre effectue des estimations des directives économiques anticipées pour déterminer un revenu disponible en fonction de la législation fiscale existante. La démarche suivante consiste en l'émission par le Premier Ministre d'un budget général et des directives de la stratégie fiscale que les différents ministères utilisent afin de développer leurs budgets spécifiques. Le gouvernement se réunit alors pour débattre de ces différentes directives. Le budget est soumis à la suite de ces différentes tractations.

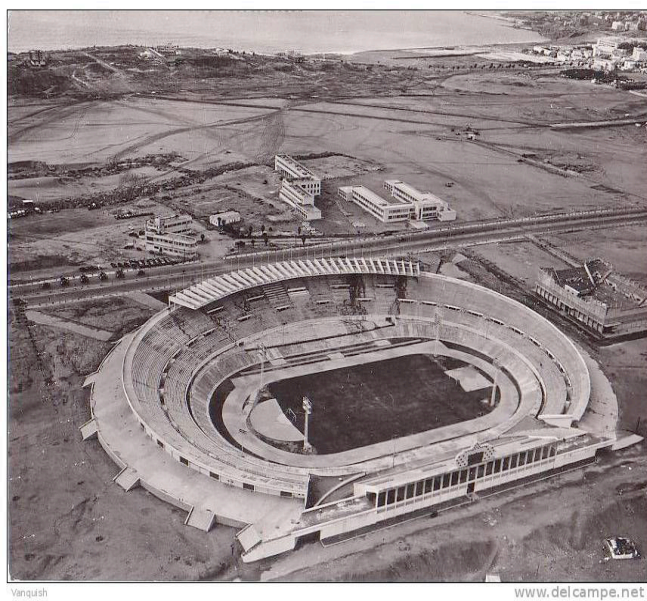
³⁵⁵ Robert D.Lee Jr., Ronald W. Johnson and Philip G.Joyce *Public Budgeting Systems*. 8th Edition Sudbury, MA : Jones and Bartlett, 2008, pp. 53-68.

- 2- Approbation : Dans tout cycle, le budget est approuvé par le corps législatif. Ce dernier révisé les recommandations du budget de l'exécutif, et peut avoir accès aux demandes du budget original du ministère qui l'habilite à faire des comparaisons (Dans le cas du sport au Liban, cette tâche est attribuée au Comité Parlementaire de La Jeunesse et des Sports). La démarche finale de la phase d'approbation est la signature du projet de loi lié au nouveau budget. En aucun cas, l'exécutif (le gouvernement dans le cas du Liban) peut augmenter les parts du budget au-delà de ce qui est fourni par le corps législatif.
- 3- Exécution : Suite à l'adoption du projet de loi lié au nouveau budget, un plan est recommandé par le gouvernement pour sa répartition. Ce plan indique les fonds requis pour les opérations. Une fois les fonds répartis, commence le processus d'affectation caractérisé par le transfert de la somme d'argent en question.
- 4- Audit et Evaluation : La phase finale du processus budgétaire est l'audit et l'évaluation. L'objectif principal de cette phase est de garantir le respect exécutif des dispositions des projets de loi du budget, d'assurer en particulier la transparence quant à la distribution des fonds publics, et d'empêcher les pertes inutiles.

Avant 2000, année du Décret 247, qui a séparé la Direction de la Jeunesse et des Sports du Ministère de l'Education pour en faire un Ministère de la Jeunesse et des Sports, ces phases budgétaires étaient appliqués dans le sport libanais, mais de façon non définie, non continue et non systématique³⁵⁶. Par défini, continu et systématique, nous entendons une budgétisation clarifiée qui se répète « mécaniquement » de façon cyclique. Au Royaume-Uni par exemple, pour chaque livre Sterling dépensée par les parieurs, dans la loterie, il est reversé trente-trois centimes à un fonds appelé « Lottery commotion ». Ces fonds couvrent les patrimoines historiques, les communautés, l'éducation et le sport (qui se voit alloué 38% de ces trente-trois centimes). C'est

³⁵⁶ Entretien effectué le 18 Mars 2011 avec Adnane Hammoud, chef de l'Unité sportive et de scoutisme du Ministère de l'Education (Bureau de l'unité sportive et de scoutisme du Ministère de l'Education, Banlieue Sud de Beyrouth, Liban). Hammoud était responsable de la Direction de la Jeunesse et des Sports lorsqu'elle était sous l'égide du Ministère de l'Education.

avec ces fonds que l'organisation sportive britannique, UK Sport, est financé³⁵⁷. UK Sport finance ensuite les fédérations selon leur taille (nombre de licenciés) et résultats internationaux. Au Liban, ce type de financement n'a jamais eu lieu avant l'année 2000. Ainsi, depuis la création de la première fédération sportive libanaise en 1933 (Fédération Libanaise de Football), en passant par la fondation du Comité Olympique Libanais en 1948³⁵⁸ et par la création de la Direction de la Jeunesse et des Sports sous l'égide du Ministère de l'Education en 1959, jusqu'en 2000, le financement du sport libanais a été caractérisé par des aides « occasionnelles » du gouvernement libanais pour l'organisation de différents événements sportifs : Construction de la Cité Sportive en 1957, organisation des Jeux panarabes à Beyrouth en 1957, des Jeux méditerranéens en 1959³⁵⁹, reconstruction de la Cité Sportive pour l'organisation des jeux panarabes en 1997 et organisation de la Coupe d'Asie en 2000³⁶⁰.



La cité sportive de Beyrouth construite en 1957

³⁵⁷ Entretien téléphonique avec Alexandra Russell (Administratrice “UK Sport”), Septembre 2006.

³⁵⁸ Joseph Sacre, *p.cit.*

³⁵⁹ Rapport officiel soumis par Joseph Sacre au gouvernement libanais en 1990.

³⁶⁰ Nadim Nassif, *p.cit.*, p.58



La cité sportive de Beyrouth après les bombardements de 1982



La Cité Sportive de Beyrouth reconstruite pour l'organisation des Jeux Panarabes en 1997

Ainsi, la plupart des aides attribuées par le gouvernement ont été axées sur l'organisation d'événements internationaux. Ceci est très caractéristique des jeunes pays ayant acquis « récemment » l'indépendance, lesquels misent souvent sur le sport pour obtenir une reconnaissance internationale³⁶¹. L'organisation des Jeux panarabes et méditerranéens, qualifiée

³⁶¹ - Patrick Bouchet et Mohammed Kaach, *art.cit.*

- Abdel Rahmane Baba-Moussa, *art.cit.*

- Robert Chappell, *art.cit.*

- Robert Chappell, *art.cit.*

par De Coubertin de « jardin d'enfants »³⁶² du mouvement Olympique, permettent aux pays incapables de qualifier un nombre significatif d'athlètes aux Jeux Olympiques de pouvoir faire participer le plus de sportifs possible à ces tournois régionaux.

Ainsi, les budgets préparés par le gouvernement libanais pour ces événements majeurs étaient approuvés et exécutés par le gouvernement. Cependant, de grandes lacunes demeuraient au niveau de l'audit et de l'évaluation. Cette étape est très souvent négligée dans le processus de budgétisation au Liban³⁶³. Ceci explique les accusations « d'argent mal dépensés » et de « corruption » de la part de beaucoup de personnes du milieu sportif libanais³⁶⁴. Selon elles, un des exemples caractérisant ce manque d'évaluation se trouve avec l'organisation de la coupe d'Asie de football en 2000. En effet, entre 1996 et 2000, le gouvernement libanais a dépensé dix-huit millions de dollars pour la construction de deux stades internationaux à Sidon (22600 places assises) et Tripoli (25000 places assises) en vue de l'organisation du Championnat asiatique de Football³⁶⁵. Cette compétition a été considérée comme un échec total. Le Liban fut éliminé dès le premier tour après avoir perdu 4-0 face à l'Iran. Les stades étaient vides la plupart du temps et selon Dato Velapan, ce n'étaient « *pas des stades mais des cimetières* ». Cet échec cuisant était d'abord dû à une mauvaise préparation technique de l'équipe nationale et surtout à une étude insuffisante faite par les autorités sportives libanaises pour évaluer le nombre de personnes que cet événement sportif pouvait attirer. De plus, les stades de Sidon et de Tripoli ont été très peu utilisés depuis. Pour les responsables du sport libanais qui ont entrepris des luttes contre la

- Hamad S.Ndee, *art.cit.*

- Yair Galily, *art.cit.*

- H.E. Chehabi, *art.cit.*

³⁶² Sylvain Adami, *art.cit.*

³⁶³ Entretien effectué le 16 Mai 2011 avec Dr. George Bitar, consultant pour le Ministère des Finances.

³⁶⁴ - Entretien effectué à Beyrouth et ses banlieues de Février à Septembre 2003 avec des hauts responsables de sept fédérations sportives libanaises (Athlétisme, Canoe-Kayak, Football, Judo, Squash, Volley-ball et Wushu)

- Entretien effectué à Beyrouth et ses banlieues de Février à Septembre 2003 avec huit athlètes d'élites libanais (Football, Judo, Squash, Volley-ball, Wushu, Natation, Taekwondo et ski)

- Entretien effectué avec Simon Abi Ramia, 19 Février 2010

- Entretien effectué en Février 2003 avec George El-Hajj, responsable de la section squash dans le club "The Escape".

- Entretien effectué le 25 Mars 2011 avec Antoine Chartier.

- Entretien effectué le Jeudi 24 Mars 2011 avec George Nader, Secrétaire Général de la Fédération Libanaise du Sport Universitaire (FLSU) au campus de l'Université Notre-Dame, Zouk-Mosbeh, Liban.

- Entretien effectué le Jeudi 18 Mars 2011 avec Hassan Chararah.

- Entretien effectué le Jeudi 18 Mars 2011 avec Raymond Touma, Chef de l'administration du Ministère de la Jeunesse et des Sports, au bâtiment de la Jeunesse et des Sports, Beyrouth, Liban.

- Entretien effectué le 3 Juin 2007 avec Jihad Salamé.

- Rapport officiel soumis par Joseph Sacre au Gouvernement Libanais en 1990.

³⁶⁵Entretien effectué le 3 Juin 2007 avec Jihad Salamé.

corruption et le clientelisme³⁶⁶, certains dirigeants sportifs organisent ces compétitions et profitent du manque d’audit pour « détourner » des sommes d’argent.



Le stade international de Sidon (22600 places assises)



Le stade international de Tripoli (25000 places assises)

Dans cette « jungle » financière, le sport qui a bénéficié le plus d’investissements privés au cours des années 1990 est le basketball³⁶⁷. Un groupe de millionnaires, à la tête duquel le « géant » des

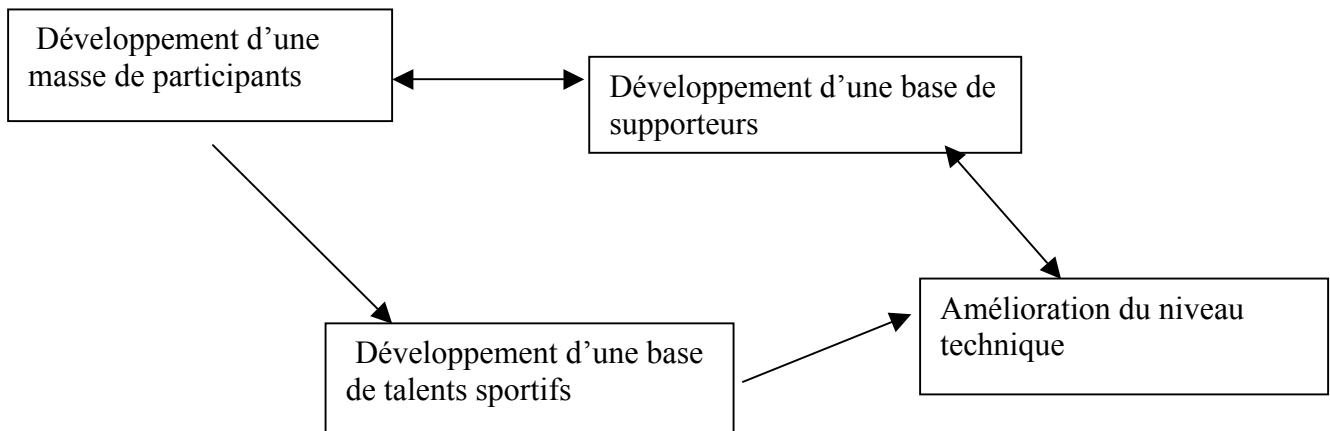
³⁶⁶ *ibid.*

- Rapport officiel soumis par Joseph Sacre au gouvernement libanais en 1990.

³⁶⁷ - Danyel Reiche, *art.cit.*

médias Antoine Choueiri, investirent massivement dans les équipes locales et pour l'organisation des compétitions arabes et asiatiques. Ce groupe réussit à vendre les droits de retransmission des matches de première division à la chaîne de télévision LBCI, la première télévision au Liban. En 1999, ces droits atteignirent un million US\$. La même année, pour l'organisation de la Coupe asiatique de Basketball, le budget atteignait 1 284 000 US\$ et pas moins de quatre-cent soixante-neuf spots publicitaires furent vendus pour l'occasion. Les résultats en ont été très importants sur le plan technique (niveau de jeu), de la participation (nombre de participants) et de la base des supporters. Ces trois facteurs peuvent être considérés déterminants dans l'évaluation du succès d'un sport dans un pays. Le nombre de participants et la base de supporters rendent compte de la taille du mouvement sportif sur le plan social, économique et culturel. Les résultats internationaux obtenus par les athlètes permettent de connaître le niveau technique de ce sport. Il existe donc une très forte corrélation entre ces trois facteurs :

Schéma n°10. Corrélation entre la masse des participants, la base de supporters, la base de talents sportifs et le niveau technique



Ainsi, ce groupe de millionnaires améliora aussi le niveau du basketball libanais de 1ère division avec l'importation de joueurs étrangers. Ces améliorations concernèrent également l'équipe libanaise de Basketball puisqu'un certain nombre de joueurs furent naturalisés à l'instar de Joe

- Leah Boukhater, *art.cit.*

Vogel, un joueur Américain, et des joueurs d'origine libanaise furent recrutés. Ces efforts ont été assortis par un très efficace programme de développement destiné aux jeunes et lancé par la fédération libanaise de Basketball. Le succès de ce sport était aussi surtout dû à sa capacité à développer une base de fans et à se « vendre ». Ce phénomène a été rendu possible par l'opposition des clubs locaux dont chacun représente globalement une communauté : la Sagesse (Hikmeh) pour les chrétiens et le Sporting club (Riyadeh) pour les musulmans. Ces éléments ont réellement donné leurs fruits et le Basketball est devenu, d'une part le sport le plus pratiqué, et d'autre part le plus populaire à la télévision³⁶⁸. Début 2000, le basketball attirait beaucoup plus les sponsors que le football, qui pourtant était le sport « numéro un » au Liban durant le XXème siècle. En termes de résultats, la Sagesse remporta successivement le Championnat asiatique de Basketball en 1999, 2000 et 2004. Le Liban arriva en deuxième position dans le Championnat asiatique des nations de 2001 et il réussit à se qualifier en 2002 pour le Championnat du monde de Basketball à Atlanta³⁶⁹.

Ainsi, grâce à plusieurs ingrédients (investissements privés, sponsors, import de joueurs étrangers, naturalisation de joueurs clés en provenance de l'étranger et de la diaspora, couverture médiatique, programme de formation de jeunes), le basketball devint le sport numéro un en termes de masse de participants, de supporters et de résultats internationaux³⁷⁰. De nombreuses méthodes de management sportif ont été utilisées pour développer le marketing du basketball. Durant la saison 2003-2004, le nombre d'équipes en première division a diminué de quatre. Des douze équipes, seules huit sont restées en première division (Le nombre est revenu à dix au cours de la saison 2008-2009, 2009-2010, 2010-2011, 2011-2012³⁷¹). Le but de cette mesure était d'élever les droits de télévision pour chaque club et de leur permettre de bénéficier d'un budget plus important afin d'améliorer le niveau technique.

En fait, la réduction de douze à huit équipes durant la saison 2003-2004 était due à l'initiative du multimillionnaire Antoine Choueireh. Ce dernier, président de la Sagesse et grand actionnaire au sein de la chaîne de télévision LBCI, avait pour objectif de transformer le Liban en une des dix

³⁶⁸ Taux d'audience de 2000 sur les sites internet des chaînes de télévision LBC et Future TV.

³⁶⁹ Nadim Nassif, *pt.cit.*, pp.59-60.

³⁷⁰ Leah Boukhater, *art.cit.*

³⁷¹ Site officiel de la Fédération Libanaise de Basketball (FLB) (www.flbb.com - liste des équipes saison 2008-2009, 2009-2010, 2010-2011, 2011-2012)

meilleures nations du monde en termes de basketball³⁷². Grâce à l'importante influence dont il bénéficiait à l'intérieur de la Fédération Libanaise de Basketball, il décida de réduire le nombre d'équipes de la première division. Cela a eu pour effet de faire émerger un nombre de clubs riches, parmi lesquels le club qu'il préside lui-même, Sagesse. Choueireh entrepris également la promotion du basketball dans le Moyen-Orient, notamment dans des pays comme la Jordanie, la Syrie et les pays du Golfe afin de parvenir à ce qu'il estimait indispensable au progrès du basketball au Liban : la création d'une ligue arabe professionnelle, appelée par lui la « NBA Arabe »³⁷³. Il estimait que le marché libanais (quatre millions d'habitants) n'était pas assez grand pour permettre le développement économique d'équipes professionnelles libanaises. Avec la ligue arabe professionnelle, le marché deviendrait beaucoup plus large (trois-cent millions d'habitants). C'est dans le but de faire du basketball libanais un produit régional que Choueireh a investi des fonds aussi importants et que des programmes pour les jeunes, de naturalisation et d'importation de joueurs étrangers ont été encouragés.

« L'explosion » du basketball est survenue après quinze ans de conflits (1975 à 2004) internes qui ont arrêté toute activité sportive. Le basketball est le premier cas de développement dans le Liban de l'après-guerre. Ce phénomène s'est effectué dans un pays encore troublé qui avait complètement perdu toute « identité sportive ». Même s'il a développé une base populaire importante au milieu des années 90, ce sport a toujours couru le risque de se voir oublié. En effet, le principal aspect du succès médiatique du basketball se caractérisait par l'opposition sunnite-maronite à travers la rencontre « Sporting – Sagesse »³⁷⁴. La communauté chrétienne dans son ensemble s'est sentie marginalisée au lendemain des accords de Taef survenus en 1991, puisqu'ils se sont soldés par l'emprisonnement de Samir Geagea et l'exil de Michel Aoun en France (les deux principaux leaders chrétiens de la guerre civile 1975 à 1990) en 1991. La stratégie médiatique a été, à travers la chaîne LBCI, de profiter de ce climat de frustration qui régnait et de l'utiliser pour développer une base de supporters dans le basketball. Sans cet arrière-plan politique (« politics ») et communautaire, la passion pour le basketball n'aurait probablement pas été aussi forte³⁷⁵ (Il s'est avéré, en fait, après 2005 et le retour sur la scène

³⁷² Site officiel du club sportif de la Sagesse, entretien avec Antoine Choueireh en Décembre 2003 (www.Sagesse.com).

³⁷³ Ibid.

³⁷⁴ - Leah Boukhater, *art.cit.*

- Danyel Reiche, *art.cit.*

³⁷⁵ Leah Boukhater, *art.cit.*

politique (« politics ») de Samir Geagea et de Michel Aoun, que le taux d'audience pour les rencontres de basketball a considérablement baissé³⁷⁶. En effet, puisque les leaders politiques (« politics ») sont revenus, on avait plus besoin d'exprimer son mécontentement à travers le basketball³⁷⁷).

De plus, la route empruntée par Choueireh vers le professionnalisme est en fait une stratégie qui permet uniquement aux clubs très riches de « survivre ». Beaucoup de clubs, traditionnellement leaders dans le basketball libanais, sont tombés dans les divisions inférieures ou ont « disparu de la scène » : « Kahraba » (région du « Keserouan », banlieue de Beyrouth), « Tadamon » (région du « Keserouan »), Rosaire (région du « Metn », banlieue de Beyrouth), « Meziara » (Nord du Liban), Mont-La-Salle (région du « Metn ») et Sadaka (banlieue sud de Beyrouth). La chute rapide de ces équipes démontre que le marché économique lié au basketball au Liban demeure instable.

De plus, il est vrai que les acteurs du basketball libanais avaient fait preuve d'une grande maturité dans leur stratégie marketing, mais il n'empêche que la nomination des membres du Comité Exécutif de la Fédération Libanaise de Basketball se faisait très souvent de manière arbitraire. Toutes les décisions ont été prises par Antoine Choueireh. En 1999, bien qu'il était officiellement seulement un président de club, Choueireh a poussé la plupart des clubs (en leur offrant des sommes d'argent) à voter (lors d'élections décidées soudainement³⁷⁸) pour le changement à la tête de la fédération car il estimait qu'elle ne répondait pas aux attentes de la famille du basketball libanais. Ainsi, en plus d'avoir été, à l'époque, président du club champion du Liban (Sagesse), régisseur des contrats télévisés, il devint également le principal décideur des actions de la fédération. Lorsqu'un sport est « contrôlé » par une seule personne, la fédération sera sujette à des actions non démocratiques et cela empêchera et découragera d'autres entrepreneurs d'investir dans le sport. De nombreux conflits ont secoué la scène du basketball entre 2000 et 2004 parce que Choueireh était accusé d'abuser de son pouvoir et la fédération d'avoir adopté une attitude partielle à l'égard de la Sagesse, le club dont Choueireh était président. Ce dernier répondait alors que ses détracteurs cherchaient seulement à contrecarrer son plan de développement du

³⁷⁶ Des statistiques de la LBCI ont montré que les taux d'audience pour la phase finale du championnat du Liban de basketball ont chuté d'un million de personnes en 2004, à moins de cent mille pour les finales de 2005, 2006 et 2007.

³⁷⁷ Danyel Reiche, *art.cit.*

³⁷⁸ Choueireh était insatisfait de la façon dont a été géré le basketball. De par son influence auprès des différents clubs libanais, il a rassemblé une assemblée générale exceptionnelle afin de voter pour le changement à la tête de la Fédération Libanaise de Basketball.

basketball et que ces allégations étaient « injustifiées ». Il menaça à plusieurs reprises de démissionner, ce qui inquiéta de nombreux acteurs au sein de la famille du basket qui estimaient que ce sport ne pouvait pas se développer sans lui.

Durant l'été 2004, après plusieurs mois de tension autour du lancement de la Ligue arabe professionnelle, Choueireh se retira de la scène sportive. Même si d'autres investisseurs étaient prêts à prendre la relève, Choueireh avait développé un mécanisme complet composé de masse de participants, base médiatique et de supporters (puisque, pour la plupart des supporters de la Sagesse, surtout ceux appartenant au courant du parti des Forces Libanaises, Choueireh était la figure la plus proche de leur leader emprisonné, Samir Geagea³⁷⁹) Or, le changement qui s'est produit lors de sa démission a conduit à un climat d'incertitude au sein de la fédération de basketball libanais. Après le départ de Choueireh, à plusieurs reprises la saison de basketball a été retardée et, parfois même, menacée d'être suspendue faute d'investisseurs³⁸⁰.

L'investissement versé dans le domaine du basketball s'est fait en l'absence totale de l'Etat, représenté par le Ministère Libanais de la Jeunesse et des Sports et le COL. En effet, jusqu'en 2010, le MJS et le COL n'avaient jamais réellement analysé la scène sportive afin de déterminer quels sports correspondaient aux caractéristiques culturelles et naturelles du peuple libanais³⁸¹.

Les quinze ans de guerre civile ont effacé les traces de l'héritage sportif et culturel du Liban mais il reste que l'histoire de ce pays démontre des affinités pour certaines activités physiques particulières. Durant le XIXème siècle, sous l'Empire Ottoman, le Mont Liban est la région qui bénéficiait de la plus grande autonomie³⁸². C'est là que l'identité libanaise s'est constituée, puis en 1920, sous le mandat français, la plupart des habitants de ces villages déménagèrent pour s'installer à Saida, Tyr, Tripoli et Beyrouth. Ainsi, au début du XXème siècle, la plupart des Libanais descendent d'une lignée de paysans. Avec l'avènement de la voiture au milieu du XXème siècle et le développement du transport public, la montagne fut plus facile d'accès. La circulation interne est donc devenue plus facile et les Libanais ont toujours conservé de très forts liens avec leur village d'origine, berceau de plusieurs activités sportives traditionnelles : lever d'objets pesants, déplacement de cloche d'église et bras de fer³⁸³. Tous ces jeux de force

³⁷⁹ Leah Boukhater, *art.cit.*

³⁸⁰ Entretien effectué le 21 Mai 2010, avec Khalil Nassar, kinésithérapeute de l'équipe nationale de basketball (clinique de Nassar, Ashrafieh, Liban)

³⁸¹ Entretien effectué le Vendredi 29 Avril 2011, avec Ezzat Kraytem.

³⁸² Kamal Salibi, *p.cit.*, pp.106-120.

³⁸³ Labib Boutros, *Jeux des villages libanais* Beirut: New codmos edition, 1986, pp.3-59.

démontrent l'attachement des Libanais au culte de la force. Au milieu du siècle, les Libanais ont montré leur engouement pour la lutte, le catch, l'haltérophilie et le culturisme³⁸⁴. C'est l'une des raisons pour lesquelles les quatre médailles d'or remportées par le Liban aux Jeux Olympiques depuis 1948 ont été obtenues en Lutte Gréco-Romaine et haltérophilie. Le culturisme, grâce à Samir Bannout, a été la seule discipline offrant au Liban un titre mondial amateur et professionnel³⁸⁵. La guerre a cependant fortement affecté le niveau technique de l'haltérophilie et la lutte gréco-romaine. Le seul sport qui ait survécu à ce phénomène est le culturisme. De 1981 à 2004, grâce à Samir Bannout, Ahmed Haidar, Ali Malla et Eduardo Kawak, les culturistes libanais ont été présent à quinze des vingt-quatre compétitions de « Mr. Olympia », le titre mondial professionnel de ce sport. Le Liban fait également partie des cinq pays du monde à avoir remporté le titre de « Mr. Olympia » aux cotés des Etats-Unis, de l'Autriche, la Grande-Bretagne, Puerto-Rico et l'Italie³⁸⁶. Tous ces succès ont été obtenus pendant la période de la guerre civile et pendant l'après-guerre, où le culturisme, à l'instar des autres sports, n'a pratiquement pas reçu de support. Quel a donc été le secret de cette réussite ?

Il est plus facile pour un pays en voie de développement d'obtenir des médailles dans des sports individuels, surtout des disciplines comme le culturisme, l'haltérophilie et la force athlétique, qui ne requièrent pas de présence de partenaire. Pour réussir, l'athlète n'a qu'à payer des frais d'inscription de 25\$ par mois (en moyenne)³⁸⁷ pour accéder à une salle de musculation et s'entraîner régulièrement. Le culturisme apparaît donc comme un sport peu cher et très accessible. Ceci est certainement vrai pour toutes les personnes qui pratiquent cette discipline à titre de loisir. Pour ceux en revanche qui veulent en faire leur carrière, les conditions changent de manière radicale. En effet, pour un grand nombre d'entraîneurs libanais de culturisme, il convient de souligner qu'il est impossible de prendre part à des compétitions de culturisme sans prendre des suppléments (et/ou autres produits dopants)³⁸⁸ qui sont très chers (plusieurs milliers de dollars par an³⁸⁹) surtout pour des athlètes provenant de pays économiquement limités comme le Liban. Comment Bannout, Malla, Kawak et Haidar ont-ils donc procédé pour arriver à un si haut niveau en l'absence de sponsors et du soutien du gouvernement ?

³⁸⁴ Joseph Sacre, *p.cit.*, pp.53-56, pp.99-104, pp.115-123

³⁸⁵ Rapport soumis par Joseph Sacre au gouvernement libanais en 1990.

³⁸⁶ Site officiel de « Mr. Olympia », « liste de tous les vainqueurs ».

³⁸⁷ Entretien effectué en Février 2008 avec Ziad Rifai, entraîneur de culturisme

³⁸⁸ Intervention télévisée effectuée en Février 2008 par Dr. Roger Melki, ex-président du Comité Médical du Comité Olympique Libanais.

³⁸⁹ Entretien effectué en Février 2008 avec Ziad Rifai.

En fait, la plupart des culturistes d'élite sont gérants de salle de musculation et génèrent de gains importants grâce au grand nombre d'adhérents qui y participent pour rester en forme. Dans le but de développer une image de « modèle athlétique et esthétique », et par conséquent attirer encore plus de clients, ces athlètes participent et tentent d'obtenir des titres dans les différentes compétitions locales et internationales de culturisme. C'est grâce à cette grande masse de participants que des athlètes comme Bannout, Haidar, Malla et Kawak ont pu investir dans leurs préparations et obtenir des résultats internationaux remarquables. Mais est-ce que le culturisme a pu créer au Liban une base de supporters nécessaire à en faire un sport national ?

Entre 1991 et 2004, les succès internationaux du culturisme n'ont pas été mis en relief par les médias libanais à cause du manque de supporters suivant ce sport. Comment se fait-il qu'une discipline aussi pratiquée et ayant obtenus autant de résultats internationaux soit incapable d'attirer des supporters et donc les médias ?

Il y a deux raisons principales derrière ce phénomène. Premièrement, la plupart des compétitions internationales de culturisme se déroulent aux Etats-Unis d'Amérique. De 1975 à 2004, vingt-cinq des trente compétitions de « Mr. Olympia » (considérée comme étant le championnat du monde professionnel de ce sport) ont été organisées aux Etats-Unis d'Amérique et de 1994 à 2004, elles se sont toutes déroulées là-bas³⁹⁰. Ainsi, pour réussir dans le culturisme professionnel, un athlète doit nécessairement déménager aux Etats-Unis d'Amérique, un pays où ce sport ne fait même pas partie des disciplines les plus suivies. Et la seule compétition sportive américaine couverte par les médias libanais est le championnat de basketball NBA. Le « Mr. Olympia » n'a donc jamais reçu au Liban de couverture médiatique significative. Les succès internationaux de Bannout, Haidar, Malla et Kawak sont donc passés « inaperçus ». De toute évidence, la plupart des jeunes « soulevant de la fonte » dans les salles de musculation ne le font pas pour devenir le « futur » Haidar ou Bannout, mais parce que c'est le moyen le plus accessible (dû au nombre important de salles dans le pays³⁹¹) pour rester en forme. En effet, contrairement à beaucoup d'autres sports qui requièrent des partenaires d'entraînement et des horaires d'entraînement fixe, le culturisme peut se pratiquer seul à n'importe quel moment. La plupart des salles de musculation ouvrent toute la journée et les athlètes peuvent venir s'entraîner toute la journée sous la supervision d'un entraîneur qui est engagé pour conseiller les pratiquants toute la journée³⁹².

³⁹⁰ Site officiel de la compétition Mr. Olympia (www.mrolympia.com).

³⁹¹ Nadim Nassif, *p.cit.*, pp.100-101.

³⁹² Entretien effectué en Février 2008 avec Ziad Rifai.

La deuxième raison derrière la masse réduite de supporteurs et la faible couverture médiatique réside dans l'image donnée par le culturisme. En effet, malgré le fait qu'il soit pratiqué par des millions de personnes, que la fédération internationale de culturisme (IFBB – « International Federation of Body Builders ») ait cent soixante-dix-sept fédérations nationales affiliées, le culturisme n'est pas un sport reconnu par le CIO³⁹³. Cette non reconnaissance du culturisme est due à la « mauvaise réputation » de ce sport, par rapport à l'éthique de ces athlètes. En effet, la plupart des champions de culturisme sont soupçonnés de dopage dans le but d'améliorer leurs performances et cette « accusation » est tellement forte que des organisations mondiales proposant des compétitions de « culturisme naturel » (censées être absentes de tout dopage) se sont formées. Malgré ces efforts, la réputation du culturisme ne s'est pas améliorée puisque même ces culturistes « naturels » sont soupçonnés de dopage³⁹⁴. Durant les dernières décennies, ce sport a ainsi perdu une grande partie de sa crédibilité et les historiens du sport parlent de l'ère pré et post stéroïde³⁹⁵. Les stéroïdes ont vu le jour dans les années 1960 et leur marché s'est développé depuis de telle façon que les corps des athlètes ont atteint des statures considérées par le grand public comme étant inconcevables, irréalistes, voire « monstrueuses ». L'image du culturiste a de facto décliné et n'inspire donc plus du tout les pratiquants des salles de forme³⁹⁶. Puisque la fédération libanaise de culturisme (qui est en fait la fédération libanaise d'haltérophilie, de force athlétique et de culturisme³⁹⁷) n'organise pas de tests de dopage, les champions locaux ne peuvent donc pas être officiellement accusés de dopage. Mais, dans une recherche réalisée par le Comité médical du Comité Olympique Libanais³⁹⁸, il a été montré que 90 % des athlètes libanais se dopent. C'est pour ça que pour la communauté sportive locale, les culturistes ne sont pas perçus comme des champions « légitimes » et que le culturisme ne peut pas faire partie des disciplines suivies par le public libanais intéressé par le sport. Ce dernier, vu le petit nombre de licenciés sportifs au Liban³⁹⁹, demeure très réduit. La faible quantité du

³⁹³ Site officiel du Comité Olympique International (www.olympics.org), liste des fédérations olympiques reconnues par le CIO.

³⁹⁴ Entretien effectué en Février 2008 avec Ziad Rifai.

³⁹⁵ La conférence de la société britannique des historiens du sport 2006 British Society of Sports History Conference:
- Hercules vs Appollo: Bodybuilding ideology in the early twentieth century, de Jan Todd,
- The yearning for muscular power, de Terrence Todd

³⁹⁶ The yearning for muscular power, de Terrence Todd.

³⁹⁷ Liste des fédérations libanaises reconnues par le Ministère Libanais de la Jeunesse et des Sports.

³⁹⁸ Intervention télévisée effectuée en Février 2008 par le Dr. Roger Melki, chef du Comité Médical du Comité Olympique Libanais.

³⁹⁹ Pierre Blanc, *art.cit.*

nombre de participants et de supporteurs a rendu très difficile pour le gouvernement et les autorités sportives libanaises de repérer le sport qu'il fallait aider financièrement⁴⁰⁰.

⁴⁰⁰ Entretien effectué le Vendredi 29 Avril 2011, avec Ezzat Kraytem.

**II-B- Mode de financement du sport libanais de 2000 à
2009**

L'année 2000 a été une année charnière dans le financement du sport libanais avec la signature du Décret 247 qui a vu la création du Ministère Libanais de la Jeunesse et des Sports. Dans la loi libanaise, toute création de ministère implique systématiquement la création d'un Comité qui lui est lié dans le Parlement⁴⁰¹. Ainsi avec la création du MJS, un Comité parlementaire de la Jeunesse et des Sports a été fondé qui était désormais responsable du vote du budget pour le Ministère Libanais de la Jeunesse et des sports. Ce Comité participe ainsi à la phase de préparation et d'approbation du budget pour le sport en collaboration avec le gouvernement⁴⁰². Une fois l'approbation obtenue, les fonds sont envoyés par le gouvernement au MJS pour compléter la phase d'exécution. La grande lacune dans les cycles budgétaires de 2000 à 2009 fut l'absence d'audit et d'évaluation⁴⁰³. Ceci a engendré beaucoup de corruption au sein des différentes institutions sportives, et a mené Jihad Salamé à préparer un dossier qu'il a soumis en 2005 au CIO à Lausanne⁴⁰⁴ contre la corruption du sport libanais.

En plus des malversations, la principale caractéristique du budget pour le sport libanais est sa taille réduite. En effet, entre 2000 et 2009, le budget alloué au sport a été de 2 000 000 US\$/an. A titre de comparaison, la Norvège, pays ayant à peu près la même population que le Liban (4,6 millions d'habitants en 2010⁴⁰⁵), avait déjà, en 1991, un budget de 40 000 000 US\$/an⁴⁰⁶. En 2009, le budget du sport au Danemark, pays également ayant une population proche de celle du Liban (5,5 millions d'habitants en 2010⁴⁰⁷), s'éleva à 144 000 000 US\$⁴⁰⁸. La comparaison du Liban au Danemark est une preuve très pertinente du manque d'importance qu'a le sport dans les objectifs du gouvernement libanais. En effet, le PIB par habitant du Danemark est estimé à 36 700 US\$ annuels⁴⁰⁹, environ trois fois plus que le PIB par habitant au Liban (13 000 US\$

⁴⁰¹ Entretien effectué le 16 Mai 2011 avec Dr. George Bitar, consultant du Ministère des Finances.

⁴⁰² Robert D. Lee Jr., Ronald W. Johnson and Philip G. Joyce *Public Budgeting Systems*. 8th Edition Sudbury, MA : Jones and Bartlett, 2008, pp. 53-68.

⁴⁰³ Entretien avec Simon Abi Ramia, 19 Février 2010.

⁴⁰⁴ Entretien effectué le 3 Juin 2007 avec Jihad Salamé.

⁴⁰⁵ Site officiel de la CIA – The World Factbook <https://www.cia.gov/library/publications/the-world-factbook/geos/no.html>, Juillet 2010

⁴⁰⁶ http://www.reisenett.no/norway/facts/nature_outdoors/sports.html, écrit par Olav Forde, Editeur Assistant de "Nytt fra Norge" ("Norway Digest")

⁴⁰⁷ Site officiel de la CIA – The World Factbook <https://www.cia.gov/library/publications/the-world-factbook/geos/da.html>, Juillet 2010

⁴⁰⁸ <http://sporteventdenmark.com/en/Focus%20on%20Denmark/Sports%20in%20Denmark.aspx>, site officiel de "Sport Event Denmark", organisme établi en 1994 par le Gouvernement Danois et les organisations nationales sportives danoises avec pour objectif d'attirer et d'organiser au Danemark des événements et des congrès sportifs internationaux.

⁴⁰⁹ Site officiel de la CIA – The World Factbook <https://www.cia.gov/library/publications/the-world-factbook/geos/da.html>, Juillet 2010

annuels)⁴¹⁰. Or, si on divise le budget du sport par rapport au nombre d'habitants du Danemark (144 000 000 de US\$/ 5,5 millions d'habitants), nous obtiendrons le chiffre de 26 US\$ par an pour le sport « à disposition » de chaque Danois. Si nous faisons le même calcul pour le Liban, nous obtiendrons le chiffre de 0,4 US\$ par an. Donc, si le PIB par habitant au Danemark est environ trois fois plus élevé que le PIB par habitant au Liban, le « budget pour le sport par habitant » au Danemark est quant à lui soixante-cinq fois plus élevé que le « budget pour le sport par habitant » au Liban. Le rapport « budget pour le sport par habitant » Danemark / « budget pour le sport par habitants Liban est vingt-trois fois plus élevé que rapport « PIB par habitant » Danemark / « PIB par habitant » Liban. Le budget attribué au sport au Liban est relativement très faible, même par comparaison à un pays arabe (les pays arabes ont, à l'échelle mondiale, un nombre réduit de pratiquants sportifs et un niveau technique faible⁴¹¹. En effet, aux Jeux olympiques de 2008 à Pékin, tous les pays arabes réunis, soit une population de près de trois-cents millions d'habitants⁴¹², ont obtenu la somme de huit médailles, dont seulement une en or⁴¹³. Aux Jeux de Londres en 2012, le nombre total de médailles a été de douze, dont deux en or⁴¹⁴) comme la Tunisie⁴¹⁵, dont le « budget du sport par habitant » en 2009 était de 18,6US\$ (186 000 000 \$ sur une population d'environ dix millions d'habitants) pour un PIB par habitant inférieur à celui du Liban (9300\$ par an)⁴¹⁶.

Le budget alloué au MJS entre 2000 et 2009 sert en grande partie à couvrir les salaires de ses employés et les dépenses liées à son fonctionnement (téléphones, eau, électricité...)⁴¹⁷. Avec ces moyens, le MJS ne peut pas mettre en place des stratégies afin de pouvoir intervenir auprès des fédérations. En 2005, le rapport rédigé au titre du protocole de la coopération entre l'ambassade de France et le Ministère libanais de la Jeunesse et des Sports préparé par Henri-Pierre Gazzeri et Jean-François Isnard concernant la mission d'évaluation pour la mise en oeuvre de brevets d'Etats d'entraîneurs sportifs a clairement cité que le MJS n'avait pas les moyens financiers pour

⁴¹⁰ Site officiel de la CIA – The World Factbook <https://www.cia.gov/library/publications/the-world-factbook/geos/le.html> Juillet 2010

⁴¹¹ Patrick Bouchet et Mohammed Kaach, *art.cit.*

⁴¹² Site officiel de la CIA - The World Factbook.

⁴¹³ Site officiel du Comité Olympique International (<http://www.olympic.org/beijing-2008-summer-olympics>)

⁴¹⁴ Site officiel du Comité Olympique International (<http://www.london2012.com/index-olympic.html>)

⁴¹⁵ Les pays arabes.

⁴¹⁶ Article de la presse tunisienne (http://www.babnet.net/en_detail-29424.asp)

⁴¹⁷ Rapport rédigé en 2005 au titre du protocole de la coopération entre l'ambassade de France et le Ministère libanais de la Jeunesse et des Sports préparé par Henri-Pierre Gazzeri et Jean-François Isnard concernant la mission d'évaluation pour la mise en oeuvre des diplômés d'entraîneurs (Ministère libanais de la Jeunesse et des Sports, Beyrouth, Liban).

mettre en place des diplômés et, de ce fait, ils devaient être pris en charge par les universités. Avec le budget limité du MJS, pour « survivre », les fédérations sportives devaient demander des aides spéciales du gouvernement.

En 2003, nous avons effectué des entretiens ont été effectués auprès de 8 fédérations sportives⁴¹⁸. Le problème le plus communément soulevé était en fait le manque de ressources nécessaires au développement du sport dont elles ont la charge.

La Fédération Libanaise de Canoe-Kayak obtint en 2003, 2000 US\$ du MJS. Pour son président de l'époque⁴¹⁹, cette somme peut à peine couvrir les frais de voyage d'un seul athlète pour une seule compétition.

La fédération libanaise de football était financée par l'argent des contrats télévisés, des ventes de tickets dans les stades, du merchandising et de sponsors. Le gouvernement et certaines municipalités l'aidaient occasionnellement en lui « prêtant » les stades municipaux pour l'organisation de rencontres. Pour le directeur général d'alors⁴²⁰, ce manque de moyens est un obstacle principal à tous les projets qu'ils désiraient entreprendre.

La fédération libanaise de volleyball n'avait jamais reçu avant 2003 des aides du gouvernement ou du MJS. Elle était financée par les charges de participation des associations sportives affiliées à la fédération, les droits télévisés et les sponsors. Les moyens dont disposait cette fédération étaient tellement faibles, selon l'ancien secrétaire général Wallid Younes, que le Liban ne participait même pas aux compétitions Asiatiques (et de ce fait n'était pas classé mondialement). En effet, pour Younes, « ce n'était même pas la peine » de prendre part à des compétitions organisées la plupart du temps en Extrême Orient, où il fallait faire quinze à dix-huit heures de voyage et dépenser entre 25 et 30 000 US\$ pour courir vers une défaite certaine contre des équipes nationales beaucoup plus fortes.

La fédération libanaise d'athlétisme recevait une partie de son budget (entre 50 et 60 000 US\$) du MJS. Le reste provenait des charges de participation des clubs et de l'aide de la Fédération Internationale d'Athlétisme. Pour son secrétaire général, l'argent dont cette fédération disposait était très limité pour atteindre ses objectifs.

⁴¹⁸ Nadim Nassif, *p.cit.*, pp.134-151.

⁴¹⁹ Mazen Ramadan.

⁴²⁰ Joseph Moawad.

La fédération libanaise de Squash recevait avant 2003 un budget de 2000 US\$ par an. Au cours de cette année, cette fédération voulait s'offrir les services d'un entraîneur étranger. Les 2000 US\$ lui ont juste permis de lui offrir un permis de travail.

La fédération libanaise de Judo n'avait jamais reçu d'aide du MJS avant l'année 2003. Elle fonctionnait grâce à des aides de personnes passionnées de judo. Pour son président, François Saadé, si le MJS ne peut pas aider financièrement, il pourrait proposer des « formules d'aide » sans dépenser de l'argent. En effet, selon lui, les avions « Middle East Airlines » voyagent très souvent à moitié vide. Le MJS et le COL, avec l'appui du gouvernement, devraient au moins trouver un moyen pour faire bénéficier de vols gratuits aux équipes nationales libanaises.

La fédération libanaise de Wushu est financée exclusivement par les charges de participation des licenciés. Elle a reçu en 2002, une aide de 6000 US\$ de la part du MJS. Avec cette somme, la fédération de wushu arrive juste à payer le voyage de certains membres de l'équipe nationale pour des compétitions internationales.

Nous avons également effectué en 2003 des entretiens avec huit athlètes libanais issus de huit fédérations différentes⁴²¹ : le football, le wushu, le tae kwon do, la natation, le volleyball, le judo, le squash et le ski. Le but était d'identifier les difficultés rencontrées par chacun dans l'exercice de son sport. Une question commune leur a été posée : leur statut social est-il compatible avec le sport qu'ils pratiquent et leur permet-il de progresser dans ce domaine ?

Des huit personnes interrogées, trois ont affirmé ne recevoir aucune aide financière. Les athlètes du squash, de la natation et du tae kwon do affirment payer leur entraînement, leur participation à des compétitions et leurs voyages⁴²². Trois autres indiquent qu'ils paient tout sauf les frais de voyage qui sont assurés par leurs fédérations respectives : judo, wushu et ski⁴²³. Les athlètes du volleyball et du football disaient recevoir un versement mensuel⁴²⁴. Cependant, un d'entre eux, Elie Abi Chedid, joueur de l'équipe nationale de volleyball, a affirmé : « *Je ne peux pas vraiment dire que je suis un pr`fessi`nnel. Je pense qu`n peut dire que je suis un semi-pr`fessi`nnel. Bien sûr je suis payé, mais je n'ai pas de c`ntrat. Il n'y a aucune base juridique qui pr`tège m`n c`ntrat. C'est entre m`n club et m`i* ». Abi Chedid recevait la somme de 1000 US\$ par mois.

⁴²¹ Nadim Nassif, `p.cit., pp.152-165

⁴²² Entretiens avec les athlètes de Squash, Natation et Taekwondo: Joy Khoury, Sevak Demerdjian et Noel Mokhaiber, de Février à Mai 2003 à Beyrouth et ses banlieues.

⁴²³ Entretiens avec les athlètes de Judo, Wushu et Ski : Wissam Abi Nader, Joe Kamel et Cesar Keyrouz, de Février à Mai 2003 à Beyrouth et ses banlieues.

⁴²⁴ Entretiens avec les athlètes de volleyball et de football, Elie Abi Chedid et Hassan Ayoub, en Mars et Mai 2003, à Beyrouth et ses banlieues.

Hassan Ayoub, joueur professionnel de football, est payé 1500 US\$. Cela ne suffisait pas pour être sportif à plein temps c'est pourquoi tous deux ont d'autres activités professionnelles. Abi Chedid est professeur d'EPS dans un établissement scolaire et Ayoub est employé de banque. Cette situation financière précaire des athlètes libanais ne leur permet pas de se concentrer entièrement à leur discipline, et est une des raisons principale expliquant les résultats modestes du Liban dans les compétitions internationales. En effet, à partir des Jeux Olympiques de 1984 à Los Angeles, le professionnalisme a été permis voire, encouragé⁴²⁵. L'amateurisme connut alors un déclin important et il devint très difficile de parvenir à réaliser de bonnes performances internationales avec ce statut.

Exemple de ce budget limité, le Comité Olympique libanais (COL) a toujours fonctionné grâce aux aides du Comité International Olympique (CIO), du Conseil Olympique Asiatique (COA) et des aides privées⁴²⁶. Le gouvernement libanais l'a « parfois » aidé dans les voyages des différentes délégations aux divers jeux régionaux (arabes, méditerranéens, asiatiques...) et olympiques. Pour Antoine Chartier, sans les aides du CIO et du COA, le COL aurait « fermé boutique » depuis longtemps.

Egalement, l'Unité du Sport et du Scoutisme du Ministère de l'Education, responsable des compétitions sportives scolaires, ne reçoit aucun fond du budget de l'Etat libanais pour le sport. Les seules ressources financières qu'elle a pour organiser les compétitions scolaires proviennent des parents des établissements scolaires publics, qui, selon Adnane Hammoud, chef de l'Unité du Sport et du Scoutisme du Ministère de l'Education, sont pour la plupart issus de la classe populaire et ne peuvent donc pas contribuer au rassemblement d'importantes sommes d'argent. Pour Hammoud, à cause de l'insuffisance de ces fonds et du manque d'infrastructures sportives dans le pays, l'Unité du Sport et du Scoutisme du Ministère de l'Education a beaucoup de mal pour « trouver » des terrains pour organiser des compétitions sous forme de championnat. En effet, la plupart des compétitions sont réglementées par le format de coupe (élimination directe en cas de défaite), et ne peuvent donc pas permettre aux entraîneurs ainsi qu'aux départements sportifs scolaires d'avoir le temps suffisant pour mettre en œuvre dans leur établissement une stratégie annuelle permettant à leurs élèves de progresser et d'avoir une formation adéquate dans le sport de compétition choisi.

⁴²⁵ Patrick Bouchet et Mohammad Kaach *art.cit.*

⁴²⁶ Entretien effectué le 25 Mars 2011, avec Antoine Chartier.

Ainsi, de 2000 à 2009, le mode de financement du système sportif libanais est caractérisé par une absence d'audit et d'évaluation qui entraîne des malversations au sein des différentes organisations sportives. En effet, en plus de ne pas être distribué de manière claire et nette, les aides financières ne sont données qu'aux fédérations et associations ayant des connexions politiques (« politics »). Selon des fonctionnaires du MJS⁴²⁷, un rapport est soumis chaque année au Ministre de la Jeunesse et des Sports, lui montrant quelles fédérations et associations sportives méritent, de par le travail qu'elles effectuent, d'obtenir des aides financières. Au moment d'appliquer les instructions fournies par ce rapport, le Ministre reçoit des « coups de fils » de haut placés politiques (« politics ») qui lui demandent d'aider des associations et fédérations « amies ». Le chef de la section « sport » du Ministère de la Jeunesse et des Sports a affirmé qu'elle avait « honte de dire qu'elle travaille au MJS⁴²⁸ » du fait de la corruption et du clientélisme qui règnent dans le sport libanais. Pour l'année 2009, le Liban était classé cent trentième pays (sur cent quatre-vingt) le moins corrompu au monde par l'agence « Transparency International » (référence mondiale pour l'information concernant la corruption mondiale⁴²⁹). Le secteur sportif n'a pas échappé à cet état de choses, causé de façon indirect par les dérives du système confessionnel libanais, qui, en favorisant la sur-représentativité d'une communauté dans le milieu sportif, conduit à un lobbying et par conséquent à une distribution injuste des ressources financières.

De plus, le budget attribué par le gouvernement au sport libanais à travers le MJS est très réduit et cause une situation de précarité pour les différentes fédérations sportives libanaises. Pour pallier à ce manque, en 2003, le président du Comité Parlementaire de la Jeunesse et des Sports, le député Emile Lahoud Jr a proposé un mode de financement permanent du sport libanais⁴³⁰, où 1% des recettes de vente d'alcool et de tabac seraient reversé au secteur sportif. Pour François Saadé, président de la fédération libanaise de judo, cette somme qui représente 17 à 18 Millions US\$ (neuf fois plus que le budget attribué MJS) devrait être dépensée selon les « mérites de chaque

⁴²⁷ - Entretien effectué le Jeudi 18 Mars 2011 avec Hassan Chararah.

- Entretien effectué le Jeudi 18 Mars 2011 avec Raymond Touma, Chef de l'administration du Ministère de la Jeunesse et des Sports, au bâtiment de la Jeunesse et des Sports, Beyrouth, Liban.

⁴²⁸ Entretien effectué le Jeudi 18 Mars 2011 avec Fadia Hallal, Chef de la section sport du Ministère de la Jeunesse et des Sports, au bâtiment de la Jeunesse et des Sports, Beyrouth, Liban.

⁴²⁹ <http://www.telegraph.co.uk/news/newsttopics/mps-expenses/6589735/Transparency-Internationals-2009-corruption-index-the-full-ranking-of-180-countries.html>

⁴³⁰ Nadim Nassif, `p.cit., pp.105-106

fédération⁴³¹ ». Selon lui, la fédération qui a obtenu les meilleurs résultats sportifs devrait obtenir la plus grande part.

Les propositions de financement de l'ancien président du Comité Parlementaire de la Jeunesse et des Sports, Emile Lahoud Jr., n'ont jamais été mises en application⁴³². Elles ont cependant été étudiées par plusieurs experts du Comité formé par Mazen Ramadan en Novembre 2011 pour proposer un modèle de financement pour le développement du sport scolaire.

Le point de départ de cette étude est la phrase de François Saadé, président de la Fédération Libanaise de Judo, qui déclare et affirme que l'argent obtenu par la proposition d'Emile Lahoud Jr. devrait être dépensé selon les mérites de chaque fédération. Mais comment définir ce mérite ? Si nous prenons en considération les résultats internationaux réalisés, il serait très difficile de choisir une fédération étant donné qu'elles « souffrent » toutes sur la scène internationale⁴³³. En effet, bien que la quête de sources d'investissement serait d'une importance considérable, elle pourrait être « inutile » si le mode de financement n'est pas clarifié et si des mécanismes de transparence ne sont pas instaurés. Donc avant de chercher des sources de financement, le gouvernement, le Ministère de la Jeunesse et des Sports, le Comité Olympique Libanais et le Ministère de l'Education devaient chercher à mettre en place un mécanisme coordonné et durable capable de développer la masse des participants, d'améliorer le niveau technique et les résultats sportifs et de créer une base de supporteurs qui, à son tour, « irriguera » la masse des participants⁴³⁴. La première mesure que devraient prendre les autorités sportives, si elles voulaient utiliser à bon escient ces sommes importantes serait d'augmenter la masse des participants. Celle-ci est essentielle pour l'édification de n'importe quel système sportif. Elle est la base de la pyramide sportive. Plus cette base est développée, plus la qualité à son sommet (sport d'élite et international) sera importante. La France, classée troisième dans le classement Havas Sport⁴³⁵ en 2005, est illustrée par la pyramide suivante⁴³⁶ :

⁴³¹ Entretien effectué en Mai 2003 avec François Saadé, président de la Fédération Libanaise de Judo (Banlieue de Beyrouth, Liban).

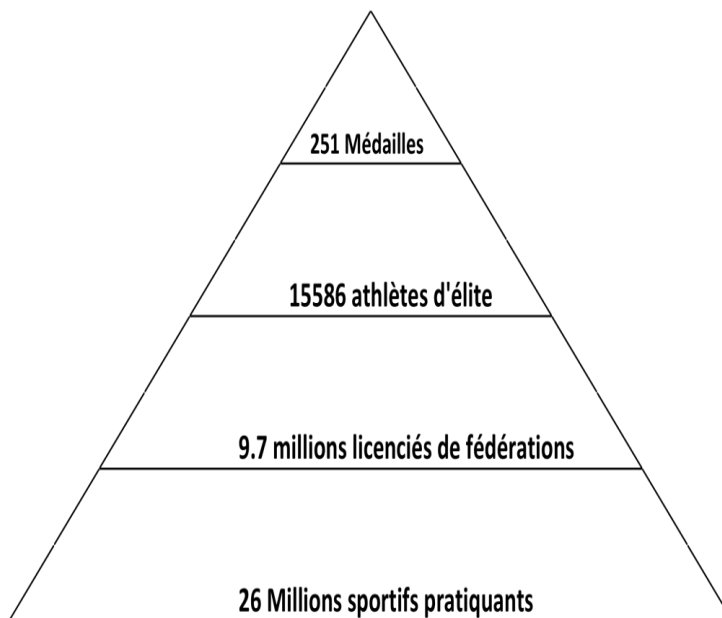
⁴³² Entretien effectué le 4 Avril 2011, avec le député Simon Abi Ramia, président du Comité de la Jeunesse et des Sports dans le Parlement libanais (Parlement libanais)

⁴³³ Entretiens effectués entre Février et Septembre 2003 avec des athlètes d'élite (football, volleyball, natation, ski, judo, taekwondo, squash et wushu) et des hauts responsables de fédérations (football, volleyball, athlétisme, squash, canoë-kayak, judo et wushu) dans Beyrouth et ses banlieues.

⁴³⁴ Entretien effectué le 4 Avril 2011, avec le député Simon Abi Ramia.

⁴³⁵ Le classement du « Groupe Havas » a débuté à la fin de l'année 2004 et a été publié pour la première fois en Décembre 2005. Il comprend cinquante deux sports (par contraste avec le classement Olympique qui ne prend en compte que les sports olympiques). Le classement «Havas » prend en considération les médailles d'or, d'argent et de bronze remportées par tous les pays lors des derniers Jeux Olympiques d'été et d'hiver, lors des derniers

Schéma n°11. La pyramide du sport en France



Source : magazine "Sport Free Attitude" N.75 publié le 16 Décembre 2005.

championnats du monde de chaque sport (sports olympiques et non olympiques) et dans certains sports, les classements mondiaux de référence.

⁴³⁶ Classement "Havas" des nations du sport dans le magazine Sport Free Attitude N.75, publié le 16 Décembre 2005.

C'est parmi ces 26 000 000 de sportifs qu'ont émergé les 9,7 millions de licenciés qui constituent la base des 15 586 sportifs d'élite qui ont offert 251 médailles (88 or, 74 argent et 89 en bronze) à la France entre 2002 et 2004. L'élargissement de la base de la pyramide est donc essentiel pour l'amélioration du niveau sportif.

Dans cette optique, la mesure la plus importante est celle qui rendra obligatoire la matière d'EPS dans les établissements scolaires libanais. Le développement du sport dans les établissements scolaires est essentiel afin d'augmenter la masse de participants, la culture sportive et le nombre de talents sportifs. En fait, la mise en place de l'EP (Education Physique) comme matière obligatoire fut un tournant de l'histoire sportive en France⁴³⁷. En effet, après la seconde guerre mondiale, de 1948 à 1960, la France a été en proie à une crise sportive sans précédent à cause notamment de l'équipement sportif vétuste et de l'infrastructure inadéquate par rapport à la croissance démographique de cette période⁴³⁸. Durant cette période, les résultats de la France durant les Jeux Olympiques d'été ont fortement décliné. Lors des Jeux de Londres de 1948, la France fut classée troisième. A Helsinki en 1952, son classement chuta à la septième place. En 1956 à Melbourne, la France obtint la onzième place. A Rome, en 1960, la France fut rétrogradée à la vingt-cinquième position avec aucune médaille d'or pour la première fois de son histoire olympique⁴³⁹. Ce déclin attira l'attention du président français, le général Charles de Gaulle qui considérait que le sport était une affaire d'envergure nationale. Pour lui, un pays doté d'une histoire aussi prestigieuse que celle de la France devrait être parmi les meilleures nations du monde dans tous les domaines, y compris le sport. Le président du Haut Comité de la Jeunesse et des Sports nommé par De Gaulle, Maurice Herzog (ancien alpiniste qui avait escaladé l'Annapurna en 1950) prendra plusieurs mesures décisives destinées à régénérer le sport français. Le mécanisme mis en place par Herzog allait perdurer plusieurs décennies et allait permettre à la France d'être parmi les grandes nations du sport mondial.

Une des premières mesures entreprises par Herzog a été la mise en place de l'EP comme matière obligatoire dans les établissements scolaires et ceci donna au sport une importance nationale. Le sport se répandit dans toutes les régions de France et la masse de participants augmenta systématiquement de par le grand nombre d'étudiants et grâce au renouvellement des

⁴³⁷ Jean-Paul Callède, *art.cit.*

⁴³⁸ Marianne Amar, *Nés p`ur c`urir. Sp`rt, p`uv`irs et rébelli`ns, 1944-1958*. Presses Universitaires de Grenoble, Grenoble, 1987.

⁴³⁹ Site officiel du Comité Olympique International (www.olympics.org), table des médailles aux Jeux Olympiques de Rome.

infrastructures sportives dans les établissements scolaires. Il y eut une importante demande de professeurs d'EPS. Le Ministère de la Jeunesse et des Sports remarqua cela et décida de financer deux Ecoles nationales d'Etat spécialisées dans la formation des entraîneurs et des éducateurs physiques : ENSEPS (Ecole Normale Supérieure d'Education Physique et Sportive) et l'INS (Institut National du Sport). En 1970, les deux se fondèrent en une institution, l'INSEP (Institut National du Sport et de l'Education Physique)⁴⁴⁰. L'INSEP et ses pôles régionaux, les CREPS (Centres Régionaux d'Education Populaire et Sportive) devinrent des institutions officielles et centralisées coordonnant des programmes liés au sport en France. Ils devinrent également un fournisseur principal pour le sport d'élite de ce pays avec l'élaboration des sections de « sport-études » en collaboration avec l'Education Nationale.

Les résultats sur le plan du sport d'élite n'ont pas été immédiats. Il a fallu au moins dix ans en France pour que des résultats réguliers et empreints de succès puissent commencer à se manifester. Dans les classements des Jeux Olympiques d'été entre 1980 et 2004 (mis à part les Jeux de 1984), la France a toujours été classée parmi les dix meilleures nations du monde⁴⁴¹. Si l'on considère l'année 1960 comme étant le summum de la crise sportive en France, il est indéniable que la solution proposée par Herzog a connu un succès majeur puisque rendre obligatoire les cours d'EPS a été le premier pas vers les victoires internationales de la France.

⁴⁴⁰ Archives du site officiel de l'INSEP (www.insep.fr)

⁴⁴¹ Site officiel du Comité International Olympique, tableau des médailles olympiques de 1980 à 2004.

Tableau n°10. Les résultats obtenus en France grâce à la mise en place de l'EP comme matière scolaire obligatoire

Jeux d'étés	Nombre de médailles gagnées	Classement	Centile supérieure	
Londres 1948	29	3 ^{ème} sur 59	5,08%	CRISE
Helsinki 1952	18	7 ^{ème} sur 69	10,14%	
Melbourne 1956	14	11 ^{ème} sur 72	15,28%	
Rome 1960	5	25 ^{ème} sur 83	30,12%	DEBUT DES ANNEES 60: MISE EN PLACE DE L'EPS COMME MATIERE SCOLAIRE OBLIGATOIRE
Tokyo 1964	15	21 ^{ème} sur 93	22,58%	
Mexico 1968	15	6 ^{ème} sur 112	5,36%	
Munich 1972	13	17 ^{ème} sur 121	14,05%	
Montréal 1976	9	15 ^{ème} sur 92	16,3%	
Moscou 1980	14	8 ^{ème} sur 80	10%	
Los Angeles 1984	28	12 ^{ème} sur 140	8,57%	
Séoul 1988	16	9 ^{ème} sur 159	5,66%	
Barcelone 1992	29	9 ^{ème} sur 169	5,32%	
Atlanta 1996	37	5 ^{ème} sur 197	2,54%	
Sydney 2000	38	6 ^{ème} sur 199	3,01%	
Athènes 2004	33	7 ^{ème} sur 201	3,48%	

Source : Site officiel du Comité Olympique International

La stratégie INSEP a également été appliquée dans le football français. Après les mauvais résultats de la France durant les Coupes du monde des années 1960⁴⁴², Georges Boulogne créa la

⁴⁴² L'équipe de France ne s'est pas qualifiée pour les coupes du monde de football 1962 et 1970. Elle s'est qualifiée pour la coupe du monde 1966 mais n'est pas parvenue à gagner une rencontre et s'est faite éliminer dès le premier tour.

Direction Technique Nationale et l'Institut National de Football⁴⁴³. Ce concept, similaire à celui de l'INSEP, connut également un succès à long terme. En 1982 et 1986, la France récolta successivement la quatrième et la troisième position dans les deux coupes du monde de football. En 1984, elle remporta les championnats d'Europe et l'équipe olympique la médaille d'or aux Jeux de Los Angeles. La plus grande réalisation fut cependant la victoire de la France pendant la coupe du monde de football en 1998. Au cours de cette année, dix-neuf des vingt-deux joueurs de l'équipe provenaient des centres de formations de football.

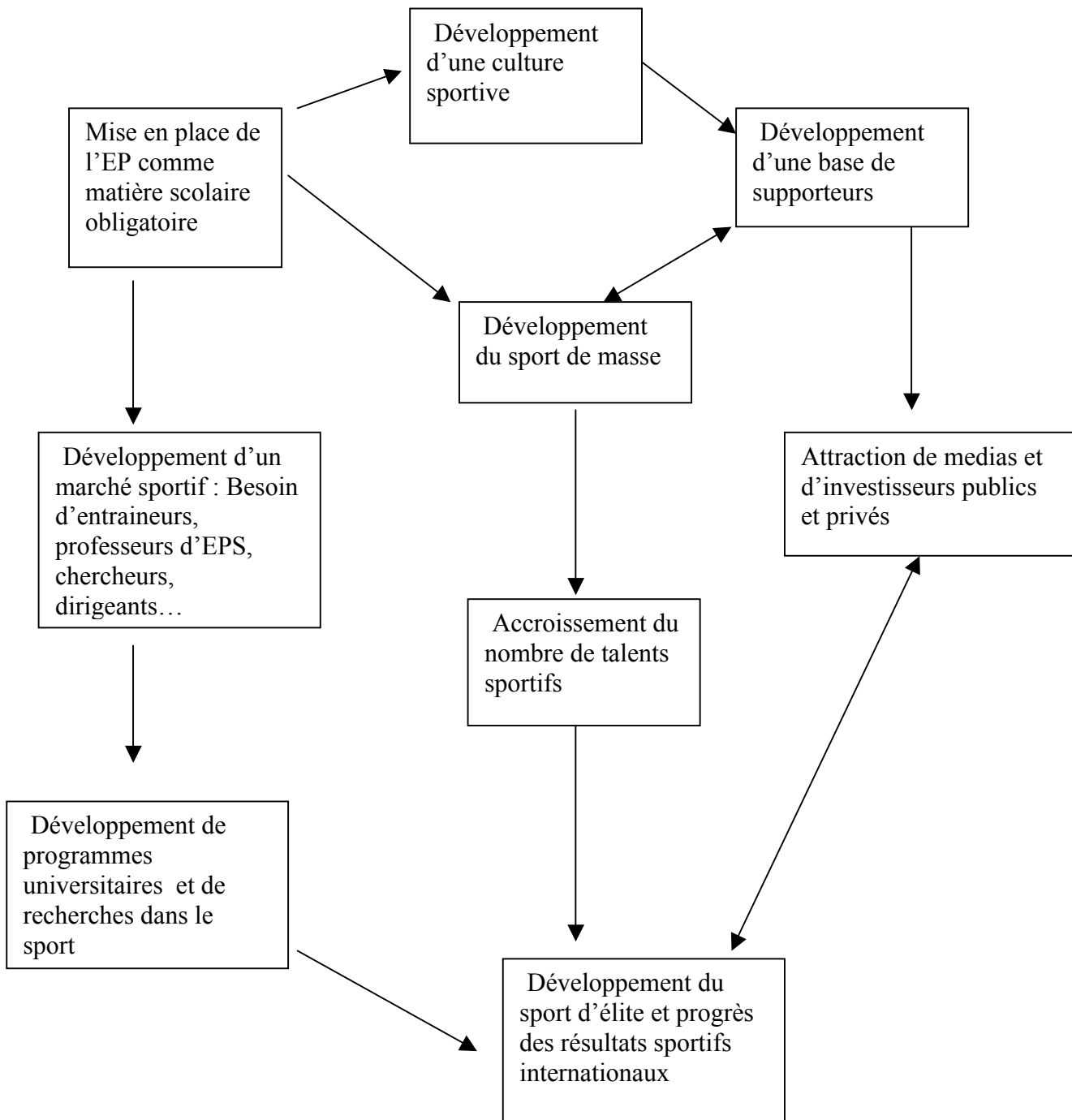
Le développement du sport sous la Vème république n'était pas uniquement dû à la décision de Herzog d'établir l'EP comme matière scolaire obligatoire. Cette mesure a en fait été le déclencheur du système sportif français contemporain. Grâce à cette stratégie, de nombreux équipements et de nouvelles opportunités pour les entraîneurs et les professeurs d'EPS s'offraient désormais avec la création de l'INSEP et des Facultés de STAPS (Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives dans les début des années 1980. Ces facultés ont remplacé les Unités d'Enseignement et de Recherche en Education Physique et Sportive – UER EPS – créés dans la fin des années 1970⁴⁴⁴). Les successeurs de Herzog, Pierre Mazeau et Edwige Avice organisèrent et classifièrent les différentes activités sportives dans le système sportif français⁴⁴⁵ : élite, amateur, loisir et « sport pour tous ». Dans les années 1980, la décentralisation a touché tous les secteurs d'activités, dont le sport. Durant la dernière décennie du XXème siècle, sous l'égide du ministre de la Jeunesse et des Sports Marie-George Buffet, les autorités sportives se sont battues contre le dopage et certaines dérives liées aux contrats professionnels. La mesure tendant à faire de l'EP une matière scolaire obligatoire a ainsi été la première pierre de l'édifice sportif français.

⁴⁴³ Archives du site officiel de la Fédération Française de Football (www.fff.fr). Histoire des Centres de Formations de Football

⁴⁴⁴ Site officiel de la Fédération des Etudiants en STAPS (<http://www.anestaps.com/article-7-Historique-de-la-filiere.html>)

⁴⁴⁵ Jean-Paul Callède, *art. cit.*

Schéma n°12. Interprétation de la stratégie de Maurice Herzog



Source : Jean-Paul Callède, *art.cit.*

Est-ce que ce qui a été appliqué en France pourrait fonctionner au Liban ? Etant un pays faisant partie de la francophonie, le Liban a beaucoup de similitudes dans son système éducatif avec la France. En effet, le Ministère Libanais de l'Education, en accord avec l'ambassade de France, a mis en place un système d'équivalence entre le baccalauréat français et libanais. Ainsi, les élèves libanais peuvent avoir accès aux différentes universités en ayant passé l'un des deux baccalauréats. Ce système d'équivalence a été facilité par le fait que la plupart des matières du baccalauréat libanais sont enseignées en Français⁴⁴⁶. Une étroite collaboration existe donc entre les ministères libanais et français de l'éducation à cause du système d'équivalence entre les deux baccalauréats. Les deux ministères peuvent donc collaborer pour la mise en place d'un programme d'EPS obligatoire pour le baccalauréat libanais. La mesure proposée par Emile Lahoud Jr. pourrait offrir des fonds publics afin de fournir aux établissements scolaires l'équipement sportif nécessaire.

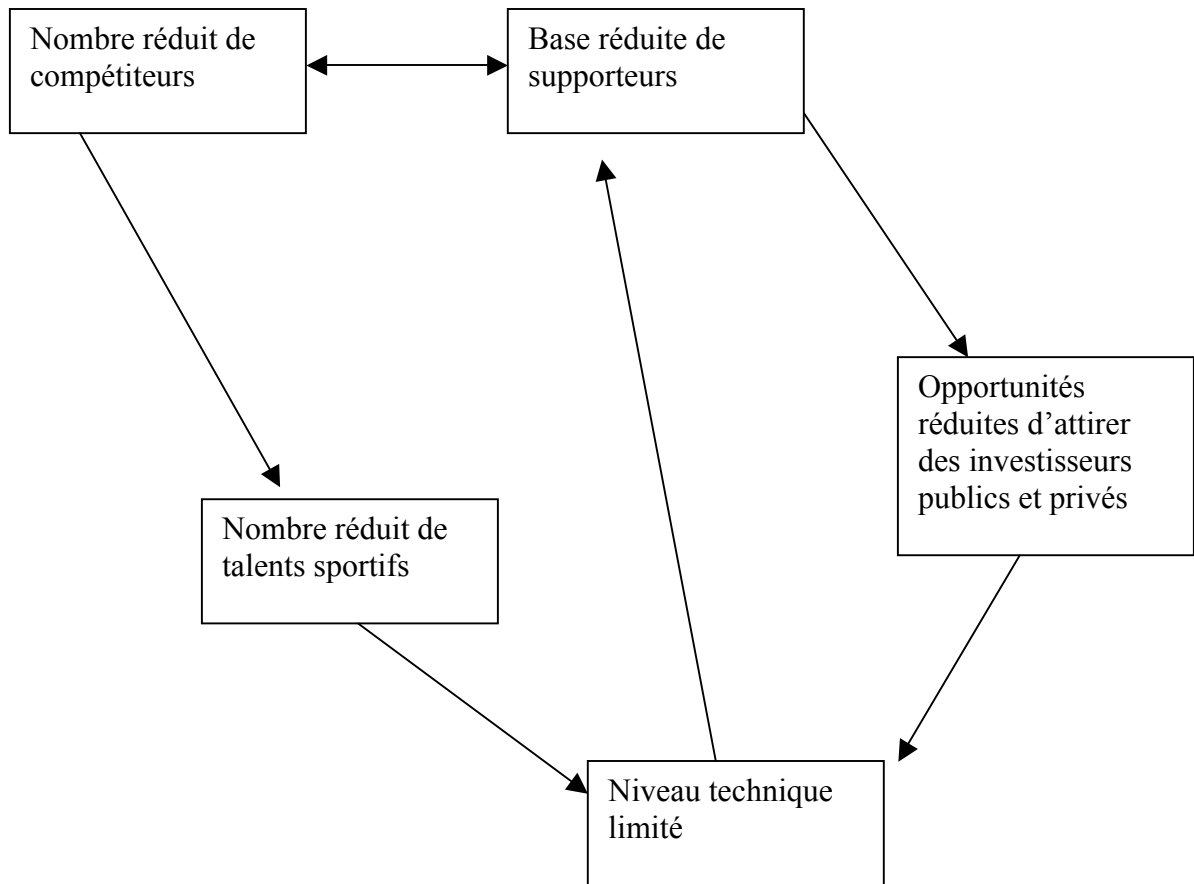
La stratégie de la mise en place de l'EPS n'est pas censée apporter une solution rapide et simple à toutes les difficultés rencontrées par le mouvement sportif libanais. Son objectif est de mettre en place un mécanisme qui améliorera les conditions du secteur sportif. L'idée principale est de proposer une politique (« policy ») fondée sur le développement de l'éducation physique et sportive qui pourra élargir à long terme la taille du mouvement sportif en augmentant de manière significative le nombre de ses différents agents : licenciés, entraîneurs, professeurs d'EPS, dirigeants, chercheurs, supporteurs et athlètes d'élite. Pour la première période (une décennie⁴⁴⁷) qui aura suivi la mise en application de cette politique (« policy »), l'objectif sera d'obtenir un nombre de participants plus élevé, un meilleur niveau technique et une plus grande base de supporteurs. Les fédérations sportives disposeront de plus d'opportunités d'attirer des sponsors, d'augmenter leurs budgets et d'employer des dirigeants à temps plein afin d'améliorer la qualité de leur rendement.

Au lieu donc de stagner dans le mécanisme négatif suivant...

⁴⁴⁶ Entretien effectué en Février 2008 avec Najwa Fuleihan, conseillère auprès du Ministère Libanais de l'Education.

⁴⁴⁷ Estimation de Mina et de Nassif

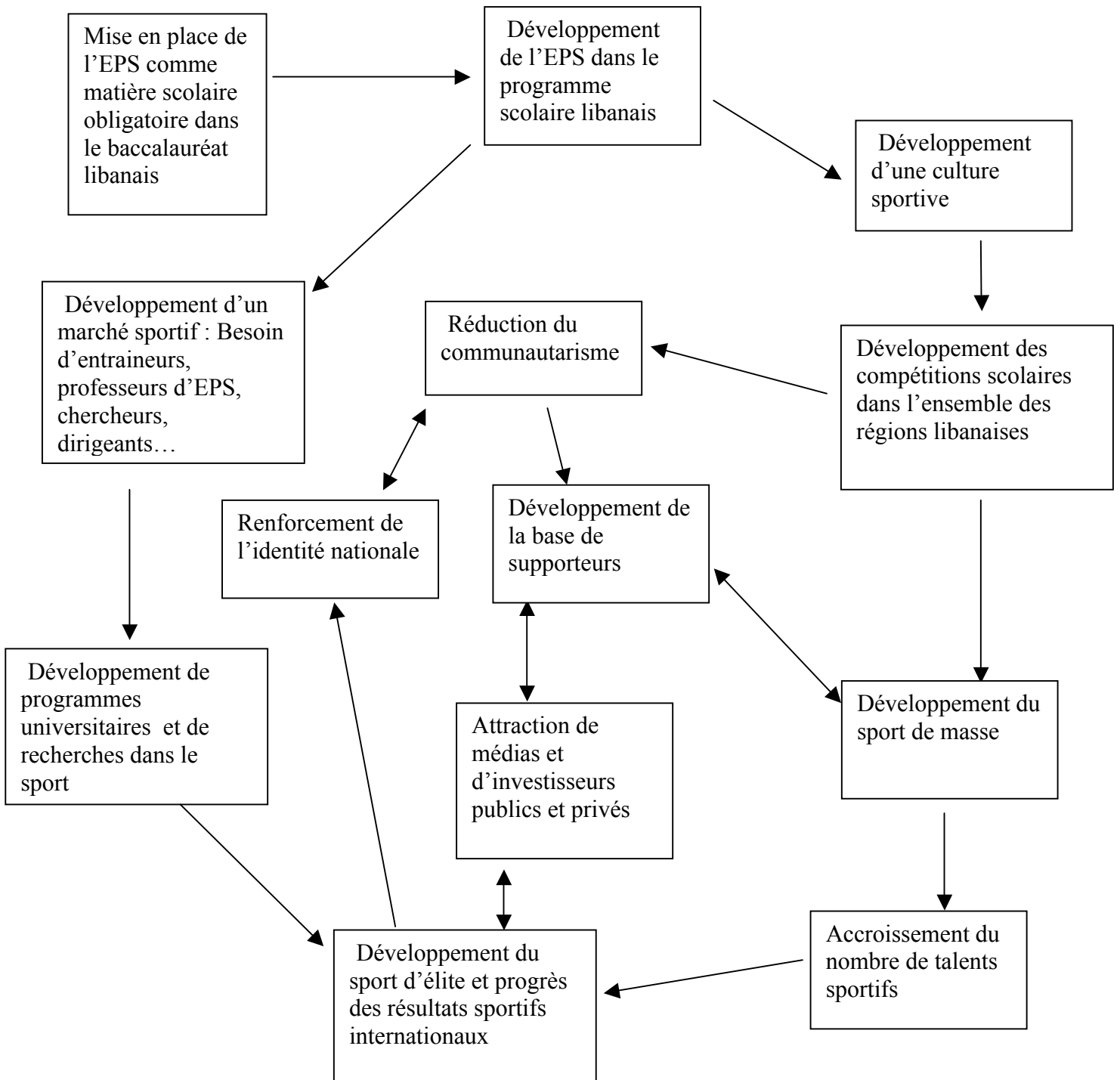
Schéma n°13. Mécanisme négatif du sport libanais



Source : Comité créé en Novembre 2011 pour le développement du sport scolaire au Liban.

... la mise en place du programme d'EPS dans le cadre du baccalauréat libanais compte, au contraire, provoquer la réaction positive suivante:

Schéma n°14. Avantages obtenus sur le sport libanais par la mise en place de l'EPS comme matière obligatoire dans le baccalauréat libanais



Source: Comité créé pour le développement du sport scolaire au Liban.

Cette mesure proposée dans le Comité pour le développement du sport scolaire a entraîné des réticences de la part de quelques membres : George Zeidan, Mazen Ramadan et Jihad Salamé. Ce dernier habitué au sport de compétition de par sa position de Secrétaire Général du Club Mont-La-Salle (club formateur de tous les joueurs de l'équipe nationale de taekwondo), estime qu'une augmentation des heures d'EPS à l'école n'améliorera pas nécessairement les performances du sport d'élite. Selon Jihad Salamé, les clubs d'élite libanais n'ont pas une infrastructure suffisante pour pouvoir absorber de manière adéquate un grand nombre de talents offerts par les établissements. En d'autres termes, la question que pose Jihad Salamé est la suivante : Est-ce que les meilleurs espoirs sortis de cette stratégie de développement des jeunes trouveront des associations qui leur permettront de percer dans le sport de haut niveau ? N'y aurait-il pas un risque que les avantages offerts par le système sportif scolaire soient perdus par les limites financières de la structure d'élite libanaise ?

La situation du sport libanais en 2011, caractérisé par les difficultés des différentes fédérations sportives et des athlètes à générer des revenus⁴⁴⁸ n'offre aucun signe d'espoir pour tout jeune étudiant désireux d'obtenir des profits financiers par le biais des compétitions sportives⁴⁴⁹. Pourquoi donc développer une structure qui risque d'être court-circuitée par un dysfonctionnement à son sommet ?

Pour d'autres membres du Comité comme Adnane Hammoud, la mise en place de l'EPS dans le programme scolaire entraînera une augmentation des participants dans les compétitions scolaires, et donc une augmentation des associations sportives scolaires qui pourront également devenir des clubs fédérés (le même phénomène qui a permis aux établissements scolaires suivant le baccalauréat français de créer des structures de clubs : Notre-Dame de Jamhour, Frères Mont-La-Salle et Frères Maristes Champville⁴⁵⁰) participants dans le sport d'élite. Il y aura donc plus de « place » pour les « écoliers-sportifs » dans le sport d'élite. De plus, avec le développement potentiel de la masse de supporters, les anciens et nouveaux clubs d'élite (ceux qui sont censés émerger une fois que cette structure sera mise en place) bénéficieront d'opportunités beaucoup plus nombreuses afin de toucher des revenus, et donc de pouvoir d'offrir aux futurs athlètes de meilleures conditions financières.

⁴⁴⁸ Entretiens effectués entre Septembre et Février 2003, avec sept hauts responsables de fédérations sportives libanaises (football, volleyball, athlétisme, squash, canoë-kayak, judo et wushu).

⁴⁴⁹ A part quelques joueurs de basketball, les revenus gagnés par les sportifs libanais d'élite ne leur permettent pas d'avoir un plan de carrière.

⁴⁵⁰ Nadim Nassif, *p.cit.*, p.118

D'autre part, et surtout, la nouvelle structure en place engendrera un pilier incontournable : les universités. Celles-ci forment évidemment des professeurs d'EPS, dirigeants, entraîneurs et chercheurs indispensables pour le développement de ce système. Mais les universités peuvent également jouer un rôle majeur dans les sports de compétitions. En effet, la plupart des grandes universités libanaises, l'Université Américaine de Beyrouth (AUB – American University of Beirut), l'Université Notre-Dame (NDU – Notre-Dame University), l'Université Américaine – Libanaise (LAU – Lebanese American University), l'Université de Balamand (UOB – University of Balamand), l'Université Libanaise (UL), l'Université Saint Joseph (USJ), l'Université des Pères Antonins (UPA), l'Université Arabe de Beyrouth (BAU – Beirut Arab University), l'Université Saint-Esprit Kaslik (USEK) et l'Université Américaine de Sciences et Technologie (AUST – American University of Science and Technology) disposent d'infrastructures plus grandes que les plus grands clubs libanais fédérés. Cela fut clairement compris par Danny Kazandjian, le président de la Fondation Libanaise de Rugby à XIII (LRLF – Lebanese Rugby League Foundation). Pour lui, la mise en place d'un sport qui requiert une infrastructure aussi complexe que le Rugby à XIII (terrain équivalent à celui du football, treize joueurs sur le terrain, trente au total pour chaque équipe) ne pouvait être possible au Liban que dans les universités. C'est en se basant sur cela qu'il a amorcé le développement de ce sport. Avec l'accord des administrations universitaires respectives, il compta créer une association sportive dans chacune de ces universités afin qu'elles puissent prendre part à l'avenir dans un championnat libanais fédéré⁴⁵¹ (Celui-ci a vu le jour en 2007 et le championnat libanais de Rugby à XIII compte, pour la saison 2011-2012, sept équipes, dont cinq représentant des associations sportives universitaires⁴⁵²). L'idée émise par Kazandjian ouvra donc une nouvelle ère pour le sport libanais qui pourra ainsi profiter des ressources matérielles et humaines offertes par les universités. Ceci vise à compléter la proposition qui consiste à imposer l'EPS comme matière obligatoire. Le nombre élevé d'étudiants ayant suivi un cursus sportif dans leur formation scolaire (un potentiel de seize à vingt mille étudiants chaque année) arrivera ensuite au niveau universitaire et trouvera dans ces établissements d'études supérieures une structure imprégnée d'une culture sportive renforcée.

⁴⁵¹ Entretien effectué en Septembre 2003 avec Danny Kazandjian, président de la Fondation Libanaise de Rugby à XIII

⁴⁵² Site officiel du Rugby à XIII au Liban (<http://www.lebrl.com/results2.php?types=0>).

Les « valeurs sportives » enseignées dans les établissements scolaires seront ainsi transférées aux différentes universités qui auront un mouvement beaucoup plus important lorsqu'il s'agira de prendre part aux championnats universitaires et plus tard, s'ils appliquent la « stratégie Kazandjian », aux différents championnats nationaux.

Cette stratégie proposée pourrait être le mélange libanais des modèles francophones et anglo-saxons (Nouvelle-Zélande, Australie et surtout Etats-Unis d'Amérique où les universités sont un « tremplin » vers le sport professionnel)⁴⁵³. De la France, ce système empruntera le cursus d'EPS et des pays anglo-saxons, le système sportif universitaire. Mais, vu les caractéristiques du Liban où les universités sont « sportivement » plus équipées que les clubs d'élite, ces établissements ne seront pas uniquement un passage vers le sport de haut niveau, mais des acteurs sur la scène sportive. Cette stratégie, de renforcer le rôle des établissements scolaires et universitaires vise à doter le sport libanais de plus de participants, d'associations, de supporteurs, d'athlètes d'élite, d'entraîneurs, de professeurs d'EPS, de spécialistes en sport, de couverture médiatique et de sponsors.

Une fois que cela sera fait, la seconde étape servira à la mise en place de mesures qui affineront la qualité du sport d'élite au Liban. En effet, si l'objectif est d'obtenir des qualifications régulières dans les événements sportifs internationaux comme les Jeux olympiques, le Liban devra être capable de concurrencer des pays qui ont des programmes sportifs très élaborés. Un grand nombre de participants n'est à lui seul, guère suffisant, surtout que, même à son apogée, le mouvement sportif libanais sera toujours réduit par rapport à d'autres pays à cause de sa population réduite. Pour les sports capables de générer d'importants revenus, il s'agira d'établir des contrats professionnels. Pour ce qui est des sports qui ne permettent pas de collecter des fonds importants, le Ministère Libanais de la Jeunesse et des Sports ainsi que celui de l'Education devraient établir ensemble une convention officielle dans laquelle ils listeraient les athlètes d'élite – les sportifs libanais qui détiennent un potentiel leur permettant de faire partie d'une équipe nationale – et ceux-ci seront soutenus par ces deux ministères, aussi bien pour leur scolarité que pour les frais d'entraînement. Le pourcentage de cette aide variera en fonction du classement de l'athlète en question au sein de la fédération et de la chance qu'il a de réaliser des succès internationaux.

⁴⁵³ Nadim Nassif, *p.cit.*, pp.119-120

Offrir aux athlètes les meilleures conditions pour pouvoir poursuivre leurs études ainsi que leurs carrière sportive est une mesure essentielle pour le développement du sport d'élite et ceci a été appliqué par tous les pays leaders du sport mondial, quelque soit leur système socio-politique :

- Des pays communistes comme l'Union Soviétique où les athètes les plus talentueux pouvaient suivre un cursus scolaire dans un établissement tout en s'entraînant à plein-temps dans leur discipline⁴⁵⁴.
- Des pays au système libéral comme aux Etats-Unis où les athlètes acceptés dans les universités pour leurs performances sportives obtiennent des bourses d'études afin de poursuivre leurs carrières sportives en même temps que leurs études⁴⁵⁵.
- Système mixte comme celui de la France où les programmes de « sport-études » permettent aux élèves de lycée de concilier compétition de haut niveau et cursus scolaire⁴⁵⁶.

Selon Adnane Hammoud et Nadim Nassif, afin de parvenir à développer cette structure au Liban, il va falloir créer au Liban un centre d'entraînement qui pourrait permettre aux jeunes de concilier les études et le sport, en insistant sur la qualité du personnel recruté et sur l'adéquation de l'infrastructure : établissement scolaire, dortoirs, laboratoire de sport et terrain couvert. Ici, également, le financement pourra être assuré par une partie des ressources liées à la collecte des fonds provenant des 1% des revenus de l'alcool et du tabac, proposé par Emile Lahoud Jr. Le personnel recruté pour ce centre devra être composé de professeurs académiques, médecins, physiothérapeutes, psychologues et entraîneurs. Ces institutions garantiront les meilleures conditions d'entraînement et permettront également aux sportifs de se trouver dans un lieu où ils ne perdront pas de temps à cause de déplacements liés à leurs études.

La première année de l'élaboration de ce plan devra être consacrée à la faisabilité de ce projet et à l'étude de l'agenda y afférent. Le budget devra également comprendre les contacts avec des centres d'excellence dans des pays étrangers, l'invitation d'experts étrangers, le recrutement permanent de personnels contractuels, la sélection du site, la commande des équipements et la mise en place de la hiérarchie administrative et les règles afférentes.

⁴⁵⁴ J.Riordan, *S`viet Sp`rt* Oxford: Blackwell, 1980.

⁴⁵⁵ Site officiel de l'association des universités nord-américaines (NCAA – www.ncaa.org).

⁴⁵⁶ Site officiel de l'INSEP, programme de "Sports-Etudes".

Tableau n°11. Agenda proposé pour la mise en place du centre libanais de l'excellence sportive par le Comité pour le développement du sport scolaire

Tâches	Résultats
1- Contact d'organisations similaires. Exemples: - INSEP France - Centre Irlandais d'excellence (Irish National Coaching and Training Centre) - ASPIRE Qatar 2- Accueil de délégations d'experts étrangers	Etablir des partenariats potentiels
3- Recrutement du personnel permanent et contractuel 4- Sélection du site 5- Commande de l'équipement 6- Mise en place de la hiérarchie administrative et des règles y afférentes	Mettre le centre libanais de performance en état de marche

Source: Proposition du Comité créé en Novembre 2011 pour le développement du sport scolaire

Après la première année d'études, la deuxième servira à la concrétisation du centre. La première période est une période d'essai et le but est de réussir la coordination entre l'entraînement des athlètes et le cursus académique. Les coûts devraient à ce stade être réduits car il convient de choisir des sports qui ne coûtent pas chers (disciplines individuelles qui ne requièrent pas d'investissements massifs) mais qui ont également un degré certain de popularité au Liban. Ce degré de popularité pourra se mesurer grâce notamment aux nombres d'étudiants qui s'inscrivent dans les compétitions scolaires de ces sports. Il est important de choisir des sports populaires pour « s'exercer » à découvrir de nouveaux talents et implémenter par la suite un système de sélection. Une fois que la coordination entre les sports et les cursus académiques sera correctement établie, d'autres sports pourront être ajoutés au programme. Il faudra environ une décennie pour que cette institution puisse rassembler tous les sports fédérés au Liban. La décennie d'après pourra permettre au Liban d'obtenir des succès internationaux réguliers (médailles olympiques). Ces succès développeront encore plus la masse de participants, la base

de supporters, renforcera le sentiment d'appartenance nationale, ce qui devrait avoir tendance à diminuer le communautarisme dans le pays⁴⁵⁷.

Ainsi, pour le comité pour le développement du sport scolaire, l'utilisation des fonds provenant du tabac et de l'alcool servirait d'abord à faire évoluer la matière scolaire d'éducation physique et sportive en l'introduisant dans le baccalauréat libanais. Cela développera la masse de participants, la base des supporters et le niveau technique. L'étape suivante sera consacrée à l'amélioration de la structure d'élite, par le biais d'aides financières offertes aux sportifs de haut niveau avec un aménagement de leurs horaires qui leur permettra de concilier leur entraînement avec leurs études. Le gouvernement, à travers le Ministère de l'Education et le Ministère de la Jeunesse et des Sports sera chargé de mettre en place une liste officielle qui préservera le statut de ces sportifs et s'occupera de la gestion de leur emploi du temps. Un centre d'excellence optimisera leurs performances et leur préparation en prévision des compétitions internationales. La troisième étape sera consacrée au début du succès international du Liban ainsi qu'à la consolidation de la masse de participants, la base de supporters et de l'identité nationale.

⁴⁵⁷ Pierre Blanc, *art.cit.*

Tableau n°12. Plan de développement proposé par le comité du développement du sport scolaire en utilisant les fonds provenant de l'alcool et du tabac

Durée approximative	Mesures prises	Objectifs
10 ans	Imposer l'EPS en tant que matière obligatoire au bac libanais	Développer le mouvement sportif, la base de supporteurs, la masse de participants et le niveau technique.
10 ans	<ul style="list-style-type: none"> - Aides financières aux sportifs d'élites - Mise en place de la liste gouvernementale officielle des athlètes d'élite - Elaboration et inauguration du centre libanais de l'excellence sportive. 	Affiner les conditions du sport d'élite
10 ans	Développement du centre libanais de l'excellence sportive.	Résultats internationaux réguliers, renforcement du mouvement sportif, de la base de supporteurs, de la masse de participants et renforcement de l'identité nationale

Source: Comité formé pour le développement du sport scolaire

Dû à la non-continuation du Comité formé en Novembre 2011 pour le développement du sport scolaire, les idées proposées dans cette étude n'ont jamais été prises en compte par les différents responsables du sport libanais qui ont pris place après 2009 : Président du Comité Parlementaire de la Jeunesse et des Sports, Ministre de la Jeunesse et des Sports, et Président du Comité Olympique Libanais. Ces derniers ont requis cette recherche afin d'avoir des idées pour les aider à mettre en place les stratégies budgétaires sur lesquels ils travaillaient afin d'établir un système de financement du sport libanais défini et continu. Ces stratégies seront l'objet de notre étude dans la troisième partie de ce chapitre.

II-C- Mode de financement du sport libanais depuis 2009

Le nouveau président du Comité de la Jeunesse et des Sports dans le Parlement (nommé en 2009), le Député Simon Abi Ramia a, lors d'une session parlementaire en 2010⁴⁵⁸, affirmé que le budget du sport ne « devait pas être de 3 000 000 000 LL (2 000 000 US\$) mais de 33 000 000 000 LL (22 000 000 US\$) ». Suite à cette affirmation, le Député Abi Ramia et le Ministre de la Jeunesse et des Sports Ali Abdallah ont exercé une pression sur le gouvernement au cours de l'année 2010 qui a résulté en une proposition pour l'augmentation du budget pour le sport de 3 000 000 000 LL (2 000 000 US\$) à 10 000 000 000 LL (6,7 000 000 US\$) pour l'année 2011. Le chiffre de 6,7 millions a été un compromis entre les demandes du Député et du Ministre et la volonté du gouvernement de « ne pas trop dépenser » de l'argent dans le sport⁴⁵⁹. Cette politique (« policy ») du gouvernement est « compréhensible » pour un pays qui, avec une dette publique représentant, en 2010, 150,7 % de son Produit Intérieur Brut, est le troisième le plus endetté au monde⁴⁶⁰. La démission du gouvernement en Janvier 2011 suite aux fortes tensions politiques (« politics ») entre « 8 Mars » et « 14 Mars » a gelé la signature de cette augmentation de budget⁴⁶¹.

Abi Ramia a également demandé au cours d'une session parlementaire en 2010 que chaque association et fédération produise un rapport financier de l'année 2010, fait historique dans l'histoire du sport au Liban, où pour la première fois une phase d'audit et d'évaluation est demandée dans un cycle budgétaire concernant le système sportif. Cette mesure exigée par Abi Ramia⁴⁶², est essentielle pour établir la transparence dans le système sportif libanais, qui a traditionnellement été « gangréné » par la corruption et le clientélisme⁴⁶³. Cette dernière a non seulement conduit à « dilapider » les très faibles ressources financières données à l'Etat pour le sport, mais a également « fait fuir » les investisseurs privés qui ne désirent pas investir leur argent

⁴⁵⁸ - Entretien effectué le 4 Avril 2011, avec le député Simon Abi Ramia.
- Entretien effectué le 25 Mars 2011, avec Antoine Chartier.

⁴⁵⁹ *ibid.*

⁴⁶⁰ Site officiel de CIA World Factbook (<https://www.cia.gov/library/publications/the-world-factbook/geos/le.html>).

⁴⁶¹ Un nouveau gouvernement a été formé le Lundi 13 Juin 2011. Cependant, sa légitimité est fortement affecté du fait qu'il n'est constitué que de députés du « 8 Mars ». En effet, les hommes politiques du « 14 Mars », vainqueur des élections de Juin 2009, ont boycotté ce nouveau gouvernement et leur non-participation ne présage pas un retour à une vie politique « normale ». L'absence du « 14 Mars » va rendre très difficile tout nouveau programme gouvernemental.

⁴⁶² Entretien effectué le 4 Avril 2011, avec le député Simon Abi Ramia.

⁴⁶³ - Entretien avec Jihad Salamé, 3 Juin 2007.

- Rapport officiel soumis par Joseph Sacre au gouvernement libanais en 1990.

dans des organisations aux mains de personnes auxquelles ils ne « font pas confiance »⁴⁶⁴. Selon Abi Ramia, les difficultés liées à la mise en place de cette mesure sont cependant dues à la « politisation » des différentes associations et fédérations sportives qui « appartiennent », pour la plupart, à des partis politiques (« politics »)⁴⁶⁵. En effet, même si, contrairement au Parlement où chaque communauté religieuse doit avoir un quota qui correspond à sa représentativité dans la population, le sport est « exempt » de cette loi communautaire. Il n'en reste pas moins que, « sur le terrain », il est structuré, officieusement, selon les allégeances politiques (« politics ») de chaque fédération et association sportive. Ces dernières sont donc systématiquement « protégées » par les leaders politiques (« politics ») qu'elles représentent au nom du « nécessaire » équilibre communautaire, même si leurs comportements ne sont pas « éthiques »⁴⁶⁶. Cette politisation du sport, causée par le système confessionnel, serait le principal obstacle à cette politique (« policy ») sportive qui vise la transparence. Cependant, la « mise en examen » de ces associations les « forcerait » à prendre leurs précautions pour éviter les « tourmentes médiatiques », et ceci favoriserait de facto la lutte contre le clientélisme et la corruption⁴⁶⁷.

Abi Ramia, veut également, en collaboration avec le MJS, établir une politique (« policy ») budgétaire transparente suivant des critères spécifiques. L'application de ces mesures a été retardée par la chute du gouvernement début Janvier 2011, le « vide gouvernemental » entre Janvier et Juin 2011 et la division politique (« politics ») qui a lieu depuis Juin 2011.

La loi budgétaire étudiée par le MJS depuis septembre 2010 consiste à consacrer 80 % du budget du ministère au mouvement sportif (COL, fédérations et associations sportives) et échappera de facto à l'intervention des hommes politiques (« politics ») et du Ministre de la Jeunesse et des Sports, qui ne pourra prendre de décisions que sur le reste des 20 % du budget⁴⁶⁸. Ceci empêchera les partis politiques (« politics ») d'influer sur le Ministre des Sports pour qu'il vienne en aide à

⁴⁶⁴ - Discours de Mario Saradar, actionnaire principal de la Banque Audi-Saradar, lors de la cérémonie de sponsorship de l'équipe nationale de taekwondo le 31 Mars 2011.

- Entretien avec Jihad Salamé, 8 Février 2010.

⁴⁶⁵ - Danyel Reiche, *art.cit.*

- Pierre Blanc, *art.cit.*

- Leah Boukhater, *art.cit.*

- Entretien avec Jihad Salamé, 3 Juin 2007.

⁴⁶⁶ - Entretien avec Jihad Salamé, 3 Juin 2007.

- Entretien effectué le Jeudi 18 Mars 2011 avec Raymond Touma.

⁴⁶⁷ Entretien avec Jihad Salamé, 3 Juin 2007.

⁴⁶⁸ Entretien effectué le Jeudi 18 Mars 2011 avec Hassan Chararah.

des associations et fédérations sportives qui leur sont « proches »⁴⁶⁹. De plus, une des actions primordiales du programme 2010-2020 est d'établir une caisse nationale pour le sport qui va attirer l'investissement de millionnaires passionnés de sport et la diffuser dans le secteur sportif. Pour Chararah, il est essentiel que ces investissements, très souvent disparates et non coordonnés soient canalisés par le MJS, qui conseillera ces personnes sur les sports qu'il faudra financer. L'investissement de riches entrepreneurs a été la base du succès du basketball libanais dans la fin des années 1990, sport numéro un en terme de résultats internationaux⁴⁷⁰. Cet investissement pourrait être un substitut aux subventions de l'état, qui est aujourd'hui et dans un avenir proche, incapable d'investir des conséquentes sommes d'argent dans le sport⁴⁷¹. Cependant, dans l'histoire sportive du Liban, la prise en charge du sport par des individus a prouvé être très instable et aléatoire. Nombreux sont les clubs de basketball qui ont « disparu » de la scène à cause du retrait « soudain » des fonds de leurs promoteurs, qui n'ont plus eu « envie » d'investir dans le sport. Ceci est dû au fait que ces acteurs sont beaucoup plus intéressés par des succès rapides à forte visibilité qu'à des plans sportifs à long terme⁴⁷². Une fois qu'ils réalisent que l'impact médiatique de la performance sportive qu'ils ont sponsorisée n'a pas été à la hauteur, ils arrêtent leurs financements. De plus, il y a également un problème de confiance entre ces promoteurs et les fédérations, dû à la corruption au sein de ces dernières⁴⁷³. D'ailleurs, au cours de la saison 2005-2006, les présidents des clubs de Division 1 de basketball ont mis en place une caisse de fonds pour l'équipe nationale en vue de sa participation à la phase finale des Championnats du monde au Japon en 2006. Pour des raisons qui demeurent inconnues jusqu'à aujourd'hui, une grande partie de cet argent, qui devait récompenser les joueurs, a disparu⁴⁷⁴. Cet état de choses tend à « refroidir » l'établissement de caisse de fonds pour le sport. Cependant,

⁴⁶⁹ Entretien effectué le Jeudi 18 Mars 2011 avec Raymond Touma.

⁴⁷⁰ - Danyel Reiche, *art.cit.*

- Pierre Blanc, *art.cit.*

- Leah Boukhater, *art.cit.*

⁴⁷¹ Interventions de Robert Paoli, président du club de football champions des moins de 18ans, le club Athletico, Jassem Kanso, président du club de basketball de 1ère division, Hoops, et Ziad Richa, président de la Fédération Libanaise de Tir, au cours du symposium sur le sport et l'éducation physique organisé le Samedi 14 Mai 2011 à l'Université Notre-Dame.

⁴⁷² Entretien effectué le 21 Mai 2011 avec Wadih Abdelnour, conférencier olympique et directeur de la page sportive dans le journal *Al-Hayat*.

⁴⁷³ - Entretien effectué avec Jihad Salamé, le 8 Février 2010 au sein du club Mont-La-Salle.

- Discours de Mario Saradar le 31 Mars 2011.

⁴⁷⁴ Intervention d'Elie Nassar, directeur du sport au journal "Al Balad", au cours du symposium sur le sport et l'éducation physique organisé le Samedi 29 Mai 2010 par l'Université Notre-Dame au Liban.

pour Chararah⁴⁷⁵, les demandes de contrôle du Comité Parlementaire de la Jeunesse et des Sports et du Comité Olympique Libanais sur les comptes financiers des différentes fédérations et associations sportives, coordonnées avec une nouvelle politique (« policy ») budgétaire transparente mise en place par le MJS, vont probablement rétablir la confiance dans le mouvement sportif et donc ouvrir la porte à ce genre de mesures. Avant que ceci ne soit fait, il sera très difficile de créer une caisse de fonds pour le mouvement sportif.

Le Comité Olympique Libanais recherche également de la stabilité dans son mode de financement⁴⁷⁶. Il a demandé à ce que la somme de 200 000 US\$ lui soit attribuée annuellement. Cette demande a essuyé un refus du gouvernement, qui ne peut pas lui assurer cette somme. En fait, un des objectifs principaux du COL vise à identifier les talents, soumettre des dossiers au CIO les concernant, afin d'obtenir l'aide du programme de Solidarité Olympique afin que ces athlètes aillent le plus loin possible dans les Jeux Olympiques. En fait, le programme de Solidarité Olympique propose des aides financières à des athlètes, nommés par les comités olympiques nationaux de pays « mal classés » au niveau international, pour qu'ils bénéficient de meilleures conditions d'entraînement afin de se qualifier aux Jeux olympiques. Mais si ces athlètes échouent dans une des phases qualificatives pour les Jeux olympiques, les aides du programme de solidarité olympique s'arrêtent immédiatement. Pour cette raison, le COL compte en plus obtenir l'aide d'investisseurs privés. A ce titre, le 31 Mars 2011, un contrat de sponsoring de 120 000 US\$ a été signé entre le COL, la Banque Audi-Saradar (la plus large du pays en termes de dépôt d'argent et d'actifs financiers⁴⁷⁷) et la Fédération Libanaise de Taekwondo pour aider l'équipe libanaise à se qualifier et, si possible⁴⁷⁸, gagner une médaille olympique aux Jeux de Londres en 2012.

Le choix de financer un sport comme le taekwondo (sport peu coûteux comme le judo, l'haltérophilie et la lutte) est une stratégie utilisée par de nombreux pays ayant des moyens limités (Géorgie, Azerbaïdjan et Biélorussie) afin d'obtenir des médailles aux Jeux Olympiques⁴⁷⁹. Les gouvernements de ces pays n'ont pas tenté d'achever des succès dans des sports internationaux « à grande résonnance médiatique » (football, tennis, basketball...) mais se sont plutôt concentrés sur des sports où cela coûtait moins cher et il était plus facile (compétition

⁴⁷⁵ Entretien effectué le Jeudi 18 Mars 2011 avec Hassan Chararah.

⁴⁷⁶ Entretien effectué le 25 Mars 2011, avec Antoine Chartier.

⁴⁷⁷ Tom Perry, Agence Reuters (30 Janvier 2009)

⁴⁷⁸ Entretien effectué le 25 Mars 2011, avec Antoine Chartier.

⁴⁷⁹ Entretien effectué le Vendredi 29 Avril 2011, avec Ezzat Kraytem.

moins relevée) de gagner une médaille. D'ailleurs, les quatre médailles olympiques gagnées par le Liban depuis 1948 ont été obtenues en haltérophilie (Mohammad Traboulsi médaille d'argent aux jeux de Munich en 1972) et en Lutte Gréco-Romaine (Zakaria Chehab médaille d'argent et Khalil Taha médaille de bronze aux Jeux de Helsinki en 1952, Hassan Bechara médaille de bronze aux Jeux de Moscou en 1980)⁴⁸⁰. En 2010, lors des Jeux Olympiques Juniors, la seule médaille obtenue par le Liban a été à l'actif du taekwondo (Médaille de bronze de Michel Semaha en catégorie des moins de 73 kg)⁴⁸¹. Au cours de la même année, Andrea Paoli a également obtenu une médaille de bronze dans la catégorie des moins de 57 kg féminine aux Jeux Asiatiques⁴⁸². Le COL mise, depuis 2011, sur des espoirs prometteurs comme Semaha (dix sept ans, né en 1994⁴⁸³) et Paoli (dix neuf ans, né en 1992⁴⁸⁴) pour obtenir dans l'avenir (2012, 2016 et 2020) des qualifications et médailles olympiques dans un sport où il est relativement plus facile d'obtenir une médaille que dans un autre⁴⁸⁵. En effet, il n'y a seulement quatre catégories de poids en taekwondo aux Jeux olympiques (quatre pour les femmes et quatre pour les hommes). Et chaque pays n'a droit à faire participer au maximum que deux hommes et deux femmes⁴⁸⁶. Semaha et Paoli joueront donc dans des catégories où tous les athlètes d'élite de taekwondo ne seront pas présents, et auront donc plus de chances d'obtenir des médailles. Ce système instauré dans le taekwondo rend plus facile la tâche de gagner des médailles.

Cette politique (« policy ») de recherche de médailles marque une nouvelle prise de conscience du COL dans la stratégie à adopter. Elle fait suite, à ce que Ezzat Kraytem, secrétaire général du COL, appelle, la débâcle des Championnats du monde de Basketball en 2010⁴⁸⁷. Pour se qualifier pour cette compétition organisée en Turquie en Septembre 2010, l'équipe du Liban devait obtenir l'une des trois premières places qualificatives lors des Championnats d'Asie organisés en Chine en Août 2009. Pour accomplir cette tâche, la fédération libanaise de basketball a obtenu la naturalisation d'un joueur Américain du nom de Jackson Vroman. Elle a en plus fait appel à trois

⁴⁸⁰ Nadim Nassif, *ibid.*, p.56

⁴⁸¹ Site officiel des Jeux Olympiques Juniors 2010 de Singapour (http://www.singapore2010.sg/public/sg2010/en/en_sports/en_sports_results/en_taekwondo.html)

⁴⁸² Site officiel des Jeux Asiatiques de Guangzhou 2010 (http://www.gz2010.cn/info/ENG_ENG/ZZ/ZZM194A_@@@@@@@@@@@@@@@@@ENG_NOC=LIB.html)

⁴⁸³ *ibid*

⁴⁸⁴ *ibid*

⁴⁸⁵ Entretien effectué le 25 Mars 2011, avec Antoine Chartier.

⁴⁸⁶ Site officiel de la BBC section sport (<http://news.bbc.co.uk/sport2/hi/taekwondo/9358050.stm>).

⁴⁸⁷ Entretien effectué le Vendredi 29 Avril 2011, avec Ezzat Kraytem.

joueurs Américains d'origine libanaise : Matt Freije, Ali Kanaan et Daniel Fares. Le prix des services de ces joueurs, en plus des camps d'entraînements où fut rassemblée l'équipe nationale, ont coûté plus d'1,5 million de US\$. Malgré tout l'argent investi, l'équipe du Liban s'est classé quatrième de la compétition et n'a pu donc obtenir une qualification directe pour les championnats du monde 2010. La seule chance qui lui restait pour se qualifier pour les Mondiaux de Turquie était d'obtenir la « Wild Card »⁴⁸⁸.

Les « Wild cards » pour les championnats du monde 2010 sont des invitations offertes par la FIBA (Fédération Internationale de Basketball) pour quatre équipes qui n'ont pas réussi à se qualifier au cours des compétitions continentales. Quatorze pays ont fait leur demande pour obtenir une « Wild Card ». Les critères de sélection pour l'obtention de la « Wild Card » sont basés sur des critères sportifs (popularité du basketball dans le pays, niveau technique et résultats des différentes équipes nationales lors des différentes compétitions internationales), économiques (participation de la télévision locale dans la retransmission des compétitions locales et internationales, importance du pays pour les partenaires commerciaux de la FIBA et importance du pays pour les organisateurs des championnats du monde) et de gouvernance (conformité du pays avec les règlements internes et les statuts généraux de la FIBA, qualité du travail de la fédération de basketball de ce pays, et soutien donné par le gouvernement à cette fédération). Une fois que les quatre pays sont choisis, ils doivent payer des frais d'inscriptions de 500 000 US\$. Grâce à sa situation géographique (proximité avec la Turquie et donc « importance du pays pour les organisateurs du championnat du monde »), et à ses résultats sportifs (le Liban a été éliminé lors de la demi-finale des championnats asiatiques de basketball 2009 et a donc perdu une place de qualification directe pour les Mondiaux de 2010 à cause d'une « flagrante » erreur d'arbitrage durant la dernière minute de son match contre la Chine), et au soutien donné par le gouvernement libanais à la fédération libanaise de basketball, le Liban a réussi à obtenir la « wild card » et se qualifier pour les Championnats du monde de la FIBA en 2010⁴⁸⁹. Conformément au règlement, le Liban se devait de payer 500 000 US\$ de frais d'inscription, somme qui a été fournie par le Premier Ministre Saad Hariri.

⁴⁸⁸ Site officiel des championnats du monde de Basketball de Turquie en 2010 (<http://turkey2010.fiba.com/pages/eng/fe/10/fwcm/event-guide/p/wild-card.html>)

⁴⁸⁹ Entretien télévisé effectué le 13 Décembre 2009 avec l'ancien président de la Fédération Libanaise de Basketball, Pierre Kakhia (Emission Dunk de la chaîne New TV)

La qualification du Liban pour les championnats du monde de basketball 2010 a donc coûté environ 2 000 000 US\$, montant égal au budget total du sport libanais⁴⁹⁰, fait qui a « dérangé » l'ensemble du mouvement sportif libanais qui rencontre de grandes difficultés pour obtenir des financements et qui trouvait que cet investissement était « démesuré » par rapport aux chances qu'aurait le Liban de faire « bonne figure » lors de cette compétition (le Liban n'avait jamais réussi à se qualifier pour le deuxième tour lors de la phase finale des championnats du monde de basketball 2002 et 2006)⁴⁹¹. Au cours de l'année 2010, la préparation pour les Championnats du monde a également requis un grand investissement financier puisque la Fédération Libanaise de Basketball (FLB) a refait appel à Vroman, l'Américain naturalisé et à Freije et Kanaan, les joueurs étrangers d'origine libanaise. En plus d'organiser des camps d'entraînement à l'étranger de quatre mois (de Mai à Septembre)⁴⁹², la FLB a nommé l'Américain Thomas Anthony Baldwin comme sélectionneur de l'équipe nationale (entraîneur de classe internationale qui a travaillé en Nouvelle-Zélande, Roumanie, Grèce, Turquie et Etats-Unis d'Amérique)⁴⁹³. Malgré tout l'argent investi par le gouvernement libanais au cours des années 2009 et 2010, l'équipe de Liban n'a gagné qu'une seule rencontre lors de la phase finale des championnats du monde en Turquie en septembre 2010 et a, pour la troisième fois consécutive, été éliminé au premier tour⁴⁹⁴. Pour Kraytem, secrétaire général du COL, l'ensemble du mouvement sportif libanais, y compris la FLB⁴⁹⁵ a vu cet investissement comme un « gaspillage ». Kraytem a soumis un rapport au Premier Ministre Hariri lui expliquant cet état des choses. Hariri a demandé à Kraytem et donc au COL de lui proposer un plan d'action grâce auquel le budget de l'Etat pourrait être investi de façon plus efficace⁴⁹⁶. Kraytem a donc commencé au cours de l'année 2011 à organiser des réunions avec des acteurs experts du sport libanais pour étudier des critères de sélection pour

⁴⁹⁰ Entretien effectué le 4 Avril 2011, avec le député Simon Abi Ramia.

⁴⁹¹ Entretien effectué le Vendredi 29 Avril 2011, avec Ezzat Kraytem.

⁴⁹² Entretien effectué le 21 Mai 2010, avec Khalil Nassar, kinésithérapeute de l'équipe nationale de basketball (clinique de Nassar, Ashrafieh, Liban)

⁴⁹³ - Peter Jessup, *Basketball: Double change on the bench*, *The New Zealand Herald*, 9 Février 2001.

- Peter Jessup, *Basketball: Rewards sweet for each Baldwin*, *The New Zealand Herald*, 23 Aout 2000.

- *The New Zealand New Year Hours 2003*, Department of the Prime Minister and Cabinet, 31 Décembre 2002.

⁴⁹⁴ Site officiel des championnats du Monde de Basketball 2010 (<http://www.turkey2010.fiba.com/eng>)

⁴⁹⁵ Le nouveau directeur de l'équipe nationale, Fadi Tabet, nommé en 2010, pense qu'il aurait été beaucoup mieux d'investir cet argent sur la formation de jeunes.

⁴⁹⁶ Entretien effectué le Vendredi 29 Avril 2011, avec Ezzat Kraytem.

trouver quels seraient les sports qui, avec un investissement financier adéquat, pourrait offrir au Liban des médailles olympiques. Ces personnes sont⁴⁹⁷ :

- Tony Khoury, Vice-Président du COL, membre du CIO et président de la Fédération Libanaise de Ski.
- Jihad Salamé, secrétaire général du Club Mont-La-Salle.
- Mazen Ramadan, Membre du COL, Président de la Fédération Libanaise de Canoe-Kayak et conseiller auprès du Ministère Libanais de la Jeunesse et des Sports.
- Jean Hamam, Vice-Président du COL, président de la Fédération Libanaise de Volleyball et ex-président de la Fédération Libanaise de Basketball.
- Fouad Bahlwan, membre du département de sport au sein du Ministère de l'Education et de l'Enseignement Supérieur.
- Abdullah Chehab, Président de la Fédération Libanaise d'Athlétisme.
- Hassan Rustom, Président de la Fédération Libanaise d'Avion.
- Nadim Nassif, conseiller académique du programme d'Education Physique et Sportive de l'Université Notre-Dame au Liban.
- Ziad Richa, membre du COL, Président de la Fédération Libanaise de Tir et membre de la délégation libanaise pour les JO 2008 à Pékin.
- Claire Chehab, Présidente de la Commission Féminine de la Fédération Asiatique d'athlétisme.

Selon Kraytem, ce travail, sujet de sa thèse de Master Exécutif en Management des Organisations Sportives (MEMOS XIV) à la Faculté des Sciences du Sports de l'université de Poitiers en France, servirait à trouver dans quels sports les instances sportives libanaises devraient investir pour obtenir des résultats internationaux.

Le « gaspillage » d'argent et le contrôle financier sont des questions prises très au sérieux par le COL. En Avril 2011, Chartier (président du COL) a demandé aux trente-deux fédérations nationales reconnues par le COL, de soumettre un rapport financier concernant l'année 2010⁴⁹⁸ :

⁴⁹⁷ Ezzat Kraytem, *Pri`ritizing nati`nal sp`rts in Leban`n*. Master Exécutif en Management des Organisations Sportives (MEMOS XIV). Poitiers, Faculté des Sciences du Sport, Université de Poitiers.

⁴⁹⁸ Archives de la page sportive du journal Al Balad, Dimanche 17 Avril 2011 (texte écrit par le journaliste Elie Nassar).

Tableau n°13. Liste des fédérations nationales libanaises reconnues par le MJS et le COL en 2011

Fédération Nationale	Reconnue par le MJS	Reconnue par le COL
Taekwondo	OUI	OUI
Wushu	OUI	OUI
Judo	OUI	OUI
Canoe-Kayak	OUI	OUI
Dance Sportive	OUI	OUI
Karaté	OUI	OUI
Volleyball	OUI	OUI
Basketball	OUI	OUI
Tennis de Table	OUI	OUI
Squash	OUI	OUI
Gymnastique	OUI	OUI
Tir	OUI	OUI
Football	OUI	OUI
Rugby à XV	OUI	OUI
Ski Nautique	OUI	OUI
Badminton	OUI	OUI
Tir à l'arc	OUI	OUI
Handisport	OUI	OUI
Natation	OUI	OUI
Golf	OUI	OUI
Haltérophilie	OUI	OUI
Boxe	OUI	OUI
Lutte	OUI	OUI
Tennis	OUI	OUI
Ski	OUI	OUI
Equitation	OUI	OUI
Voile	OUI	OUI
Cyclisme	OUI	OUI
Aviron	OUI	OUI
Escrime	OUI	OUI
Echecs	OUI	OUI
Athlétisme	OUI	OUI
Billiards	OUI	OUI

Source: COL

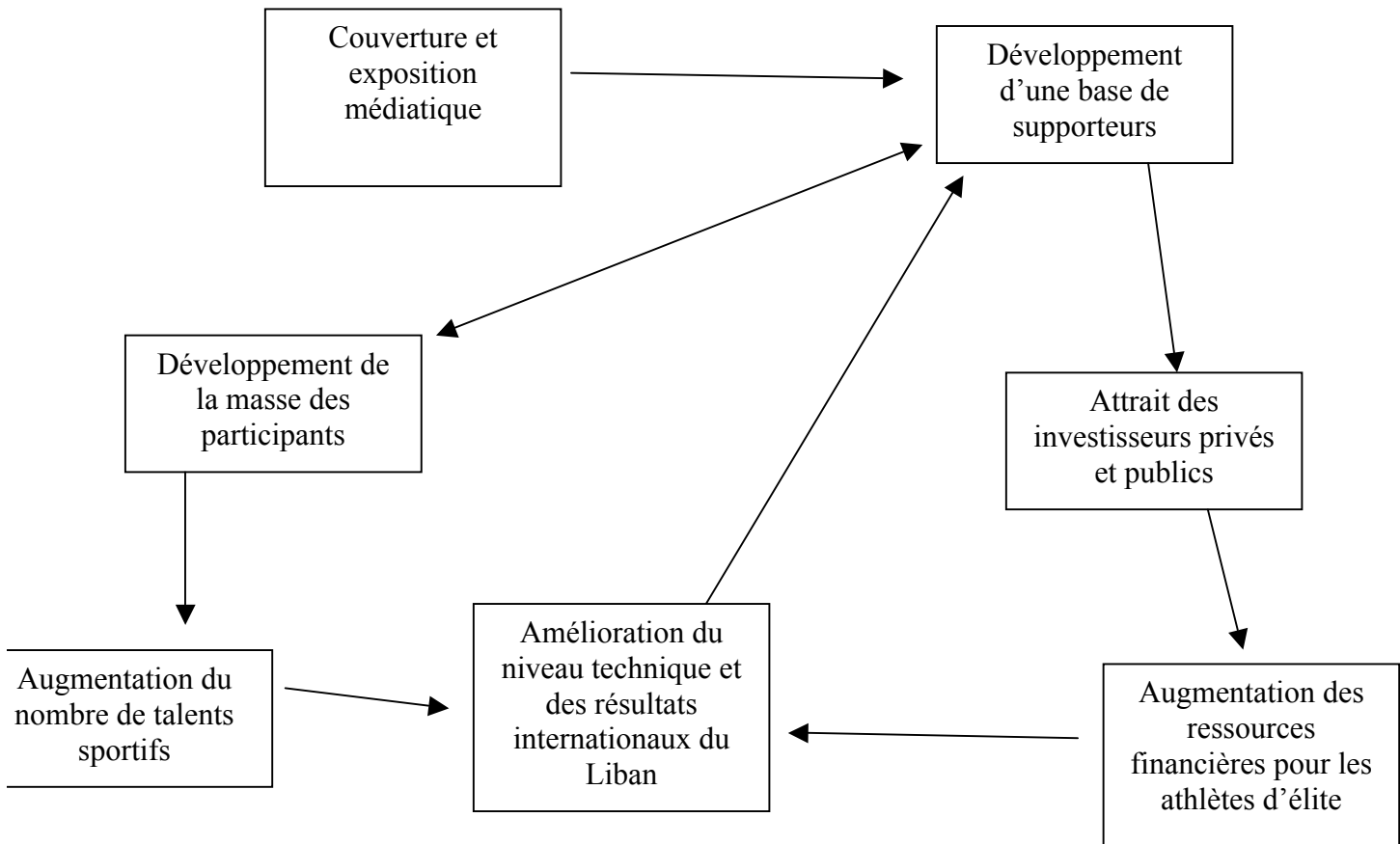
Tableau n°14. Liste des fédérations nationales libanaises reconnues par le MJS et non reconnues par le COL en 2011

Fédération Nationale	Reconnue par le MJS	Reconnue par le COL
Muay Thai	OUI	NON
Kick Boxing	OUI	NON
Aikido	OUI	NON
Bridge	OUI	NON
Plongée Sub-Aquatique	OUI	NON
Rugby à XIII	OUI	NON
« Koura Abira »	OUI	NON
Kyokunshinkai	OUI	NON
Comité Libanais de Jujitsu	OUI	NON

Source: MJS et COL

Chartier pense également obtenir des fonds des médias. A ce sujet, il a entrepris des discussions avec le Ministère de l'Information pour ouvrir une chaîne de télévision exclusivement sportive où la plupart des programmes seraient liés au sport libanais. Le Ministère de l'Information considère cependant qu'une chaîne télévisée transmettant principalement des événements sportifs libanais, à cause de la faible base de supporteurs ne serait pas « viable ». Chartier a donc proposé au Ministre de l'Information de « donner » trois à quatre heures quotidienne de la chaîne de télévision nationale pour la retransmission des manifestations sportives locales. Pour lui, la couverture et l'exposition médiatique sont essentielles dans le développement de tout système sportif. Elles permettent de développer une base de supporteurs et donc d'attirer des investisseurs privés et publics. Ceci aura pour effet d'augmenter les ressources financières disponibles pour les athlètes et de facto améliorer le niveau technique. Une amélioration du niveau technique (caractérisée entre autres et surtout par de meilleurs résultats internationaux) va à son tour élargir la base de supporteurs. Un accroissement du nombre de supporteurs va également développer la masse de participants, le nombre de talents et par conséquent également améliorer le niveau technique.

Schéma n°15. Les avantages de la couverture médiatique sur le sport libanais selon Antoine Chartier, président du Comité Olympique Libanais



Source: Entretien effectué le 25 Mars 2011, avec Antoine Chartier, président du Comité Olympique Libanais.

Ainsi, du fait des difficultés économiques auxquelles est en proie le gouvernement libanais, le MJS et le COL sont à la recherche d'investisseurs privés. Pour « gagner leur confiance », ils vont, sous l'impulsion du Comité Parlementaire de la Jeunesse et des sports, imposer un rapport financier aux différentes fédérations et associations sportives. Les années 2009-2012 ont donc été caractérisées par une recherche « organisée » d'investissement privé et une volonté de transparence dans le secteur sportif par le MJS et le COL. Cependant, les mesures liées à la

stratégie budgétaire du MJS ont été bloquées par la crise politique (« politics ») entre le « 8 Mars » et « 14 Mars » qui divise le pays depuis Janvier 2011.

L'étude du mode de financement par le gouvernement pour le sport libanais entre 1991 et 2012 nous a permis de remarquer les points suivants :

- Entre 1991 et 2000, le financement était occasionnel, non défini et non continu.
- De 2000 à 2009, le mode de financement a été défini par la mise en place d'un budget annuel pour le MJS. Des problèmes ont demeuré quant aux dépenses du MJS dans le mouvement sportif, qui étaient conditionnées par les liens politiques (« politics ») qu'avaient les associations et fédérations sportives avec le MJS, et caractérisées par une absence d'audit et d'évaluation.
- Depuis 2009, le mode de financement n'a pas changé, mais des stratégies ont été étudiées par le Comité Parlementaire de la Jeunesse et des Sports, le MJS et le COL afin de trouver des solutions pour contrôler et surveiller les dépenses dans le secteur sportif. De plus, considérant les difficultés économiques auxquelles fait face le gouvernement libanais, le MJS et le COL ont également étudié la possibilité d'obtenir des aides du secteur privé de façon « organisée ».

Ainsi, entre 1991 et 2012, un mode de financement pour le système sportif libanais existe officiellement mais il est caractérisé par des interventions politiques (« politics ») qui empêchent une dépense adéquate correspondant aux mérites de chaque association et fédération sportive. Ce mode de financement souffre également de l'absence de la phase d'audit et d'évaluation dans son cycle budgétaire, qui favorise des interventions politiques (« politics »), et favorise l'hypothèse qui suggère que la complexité de la société libanaise ainsi que les « arrangements » propres à l'organisation institutionnelle de son fonctionnement politique (« politics »), constituent un handicap à la mise en place d'une véritable politique (« policy ») sportive.

Après avoir étudié dans le premier chapitre, la structuration, les rôles et objectifs des différents acteurs du système sportif libanais et dans le deuxième le mode de financement de ce système, nous allons vérifier si dans la période qui va de 1991 à 2012, une politique (« policy ») sportive existe au Liban, ou si, au contraire, elle est obstruée par la nature du système politique (« politics ») libanais qui est formé de façon à ce que tous les postes des différents secteurs

étatiques soient attribués suivant l'appartenance communautaire et/ou politique (« politics »), et non pas suivant les compétences requises.

Tableau n°15. Applicabilité des éléments clés d'une politique (« policy ») sportive dans le sport libanais pour la période 1991-2012

LES ELEMENTS-CLES D'UNE POLITIQUE SPORTIVE	APPLICABILITE DANS LE SPORT LIBANAIS ENTRE 1991 ET 2012
I- STRUCTURATION, ROLES ET OBJECTIFS DES DIFFERENTS ACTEURS DU SYSTEME SPORTIF LIBANAIS	Le décret 213, signé en 2007 clarifie quels sont les différents acteurs du système sportif libanais, leurs rôles et objectifs. Cependant, le conflit politique (« politics ») entre le MJS, politiquement affilié au « 8 Mars » et le Ministère de l'Education, politiquement affilié au « 14 Mars » crée des zones d'ombre dans cette structuration et empêche à la fois le MJS et le Ministère de l'Education de promouvoir le sport scolaire et universitaire et de développer la pratique sportive.
II- MODE DE FINANCEMENT DU SYSTEME SPORTIF LIBANAIS	Le cycle budgétaire du sport libanais a toujours été caractérisé par une absence d'audit et d'évaluation qui va de facto perturber la préparation du cycle budgétaire suivant. Cette absence d'audit est dû à l'intervention des partis politiques (« politics ») qui veulent « tirer la couverture » pour les associations et fédérations sportives qui leur sont proches. Ainsi si un mode de financement du système sportif libanais existe, son fonctionnement est perturbé par la nature du système politique (« politics ») libanais.

Le système sportif libanais dispose donc officiellement des éléments constitutifs d'une politique (« policy ») sportive :

- Un mécanisme expliquant la structuration, les rôles et les objectifs de ses différents acteurs.
- Un mode de financement

Ces deux éléments sont cependant bloqués à plusieurs niveaux par le système confessionnel libanais:

- Au niveau de la clarification des rôles dans la structuration sur le plan du sport scolaire et universitaire, fait qui affecte fortement le développement de la pratique sportive.
- Au niveau de la distribution du budget qui favorise les associations et fédérations sportives affiliées politiquement et ne permet pas aux différents acteurs du milieu sportif de pouvoir mettre en place des stratégies à moyen et court terme. Ces dérives font également fuir les investisseurs privés qui peuvent constituer un substitut au très faible budget de l'état consacré au sport, qui ont traditionnellement « frileux » à cause de la faible masse de participants et de supporters dans le sport libanais.

CONCLUSION

Ce travail constitue la première thèse de doctorat en sociologie des organisations sportives offrant une analyse de la politique (« policy ») sportive au Liban. En prenant en compte des recherches effectuées sur des stratégies, politiques (« policy ») et modèles sportifs en France⁴⁹⁹, Norvège⁵⁰⁰, Danemark⁵⁰¹, Nouvelle-Zélande⁵⁰², Ecosse⁵⁰³, pays africains francophones⁵⁰⁴, Namibie⁵⁰⁵, Botswana⁵⁰⁶, Tanzanie⁵⁰⁷, République Tchèque⁵⁰⁸, Croatie⁵⁰⁹, Israël⁵¹⁰, Iran⁵¹¹, Corée du Sud, Corée du Nord⁵¹², pays arabes⁵¹³, pays méditerranéens⁵¹⁴, Afrique du Sud⁵¹⁵, Pays-Bas⁵¹⁶, Iles Maurice⁵¹⁷ et Australie⁵¹⁸, cette thèse a tenté de cerner un modèle propre au sport libanais. Ce dernier est un mélange de trois modèles :

⁴⁹⁹ - Jean-Paul Callède, *art.cit.*

- Pierre Chifflet, *p.cit.*

- Gérard Barreau, *art.cit.*

- Pierre Gaborit, *art.cit.*

- Charles Pasqua, *art.cit.*

- François Alaphilippe, *art.cit.*

- Christine Dulac, *art.cit.*

- Yves Châteaureynaud, *art.cit.*

⁵⁰⁰ - Nils Asle Bergsgard & Hilmar Rommetvedt, *art.cit.*

- Bernard Enjolras & Ragnhild Holmen Wladahl, *art.cit.*

- Eivind A.Skille, *art.cit.*

- Kristin Walseth, *art.cit.*

⁵⁰¹ H.Thomas & R.Persson, *art.cit.*

⁵⁰² Michael P.Sam & Steven J.Jackson, *art.cit.*

⁵⁰³ Grant Jarvie, *art.cit.*

⁵⁰⁴ - Patrick Bouchet & Mohammed Kaach, *art.cit.*

- Abdel Rahmane Baba-Moussa, *art.cit.*

- Ali Benhaddou, *art.cit.*

- Pierre Chifflet et Souaïbou Gouda, *art.cit.*

- Djirmey et al, *art.cit.*

⁵⁰⁵ Robert Chappell, *art.cit.*

⁵⁰⁶ Robert Chappell, *art.cit.*

⁵⁰⁷ Hamad S.Ndee, *art.cit.*

⁵⁰⁸ Dino Numerato, *art.cit.*

⁵⁰⁹ Srdjan Vrcan, *art.cit.*

⁵¹⁰ - Yair Galili, *art.cit.*

- Amir Ben-Porat, *art.cit.*

- John Sugden, *art.cit.*

⁵¹¹ H.E. Chehabi, *art.cit.*

⁵¹² Udo Merkel, *art.cit.*

⁵¹³ - Ian P.Henry, Mahfoud Amara et Mansour Al-Tauqui, *art.cit.*

- Kristin Walseth et Kari Fasting, *art.cit.*

- Fethi Tlili, *art.cit.*

- Thomas B.Stevenson, *art.cit.*

- Thomas B.Stevenson et Abdul Karim Alaug, *art.cit.*

⁵¹⁴ Sylvain Adami, *art.cit.*

⁵¹⁵ Cora Burnett, *art.cit.*

⁵¹⁶ André Krouwel, Nanne Boonstra, Jan Willem Duyvendal and Lex Veldboer, *art.cit.*

⁵¹⁷ Shafick Osman, *art.cit.*

⁵¹⁸ Catriona Elder, Angela Pratt et Cath Ellis, *art.cit.*

- Un modèle de sport dans une société divisée comme l'Afrique du Sud⁵¹⁹, les Pays-Bas⁵²⁰, Israël⁵²¹, la Norvège⁵²², le Yémen⁵²³, les Iles Maurice⁵²⁴, l'Australie⁵²⁵, l'Irlande⁵²⁶ et la Bosnie-Herzégovine⁵²⁷. A la différence de la plupart de ces pays, le Liban dispose d'un système politique (« politics ») ayant une officielle répartition communautaire dans le gouvernement⁵²⁸ ainsi que d'un plus large nombre de groupes religieux au sein de sa société⁵²⁹. Même après la fin de la guerre civile en 1990, dix ans d'occupation israélienne et quinze ans de présence syrienne, ces divisions n'ont pas encore été atténuées puisque, depuis 2005, les gouvernements qui ont tour à tour dirigé le pays n'ont jamais été véritablement légitimes pour l'ensemble de la population et n'ont pas pu fonctionner à cause des démissions successives des hommes politiques (« politics ») du « 14 » et du « 8 Mars »⁵³⁰. Aujourd'hui, les tensions entre ces deux groupes politiques (« politics ») concernant l'approbation du Tribunal International pour l'assassinat de l'ancien Premier Ministre Rafik El-Hariri sont très fortes et font du Liban un pays beaucoup plus divisé que les nations citées ci-dessus, et du sport libanais, une référence mondiale dans le reflet des tensions intercommunautaires au sein d'une société. Dans cette optique, ce travail d'analyse de la politique (« policy ») du sport au Liban de 1991 à 2012 en s'inspirant de Krouwel et *al.*⁵³¹, s'est efforcé de montrer une image pragmatique du rôle intégrateur du sport, sans tomber dans le mythe qui le placent au-dessus des barrières politiques (« politics ») et religieuses.

- Un modèle sportif de pays issu du colonialisme français (Maroc, Algérie, Tunisie, Sénégal, Bénin, Congo, Cameroun), sans identité⁵³², centralisé, manquant de supports de l'Etat, disposant d'un petit marché sportif et d'une faible professionnalisation et compétence des cadres sportifs⁵³³.

⁵¹⁹ Cora Burnett, *art.cit.*

⁵²⁰ André Krouwel, Nanne Boonstra, Jan Willem Duyvendal and Lex Veldboer, *art.cit.*

⁵²¹ - Amir Ben-Porat, *art.cit.*

- John Sugden, *art.cit.*

⁵²² Kirstin Walseth, *art.cit.*

⁵²³ - Thomas B.Stevenson, *art.cit.*

- Thomas B.Stevenson and Abdul Karim Alaug, *art.cit.*

- Thomas B. Stevenson and Abdul Karim Alaug, *art.cit.*

⁵²⁴ Shafick Osman, *art.cit.*

⁵²⁵ Catriona Elder, Angela Pratt and Cath Ellis, *art.cit.*

⁵²⁶ Mike Cronin, *Sport And Nationalism In Ireland: Gaelic Games, Soccer And Identity Since 1884* Dublin: Four Courts Press, 1999.

⁵²⁷ Nadim Nassif, *p.cit.*, pp.128-129.

⁵²⁸ Gabriel M.Bustros, *p.cit.*

⁵²⁹ 18 groupes religieux, Nadim Nassif, *p.cit.*, pp.24-28.

⁵³⁰ Danyel Reiche, *art.cit.*

⁵³¹ André Krouwel, Nanne Boonstra, Jan Willem Duyvendal and Lex Veldboer, *art.cit.*

⁵³² Abdel Rahmane Baba-Moussa, *art.cit.*

⁵³³ Patrick Bouchet et Mohammed Kaach *art.cit.*

- Un modèle sportif de pays arabo-musulman puisque environ 60 % de la population libanaise est de religion musulmane⁵³⁴. La prédominance de l’Islam dans la population libanaise constitue une entrave au développement du sport féminin dans la mesure où la présentation du corps féminin en public répond à des injonctions qui empêchent de se dénuder et conduit à une faiblesse de la participation féminine dans le sport⁵³⁵ dans ce pays.

L’ensemble de ces trois modèles fait du Liban un pays particulier, voire unique dans le domaine sportif. Une politique (« policy ») sportive dans ce pays doit tenir compte de tous ces paramètres et s’adapter à cette situation complexe, comme il a été décrit dans la première hypothèse majeure de ce travail. En analysant les différents textes de lois et les évolutions budgétaires entre 1991 et 2012 et en faisant des entretiens semi directifs avec des hauts responsables entre 2011 et 2012, nous avons voulu contribuer à la prise de conscience des principales organisations sportives libanaises (Comité Parlementaire de la Jeunesse et des Sports, MJS, Ministère de l’Education et COL) caractérisée par la mise en place de plusieurs stratégies de développement sportif depuis fin 2009⁵³⁶. Ce fort désir de vouloir améliorer la situation du sport libanais m’a cependant parfois éloigné de mon rôle de chercheur et m’a mis dans un état d’esprit qui, lorsque j’écrivais la partie liée aux résultats, m’entraînait à vouloir toujours dire qu’il n’y a pas de politique (« policy ») sportive au Liban et qu’il faut en créer une. J’ai appris, au cours de cette thèse, à séparer mon rôle de promoteur sportif avec celui de chercheur. Faire de la recherche, c’est prendre du recul et analyser les différentes hypothèses à tête froide et reposée. Avec cette prise de distance, j’ai pu me libérer de ma subjectivité qui me fixait sur l’idée que le « sport au Liban est un sport politisé (politics) sans aucune politique (policy) » et arriver à la conclusion « qu’il y a bien une politique (policy) sportive au Liban, mais que son application est obstruée par la nature du système politique (politics) du pays ». Mais bien que nous ayons essayé d’exposer la plus grande partie de la situation contemporaine du sport au Liban, il demeure que beaucoup de points restent encore à développer.

⁵³⁴ site officiel de la CIA – “The World Factbook” (<https://www.cia.gov/library/publications/the-world-factbook/geos/le.html>) Juillet 2010

⁵³⁵ - Kristin Walseth and Kari Fasting, *art.cit.*.

- Tess Kay, *art.cit.*

- Fethi Tlili, *art.cit.*

- Sylvain Adami, *art.cit.*

⁵³⁶ - Entretien effectué le Vendredi 18 Mars 2011 avec Hassan Chararah.

- Entretien effectué le 25 Mars 2011, avec Antoine Chartier.

-Entretien effectué le 18 Mars 2011 avec Adnane Hammoud.

- Entretien effectué le 4 Avril 2011, avec le député Simon Abi Ramia.

Ainsi, cette thèse permet d'ouvrir la porte à de futures recherches dans le domaine des sciences du sport :

- Sur le plan de la sociologie du sport, des études sur le sport et le genre permettraient de comprendre les comportements et réactions des femmes libanaises à l'égard du sport et pourraient d'une certaine manière tenter de contribuer à l'accroissement de la participation féminine dans le sport ;

- Au niveau du droit du sport, il serait intéressant d'effectuer des recherches qui traceraient la route à la mise en place de lois qui réglementeraient l'éventuel Court d'Arbitrage du Sport proposée par le MJS en 2010, et qui édifieraient les types de relations entre le code pénal libanais et les règlements internes des différentes fédérations et associations sportives libanaises.

- Une recherche en management et marketing du sport relèverait également d'une grande importance. En effet, les propositions de développement dans ce travail sont basées sur des suppositions qui peuvent paraître cohérentes⁵³⁷ mais qui mériteraient d'être vérifiées par des spécialistes en administration du sport, qui examineraient le pragmatisme dans l'application de ces mesures. Sur le plan du marketing, les stratégies visant à l'attrait des jeunes vers le secteur sportif⁵³⁸ devraient être examinées. Un secteur du management sportif qui devrait être également investigué est celui concernant la professionnalisation des dirigeants sportifs. En effet, pour répondre aux exigences de l'économie de marché de nos jours, l'encadrement sportif ne peut plus se permettre de demeurer dans l'amateurisme⁵³⁹. Il est d'une importance considérable de pouvoir adapter les structures sportives à la nouvelle ère de mondialisation. Des travaux de recherches sur les conditions qui permettraient une professionnalisation de l'administration sportive libanaise doivent donc être entrepris.

⁵³⁷ Celles qui ont été proposées dans le comité pour le développement du sport scolaire.

⁵³⁸ Dans le cadre du développement de la fédération libanaise du sport scolaire par exemple.

⁵³⁹ - Pierre Chifflet, *p.cit.*

- François Alaphilippe, *art.cit.*

- Entretien effectué le 25 Mars 2011, avec Antoine Chartier.

BIBLIOGRAPHIE

- ABURISH Said *Arafat From Defender To Dictator*. New York: St.Martin's Press, 1988.
- ADAMI, Sylvain, Les femmes aux Jeux Méditerranéens. *C`nfluences Méditerranée* N.50, 2004, pp. 53-68.
- ADAMI, Sylvain, Les jeux méditerranéens. Un reflet de la situation géopolitique de l'espace méditerranéen. *Les cahiers de c`nfluence*, n° 50, 2004, pp. 71-81.
- ALAPHILIPPE, François, Le pouvoir fédéral. *P`uv`irs*, n° 61, 1992, pp. 71-85.
- ALLISON, Lincoln (ed.), *The Global Politics of Sport: The Role of Global Institutions in Sport*. New York: Routledge, 2005.
- AMAR, Marianne, *Nés pour courir. Sport, p`uv`irs et rébellions, 1944-1958*. Presses Universitaires de Grenoble, Grenoble, 1987.
- BABA MOUSSA, Abdel Rahmane, L'organisation du sport au Bénin. Continuités et ruptures depuis 1990. *Revue STAPS*, n° 65, 2005, pp. 61-78.
- BARREAU, Gérard, Le modèle français du sport. *Revue Française d'administrati`n publique*, n° 97, janvier-mars 2001, pp. 15-28.
- BECKER, Jillian, *The PLO: Rise And Fall Of The Palestine Liberati`n Organisati`n*. London: Wiedenfeld & Nicolson, 1984.
- BENHADDOU, Ali, *Les élites du r`yaume. Enquête sur l`rganisati`n du p`uv`ir au Mar`c*. Paris: Riveneuve Editions, 2009.
- BENNANI-CHRAIBI, Mounia, FARAG, Iman, *Jeunesses des s`ciétés arabes. Par-delà les pr`messes et les menaces*. Paris: Aux lieux d'être, 2007.
- BEN-PORAT, Amir, Oh Beitar Jerusalem: The Burning Bush Protest. *The Internati`nal J`urnal of the Hist`ry of Sport*, vol. 18 n° 4, 2001, pp. 123-139.
- BERGSGARD, Nils Asle & ROMMETVEDT, Hilmar, Sport and Politics: The Case of Norway. *Internati`nal Review for the S`ci`l`gy of Sport*, vol. 41, n°1, 2006, pp. 7-27.
- BLANC, Pierre, Le sport au Liban : un révélateur de la société. *Les Cahiers de C`nfluences*, 2004, pp. 159-161.
- BROHM, Jean-Marie, *S`ci`l`gie P`litique du Sport*. Paris: Editions Jean Pierre Delaye, 1976.
- BRYNEN, Rex, *Sanctuary And Survival: The PLO in Leban`n*. Boulder: Westview Press, 1990.
- BOUCHET, Patrick & KAACH, Mohammed, Existe-t-il un 'modèle sportif' dans les pays africains francophones ? *Revue STAPS*, n° 65, 2005, pp 7-26.

- BOUDON, Raymond, et BOURRICAUD, François, *Dicti`nnaire Critique de la S`ci`l`gie*. Paris: Presses Universitaires de France, 1982.
- BOUKHATER, Leah, Basket au Liban. *Outre terre, Revue Française de Gé`p`litique*, n° 8, 2004, pp. 129-130.
- BOULLY, Jean, *Les stars du sp`rt*, Paris, Editions Borda, 1987.
- BOURDIEU, Pierre, *La distincti`n. Critique s`ciale du jugement*. Paris, Minuit, 1979.
- BOUTROS, Labib, *Jeux des villages libanais*. Beirut: New Codmos Edition, 1986.
- BOZZO, Anna, et LUIZARD, Pierre-Jean, *Les S`ciétés Civiles dans le M`nde Musulman*. Paris: Editions La Découverte, 2011.
- BURNETT, Cora, Building Social Capital Through an 'Active Community Club'. *Internati`nal Review f`r the S`ci`l`gy `f Sp`rt*, vol. 41, n° 3, 2006, pp. 283-294.
- CALLEDE, Jean-Paul, Les politiques du sport en France. *L'Année s`ci`l`gique*, vol. 52, n° 2, 2002, pp 437-457.
- CALMAT, Alain, Sport et Nationalisme. *P`uv`irs*, n° 61, 1992, pp. 51-57.
- CHAPPELL, Robert, Sport in Namibia: Conflicts, Negotiations and Struggles since Independence. *Internati`nal Review f`r the S`ci`l`gy `f Sp`rt*, vol. 40, n° 2, 2004, pp. 205-222.
- CHAPPELL, Robert, Sports Development in Bostwana. *The Sp`rt J`urnal, United States Sp`rts Academy*, vol. 13, n° 2, 2010, pp. 1-11.
- CHEHABI, H.E, Sport and Politics in Iran: The Legend of Gholamreza Takhti. *The Internati`nal J`urnal `f the Hist`ry `f Sp`rt*, vol. 12, n° 3, 1995, pp. 48-60.
- CHÂTEAUREYNAUD, Yves, Le sport : nouvel enjeu de pouvoir au niveau local. *Revue STAPS*, vol.10, n° 20, 1989, pp. 7-13.
- CHIFFLET, Pierre, *Idé`l`gie sp`rtive et services publics en France*. Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble, 2005.
- CHIFFLET, Pierre & GOUDA, Souaïbou, Sport et politique nationale au Bénin de 1975 à 1990. *Revue STAPS*, vol.13, n° 28, 1992, pp. 71-81.
- CHIFFLET, Pierre & GOUDA, Souaïbou, Olympisme et identité nationale en Afrique noire francophone. *Revue STAPS*, vol.17, n° 41, 1996, pp. 93-105.
- COLOMB, Pierre, Sport et Etat. *P`uv`irs*, n° 61, 1992, pp. 39-51.
- CRONIN, Mike *Sp`rt And Nati`nalism in Ireland: Gaelic Games, S`ccer And Identity Since 1884*. Dublin: Four Counts Press, 1999

- CROZIER, Michel *Le phénomène bureaucratique*. Paris, Seuil, 1963.
- CROZIER, Michel & FRIEDBERG, Erhard *L'acteur et le système*. Paris, Seuil, 1977.
- DJIRMEY, Aboubacar, TAGO, Gardik, SERIBA, Mahaman, LABO, Chipkao, KONGUI, Abdou & CHIFFLET, Pierre Lutte et identité culturelle au Niger. *Politique Africaine*, n° 45, 1992, pp. 142-148.
- DAGHER, Carole, Le Liban à la croisée du repli et de l'ouverture intercommunautaire. *Confluences Méditerranée*, n° 9, 1993, pp. 89-95.
- DUBET, François, *Le déclin de l'institution*. Seuil, Paris, 2002.
- DULAC, Christine, Lobbies Sportifs et Mandats Municipaux. L'exemple de Grenoble de 1965 à 1995. *Les Annales de la Recherche Urbaine*, n° 79, 1998, pp. 78-89.
- DULAC, Christine, Politiques sportives et stratégies d'acteurs. L'exemple d'un conflit municipal : Grenoble en 1975. *Revue STAPS*, vol.19, n° 45, 1998, pp. 37-51.
- ED-DAHBI, Malika & RASPAUD, Michel, Le rapport entre espace public et espace privé, frein au développement de la pratique sportive féminine au Yémen ? *Proceedings. 12th International ACAPS Conference. Movements and Sports Around the World*. Leuven (Belgique): 31 octobre - 2 novembre, 2007, pp. 533-534.
- EL KHAZEN, Farid *The Breakdown of the State in Lebanon*. London: I.B. Tauris & Co Ltd, 1999
- ELDER, Catriona, PRATT, Angela & ELLIS, Cath., Running Race: Reconciliation, Nationalism and the Sydney 2000 Olympic Games. *International Review for the Sociology of Sport*, vol. 41, n° 2, 2006, pp. 181-200.
- ENJOLRAS, Bernard & WLADAH, Ragnhild Holmen, Policy-Making in Sport: The Norwegian Case. *International Review for the Sociology of Sport*, vol. 42, n°2, 2007, pp. 201-216.
- FISK, Robert, *Pity the Nation*. London: Simon & Schuster, 1990.
- FRIEDMAN, Thomas, *Beirut to Jerusalem*. New York: Farrar, Straus and Giroux, 1989.
- GABORIT, Pierre, Le ministère de la Jeunesse et des sports. *Puvis*, n° 61, 1992, pp. 57-69.
- GASPARINI, William, *L'organisation sportive*. Paris: Editions Revues, 2003.
- GASPARINI, William, La construction sociale de l'organisation sportive. *STAPS*, n° 43, 1997, pp. 51-70.
- GASPARINI, William, *Sociologie de l'organisation sportive*. Paris: La Découverte, 2000.

- GALILY, Yair, Playing Hoops in Palestine: The Early Development of Basketball in the Land of Israel, 1935-56. *The International Journal of the History of Sport*, vol. 20, n° 1, 2003, pp. 143-151.
- GUILLAUMONT, Olivier, *Pierre Mazeaud, l'Ins`umis*, Chamonix: Editions Guérin, 2012.
- HADDAD, S., Lebanon: from consociationalism to conciliation. *Nationalism and Ethnic Politics*, 15, 2009, pp. 398-416.
- HAMZEH, A., Clientelism, Lebanon: roots and trends. *Middle Eastern Studies*, 37(3), 2001, pp. 167-178.
- HANF, T., *C`-existence in Wartime Lebanon: Death of a State and Birth of a Nation*. Lanham, Maryland: University Press of America, 1992.
- HARB, I. *Lebanon's Confessionalism: Problems and Prospects*, Washington, DC: United States Institute of Peace, Mars 2006.
- Herzog, I. *Annapurma*, New York: The Lyons Press, 1997.
- HENRY, Ian P., AMARA, Mahfoud & AL-TAUQUI, Mansour, Sport, Arab Nationalism and the Pan-Arab Games. *International Review for the Sociology of Sport*, vol. 38, n° 3, 2003, pp. 295-310.
- HOULIHAN, Barrie, Public Sector Sport Policy: Developing a Framework for Analysis. *International Review for the Sociology of Sport*, vol. 40, n° 2, 2005, pp. 163-185.
- JARVIE, Grant, Communitarianism, Sport and Social Capital, 'Neighbourly Insights into Scottish Sport'. *International Review for the Sociology of Sport*, vol. 38, n° 2, 2003, pp. 149-153.
- KASHAN, H., *Inside the Lebanese Confessionalism Mind*. University Press of America, 1992.
- KAY, Tess, Daughters of Islam. *International Review for the Sociology of Sport*, vol. 41, n° 3, 2006, pp. 357-373.
- KROUWEL, André, BOONSTRA, Nanne, DUYVENDAL, Jan Willem & VELDBOER, Lex, A Good Sport? Research into the Capacity of Recreational Sport to Integrate Dutch Minorities. *International Review for the Sociology of Sport*, vol. 41, n° 2, 2006, pp. 165-180.
- LAPORTE, Bernard, *Un bleu en politique*. Paris : Presses de la Cité, 2009.
- LACHHEB, Mounia, *Genre et sport en Afrique*. Dakkar : CODESTRIA, 2010.
- LACHHEB, Monia, Le statut du corps dans l'institution scolaire en Tunisie. Femmes et Sport dans les pays méditerranéens, *Actes de Colloques Eur`méditerranéen*, 2002, p. 390.
- LAFFIN, John, *The War Of Desperaten 1982-85*. London : Osprey, 1985.

- LEE, Robert, JOHNSON, Ronald, JOYCE, Philip, *Public Budgeting Systems 8th Edition*. Sudbury, MA: Jones and Bartlett, 2008, pp.53-68
- McGARRY, John; O'Leary, Brendan, Introduction: The macro-political regulation of ethnic conflict". In McGarry, John and O'Leary, Brendan. *The Politics of Ethnic Conflict Regulation: Case Studies of Protracted Ethnic Conflicts*. London: Routledge, 1993, pp. 1–40.
- McGARRY, Karen, Book Review: Lincoln Allison (ed.), *The Global Politics of Sport: The Role of Global Institutions in Sport*. *International Review for the Sociology of Sport*, vol. 42, n° 2, 2007, pp. 232-235.
- MERKEL, Udo, The Politics of Sport Diplomacy and Reunification in Divided Korea: One Nation, Two Countries and Three Flags. *International Review for the Sociology of Sport*, vol. 43, n° 3, 2008, pp. 289-311.
- MINTZBERG, Henry, *Structure et dynamique des organisations*. Paris : Editions d'organisation, 1982.
- MOUALLA, Najoua, Le statut du corps de la femme tunisienne et sa relation avec l'activité physique. Femmes et Sport dans les pays méditerranéens, *Actes de Colloques Eur méditerranéen*, 2002, pp. 392-397.
- NASSIF, Nadim, *Sport Policy in Lebanon, 1975 to 2004*. Saarbrücken : LAP LAMBERT Academic Publishing GmbH & Co, 2010.
- NDEE, S. Hamad, Modern Sport in Independent Tanzania: 'Adapted' Sport and the Process of Modernization. *The International Journal of the History of Sport*, vol. 19, n° 4, 2002, pp. 89-113.
- NUMERATO, Dino, Czech Sport Governing Bodies and Social Capital. *International Review for the Sociology of Sport*, vol. 43, n° 1, 2005, pp. 21-34.
- PASQUA, Charles, Sport et collectivités locales. *Puvoirs*, n° 61, 1992, pp. 85-89.
- PETERS, G.B. Approaches in comparative politics. In D. Camarani (ed.), *Comparative Politics*, Oxford : Oxford University Press, 2008, p.52.
- POCIELLO, Christian (dir.), *Sports et société. Approche socioculturelle des pratiques*. Paris, Vigot, 1981.
- POCIELLO, Christian, *Les cultures sportives*. Paris, Presses Universitaires de France, 1995.
- QUBAIN, F.I., *Crisis In Lebanon*. Washington D.C: The Middle East Institute, 1961.
- RANDAL, Jonathan, *The Tragedy Of Lebanon*. London: Chatto & Windus, 1983.

- RIURDAN, James, *S`viet Sp`rt*. Oxford: Blackwell, 1980.
- REICHE, Danyel, War Minus the Shooting? The politics of sport in Lebanon as a unique case in comparative politics. *Third W`rld Quarterly*, vol. 32, n° 2, 2011, pp. 261-277.
- REYNAUD Jean-Daniel, *Les r`gles du jeu. L`acti`n c`llective et la regulati`n s`ciale*. Paris: Armand Collin, 1989.
- SACRE, Joseph, *Le sp`rt au Liban*. Beyrouth : Edition Joseph Reaydé, 1980
- SALIBI, Kamal, *The M`dern Hist`ry `f Leban`n*. Worcester and London: Ebenezer Baylis and Son, Limited, The Trinity Press, 1965.
- SAM, Michael P. & JACKSON, Steven J., Sport Policy Development in New Zealand. Paradoxes of an Integrative Paradigm. *Internati`nal Review f`r the S`ci`l`gy `f Sp`rt*, vol. 39, n° 2, 2004, pp. 205-222.
- SCHAFICK, Osman, Maurice : Les Jeux à l'Océan ? *Outre terre, Revue Française de G`p`litique*, n° 8, 2004, pp. 105-114.
- SENN, Alfred Erich, *P`wer, P`litics and the Olympic Games*. Illinois: Human Kinetics, 1999.
- SKILLE, Eivind A., Understanding Sport Clubs as Sport Policy Implementers. A theoretical framework for the Analysis of the Implementation of Central Sport Policy through Local and Voluntary Sport Organizations. *Internati`nal Review f`r the S`ci`l`gy `f Sp`rt*, vol. 43, n° 2, 2008, pp. 181-200.
- STEVENSON, Thomas B., Sports Clubs and Political Integration in the Yemen Arabic Republic. *Internati`nal Review f`r the S`ci`l`gy `f Sp`rt*, vol. 24, n° 4, 1989, pp. 299-312.
- STEVENSON, Thomas B. & ALAUG, Abdul Karim, Football in Yemen: Rituals of Resistance, Integration and Identity. *Internati`nal Review f`r the S`ci`l`gy `f Sp`rt*, vol. 32, n° 3, 1997, pp. 251-265.
- STEVENSON, Thomas B. & ALAUG, Abdul Karim, Football in Newly United Yemen: Rituals of Equity, Identity and State Formation. *J`urnal `f Anthr`p`l`gical Research*, vol. 56, 2000, pp. 453-475.
- SUGDEN, John, Teaching and Playing Sport for Conflict Resolution and Co-existence in Israel. *Internati`nal Review f`r the S`ci`l`gy `f Sp`rt*, vol. 41, n° 2, 2006, pp. 221-240.
- THOMAS, H. & PERSSON, R., Social Capital and Social Responsibility in Denmark. More than Gaining Public Trust. *Internati`nal Review f`r the S`ci`l`gy `f Sp`rt*, vol. 43, n° 1, 2008, pp. 35-51.

TLILI, Fethi, Statut féminin, modèle corporel et pratique sportive en Tunisie. *Revue STAPS*, n° 57, 2002, pp 53-68.

VRCAN, Srdjan, The Curious Drama of the President of a Republic versus a Football Fan Tribe: A Symptomatic Case in the Post-communist Transition in Croatia. *Internati`nal Review f`r the S`ci`l`gy `f Sp`rt*, vol. 37, n° 1, 2005, pp. 59-77.

WALSETH, Kirstin, Sport and Belonging. *Internati`nal Review f`r the S`ci`l`gy `f Sp`rt*, vol. 41, n° 3, 2006, pp. 447-464.

WALSETH, Kristin & FASTING, Kari., Islam's View on Physical Activity and Sport: Egyptian Women Interpreting Islam. *Internati`nal Review f`r the S`ci`l`gy `f Sp`rt*, vol. 38, n° 1, 2003, pp. 45-60.

WEBER, Max, *Ec`n`mie et s`ciété*. Paris: Plon, 1971.

WESS, M., The historiography of sectarianism in Lebanon. *Hist`ry C`mpass*, 7(1), 2009, pp.141-154.

WOODWARD, Bob, *The Secret Wars Of The CIA*. New York: Simon & Schuster, 1987.

Thèse de doctorat :

NSEIR, George, *Des c`mmunautés et des sp`rts au Liban Enjeux des regr`upements sp`rtifs et des renc`ntres interc`mmunautaires*. Thèse en STAPS (sous la direction de William Gasparani) soutenue le 13 Janvier 2012 à la Faculté des Sciences du Sport de l'Université de Strasbourg, 419 pages.

Master :

TOHME ADAIME, Zeina, *Analyse d'un succès : Le Basketbal Libanais*. Mémoire de Master de Sociologie l'Université Saint-Joseph de Beyrouth, 2002.

KRAYTEM, Ezzat, *Pri`ritizing nati`nal sp`rts in Leban`n*. Master Exécutif en Management des Organisations Sportives (MEMOS XIV). Poitiers, Faculté des Sciences du Sport, Université de Poitiers.

Documents officiels :

Accords du Taef signés par le gouvernement Libanais en 1989 dans la ville de Taef en Arabie Saoudite.

Catalogue des familles, villages et cités libanaises, Beyrouth : Edition M.C.A, 2004.

Catalogue des règles et règlements pour la création de clubs et de fédérations sportives, Ministère de la Jeunesse et des Sports.

Décret 147/3/2011 du Ministère de l'Education et de l'Enseignement Supérieure officialisant la création de la fédération libanaise du sport scolaire.

Liste des fédérations et comités sportifs donnée par le Ministère de la Jeunesse et Des Sports le Vendredi 18 Mars 2011.

Liste des parties politiques qui ont pris part aux élections législatives de 2009, Ministère de l'intérieur, Beyrouth, Liban.

Liste des signatures dans la Fédération Libanaise de Football consulté le Lundi 4 Avril 2011 au siège de la Fédération Libanaise de Football.

Rapport rédigé en 2005 au titre du protocole de la coopération entre l'ambassade de France et le Ministère libanais de la Jeunesse et des Sports préparé par Henri-Pierre Gazzeri et Jean François Isnard concernant la mission d'évaluation pour la mise en œuvre des diplômes d'entraîneurs (Ministère de la Jeunesse et des Sports, Beyrouth, Liban).

Rapport officiel de Joseph Sacre présenté au gouvernement libanais fait en 1990 Complexe sportif Président Fouad Chehab, Jounieh, Liban.

The Lebanese Constitution, translated by Gabriel M. Bustros B.Sc. (Econ). London: 'Bureau of Lebanese and Arab Documentation', 1973.

US Department of State, *International Religious Freedom Report*.

Entretiens en face à face:

Abdelnour Wadih, le 21 Mai 2011 (conférencier olympique et directeur de la page sportive dans le journal « Al-Hayat ». Entretien effectué dans le siège du journal « Al-Hayat »).

Abi Chedid Elie, le 11 Mars 2003 (volleyballeur libanais de haut niveau. Entretien effectué à l'Université Antonine dans la banlieue de Beyrouth).

Abi Nader Wissam, le 10 Mai 2003 (judoka libanais de haut niveau. Entretien effectué au Mtaileb Country Club dans la banlieue de Beyrouth).

Abi Rached Antoine, Septembre 2005 (entraîneur de football au Club Sportif Jamhour à Jamhour, banlieue de Beyrouth)

Abi Ramia Simon, le 4 Avril 2011 (député libanais, président du comité de la Jeunesse et des Sports dans le Parlement Libanais. Entretien effectué dans le Parlement libanais à Beyrouth).

Abi Ramia Simon, le 19 Février 2010 (député libanais, président du comité de la Jeunesse et des Sports dans le Parlement Libanais. Entretien effectué dans le Parlement libanais à Beyrouth).

Akari Tony, le 9 Aout 2012 (ancien étudiant en Sciences du Sport à l'Université Antonine. Entretien effectué à l'Université Notre-Dame).

Assi Rola, le Vendredi 27 Mai 2011 (présidente du Comité libanais pour la Femme et le Sport. Entretien effectué dans le bureau privé de Assi à Beyrouth)

Ayoub Hassan, le 18 Mai 2003 (footballeur libanais de haut niveau. Entretien effectué dans la 'Banque de Beyrouth et des Pays Arabes' à Beyrouth).

Behlok Raymond, le 25 Mai 2003 (secrétaire Général de la Fédération Libanaise d'Athlétisme. Entretien effectué dans le bureau de l'entreprise de Behlok, dans la banlieue de Beyrouth).

Bitar George, le 16 Mai 2011 (consultant auprès du Ministère des Finances. Entretien effectué à l'Université Américaine de Beyrouth, Liban)

Chararah Hassan, le Jeudi 18 Mars 2011 (Conseiller auprès du Ministère de la Jeunesse et des Sports. Entretien effectué au bâtiment de la Jeunesse et des Sports, à Beyrouth)

Chartier Antoine, le 25 Mars 2011 (président du Comité Olympique Libanais. Entretien effectué au siège du club Mont-la-Salle)

Demerdjian Sevak, le 23 Avril 2003 (nageur libanais de haut niveau. Entretien effectué dans le bureau de l'entreprise de Demerdjian dans la banlieue de Beyrouth).

Hauts responsables de sept fédérations sportives libanaises (Athlétisme, Canoe-Kayak, Football, Judo, Squash, Volley-ball et Wushu) de Février à Septembre 2003 à Beyrouth et ses banlieues.

Di Ferro Roy, le 12 Février 2003 (vice-président de la Fédération Libanaise de Squash. Entretien effectué dans le domicile privé de Di Ferro, dans la banlieue de Beyrouth).

El-Hajj George, en Février 2003 (responsable de la section squash dans le club "The Escape". Entretien effectué dans le club "The Escape" à Beyrouth.)

Employée de la section de l'enseignement supérieur au Ministère de l'Education (la personne n'a pas souhaité révéler son identité) le 26 Mars 2011 (entretien effectué à la section de l'enseignement supérieur au Ministère de l'Education, à Beyrouth)

Hallal Fadia, le Jeudi 18 Mars 2011 (Chef de la section sport du Ministère de la Jeunesse et des Sports. Entretien effectué au bâtiment de la Jeunesse et des Sports, à Beyrouth)

Hammoud Adnane, le 18 Mars 2011 (chef de l'unité du sport et du scoutisme dans le Ministère de l'Education. Entretien effectué dans le bureau de l'unité du sport et du scoutisme du Ministère de l'Education dans la banlieue sud de Beyrouth)

Huit athlètes d'élites libanais (Football, Judo, Squash, Volley-ball, Wushu, Natation, Taekwondo et ski) de Février à Septembre 2003 (Entretiens effectués dans Beyrouth et ses banlieues)

Kamel Joe, le 3 Février 2003 (compétiteur libanais de Wushu de haut niveau. Entretien effectué au Clubs Antonins dans la banlieue de Beyrouth).

Kazandjian Danny, en Septembre 2003 (président de la Fondation Libanaise de Rugby à XIII. Entretien effectué dans le domicile de Kazandjian à Byakout, banlieue de Beyrouth)

Keserwani Marc, en Janvier 2008 (Ex-Capitaine de l'équipe libanaise de Coupe Davis. Entretien effectué dans le domicile de Keserwani à Mtaileb, banlieue de Beyrouth).

Keyrouz Alice, en Septembre 2005 (entraîneur d'athlétisme au Club Sportif Jamhour. Entretien effectué au Club Sportif Jamhour à Jamhour, banlieue de Beyrouth)

Keyrouz César, le 10 Février 2003 (skieur libanais de haut niveau. Entretien effectué dans le domicile privé de Keyrouz, dans la banlieue de Beyrouth).

Kfourri Carol, en Avril 2010 (Doyenne de la Faculté des Sciences Humaines de l'Université Notre-Dame. Entretien effectué au campus de l'Université Notre-Dame, à Zouk-Mosbeh, au Liban)

Kfourri Carol, le 24 Janvier 2012 (Doyenne de la Faculté des Sciences Humaines de l'Université Notre-Dame. Entretien effectué au campus de l'Université Notre-Dame, à Zouk-Mosbeh, au Liban)

Khoury Joy, le 1 Février 2003 (compétiteur libanais de squash de haut niveau. Entretien effectué dans le domicile privé de Khoury à Beyrouth).

Kraytem Ezzat, le Vendredi 29 Avril 2011 (Secrétaire Général du Comité Olympique libanais. Entretien effectué au centre Biel à Beyrouth)

Moawad Joseph, le 15 Septembre 2003 (Directeur Général de la Fédération Libanaise de Football. Entretien effectué au siège de la Fédération Libanaise de Football à Beyrouth au Liban).

Mokhaiber Noel, le 20 Mai 2003 (compétiteur libanais de haut niveau en Tae Kwon Do. Entretien effectué à 'Eastwood College' dans la banlieue de Beyrouth).

Nader George, le Jeudi 24 Mars 2011 (Secrétaire Général de la Fédération Libanaise du Sport Universitaire. Entretien effectué au campus de l'Université Notre-Dame, à Zouk-Mosbeh, banlieue de Beyrouth)

Nader George, le Mardi 31 Janvier 2012 (Secrétaire Général de la Fédération Libanaise du Sport Universitaire. Entretien effectué au campus de l'Université Notre-Dame, à Zouk-Mosbeh, banlieue de Beyrouth)

Nassar Khalil, le 21 Mai 2010 (kinésithérapeute de l'équipe nationale de basketball. Entretien effectué dans la clinique de Nassar à Beyrouth)

Nassour Andrée, le 18 Décembre 2005 (administratrice au sein du Ministère libanais de la Jeunesse et des Sports. Entretien effectué au siège du Ministère de la Jeunesse et des Sports, à Beyrouth).

Nseir George, le 3 Février 2003 (Secrétaire Général de la Fédération Libanaise de Wushu. Entretien effectué au Club Antonins, dans la banlieue de Beyrouth).

Ramadan Mazen, le 8 Mai 2003 (président de la Fédération libanais de Canoe-Kayak. Entretien effectué au siège de la Fédération Libanaise de Football à Beyrouth).

Ramadan Mazen, le 25 Octobre 2011 (président de l'ONG « CCPA Lebanon ». Entretien effectué à l'Hotel Coral Beach, dans la banlieue de Beyrouth).

Saadé François, le 14 Mai 2003 (Président de la Fédération Libanaise de Judo. Entretien effectué au siège de la Fédération Libanaise de Judo dans la banlieue de Beyrouth).

Salamé Jihad, le 8 Février 2010 (administrateur sportif auteur du dossier contre la corruption du sport libanais présenté en 2005 au Comité International Olympique à Lausanne. Entretien effectué au Club Mont-La Salle, dans la banlieue de Beyrouth).

Salamé Jihad, le 3 Juin 2007 (administrateur sportif auteur du dossier contre la corruption du sport libanais présenté en 2005 au Comité International Olympique à Lausanne. Entretien effectué au Club Mont-La Salle, dans la banlieue de Beyrouth).

Salamé Jihad, le 6 Octobre 2011 (administrateur sportif auteur du dossier contre la corruption du sport libanais présenté en 2005 au Comité International Olympique à Lausanne. Entretien effectué au Club Mont-La Salle, dans la banlieue de Beyrouth).

Touma Raymond, le Jeudi 18 Mars 2011 (Chef de l'administration du Ministère de la Jeunesse et des Sports. Entretien effectué au bâtiment de la Jeunesse et des Sports, Beyrouth, Liban).

Younis Wallid, le 5 Juin 2003 (Secrétaire Général de la Fédération Libanaise de Volley-ball. Entretien effectué au siège de la Fédération Libanaise de Volley-ball dans la banlieue de Beyrouth).

Entretiens par téléphone:

Aoun Joseph, le Lundi 4 Avril 2011 (employé de la mairie de Beyrouth).

El Murr Elias, le Lundi 4 Avril 2011 (Directeur de la Fédération Libanaise de Basketball).

Fuleihan Najwa, le 25 Février 2008 (conseillère au Ministère de l'Education libanais).

Gharib Nizar, le Jeudi 7 Avril 2011 (président du bureau de la préparation et de l'entraînement des cadres dans le centre de l'Education, du développement et de la recherche, organisation sous la tutelle du Ministère de l'Education).

Martic Mico en Novembre 2004 (sélectionneur national de l'équipe de Croatie de futsal).

Rifai Ziad, en Février 2008 (entraîneur de culturisme).

Russel Alexandra, le 1 Septembre 2006 (Administratrice dans 'UK Sport').

Sabatier Guy, le 25 Février 2008 (employé de l'ambassade de France au Liban).

Séminaires:

Communication effectuée par Kanso Jassem le Samedi 14 Mai 2011 (président du club « Hoops », première division de basketball. Communication effectuée au cours du symposium sur le sport et l'éducation physique organisé le Samedi 14 Mai 2011 à l'Université Notre-Dame, à Zouk Mosbeh, banlieue de Beyrouth)

Communication effectuée par Nassar Elie le Samedi 29 Mai 2010 (directeur de la section sport dans le journal "Al-Balad". Communication effectuée dans le symposium sur l'Education Physique et Sportive organisée à l'Université Notre-Dame, à Zouk Mosbeh, banlieue de Beyrouth).

Communication effectuée par Paoli Robert le Samedi 14 Mai 2011 (président du club de football champion du Liban des – de 18ans, le club « Athletico ». Communication effectuée au cours du symposium sur le sport et l'éducation physique organisé le Samedi 14 Mai 2011 à l'Université Notre-Dame, à Zouk Mosbeh, banlieue de Beyrouth)

Communication effectuée par Ramadan Mazen le Lundi 18 Mai 2011 (conseiller auprès du Ministère de la Jeunesse et des Sports. Communication effectuée dans le colloque International "Enjeux Sociopolitiques du sport" organisé le Lundi 18 et Mardi 19 Avril à Baabda, banlieue de Beyrouth, par l'Institut d'Education Physique et Sportive de l'Université Antonine)

Communication effectuée par Richa Ziad le Samedi 14 Mai 2011 (président de la Fédération Libanaise de Tir, au cours du symposium sur le sport et l'éducation physique organisé le Samedi 14 Mai 2011 à l'Université Notre-Dame, à Zouk Mosbeh, banlieue de Beyrouth).

Communication effectuée par Todd Jan en Septembre 2006 (docteur en histoire du sport. Communication effectuée lors de la conférence de la société britannique des historiens du sport 2006 organisé à l'université de Lancaster en Grande-Bretagne)

Communication effectuée par Todd Terrence en Septembre 2006 (docteur en histoire du sport. Communication effectuée lors de la conférence de la société britannique des historiens du sport 2006 organisé à l'université de Lancaster en Grande-Bretagne)

Intervention effectuée par De Chedaverian Michel le Lundi 18 Avril (représentant du président du Comité de la Jeunesse et des Sports dans le parlement, président de la séance de « Politique du Sport » dans le Colloque International «Enjeux sociopolitiques du sport », organisé le Lundi 18 et Mardi 19 Avril au campus principal de l'Université des Pères Antonins, Hadath, Liban)

Minutes de la conférence organisée par la branche du CCPA au Liban le 25 et 26 Octobre 2011

Minutes de la première réunion organisée par le comité du développement du sport scolaire le 3 Novembre 2011

Archives de journaux et magazines:

Agence Reuters (30 Janvier 2009)

Archives de la page sportive du journal "Al Balad" Dimanche 17 Avril 2011 (texte écrit par le journaliste Elie Nassar)

Archives du journal 'L'Orient-Le-Jour' Juin 2011.

Archives du journal 'L'Orient-Le-Jour', Novembre 2009.

Archives du journal 'L'Orient-Le-Jour', 15 Février 2005.

Archives du Journal « Le Monde » (p.24), Dimanche 8 – Lundi 9 Janvier 2012 : « Haqqi alayyi, les indignés de Beyrouth », Lettre du Proche-Orient de Laure Stephan.

Magazine 'Sport Free Attitude' N.75 publié le 16 Décembre 2005.

Peter Jessup, 'Basketball: Double change on the bench', "The New Zealand Herald", 9 Février 2001.

Peter Jessup, 'Basketball: Rewards sweet for coach Baldwin', "The New Zealand Herald", 23 Aout 2000.

"The New Zealand New Year Honours 2003", "Department of the Prime Minister and Cabinet", 31 Décembre 2002.

Sites Internet:

<http://sporteventdenmark.com/en/Focus%20on%20Denmark/Sports%20in%20Denmark.aspx>, site officiel de "Sport Event Denmark", organisme établi en 1994 par le Gouvernement Danois et les organisations nationales sportives danoises avec pour objectif d'attirer et d'organiser au Danemark des évènements et des congrès sportifs internationaux.

Article de la presse tunisienne (http://www.babnet.net/en_detail-29424.asp)

http://ec.europa.eu/sport/white-paper/white-paper_fr.htm (livre blanc sur le sport, Commission Européenne)

http://www.reisenett.no/norway/facts/nature_outdoors/sports.html, écrit par Olav Forde, Editeur Assistant de "Nytt fra Norge" ("Norway Digest")

<http://www.telegraph.co.uk/news/newstopics/mps-expenses/6589735/Transparency-Internationals-2009-corruption-index-the-full-ranking-of-180-countries.html>

daviddouillet2012.wordpress.com/me-connaître/david-douillet/

Site officiel de la BBC section "sport" (<http://news.bbc.co.uk/sport2/hi/taekwondo/9358050.stm>)

Site officiel de la CIA – "The World Factbook" (<https://www.cia.gov/library/publications/the-world-factbook/geos/da.html>), Juillet 2010

Site officiel de la compétition « Mr.Olympia » (www.mrolympia.com)

Site Officiel de l'Office fédéral de la culture de la Confédération Suisse (<http://www.bak.admin.ch/themen/04117/index.html?lang=fr>): Déclaration de Mexico sur les politiques culturelles. Conférence mondiale sur les politiques culturelles, Mexico City, 26 juillet - 6 août 1982.

Site officiel de la Fédération des Etudiants en STAPS (<http://www.anestaps.com/article-7-Historique-de-la-filiere.html>)

Site officiel de la Fédération Française de Football (www.fff.fr). Histoire des Centres de Formations de Football

Site officiel de la Fédération Libanaise de Basketball (FLB) (www.flbb.com - liste des équipes saison 2008-2009, 2009-2010, 2010-2011)

Site officiel de la Fédération Libanaise de Rugby à XIII (www.lebrl.com)

Site officiel de l'Académie Internationale des sciences et technologie du sport (www.aists.org/masters-programme/)

Site officiel de l'association des universités nord-américaines (NCAA – www.ncaa.org)

Site officiel de l'INSEP (www.insep.fr foadshn.insep.info/cgi-bin/.../pform.cgi?...fr...)

Site officiel des championnats du Monde en Turquie 2010 (<http://www.turkey2010.fiba.com/eng>)

Site officiel des championnats du monde de Basketball en Turquie en 2010 (<http://turkey2010.fiba.com/pages/eng/fe/10/fwcm/event-guide/p/wild-card.html>)

Site officiel des “Jeux Asiatiques de Guangzhou 2010” (http://www.gz2010.cn/info/ENG_ENG/ZZ/ZZM194A_@@@@@@@@@@@@@@@@@ENG_NOC=LIB.html)

Site officiel des “Jeux Olympiques Juniors 2010” de Singapour (http://www.singapore2010.sg/public/sg2010/en/en_sports/en_sports_results/en_taekwondo.html)

Site officiel des statistiques des Nations Unies (unstats.un.org/unsd/tradeserv/EGTS/comments_unwto.pdf)

Site officiel du club sportif de la Sagesse, entretien avec Antoine Choueireh en Décembre 2003 (www.Sagesse.com)

Site officiel du Centre International d'Etude du Sport (CIES), “network des universités internationales” (<http://www.cies.ch/cies/int-university-network>)

Site officiel du Comité International Olympique (<http://www.olympic.org/beijing-2008-summer-olympics>)

Site officiel du Comité International Olympique (<http://www.london2012.com/index-olympic.html>)

Site officiel du Comité Olympique International (www.olympics.org), liste des « fédérations olympiques reconnues par le CIO».

Site officiel du Comité Olympique International (www.olympics.org), table des médailles aux Jeux Olympiques de Rome.

Site officiel du Comité Olympique International (www.olympics.org), table des médailles olympiques de 1980 à 2004

Site officiel de la chaîne télévisée LBC (www.lbcgroup.tv/)

Site Officiel de la chaîne télévisée Future TV (www.future.com.lb)

Site officiel du TAS (“www.tas-cas.org”)

Site officiel du député Ahmad Fatfat (www.ahmadfatfat.com)

www.bloggingbeirut.com/archives/1359-Full-Text-of-Doha-Agreement.html (Accords de Doha)

www.ccpa.eu (Site officiel de Cross Cultures Project Association)

www.ccpalebanon.com (Site officiel de Cross Cultures Project Association au Liban)

[\[\\[\\\[map.gif&w=415&h=435&ei=xB7_T6y5J6aA4gSh_bzdBg&zoom=1&iact=hc&vpx=401&vpy=159&dur=6351&hovh=230&hovw=219&tx=94&ty=111&sig=105514213753404826982&page=1&tbnh=136&tbnw=130&start=0&ndsp=31&ved=1t:429,r:10,s:0,i:172\\\]\\\(http://www.google.com/imgres?q=Map+lebanon&hl=en&client=firefox-a&hs=QVk&sa=X&rls=org.mozilla:en-US:official&biw=1215&bih=798&tbm=isch&prmd=imvns&tbnid=KY1RASbVgJDfyM:&imgrefurl=http://www.destination360.com/middle-east/lebanon/map&docid=WtCkdebn3M_F7M&imgurl=http://www.destination360.com/maps/lebanon-map.gif&w=415&h=435&ei=xB7_T6y5J6aA4gSh_bzdBg&zoom=1&iact=hc&vpx=401&vpy=159&dur=6351&hovh=230&hovw=219&tx=94&ty=111&sig=105514213753404826982&page=1&tbnh=136&tbnw=130&start=0&ndsp=31&ved=1t:429,r:10,s:0,i:172\\\)\\]\\(http://www.google.com/imgres?q=Map+lebanon&hl=en&client=firefox-a&hs=QVk&sa=X&rls=org.mozilla:en-US:official&biw=1215&bih=798&tbm=isch&prmd=imvns&tbnid=KY1RASbVgJDfyM:&imgrefurl=http://www.destination360.com/middle-east/lebanon/map&docid=WtCkdebn3M_F7M&imgurl=http://www.destination360.com/maps/lebanon-</p></div><div data-bbox=\\)\]\(http://www.google.com/imgres?q=Map+lebanon&hl=en&client=firefox-a&hs=QVk&sa=X&rls=org.mozilla:en-US:official&biw=1215&bih=798&tbm=isch&prmd=imvns&tbnid=KY1RASbVgJDfyM:&imgrefurl=http://www.destination360.com/middle-</p></div><div data-bbox=\)](http://www.google.com/imgres?q=Map+lebanon&hl=en&client=firefox-a&hs=QVk&sa=X&rls=org.mozilla:en-</p></div><div data-bbox=)

www.iaaf.org/athletes/biographies/letter=B/athcode=9757/index.html

<http://www.jeanfrancoislamour.fr/>

www.lamicrofinance.org/18038_file_PARTICIPATION_ECON_FEM_ (“Bilan de la participation économique des femmes au Liban”)

www.lepoint.fr/actualites-sport/2010-03-07/chantal-jouanno-championne-de-france-de-karate-kata-par-equipes/921/0/431119

www.medicalorama.com/html/sport-hygiene/sport-contrôle-antidopage/1 (Site de santé “Medicalorama”, “sport”, “Hygiène de vie du sportif”, “Déroulement d’un contrôle antidopage”)
www.silobreaker.com/biography-for-prince-talal-majid-arслан-5_2256907435853742080_4
www.sports-reference.com/olympics/athletes/ca/alain-calmat-1.html
www.sudouest.fr/2011/02/17/bernard-marie-en-premiere-ligne-320428-652.php
www.valerie-fourneyron.fr/qui-suis-je/
www.worldstadiums.com/middle_east/countries/lebanon.shtml

Emissions télévisées:

Entretien télévisé effectué le 29 Mai 2010 avec l’ancien Ministre des Sports Ali Abdallah (Emission « Hiwar Sport » de la chaîne « NBN »)

Entretien télévisé effectué le 13 Décembre 2009 avec l’ancien président de la fédération libanaise de basketball, M.Pierre Kakhia (Emission « Dunk » de la chaîne « New TV »)

Intervention télévisée effectuée en Février 2008 par Dr.Roger Melki, ex-président du Comité Médical du Comité Olympique Libanais.

Reportage sur le mouvement libanais pour l’abolition du confessionnalisme politique lors du journal télévisé de la Chaîne « New TV », le Dimanche 26 Juin 2011.

Autres :

Citation de George Orwell.

Discours de Mario Saradar, actionnaire principal de la Banque Audi-Saradar, lors de la cérémonie de sponsoring de l’équipe nationale de taekwondo le 31 Mars 2011.

RECAPITULATIF DES SCHEMAS ET TABLEAUX

SCHEMAS

- Schéma n°1. Interprétation de la structure proposée par Joseph Sacre au gouvernement libanais en 1990 (p.122)
- Schéma n°2. Interprétation de l'organisation sportive libanaise après la signature du Décret 247 en 2000 (p.125)
- Schéma n°3. Interprétation de l'organisation sportive libanaise après la signature du Décret 6997 (Décembre 2001) (p.127)
- Schéma n°4. Interprétation de l'organisation sportive libanaise après la signature du Décret 213 signé le 27 Mars 2007 (p.131)
- Schéma n°5. Cercle vicieux causé par le faible nombre de participants (p.136)
- Schéma n°6. Conséquences des divisions religieuses dans le sport libanais (p.150)
- Schéma n°7. Bénéfices obtenus par le MJS en « léguant » le sport scolaire au Ministère de l'Education (p.163)
- Schéma n°8. Effet du développement des compétitions scolaires sur la participation féminine dans le sport libanais (p.166)
- Schéma n°9. Bénéfices obtenus par le Ministère de l'Education par le développement du sport d'élite (p.168)
- Schéma n°10. Corrélation entre la masse des participants, la base de supporters, la base de talents sportifs et le niveau technique (p.204)
- Schéma n°11. La pyramide du sport en France (p.221)
- Schéma n°12. Interprétation de la stratégie de Maurice Herzog (p.226)
- Schéma n°13. Mécanisme négatif du sport libanais (p.228)
- Schéma n°14. Avantages obtenus sur le sport libanais par la mise en place de l'EPS comme matière obligatoire dans le baccalauréat libanais (p.230)
- Schéma n°15. Les avantages de la couverture médiatique sur le sport libanais selon Antoine Chartier, président du Comité Olympique Libanais (p.249)

TABLEAUX

- Tableau n°1. Liste des personnes interviewées, leurs positions dans le mouvement sportif et les faits recherchés (p.108)
- Tableau n°2. Liste concernant l'appartenance communautaire et l'affiliation politique des clubs de football de Division 1 pour la saison 2009-2010 (p.142)
- Tableau n°3. Liste concernant l'appartenance communautaire et l'affiliation politique des clubs de basketball de Division 1 pour la saison 2009-2010 (p.143)
- Tableau n°4. Liste des fédérations avec l'appartenance communautaire de leurs président et secrétaire général pour l'année 2003 (p.145)
- Tableau n°5. Liste des fédérations avec l'appartenance communautaire de leurs président et secrétaire général pour les années 2008 et 2009 (p.147)
- Tableau n°6. Nombre d'établissements scolaires publics et privés qui ont participé aux compétitions organisées par l'Unité du Sport et du Scoutisme dans le Ministère de l'Education pour l'année académique 2010-2011 (p.169)
- Tableau n°7. Nombre d'élèves provenant des établissements publics et privés qui ont participé aux compétitions scolaires organisées par l'Unité du Sport et du Scoutisme dans le Ministère de l'Education pour l'année académique 2010-2011 (p.170)
- Tableau n°8. Ecoles championnes des différentes épreuves des compétitions scolaires organisées par l'Unité du Sport et du Scoutisme dans le Ministère de l'Education pour l'année académique 2010-2011 (p.171)
- Tableau n°9. Les Secrétaire d'Etat et Ministres des Sports sous la Vème République (p.183)
- Tableau n°10. Les résultats obtenus en France grâce à la mise en place de l'EP comme matière scolaire obligatoire (p.224)
- Tableau n°11. Agenda proposé pour la mise en place du centre libanais de l'excellence sportive par le Comité pour le développement du sport scolaire (p.235)
- Tableau n°12. Plan de développement proposé par le comité du développement du sport scolaire en utilisant les fonds provenant de l'alcool et du tabac (p.237)
- Tableau n°13. Liste des fédérations nationales libanaises reconnues par le MJS et le COL en 2011 (p.247)
- Tableau n°14. Liste des fédérations nationales libanaises reconnues par le MJS et non reconnues par le COL en 2011 (p.248)

- Tableau n°15. Applicabilité des éléments clés d'une politique sportive dans le sport libanais pour la période 1991-2012 (p.251)

Analyse de la Politique Sportive au Liban, 1991-2012

Résumé: 1991 marque la première année après la fin de la guerre civile libanaise. Pour le gouvernement, l'heure était à la reconstruction du pays. Le sport, secteur traditionnellement considéré au Liban comme « secondaire », a de facto été mis de côté.

Il a fallu environ dix ans pour que le gouvernement libanais commence à promulguer les premiers articles de loi précisant le fonctionnement et la relation entre les différents organismes sportifs du pays. Bien que ces mesures aient défini le mécanisme sportif libanais, la structuration des rapports entre les acteurs de ce système a souvent été perturbée par les luttes politiques internes de ce pays. Ce climat politique a également empêché la mise en place d'un mode de financement transparent. Cet état des choses a fortement affecté les fédérations et associations sportives qui rencontrent beaucoup de difficultés pour développer leurs disciplines et obtenir des résultats remarquables dans les compétitions internationales.

Les élections législatives de juin 2009 ont vu l'émergence d'une nouvelle « équipe » à la tête du sport libanais : Président du Comité de la Jeunesse et des Sports au Parlement, Ministre de la Jeunesse et des Sports, Ministre de l'Éducation et Président du Comité Olympique Libanais.

Quelles sont aujourd'hui, en 2012, les mesures entreprises par ces nouveaux leaders du sport libanais ? Ont-ils pu établir une politique sportive exempte de toute politisation ? Ou bien est-ce que le secteur sportif est toujours un dossier mineur, délaissé, faisant juste l'objet, comme toutes les structures gouvernementales de ce pays, de la lutte entre les différents partis politiques ?

Mots-clés : Liban - Sport - Politique - Budget - Politisation.

Analysis of the Lebanese sport policy, 1991-2012

Abstract: 1991 marked the first year of the end of the Lebanese civil war. The main goal of the government was the country's reconstruction. Sport, always considered a secondary sector, was systematically put on hold.

It took almost ten years for the Lebanese Government to start enacting laws defining the functioning and the relations between the different sport institutions in the country. Although these measures explained the functioning of the Lebanese sport mechanism, the relations between the different sport bodies have often been disturbed by the country's internal political struggles. This political atmosphere has often hobbled the establishment of a transparent financing mode. This situation has strongly affected the sport federations and associations that are struggling to develop their sports and achieve success in international competitions.

The results of the legislative elections of June 2009 have seen the emergence of a new "team" at the head of the Lebanese sport structure: Lebanese Parliament Youth and Sports Committee President, Youth and Sports Minister, Minister of Education and Lebanese Olympic Committee President.

What are, today, in 2012, the steps undertaken by these new leaders of Lebanese sport? Have they established a sport policy beyond any political interference? Or is sport in this country still a minor neglected file, being the object, like the other Lebanese governmental institutions, of the struggle between the different political parties?

Key words : Lebanon - Sport - Policy - Budget - Politics.